



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







5^a-755

BH FL2 18332







5^a-755

BH FL2 18332

MERCURE

DE FRANCE

DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES;

CONTENANT

1833 2

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles, les Causes célèbres; les Académies de Paris & de Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

S A M E D I 4 M A I 1782.



A P A R I S,

Chez P A N C O U C K E, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois d'Avril 1782.

<p>P IÈCES FUGITIVES.</p> <p><i>Vers à M. le Duc de Crillon,</i> 3</p> <p><i>Air de Thésée,</i> 5</p> <p><i>Vers à MM. de l'Académie de Lyon,</i> 49</p> <p><i>Épître sur les Divinités de la Fable,</i> 50</p> <p><i>Vers à Rose,</i> 97</p> <p><i>Romance,</i> 99</p> <p><i>Vers en l'honneur des Dames de Romans,</i> 145</p> <p><i>Pour le Portrait d'une jolie Françoise,</i> 147</p> <p><i>Notice sur M. Legouvé,</i> ib.</p> <p><i>Enigmes & Logogryphes,</i> 8, 53, 101, 173</p> <p>NOUVELLES LITTÉR.</p> <p><i>Discours prononcés dans l'Académie Française,</i> 9</p> <p><i>Adèle & Théodore, premier extrait,</i> 55</p> <p><i>Histoire de la dernière Révolution de Suède,</i> 73</p>	<p><i>Les Aventures de Télémaque,</i> 82</p> <p><i>La Mort d'Abel, Poëme,</i> 182</p> <p><i>Suite d'Adèle & Théodore, (Second Extrait,)</i> 103</p> <p><i>Mémoire Physique & Médicinal,</i> 123</p> <p><i>Histoire générale & particulière de Bourgogne,</i> 176</p> <p><i>Les Après-Soupers de la Société,</i> 179</p> <p style="text-align: center;">SPECTACLES.</p> <p><i>Concert Spirituel,</i> 139</p> <p><i>Acad. Roy. de Musiq</i> 37, 132</p> <p><i>Comédie Française,</i> 84, 136,</p> <p><i>Comédie Italienne,</i> 86, 184,</p> <p style="text-align: center;">SCIENCES ET ARTS.</p> <p><i>Découverte d'une nouvelle Planète,</i> 43</p> <p style="text-align: center;">VARIÉTÉS.</p> <p><i>Histoire Naturelle,</i> 87</p> <p><i>Gravures,</i> 45, 91, 141, 189</p> <p><i>Musique,</i> 92</p> <p><i>Annales Littéraires,</i> 46, 94, 142, 190</p>
---	--

A Paris, de l'Imprimerie de MICHEL LAMBERT,
rue de la Harpe, près S. Côme, 1782.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 4 MAI 1782.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V E R S A U N A M I .

SE pourroit-il que mon malheur
 A la fin t'eût rendu ma présence importune,
 Et qu'à la fois la volage fortune
 M'eût emporté mes plaisirs & ton cœur ?
 Quoi ! d'un infortuné le sinistre visage,
 De la contagion nous offre-t'il l'image ?
 Croit-t'on son aspect dangereux ?
 Est-il donc vrai que l'amitié volage
 Est semblable au sommeil qui fuit les malheureux ?
 Mais non, pardonne un doute qui t'offense ;
 Mon cœur s'est effrayé d'une fausse apparence.
 Ah ! laisse la fortune ingrate & sans pitié
 Frapper ses favoris au sein de l'opulence ;
 Elle est faite pour l'inconstance

A ii

Comme ton cœur pour l'amitié.

Sensible, vertueux, né pour la bienfaisance,

Tu m'a lié par la reconnoissance;

Ne brise point des nœuds par le temps affermis;

Ne me rends point la vie à jamais importune;

C'est être pauvre, Ami, que d'être sans fortune

C'est n'être plus, que d'être sans Amis.

L'AGNEAU poursuivi par le Loup, Fable.

UN innocent Agneau paissoit dans la prairie.

Un Loup, qui le voit, sur son individu

Honnêtement jette son dévolu.

Trop inégale est la partie.

Force est de fuir à l'animal bélaït,

Qui, demi-mort & d'horreur palpitant,

Fait maint & maint effort pour conserver sa vie.

Il alloit succomber, quand il voit un buisson.

Vite, il court s'y caêner, il y trouve un asyle;

Mais, quand il faut sortir, à la ronce incivile

Il est contraint de céder sa toison,

Heureux d'en être quitte, ainsi qu'on peut le croire.

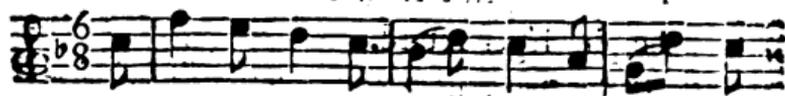
« Pauvres Plaidens, hélas! c'est bien-là votre his-
toire! »

(Par M. Regnault, Avocat à Chaource.)

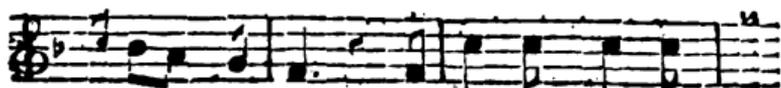


DE FRANCE.

AIR DE L'ÉCLIPSE TOTALE.



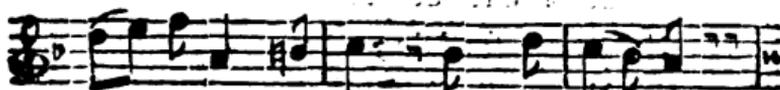
LI-SON, jeune & ti-mi-de, S'en va en



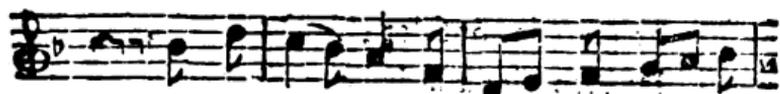
ta-pi-nois, Sans lu-mie-re & sans



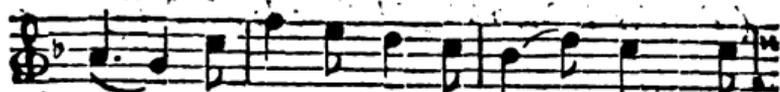
guide, Pourtant va seu-le au bois, Pour-



tant va seule au bois; Quand Fil-let-te



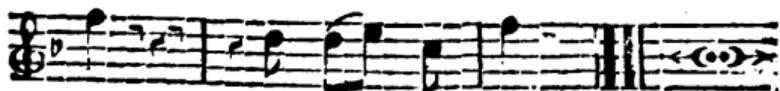
Va seu-let-te, C'est que pour ba-bil-



ler, El-le es-pere en ca-chet-te, Trou-



ver à qui par-ler, à qui par-



ler, à qui par-ler.

A iij

M E R C U R E

Un soir, par aventure,
 Le causeur vint plus tard;
 Fille avec peine endure
 Le plus léger retard.
 La Bergère
 En colère
 Feignit de s'en aller;
 On veut, quand on croit plaire,
 Trouver à qui parler.

Le galant aux écoutes
 Entendit le refrain :
 De détruire ses doutes
 Il s'occupa soudain ;
 Il rappelle
 La cruelle ;
 Et pour la consoler,
 Fit bien vite à la belle
 Trouver à qui parler.

*(Paroles de M. ***, Musique de M. d'Alegraa.)*



CHARADES.

L

MON premier est une Loi Angloise, mon second une viande fort commune, & mon tout un jeu d'adresse.

I I.

Ma première est dans une coffe, ma seconde dans un moulin & les instrumens de musique, & mon tout au fond des rivières.

I I I.

On trouve ma première partie chez les Rois, ma seconde auprès des malades, & ma troisième avec les hommes débauchés.

I V.

Mon second emploi mon premier pour en décorer mon tout; & ce tout est un Moine... un Moine noir.

Explication de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de l'Énigme est *Boucles de cheveux & de souliers*; celui du Logogryphe est *Épigramme*, où se trouvent *page*, *Priam*, *pie*, (oiseau) & *Pie* (Pape), *Pergame*, *âge*, *rime*, *rage*, *mer*, *épi*.

A iv

É N I G M E.

LA règle m'associe un frère ,
 Je suis rarement sans plusieurs.
 J'ai de malicieuses sœurs,
Dont l'accord difficile & pourtant nécessaire ,
 Cause du mal à notre père.
 On voit plus d'un homme de bien
 Donner son nom au fils d'un autre ;
 Et nous tenons par fois le nôtre
 De mères qui ne nous sont rien.
(Par M. du Ch. , Officier au Régiment du Roi.)

L O G O G R Y P H E.

DE plus d'un Voyageur j'ai c'usé quelquefois
 La fin tragique & déplorable.
 Avec six pieds, avec cinq, avec trois,
 Ma figure est toujours semblable.
(Par M. H.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

NOUVEAU Théâtre Allemand, ou *Recueil des Pièces qui ont paru avec succès sur les Théâtres des Capitales de l'Allemagne*, par M. Friedel, Professeur en survivance des Pages de la Grande Écurie du Roi, premier Volume; Ouvrage proposé par souscription. A Paris, au Cabinet de Littérature Allemande, rue S. Honoré, au coin de la rue de Richelieu; chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques; Couturier fils, Libraire, quai des Augustins; & à Versailles, chez Blaizot, Libraire, rue Satory.

LES Allemands ne peuvent guères se flatter d'avoir un Théâtre national que depuis trente ans. Leurs Auteurs Dramatiques ont commencé par les *Jeux du Carnaval*, Pièces qui répondent à celles de nos vieux Troubadours, & le plus ancien de ces Auteurs, c'est *Hans Rosenblüth*.

En 1600, *Hans Sachs* joua en Allemagne, mais avec bien moins de génie, le rôle que Shakspear a joué en Angleterre, c'est-à-dire, que sans étude & sans naissance (il étoit Cordonnier de profession), il obtint des succès brillans, & même mérités relativement à son siècle &

A v

au peu de progrès que l'Art Dramatique avoit fait dans la patrie.

Eckhof, Acteur Comique & Tragique, eut la même réputation en Allemagne que *Garrick* à Londres & le *Kain* en France. Il est à remarquer que ces trois célèbres Acteurs sont morts dans la même année.

La première Pièce de *M. Lessing*, que l'Allemagne regarde comme le premier de ses Poètes Dramatiques, fut jouée en 1747; c'est une Comédie intitulée : *Le jeune Savant*. Sa meilleure Pièce, & le chef-d'œuvre des Comédies Allemandes, c'est *la Minna de Barnhelm*, que *M. Rochon de Chabannes* a adaptée avec beaucoup de succès à notre Théâtre.

Le grand Opéra ne remonte pas, en Allemagne, au-delà de l'époque de 1773, & le premier Ouvrage de ce genre est *Alceste*, par *M. Wieland*.

Les faits qu'on vient de lire sont tirés d'une *Histoire abrégée du Théâtre Allemand*, en tête du Volume que nous annonçons. *M. Friedel*, jeune Littérateur, qui, par quelques Traductions qu'on a justement accueillies, a déjà prouvé que notre Langue & notre Littérature lui étoient également familières, croit être utile à la gloire de son pays & à nos Amateurs Dramatiques, en donnant en François une Traduction des meilleures Pièces Allemandes. Nous pensons qu'on ne pouvoit choisir une époque plus favorable; & qu'une pareille entreprise mérite d'être

encouragée. Voici sans doute le plus beau moment qu'aient eu les Muses Germaniques. Une telle importation ne peut qu'être utile à la Littérature Françoisé. L'Allemagne, qui jusqu'à cette époque n'avoit eu dans ce genre que des lumières à acquérir, & point de modèles à donner, peut maintenant entrer en commerce avec ses voisins, & traiter avec eux par échange. Nous ne dirons point que l'Art Dramatique y soit arrivé à sa perfection. M. Friédel lui-même ne le croit pas, lui en qui cette erreur seroit bien plus excusable, parce qu'elle ne seroit qu'un préjugé national, lui enfin qui auroit presque le droit de le penser à double titre, comme Allemand & comme Traducteur.

Mais s'il est vrai qu'on auroit tort de présenter cette opinion à des Lecteurs François, il est aussi une erreur dont ils doivent se garantir eux-mêmes; c'est cette fureur de rapporter tout à sa Nation, à soi; de ne chercher dans les objets que les couleurs, les formes même sous lesquelles on les a vus autour de soi; de juger en un mot une Pièce qui doit paroître sur le Théâtre de Drury-Lane, comme une Comédie qu'on doit représenter sur le Théâtre des Tuileries. Quoique le goût soit un, ses nuances sont innombrables; il est nécessairement un peu soumis à des raisons locales; les usages, les mœurs, les loix mêmes y impriment des formes particulières; & peut-être seroit-il vrai de dire qu'on ne pourroit changer en-

tièrement le Code Dramatique d'une Nation, sans altérer son Code légal, sans réformer ses usages & ses mœurs. Peut-être n'y a-t-il pas, parmi les Anciens ou chez les Étrangers, un seul Ouvrage qui, fidèlement traduit, pût paroître avec un grand succès sur notre Scène; & cependant il n'est pas raisonnable de croire que, parmi les Anciens ou chez les Étrangers, il ne se soit pas fait un seul bon Ouvrage. Cette réflexion doit nous avvertir de nous méfier de nous-mêmes en jugeant un Ouvrage étranger, à ne pas prendre la voix du préjugé pour celle de la raison, & l'impulsion de l'habitude pour les inspirations du goût.

Rien n'est plus utile à l'Art Dramatique que la connoissance des Théâtres étrangers. La comparaison, aidée de la raison & du goût, est une poétique des plus instructives. Par elle on apprend à dépouiller les préjugés nationaux ou à s'affermir dans ses bons principes; par elle enfin le jeune Auteur Dramatique peut régénérer en quelque sorte le champ épuisé qu'il doit parcourir, & se composer une physionomie qui paroisse ne devoir rien à l'imitation, & qui néanmoins tiende toujours à la vérité.

Le Volume que nous annonçons contient deux Tragédies, que nous allons faire connoître successivement: *Émilie Galotti* & *Elvira*. La première est du célèbre M. Lessing, que l'Allemagne a perdu l'année dernière à l'âge de cinquante-deux ans. Sa

mort a fourni une anecdote qu'on ne sera pas fâché de trouver ici. Peu de jours après son trépas, la Troupe de *Doebbelin*, à Berlin, voulut payer le tribut d'hommage qu'elle crut devoir à son génie. La toile levée, le Théâtre offrit au Spectateur un magnifique mausolée, au milieu duquel étoit le tombeau de *Lessing* avec son portrait. Le mausolée étoit environné d'Acteurs & d'Actrices, qui ne jouoient point la douleur, & qui, en peignant la plus profonde tristesse, ne faisoient qu'exprimer, dit-on, leurs véritables sentimens. Après un morceau de musique analogue à la circonstance, Mademoiselle *Doebbelin* prononça quelques vers à sa louange. Jusques là cette cérémonie n'avoit rien d'extraordinaire; mais ce qu'il y eut de très-remarquable, c'est qu'après ce discours, qui fut vivement applaudi, on donna *Emilie Galotti*, dans laquelle tous les Acteurs parurent vêtus en noir. Il faut avouer que faire porter aux Personnages d'une Pièce le deuil de son Auteur, est une idée assez étrange, & qui annonce bien plus d'enthousiasme que de goût. Sans doute ces Acteurs ont cru qu'un acte de déraison étoit plus propre à exprimer leur douleur. Mais passons à l'Œuvre même.

Le trait de *Virginie*, que son père égorgea de sa propre main pour la soustraire aux desirs d'un tyran, a fourni le sujet ou tout au moins le dénouement de cette Tragédie. Il s'agit ici d'un Prince éperduement amou-

reux d'une jeune personne qu'on doit marier le jour même, & à qui l'amour & l'honneur défendent également d'écouter ses propositions. Cette passion malheureuse, & plus encore la basse complaisance d'un favori intéressé, entraînent le Prince dans les plus grands désordres; de façon que, sans avoir rien ordonné, il se trouve coupable de rapt & de meurtre. Tel est le but très-moral que Lessing a donné à sa Tragédie, dont le dénouement est l'assassinat d'Émilie Galotti par son propre père, qui préfère la perte de sa fille à celle de son honneur. Nous allons faire du plan une analyse discutée, pour faire tourner, s'il est possible, au profit de l'Art, & la louange & la critique.

Le Prince paroît seul d'abord dans son cabinet, assis devant une table couverte de papiers & de lettres; il en parcourt quelques-unes. Dès les premiers mots, par un seul mot, par un seul mouvement on voit ce qui se passe dans son cœur, c'est-à-dire, que l'exposition de la Pièce est faite. Voici les premières lignes de son Monologue:

« Des plaintes, & toujours des plaintés!
 » des grâces qu'on sollicite, & toujours
 » des grâces! quelle triste occupation! &
 » l'on envie notre sort! Ah! je l'avoue, il
 » seroit bien digne d'envie si nous pou-
 » vions obliger tout le monde! . . . Émilie!
 » (*en jetant les yeux sur la signature d'une*
 » *lettre qu'il vient d'ouvrir!*) mais une
 » Émilie Bruneschü... & non pas Galotti!

» Non, ce n'est point Émilie Galotti! Voyons,
 » que demande-t-elle, cette Émilie Brunef-
 » chi? (*Il lit*); elle demande beaucoup,
 » beaucoup!... mais elle se nomme Emilie!
 » Tout lui est accordé. » A ces mots il
 signe le placet. Ce peu de mots dévoile tout
 le cœur du Prince, & c'est ainsi qu'il faut
 instruire le Spectateur, sans lui parler : il y
 a là bien de l'adresse & de la vérité!

On vient lui annoncer un Peintre, qui lui
 apporte un portrait, qu'il lui avoit com-
 mandé, d'une Comtesse *Orfina* qu'il n'aime
 plus. Il trouve le portrait flatté. Le même
 Peintre se trouve avoir fait aussi le portrait
 d'Émilie Galotti. Le Prince s'en saisit avec
 transport, & dit à l'Artiste, en le ren-
 voyant : « Allez trouver mon Trésorier, &
 » demandez lui pour ces deux portraits....
 » tout ce que vous voudrez; oui, Comte,
 » tout ce que vous voudrez. » C'est bien
 ainsi que parle la Nature.

Arrive le Marquis Marinelli, son favori;
 qui n'est pas encore dans la confiance de
 son amour, & qui lui annonce la nouvelle
 du mariage du Comte Appiani. Et qui
 épouse-t-il, demande le Prince?

M A R I N E L L I.

C'est une certaine Émilie Galotti.

L E P R I N C E,

Comment, Marinelli? Une certaine...

MARINELLI.

Émilie Galotti.

LE PRINCE.

Émilie Galotti ?... Cela est impossible.

MARINELLI.

Mon Prince, rien n'est plus certain.

LE PRINCE.

Non, vous dis-je, cela n'est pas, & ne peut-être...
 Vous vous trompez de nom... la famille des Galotti
 est étendue... ce peut-être une Galotti, mais non pas
 Émilie Galotti; Émilie!

MARINELLI.

Émilie... Émilie Galotti.

LE PRINCE.

Il y en a donc deux qui portent le même nom ?...
 D'ailleurs, vous disiez, *une certaine*... une certaine.
 Il n'y a qu'un sot qui puisse parler ainsi de la véri-
 table....

MARINELLI.

Mon Prince, vous êtes hors de vous-même...
 connoîtriez-vous cette Émilie ?

LE PRINCE.

C'est à moi d'interroger, & à vous de répondre...
 Émilie Galotti ? la fille du Colonel Galotti qui a une
 Terre aux environs de Sabionetta ?

MARINELLI.

Elle-même.

LE PRINCE.

Qui demeure ici à Guastalla avec sa mère ?

MARINELLI.

Elle-même.

LE PRINCE.

Près de l'Église de tous les Saints ?

MARINELLI.

Elle-même.

LE PRINCE.

En un mot.... (*Il s'élance sur le portrait d'Émilie, & le mettant dans les mains de Marinelli :*) Tiens.... celle-ci ? cette Émilie Galotti ?... Répète encore ton maudit elle-même, & plonge-moi un poignard dans le cœur.

MARINELLI.

Elle-même.

LE PRINCE.

Bourreau ! &c.

On voit que cette manière de dialoguer a de la chaleur & de la vérité ; mais le trait qui termine ce premier Acte est sublime. *Camille Rota*, un des Conseillers du Prince, entre avec des papiers à la main. Le Prince, que tout semble excéder, & qui n'est occupé que de la passion qui l'entraîne, lui demande s'il y a quelque autre chose à signer.

R O T A.

Voici une sentence de mort.

L E P R I N C E .

Très-volontiers... donnez-la moi, vite.

R O T A , (*étonné & fixant le Prince.*)

Mon Prince , j'ai dit une sentence de mort.

L E P R I N C E .

Je l'ai bien entendu. J'aurois déjà fait. Je suis prêt.

R O T A , (*cherchant dans ses papiers.*)

Je crois que je l'ai oubliée !... je vous demande pardon , mon Prince ... Cela peut se différer jusqu'à demain.

L E P R I N C E .

Soit..... vous n'avez qu'à prendre tous les papiers : il faut que je sorte.... Demain , Rota , nous en ferons davantage. (*Il sort.*)R O T A , (*seul , branlant sa tête & prenant les papiers.*)

Très-volontiers !... Une sentence de mort , très-volontiers !... C'eût été celle de l'assassin de mon fils , que je n'aurois pas voulu la faire signer dans ce moment.... Très-volontiers ! très-volontiers ! cette réponse atroce me perce le cœur.

Il n'y a point là d'emphase , & l'on ne sauroit exprimer la passion d'une manière plus énergique : c'est là le beau simple , le vrai sublime.

Le second Acte , qui se passe dans la maison d'Emilie Galotti , avec la même vérité de peinture , nous paroît donner plus de prise

à la critique. Le fourbe *Angelo*, agent du scélérat *Marinelli*, y veut concerter avec *Pierre*, domestique de la maison & son associé, les moyens d'enlever *Emilie Galotti*, qui doit partir avec ses parens pour aller se marier dans une campagne avec *Appiani*. Un misérable qui fait métier d'assassiner pour de l'argent (& c'est ce qu'avoue *Angelo* en causant avec son camarade), n'est malheureusement que trop dans la Nature; mais nous croyons que ce n'est point cette Nature-là qu'il faut mettre au Théâtre; d'ailleurs, l'Auteur n'avoit nullement besoin d'employer un assassin de profession à l'enlèvement d'*Emilie Galotti*. Nous avons à-peu-près le même reproche à faire à la Scène où *Marinelli*, pour exécuter le plan qu'il a fourni lui-même, vient annoncer au Comte *Appiani* que le Prince le mande sur-le-champ pour le charger d'une ambassade honorable. Le Comte refuse la faveur du Prince; & comme il en veut à *Marinelli*, il en vient jusqu'à l'insulter. *Marinelli* fait mine de vouloir en avoir raison; on le prend au mot, & il s'enfuit pour ne point se battre. Assurément il est possible qu'un scélérat soit un lâche, il est possible qu'un grand Seigneur manque de cœur; mais il y a des convenances qu'on ne doit jamais blesser, & celle-ci est fondée sur la raison. Que le Marquis du Joueur s'enfuye devant son adversaire, qu'il soit lâche après avoir été fanfaron, cela est comique, cela amuse;

mais que dans une action aussi importante ; dans un Ouvrage du ton de celui-ci, un grand Seigneur joue le rôle d'un Marquis ridicule, cela nous paroît tranchant & disparate. Et qu'on ne s'imagine pas nous trouver ici en contradiction avec nous-mêmes. L'action de ces deux Personnages sans doute est également dans la Nature ; mais en approuvant celle du Marquis du Joueur, nous prouvons que celle de Marinelli ne nous paroît répréhensible que parce qu'elle est déplacée : ce n'est donc pas ici une bizarrerie du goût françois, c'est une délicatesse fondée sur la raison, qui est de tous les temps & de tous les lieux.

Emilie, dans le même Acte, a deux Scènes pleines d'intérêt & de naïveté ; l'une * où, poursuivie par le trouble & l'effroi, elle vient raconter à sa mère qu'elle a vu à l'Eglise le Prince qui a osé lui faire des propositions ; l'autre, où elle s'entretient des apprêts de son mariage avec le Comte Appiani,

* Nous avons dit plus haut que notre langue étoit familière à M. Friedel, & cela est vrai. Il faut pourtant lui dénoncer à lui-même une faute qu'il a répétée nombre de fois dans cette Scène. Emilie Galotti y raconte une aventure qui vient de se passer dans le moment ; & dans tous les verbes dont elle se sert pour exprimer ses idées, elle emploie toujours le passé au lieu du parfait : *je le reconnus, il me parla,* &c. il falloit dire : *je l'ai reconnu, il m'a parlé.* Cette faute échappe à bien des Écrivains ; mais elle n'en est pas moins une faute réelle.

qui, de son côté, est poursuivi par les plus noirs pressentimens.

L'action, au troisième Acte, est très-vive & intéressante. L'enlèvement s'exécute. Un parti attaque la voiture comme pour la piller ; un autre se précipite du parc comme pour voler au secours ; & tandis que les deux partis sont aux prises, un domestique se saisit d'Emilie, l'enlève sous prétexte de la mettre en sûreté, & la transporte dans une maison de plaisance du Prince, où se passe le troisième Acte. Le Comte Appiani, que Marinelli avoit trop bien recommandé à ses assassins, a été tué d'un coup de fusil. Les alarmes d'Emilie, qui ne l'a pas vu périr, mais qui craint pour la vie de Claudia, sa mère, les cris & la juste indignation de Claudia, qui a été témoin de la mort d'Appiani, qui a couru après sa fille, & qui, en voyant Marinelli, soupçonne tout cet odieux complot, tout cela doit produire de l'effet au Théâtre. Mais nous avons remarqué une Scène qui nous paroît bien hasardée ; c'est celle où le Prince vient se présenter aux yeux d'Emilie. Il lui fait des excuses pour la déclaration qu'il a risquée le jour même ; il finit par lui dire : Venez, Mademoiselle, venez partager des transports que vous approuverez davantage, & il l'emmène malgré sa résistance. Cette situation est très-délicate ; il est vrai que le Prince ajoute sur-le-champ : Suivez-moi, Marinelli. Mais l'explication que celui-ci donne à cet ordre,

feroit échouer la Scène sur le Théâtre François. « Suivez-nous, dit Marinelli à
 « part!... Cela peut signifier : Ne nous sui-
 « vez pas ! En effet , pourquoi les suivrois-
 « je?... Il faut qu'il voye jusqu'à quel point
 « il pourra pousser les choses dans le tête-à-
 « tête. » Et en effet Marinelli ne les suit
 pas. Cette interprétation & son résultat
 blesseroient à coup-sûr nos convenances
 théâtrales.

Au quatrième Acte, la Comtesse Orsina, ancienne Maîtresse du Prince, & dont il a été question au premier Acte, vient le trouver à la campagne. Le Prince, qui est avec Emilie, refuse de la voir. D'après une demi-confiance, la Comtesse, qui a déjà des soupçons, devine toute l'histoire, & accuse tout haut Marinelli d'avoir été l'assassin d'Appiani, pour délivrer le Prince d'un rival incommode. Dans ce moment arrive Odoard, père d'Emilie, de qui la vertu farouche a été annoncée dès le second Acte. Sur la nouvelle de l'accident survenu à sa femme & à sa fille, il arrive à demi-instruit, & Marinelli sort pour l'aller annoncer au Prince. Sur aucun prétexte ni pour aucune raison Marinelli, qui connoît les dispositions de la Comtesse, ne doit la laisser avec Odoard. Il a beau dire à celui-ci, en sortant, que la Comtesse est folle, ce moyen usé de Comédie n'est ici ni vraisemblable ni sensé. Aussi n'empêche-t-il pas Odoard d'apprendre & de croire tout par

la bouche de la Comtesse. Celle-ci, ne respirant que vengeance, & voyant le vieillard embarrassé pour trouver une arme meurtrière, lui remet un poignard dont elle s'étoit munie. La mère d'Emilie arrive, Odoard affecte un air tranquille, se délivre de la présence de sa femme, que la Comtesse se charge de conduire à Guastalla, & il sort avec elle pour lui donner la main jusqu'à son carrosse. A ce quatrième Acte, l'action avance peu.

Le vieil Odoard remplit tout le cinquième. Il redemande au Prince sa fille, qu'il veut conduire dans un Couvent. L'artificieux Marinelli, pour renverser ce projet effrayant pour le Prince, allègue le dessein où il est de poursuivre les assassins du Comte Appiani, & prétend qu'il faut qu'Emilie soit conduite à Guastalla, où l'on ne manquera pas de l'interroger, parce que la voix publique prétend que le Comte a été assassiné par un rival favorisé. Le Prince, feignant de céder à ce motif, veut au moins, pour rassurer le père, qu'on donne pour prison à Emilie la maison du Chancelier Grimaldi, homme dont Odoard lui-même reconnoît la probité. Le vieillard, qui doit accompagner sa fille, consent à tout; mais avant de partir il demande un entretien particulier avec Emilie, qu'on lui amène. C'est dans cette Scène, qu'après avoir sondé le cœur & éprouvé le courage de sa fille, il lui

plonge dans le sein le poignard qu'il a reçu des mains de la Comtesse.

Telle est *Emilie Galotti*, Tragédie qui n'est pas sans un mélange de traits comiques. *Hans Sachs*, Auteur du seizième siècle, est le premier, dit l'Éditeur, qui ait distingué la Tragédie de la Comédie; mais il nous semble que cette distinction ne subsiste guères, même aujourd'hui, chez les Auteurs Allemands; cela ne doit pas étonner. En général, les limites qui séparent les deux genres ne sont jamais distinctement marquées que lorsque l'Art est parvenu à sa perfection, & elles finissent par s'effacer quand il est à son déclin. Le Théâtre de chaque peuple peut justifier cette observation. Notre grand Corneille lui-même a mêlé le ton de la Comédie à ses premiers Ouvrages tragiques. Cette réflexion n'empêche pas qu'*Emilie Galotti* ne nous paroisse digne du succès qu'elle a obtenu sur les Théâtres d'Allemagne, & du choix que M. Friedel en a fait pour commencer par elle sa traduction. L'action du père d'*Emilie* nous paroît brusque & point assez motivée; il n'est pas dans la nécessité d'assassiner sa fille comme le père de *Virginie*, dont la fille est une esclave dans les mains de son tyran. La Scène où Odoard conforme cet affreux sacrifice, offre des détails indignes du ton de l'Ouvrage & de la situation. On est fâché, par exemple, d'entendre ce vieillard dire à sa fille, qui veut se
saisir

faisir du poignard : *Ma fille, ce n'est point une épingle à cheveux.* Le caractère de Marinelli est profond, mais exagéré. On n'est pas aussi scélérat sans un motif bien puissant, & Marinelli n'en a guères de bien déterminé ; il a l'air de ne chercher qu'à flatter & à faire sa cour. Nous avons trouvé quelques plaisanteries d'un mauvais genre. Marinelli, en réfléchissant s'il laissera entrer la mère d'Emilie, s'écrie : « Quels yeux » elle va faire quand elle verra la brebis » au pouvoir du loup !... Passe encore pour » les yeux, mais que le Ciel prenne pitié » de nos oreilles !... Eh bien, à la fin les » meilleurs poumons s'épuisent, & fussent » même ceux d'une femme. » Dans la page suivante la mère d'Emilie dit à Batista : « Ne » me prive pas plus long-tems de ma fille ; » où est-elle ? » *Madame*, lui répond Batista, *elle ne seroit pas mieux en Paradis.* Malgré toutes ces taches, il n'en est pas moins vrai que les caractères de cette Pièce sont marqués & contrastés ; il y a de la vérité dans tous ; celui du père est énergique & sauvage ; celui d'Emilie est plein d'une naïveté intéressante & d'une aimable sensibilité ; celui de Marinelli est vraiment profond, & celui du Prince est présenté avec toute l'adresse imaginable. Il semble qu'il ne soit coupable que d'amour. Son confident est toujours chargé des crimes, que le Prince n'apprend que quand ils sont commis, & qu'il semble presque forcé d'avouer. On

sent qu'il est impossible qu'il ne se rende pas odieux en se servant toujours d'un scélerat tel que Marinelli ; mais il n'est odieux qu'autant qu'il doit l'être ; & l'Auteur, par la manière dont il le fait agir & parler, ne laisse jamais oublier qu'il connoît le Théâtre & le cœur humain. L'intrigue est assez bien conduite, & le dialogue est quelquefois brûlant, & toujours plein de vérité. Avec de pareilles beautés un Auteur peut espérer de faire pardonner ses défauts.

La seconde Pièce de ce Volume est très-singulière, & sera piquante pour des Lecteurs François. On en doit le sujet à un homme vivant, & né parmi nous, célèbre par des succès Littéraires & politiques, qui a joué un rôle brillant au Théâtre & dans la Société, qui a su faire lire des plaidoyers comme un ouvrage d'imagination, & donner à la vérité le charme & l'intérêt du roman. Il ne manquoit plus à la singularité de ces Mémoires, que de fournir, du vivant de l'Auteur, le sujet d'une Tragédie dont il fût lui-même le héros. L'action est l'histoire de son voyage en Espagne. L'analyse de la première Tragédie de ce Recueil, nous a menés trop loin pour nous permettre de nous arrêter long-temps sur celle-ci. Elle est de M. Wolfgang Goethe, déjà connu par d'autres Ouvrages, notamment par *les Passions du jeune Werther*. Sa Pièce est intitulée *Clavijo* ; & il n'a rien changé à l'intrigue que le dénouement, qu'il a rendu plus tragique que dans les Mémoi-

res Il s'est permis de faire changer le lieu de la Scène au milieu d'un Acte, ce qui suppose une observation peu rigoureuse des règles théâtrales. Dans la première Scène du quatrième Acte, il y a beaucoup d'adresse & d'esprit; mais on y trouve aussi des longueurs & des détails que le goût auroit dû proscrire. Il pouvoit, par exemple, se dispenser de faire compter parmi les motifs qu'allègue Carlos à son ami Clavijo, pour l'empêcher de se marier, le danger de gagner une maladie de langueur en épousant une personne presque toujours malade. Ce motif est raisonnable, sans doute; mais c'est un motif à alléguer dans la chambre d'un ami, ou au coin de la cheminée, mais non pas au Théâtre. C'est une espèce d'observation technique qu'il falloit rejeter. On doit toujours choisir la nature qu'on veut peindre. Il y a aussi d'autres détails que l'Auteur auroit dû supprimer, tels que celui-ci : c'est de Ronac, c'est-à-dire M. de B..., qui apprend que Clavijo s'est joué indignement des promesses les plus sacrées. « Non, » dit-il furieux, que je le trouve ! il faut » que je le trouve. Ah ! si je le tenois au- » delà des mers, je le ferois, je l'attache- » rois tout vivant à un poteau, je dépece- » rois tous les membres, je les ferois rôtir » à ses yeux, & vous, femmes, je vous en » ferois. » L'Auteur de cette Tragédie a pris, dans les Mémoires où il a puisé son sujet, des phrases & des conversations en

tières ; mais assurément il n'y a pas trouvé la phrase qu'on vient de lire.

Après ces observations critiques, nous devons à la justice de dire que cet Ouvrage, malgré ses défauts, annonce un talent distingué, & qu'il est plein d'énergie dans les détails. Le cinquième Acte, qui est fort court, nous paroîtroit fort étrange ; mais il offre de grandes beautés. Le perfide Clavijo, après s'être dérobé à l'amour, à la vûe même de la sensible Marie de Ronac, arrive enveloppé dans son manteau, tenant une épée sous son bras, & précédé d'un Domestique qui porte un flambeau devant lui. Il se trouve devant la porte de sa maîtresse, qu'il aime toujours, mais qu'il abandonne par des vûes d'ambition. Il y voit trois hommes en manteaux noirs avec des flambeaux. Il fait demander qui l'on va enterrer ; & les hommes lui répondent froidement : Marie de Ronac. Cette situation est terrible. Comme le convoi se met en marche, il leur crie, arrêtez, avec un son de voix terrible. Il ôte le drap mortuaire, & découvre le cercueil. On y voit Marie couchée, les mains jointes ; elle est ensevelie dans un linceul blanc. Clavijo effrayé se recule, & détourne les yeux en se cachant la tête dans les plis de son manteau. De Ronac arrive, lui jette un regard terrible, & met la main sur son épée. Clavijo, accablé de remords, & qui cherche à mourir, le provoque. Ils se battent, & de Ronac plonge son épée dans le

cœur de Clavijo, qui tombe sur le cercueil, en disant : je te remercie, mon frère, tu nous unis. Cette expression, *mon frère*, dans ce moment-là nous paroît sublime.

Il ne faut pas oublier que c'est ici une Pièce destinée à un Théâtre étranger ; c'est une idée qu'il ne faut jamais perdre de vûe, quand on lit la traduction d'un Ouvrage Allemand ; en un mot, il y a des choses qu'on doit admirer & ne pas imiter.

Nous croyons devoir exhorter M. Friedel à poursuivre sa Traduction, qui ne peut qu'être utile à la Littérature Françoisë, & servir à la gloire de son pays *.

(*Cet Article est de M. Imbert.*)

VOYAGE Pittoresque du Royaume de Naples & de Sicile. Tome II^e, grand in-folio. Prix, 24 liv. A Paris, chez de la Fosse, Graveur, rue du Caroufel.

L'AUTEUR de cet Extrait s'est laissé entraîner au plaisir de l'écrire, par celui qu'il a trouvé dans la lecture de l'Ouvrage.

Rien n'égale le luxe typographique, la beauté des gravures, qui sont autant de tableaux. L'intelligence des Artistes a tracé, pour ainsi dire, une route délicieuse, où

* Ce premier Volume se vend 4 liv. 10 sols, le deuxième a paru.

l'on est promené mollement à travers les sites les plus pittoresques & les plus variés.

Tantôt un fertile rivage
 Bordé de coteaux fortunés,
 Tantôt une rive sauvage
 Et des déserts abandonnés....

Quoi de plus imposant que ces terribles & admirables phénomènes que la Nature semble avoir étalés dans le Royaume de Naples? Les vastes débris de la magnificence Romaine, ses cirques, ses tombeaux, ses temples en ruine?

Quoi de plus doux, de plus consolant que la description de la *Campanie*? Les yeux & l'âme se reposent au milieu de ces belles campagnes, où le printemps a deux saisons, & dont les Poètes ont feint que Cérès & Bacchus prenoient un soin paternel.

C'est-là que sont situés ces monts si renommés par l'excellence de leurs vins & par la sérénité de l'air, qui en fait la contrée la plus délicieuse du globe.

Il en faut convenir, ce *Voyage d'Italie* est infiniment supérieur à celui de la *Suisse*, & n'a point cette manière mercantile qu'on devroit soigneusement cacher dans les entreprises de ce genre. En général, il est plus facile de les concevoir que de les exécuter, & l'on ne peut guères les achever qu'avec l'enthousiasme & l'indépendance d'un Amateur éclairé des Arts.

Le nom de M. l'Abbé de St. N. se trouveroit ici à sa place. Ceux qui le connoissent personnellement suppléeront aux éloges qui répugnent à la franchise de sa modestie & à l'aimable simplicité de ses mœurs.

Ceux qui ne connoîtront que son Ouvrage, qui ne sont pas gâtés par la frivolité de nos goûts, & la mesquinerie de nos édifices, ceux-là sauront apprécier ce qu'il en a coûté de soins, de recherches, de fatigues & de dépenses, pour la perfection d'un Ouvrage qui fait honneur au dix-huitième siècle.

L'élégance & la série avec lesquelles sont présentées toutes les antiquités d'Herculanum & de Pompeïa permettent de douter qu'on fût plus satisfait de voir le *Museum* fameux dont elles font l'ornement.

L'imagination est effrayée à l'aspect de ces anciens volcans, de ces convulsions de la Nature, qui chassoient la mer de ses rivages, qui écrasoient, qui engloutissoient les peuples & les villes; c'est au milieu des plaines riantes & fertiles de la Campanie, sous le plus beau ciel, sous la terre où naissent sans culture & les fruits & les fleurs, c'est-là que le Créateur a placé les gouffres épouvantables, comme il a placé la douleur & la mort au sein des voluptés & des délices de la vie.

Rien de plus piquant que le choix des peintures d'Herculanum, de ces arabesques d'un genre idéal & fantastique, de ces vases

dont les formes spirituelles & gracieuses ne vieilliront jamais.

Mais on ne peut consentir à l'idolâtrie de plusieurs Antiquaires, dont il semble que le respect pour ces monumens diminue avec le temps qui les perfectionne.

Si Paris éprouvoit aujourd'hui le sort d'Herculanum, & qu'on ne trouvât dans une partie de ses ruines que des peintures médiocres, seroit-on fondé à croire qu'à l'époque de 1782, nous n'avions pas les Robert, les Greuze, les Vernet, & que les tableaux de ces grands Maîtres ne fussent des chefs-d'œuvres même pour leurs contemporains?

Le théâtre d'Herculanum devient le sujet du plus riche burin, & des recherches les plus savantes sur les spectacles des anciens.

Les combats de Gladiateurs & de bêtes féroces, la passion des Romains pour ces spectacles de sang, prouvent assez combien ils étoient peu sensibles aux plaisirs de l'esprit. Nos mœurs attiques sont tellement étrangères à ces usages, qu'il étoit d'un homme de goût d'en parler laconiquement.

Il faut lire dans l'Ouvrage même les détails qui ont rapport aux représentations théâtrales des Anciens, à leurs masques scéniques, à leurs Acteurs.

C'est en vain qu'on cherche à se faire une idée de leur déclamation, partagée entre le geste & la parole; c'étoit cependant un Art assujéti à des règles & à une méthode très-

févères ; mais ce sont autant d'enigmes qui n'ont pas été encore expliquées par de gros Volumes.

Nos spectacles modernes , malgré les défauts qui semblent les caractériser , ne sont-ils pas encore plus susceptibles d'illusion que ceux des Romains ? & le jour qui éclaireroit leur scène théâtrale pouvoit-il suppléer aux lumières artificielles dont les nôtres sont entourées ? On conçoit que les Anciens se passionnassent pour des Acteurs tels qu'Ésope & Roscius ; mais Lekain ; Garrick , Prévillé & Molé seront un jour vantés , par nos arrière-neveux , à bien plus juste titre.

Il reste à parler des cirques. Celui de Rome fut agrandi par Trajan : de simples particuliers , tels que Salluste , en firent élever à leurs frais.

Un massif de construction , chargé de statues & d'obélisques , traversoit le cirque presque en entier dans sa longueur. On sait que l'art consistoit à savoir raser les bornes de ce massif.... *Fervidis evitata ratas.*

On nommoit *Desultores* ceux qui couroient sur trois ou quatre chevaux à la fois , comme on l'a vû de nos jours.

Des chœurs de Musiciens animoient ces Assemblées ; les plus belles femmes , les jeunes personnes en faisoient l'ornement. On retrouve avec plaisir , dans Ovide , ce qui pourroit encore appartenir à nos mœurs. *« Gardez-vous , dit-il dans son Art d'Aimer , de parler d'amour à une jeune fille ,*

» tandis qu'elle regarde d'un œil avide les
» courses de chevaux & de chars, &c. &c. »

Ce Poëte, moins tendre peut être & plus galant que Tibulle, feint qu'il est au cirque avec sa maîtresse; il cherche à la placer commodément, à la garantir de la foule..... il enverroit le sort du conducteur, mais il craint qu'un regard de sa maîtresse ne lui fasse tomber les rênes des mains.....

..... *Lora remissa fluere.*

Du temps d'Ovide, les grâces de l'esprit suppléent aux forces du corps..... un sourire le console de la palme qu'obtient son rival.....

Risit & argutis quiddam promisit ocellis.

Les Anciens faisoient un cas singulier des chevaux employés dans les courses. Ceux qui remportoient les prix étoient inscrits dans les fastes; on y lisoit leur nom, leur âge, le nom de leur maître, le nombre de leurs victoires.

On est encore émerveillé de la magnificence de ces spectacles, qui atteste la puissance, les richesses & la population d'un grand Empire; mais la constitution du nôtre & le climat ne permettent d'imiter que de fort loin ces grands établissemens. Aujourd'hui, que tout est soumis au calcul de la raison & de l'expérience, on pourroit leur donner autant d'utilité que de splendeur.

Notre jeune Monarque, au milieu d'une

Administration que l'état actuel de l'Europe rend plus difficile & plus compliquée, n'a pas dédaigné d'accorder un regard vivifiant à cette branche d'économie, dont l'influence s'étend également sur la guerre, le commerce & les travaux qu'exigent différens Arts. Il n'a voulu en confier le soin qu'à un Chef *, dont l'activité & les talens fussent capables d'assurer le succès de ses vûes éclairées.

La dernière pensée que fait naître cette Description de l'Italie, c'est qu'en inspirant le desir de faire ce beau voyage, il consoleroit de ne pouvoit pas l'entreprendre **.

HYMNE AU SOLEIL, suivi de plusieurs morceaux du même genre qui n'ont point encore paru, par M. l'Abbé de Reyrac, Censeur Royal, Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris, &c. sixième Édition. A Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, quai des Augustins, 1782. in-8°.

« C'EST toujours, dit M. Colardeau dans la Préface du *Temple de Gnide*, « c'est toujours avec regret, avec une sorte d'impatience que je lis en prose des Ouvrages où

* M. le Marquis de Conflans.

** Cet Article est de M. le Marquis de Villette, Auteur de l'extrait des *Œuvres de l'Abbé de Voisenon*, inséré dans le *Mercur* du mois de Mars.

» les idées & les images de la poésie sont
 » accumulées. »

Cependant , malgré tout le talent de M. Colardeau pour la versification , les vers de son *Temple de Gnide* sont à peu-près oubliés , & la prose poétique & philosophique , la prose enchanteresse de M. de Montesquieu vivra éternellement.

Quels vers pourroient faire oublier la prose poétique de Télémaque ? & comment pourroit-on proscrire un genre dont Télémaque est le modèle ?

Il seroit à désirer sans doute que nous eussions le Poëme de Milton , traduit tout entier en vers tels que ceux de cette belle tirade de M. de Voltaire :

Toi , sur qui mon tyran prodigue ses bienfaits , &c.
 mais en attendant ce miracle , qui vraisemblablement ne se fera point , proscrivons-nous la prose éloquente & poétique de M. Dupré de Saint-Maur ?

Le Poëme de *la Mort d'Abel* n'a-t'il pas plû en Allémanne dans la prose mesurée de M. Gessner ? N'a-t'il pas plû en France dans la prose plus libre de M. Huber ?

On voit que

Si les raisons pouvoient nous manquer en tout cas ,
 Les exemples fameux ne nous manqueroient pas.

N'excluons rien ; donnons la préférence aux vers , tâchons d'en faire qui ne soient point profaiques ; mais aimons la belle

poésie jusques dans la prose. Le Public montre bien qu'il l'aime; voilà en cinq ans six Éditions de l'Hymne au Soleil; celle-ci renferme, outre l'Hymne, un assez grand nombre d'Ouvrages du même genre & du même ton, dont quelques uns avoient déjà paru dans l'Édition précédente, & quelques autres paroissent pour la première fois. On distinguera parmi ces derniers, le *chant funèbre sur la mort de M. l'Abbé de Condillac*, & le petit Poème ou Hymne qui a pour titre, *la Création*.

On sent que M. l'Abbé de Reyrac a pris sur-tout Fénelon pour son modèle, & qu'il est de son école; il le rappelle à beaucoup d'égards. Prose ou poésie, c'est une très belle langue, une belle musique que celle-ci.

Hymne au Soleil. " Printemps de la vie,
 " jeunesse riante, quand les fleurs dont tu
 " embellis maintenant mon front se feront
 " flétries; quand le feu du sentiment & du
 " génie qui embrâse mon âme se sera éteint
 " sous les glaces de l'âge; ô vieillesse inexo-
 " rable! quand ta froide main aura sillonné
 " mon visage, & courbé sous ses coups mon
 " corps appesanti. ! Beaux arbres que j'ai
 " plantés, que mes yeux ont vu croître,
 " quand je viendrai, en m'attendrissant,
 " vous demander, d'une voix presque éteinte,
 " un de vos rameaux pour soutenir mes
 " bras défaillans & ma marche chancelante;
 " alors, abandonné du monde entier, triste
 " rebut de l'humanité, toute ma ressource,

» hélas ! tout mon bonheur sera de fixer sur
 » toi mes regards ; sur toi , ô Soleil ! ô ten-
 » dre consolateur des vieillards , leur plus
 » doux spectacle & leur dernier ami !

» Je viendrai tous les matins , d'un pas
 » tremblant , en louant les Dieux , m'asseoir
 » devant toi , & te présenter mes cheveux
 » blancs ; je viendrai ranimer , à l'éclat de
 » tes feux bienfaisans , les foibles étincelles
 » de ma vie & les sources glacées de mon
 » sang ; & lorsqu'enfin , au déclin du jour ,
 » tombant sous la faux du trépas , je sentirai
 » le dernier souffle de ma vie errer sur ma
 » bouche mourante , & se détacher de mes
 » lèvres décolorées , mes bras s'étendront
 » encore vers toi , & je demanderai aux
 » Dieux de ne rendre le dernier soupir que
 » quand ton dernier rayon disparaîtra des
 » bords de l'horizon.

Création. » Répands du haut des cieus tes
 » rayons enchanteurs , sœur aimable du
 » Soleil ; fais briller au sein de la nuit une
 » lumière plus calme , un jour moins éblouis-
 » sant ; verse par-tout les pavots du som-
 » meil & les charmes du repos ; épouse du
 » silence , règne avec lui , & tous deux
 » rendez la Nature plus auguste & plus in-
 » posante. »

M. l'Abbé de Reyrac , à l'exemple de
 Fénelon , imite ou traduit les morceaux des
 grands Poètes de l'antiquité , qui s'adaptent
 naturellement à ses Ouvrages.

« Asyle des vents & des tempêtes , océan

» profond, vâtes mers, roulez autour de
 » la terre vos flots impétueux, & que vos
 » bras étendus l'environnent & la pieffent
 » de tous côtés. »

On reconnoît ici ces vers d'Ovide :

Nec brachia longo

Margine terrarum parrexerat amphitrice.

Voici un morceau qui est une véritable
 Traduction.

« Un jour, en cultivant ses champs, le
 » Laboureur épouvanté reculera d'horreur
 » à l'aspect des boucliers & des casques ron-
 » gés de rouille, qu'il heurtera du soc de sa
 » charrue, & qui retentiront en roulant
 » dans les sillons. »

Scilicet & tempus veniet cùm finibus illis
Agricola, incurvo terram molitus aratro,
Excusa inveniet scabrâ rubiginis pila,
Aut gravibus rostris galeas pulsabit inanes,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris.

Traduction de M. l'Abbé Delille.

Un jour le Laboureur, dans ces mêmes sillons
 Où dorment les débris de tant de bataillons,
 Heurtant avec le soc leur antique dépouille,
 Trouvera sous ses pas des dards rongés de rouille,
 Entendra retentir les casques des Héros,
 Et d'un œil effrayé contempera leurs os.

Honneur aux vers, sans doute, & sur

tout à de tels vers; mais, encore un coup, quelque honneur aussi à la prose de Fénelon & de Reyrac.

L'abondance des matières nous force de renvoyer au Mercure prochain les Articles de Spectacles.

ACADÉMIE FRANÇOISE.

UN Citoyen, qui ne s'est fait connoître qu'au Secrétaire de l'Académie, & qui veut d'ailleurs garder l'anonyme, a présenté à la Compagnie le Mémoire suivant.

A Messieurs de l'Académie Française.

M E S S I E U R S ,

« Tous les genres de talens obtiennent des ré-
 » compenses; la vertu seule n'en a pas. Si les mœurs
 » étoient plus pures & les âmes plus élevées, la
 » satisfaction intérieure d'avoir fait le bien, seroit
 » un salaire suffisant du sacrifice qu'exige la vertu;
 » mais pour la plupart des hommes il faut un autre
 » prix; il faut qu'une action louable soit louée. Ces
 » éloges ont été le premier objet des Lettres; & c'est
 » en effet la fonction la plus honorable que puisse
 » avoir le génie.

» L'Académie Française s'est rapprochée de cette
 » institution antique, lorsqu'elle a proposé à l'élo-
 » quence le Panégyrique des Sully, des d'Aguesseau,
 » des Fénelon, des Catinat, des Montausier & d'au-
 » tres grands Personnages. Mais il n'est dans une

» Nation qu'un petit nombre d'hommes dont les
 » actions ayent un caractère de célébrité ; & le sort
 » du peuple est que les vertus soient ignorées. Tirer
 » ces vertus de l'obscurité, c'est les récompenser,
 » & jeter dans le Public la semence des mœurs.

» Pénétré de cette vérité, un Citoyen prie l'Académie
 » Française d'agréer la fondation d'un Prix,
 » dont voici l'objet & les conditions :

1°. L'Académie Française fera tous les ans, dans
 » une de ses Assemblées publiques, lecture d'un
 » Discours qui contiendra l'éloge d'un acte de vertu.

» 2°. L'Auteur de l'action célébrée, homme ou
 » femme, ne pourra être d'un état au-dessus de la
 » Bourgeoisie ; & il est à désirer qu'il soit choisi dans
 » les derniers rangs de la Société.

» 3°. Le fait qui donnera matière à l'Éloge, se
 » fera passé dans l'étendue de la ville ou de la ban-
 » lieue de Paris *, & dans l'espace des deux années
 » qui précéderont la distribution du Prix. A l'Éloge
 » seront jointes des attestations du fait, propres à
 » en constater la vérité. On choisit Paris, parce que
 » l'Académie y étant établie, a plus de facilité
 » pour vérifier les faits ; d'ailleurs, nulle part les
 » mœurs du peuple n'ont plus besoin de réforme que
 » dans les Capitales.

» 4°. Le Discours sera en prose, & ne sera pas de
 » plus d'un demi-quart d'heure de lecture ; un tems
 » plus long ne seroit employé qu'à des dissertations
 » étrangères à l'objet de l'institution.

» 5°. La fondation sera de douze mille livres ; &
 » l'intérêt de cette somme sera employé à payer deux
 » Médailles, dont une pour l'Auteur du Discours,
 » l'autre pour l'Auteur de l'action célébrée.

* On peut voir dans l'Almanach Royal de cette année
 1782, pages 418 & 419, jusqu'où s'étend la banlieue de
 Paris.

» 6°. Cette somme de douze mille livres sera
 » placée en rente viagère sur la tête du Roi & sur
 » celle de Monseigneur le Dauphin ; & le Discours
 » lû dans la Séance publique , sera présenté à ce
 » jeune Prince. Ainsi, les premiers regards seront
 » portés sur une classe d'hommes éloignée du
 » Trône , & il apprendra de bonne heure que parmi
 » eux il existe des vertus. »

L'Académie, avant d'accepter ces offres, a cru
 devoir proposer au Donateur les changemens qui
 suivent.

1°. Le Discours , ou *Récit* , sera fait par le Direc-
 teur de la Compagnie.

2°. L'Académie ne pourroit accepter la donation
 proposée, si elle renfermoit la moindre disposition
 qui pût intéresser personnellement quelqu'un de ses
 Membres. En conséquence, le revenu annuel des
 douze mille livres sera *entièrement* employé à payer
 une *seule* Médaille, qui sera donnée pour Prix de
 l'acte de vertu.

Le Donateur ayant adopté ces changemens, la
 Compagnie a, d'une voix unanime, de l'aveu du
 Roi son auguste Protecteur, accepté la donation.

Elle annonce donc que, dans son Assemblée pu-
 blique du 25 Août 1783, elle donnera ce Prix pour
 la première fois, *en se conformant aux conditions
 prescrites par le Donateur, & aux légers changemens
 qu'elle y a faits.*

Elle ne portera de jugement que sur les actes de
 vertu dont le détail lui aura été remis *par écrit*, &
 sera *muni d'attestations suffisantes.*

Ce détail sera adressé, *franc de port*, au Sieur
 Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie,
 rue Christine, & sera envoyé avant le premier Juin
 1783 inclusivement. Ce terme est de rigueur.

La date de chaque fait dont on enverra le détail,
 ne pourra remonter au-delà de deux ans avant l'é-

poque fixée pour la réception des pièces justificatives, c'est-à-dire, au-delà du premier Juin 1781.

L'Académie choisira parmi ces faits celui qu'elle croira le plus digne du prix, *se réservant, de l'aveu du Donateur, la liberté de le partager, si elle le juge convenable.*

Si la personne qui aura mérité le Prix est présente à la Séance publique, & qu'elle en ait fait prévenir quelques jours auparavant le Secrétaire de la Compagnie, la Médaille sera donnée à cette personne par le Directeur présidant à l'Assemblée.

L'Académie donnera tous les ans un Prix semblable, qui sera indiqué par un Programme.

G R A V U R E S.

TABLEAU de la France, divisé par Gouvernemens & Provinces, pour l'intelligence des cent quatre-vingt Cartes levées géométriquement par MM. de l'Académie des Sciences, dressé par le sieur Dupain-Triel fils, Ingénieur-Géographe du Roi, rue des Noyers Saint-Jacques, près S. Yves. Prix, 1 livre 10 sols eniaminé.

L'Auteur a exprimé sur ce Tableau les principales Villes de la France, les grandes routes; on y distingue les différentes Cartes qui composent chaque Province, & celles dont il faut se munir pour suivre telle ou telle route, ou le cours de telle ou telle rivière Il y a joint un Tableau figuré de tous les caractères géographiques, & l'explication des abréviations employées dans les Cartes de l'Académie.

Le Troupeau Hollandois, Estampe de 11 pouces de haut, sur 13 de large, gravé d'après le Tableau original de Van-bloemen, par Joseph Maillet. Prix,

1 livre 10 sols. A Paris, chez Maillet, Graveur, rue des Francs-Bourgeois, Place S. Michel, à côté du Jeu de Paume.

Récréation Espagnole, gravée d'après le Tableau de Charles Lepeintre, par A. F. Daniel, Estampe de même grandeur que la Conversation Espagnole de Beauvarlet. Prix, 6 liv. A Paris, chez Lepeintre, rue du petit Bourbon, attenant la Foire S. Germain.

Reddition de l'Armée du Lord Cornwallis, gravée par Godefroy. A Paris, chez l'Auteur, rue des Francs-Bourgeois, Porte S. Michel, & chez Ponce, Graveur de Mgr. le Comte d'Artois, rue Hyacinthe. MM. Ponce & Godefroy se proposent de représenter ainsi sous les Événemens remarquables qui concernent la Guerre actuelle de l'Amérique, & d'accompagner chaque Estampe d'une Notice Historique sur les Commandans & les principaux Auteurs d'une Révolution si mémorable dans les Fastes du genre-humain, & où les François auront joué le rôle le plus brillant. Ces Artistes publieront alternativement un sujet antérieur & un sujet postérieur à la Reddition de l'Armée de Cornwallis. Le prix de chaque Estampe sera de 1 livre 16 sols. Celle qu'ils viennent de mettre au jour est d'une belle composition; la gravure en est soignée: nous ne doutons pas que le Public n'accueille favorablement une Entreprise de cette importance, & aussi bien imaginée.

Portrait du Père Sauvé Moïssel, Supérieur Général de l'Oratoire, gravé par C. F. Letellier, d'après le Tableau de Capel. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez Letellier, rue des Vieilles Étuves, maison d'un Boutonnier.

Cahier d'Attributs de guerre & de Fontaines pour orner l'Architecture, en six feuilles. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez Panseron, Architecte, rue des

Maçons. On trouve chez le même un autre *Cahier d'Attributs de chasse*. Prix, 1 livre 4 sols, & lavé, 1 livre 16 sols.

Collection intéressante pour la Jeunesse, ou Recueil de petites Fables colorées, enrichies de figures en taille-douce, analogues à chaque sujet, deux parties, chacune de vingt-huit Estampes. Prix, les deux, 2 liv. 8 sols brochées; & reliées, 3 liv. A Paris, chez Bresson Maillard, Graveur, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie, maison du Limonadier, où l'on trouve des Alphabets à jour disposés de façon à pouvoir placer deux différentes lettres à côté l'une de l'autre dans une espèce de coulisse, & que l'on peut transposer d'une manière aisée & très-expéditive pour marquer le linge. L'alphabet renfermé dans une boîte, les chiffres joints à une phiole de liqueur ineffaçable & leurs dépendances, se vendent 6 liv.

M U S I Q U E.

RECUEIL d'Airs, Rondèaux & Variations pour le Forte-piano ou le Clavecin, avec accompagnement de Violon, par M. l'Abbé L. B. Amateur. Œuvre III^e: Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez le Duc, rue Traversière Saint Honoré.

Ouverture, Airs de Chants & Airs de Ballets de l'Opéra de Thésée, arrangés pour le Clavecin & le Forte-Piano, par M. Gossec fils. Prix, 7 livres 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue Fontaine au Roi, Fauxbourg du Temple, vis-à-vis le troisième réverbère, & aux Adresses ordinaires de Musique.

Due Concerti à Violino principale duo Violini obligati, Viola, Basso corn, Flauti.

Composti dal Signor Alessandro Frixer, delto

Frizeri di Verona, Opéra V. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue de Vaugirard, près le Luxembourg, derrière la nouvelle Comédie, & aux Adresses ordinaires de Musique.

Six Sonates à Flûte seule & Basse, par T. Giordani, Œuvre IX. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez Muslard, rue Aubry-le-Boucher, vis-à-vis le Commissaire, & aux adresses ordinaires.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

MOLIÈRE à la Nouvelle Salle, ou les Audiences de Thalie, Comédie en un Acte & en vers libres, représentée pour la première fois par les Comédiens François, sur le nouveau Théâtre du Fauxbourg Saint-Germain, le 12 Avril 1782, par une Société de Gens de Lettres. Prix; 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Lambert & Baudouin, Imprimeurs-Libraires, rue de la Harpe, près S. Côme,

Première Partie du Tome XIVe de l'Histoire des Hommes ancienne, in-12. & in-8°. A Paris, chez M de la Chapelle, rue Basse, porte S. Denis.

Trésor des Laboureurs dans les oisieux de basse-cour, nouvelle Édition in-12, par M. Buc'hoz. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue des Noyers; & à Rouen, chez Boucher le jeune.

Mémoire sur les dégradations des terres occasionnées par les torrens & par les inondations; moyens de les prévenir, & d'augmenter considérablement les productions de la terre & de l'industrie, par M. Licurad, Seigneur d'Aiglon, in-8°. A Paris, chez la Veuve Hérisant, Imprimeur-Libraire, rue de la Parcheminerie.

Pissot, Libraire, qui des Augustins, vient de

recevoir de Londres : *The Annual Register for the year 1780*, 1 Vol. in-8°. London. — *The Royal Kalendar, for the year 1782*, 1 Vol. in-12. London. — *Journal of Captain Cook's last Voyage to the pacific Océan on discoveries performed in the years 1776, 1777, 1778 & 1779*, 1 Vol. in-8°. , avec figures. London.

Tome XLI de l'Histoire Universelle, nouvellement traduite de l'Anglois par une Société de Gens de Lettres, in-8°. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

Deuxième Volume du Cours complet d'Agriculture théorique, pratique, économique, & de Médecine rurale & vétérinaire, suivi d'une Méthode pour étudier l'Agriculture par principes, ou Dictionnaire Universel d'Agriculture, par une Société d'Agriculteurs, rédigé par M. l'Abbé Rozier, in-4°. Prix, 12 livres en feuilles, avec des Planches en taille-douce. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Traité de l'Apoplexie & de ses différentes espèces, avec une nouvelle Méthode curative, dont l'utilité est prouvée par l'expérience; on y traite également de la Paralysie & d'une nouvelle préparation mercarielle propre à l'usage extérieur, en forme de frictions sèches pour les dartres & les maladies vénériennes, par M. Ponsart, Docteur en Médecine, Volume in-12. A Paris, chez Guillot, Libraire, rue de la Harpe, près de l'ancien Collège de Bayeux.

L'Art du Comedien vu dans ses principes, Volume in-12. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin, & la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

Cours d'Études à l'usage des Éléves de l'École Royale Militaire, quatrième division, contenant l'Abrégé de l'Histoire Romaine, Volume in-12.

Prix, 2 livres relié. A Paris, chez Nyon l'ainé, Libraire, rue du Jardinnet.

L'Aventurier François, ou Mémoires de Grégoire Merviel, 2 Vol. in-12. A Paris, chez Quillau, Libraire, rue Christine, & la Veuve Duchefne, Libraire, rue S. Jacques.

Les Aventures d'un Provincial, ou Histoire du Chevalier de Jordans, 2 Parties in-12. A Paris, chez Bastien, Libraire, rue du Petit-Lion.

Œuvres mêlées en prose & en vers, par un Être libre & pensant, première Partie in-12. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Code de la Marine du mois d'Août 1681, nouvelle Édition in-24. Prix, 1 livre 16 sols relié. A Paris, chez Lamy, Libraire, quai des Augustins.

Abrégé Chronologique de l'Histoire de la Maison de Savoie en vers artificiels, par M. l'Abbé de M... in-12. Prix, 1 livre 10 sols. A Paris, chez Monory, Libraire, rue de l'ancienne Comédie Française, vis-à-vis la Cour du Commerce.

T A B L E.

<i>V</i> ERS à un Ami,	3	<i>Voyage Pittoresque du Royaume de Naples & de Sicile,</i>	29
<i>L'Agneau poursuivi par le Loup, Fable,</i>	ib.	<i>Hymne au Soleil,</i>	35
<i>Air de l'Eclipse Totale,</i>	5	<i>Académie Française,</i>	40
<i>Charades,</i>	7	<i>Gravures,</i>	43
<i>Enigme & Logogryphe,</i>	8	<i>Musique,</i>	45
<i>Nouveau Théâtre Allemand,</i>	9	<i>Annonces Littéraires,</i>	46

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 4 Mai. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 3 Mai, 1782. DE SANCY.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE , le 1er. Mars.

LE Grand-Vifir fait tous les jours de nouveaux progrès dans l'estime & la confiance du Sultan ; mais il paroît qu'il ne produit pas les mêmes sentimens dans le peuple ; on entend de fréquents murmures , & c'est à des mécontentemens secrets qu'on attribue les incendies qui désolent cette Capitale ; celui du 20 du mois dernier a réduit en cendres près de 1000 maisons ; & le lendemain 21 , le feu éclata encore en six endroits de la Ville à la fois.

On assure qu'on va remettre encore sur le tapis l'affaire du traité de commerce entre l'Espagne & cet Empire ; on dit que le Dragoman de Suède s'est donné beaucoup de mouvemens pour cet objet , & on croit qu'ils vont réussir.

Le Patriarche schismatique , qui l'année
4 Mai 1782. a

dernière fut déposé, est parvenu en répandant à propos de l'argent à se faire un parti ; on ne seroit pas étonné si on voyoit le Divan le rétablir bientôt ; il paroît que l'on le desire ; le Patriarche actuel s'est fait généralement haïr par sa sévérité, & dernièrement il a été battu dans la basilique même où on lui a fracassé le poignet à coups de bâton.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 15 Mars.

LORSQUE l'Impératrice a donné une audience solennelle à l'Envoyé du Khan des Tartares de la Crimée, ce Ministre lui a adressé ce discours.

Très-Sérénissime, Très-Invincible, Très-Grande Impératrice & Très-Gracieuse Dame.

« Le Khan de la Crimée & toutes les nations Tartares qui lui sont soumises, se souviendront éternellement que le don d'un Prince souverain résidant au milieu d'elles, & d'un Gouvernement libre & indépendant, est l'ouvrage de vos augustes mains. La valeur & la durée de cette félicité dépendent principalement de la continuation de votre assistance & de votre protection. Le Khan mon Maître & toute la nation Tartare, témoignent par mon organe & par l'écrit que je présente respectueusement à V. M. I. leur reconnoissance pour ses bienfaits antérieurs, & la prie de leur continuer sa protection Toute-Puissante. Je m'estime heureux d'avoir été choisi pour ce service respectueux, & je me jette en toute humilité aux pieds de V. M. I. »

L'Impératrice lui répondit par une assu-

rance de sa protection & de sa bienveillance.

S. M. I. en nommant le nouvel Archevêque de Mohilow , adressa , le 17 Janvier dernier , l'Ordonnance suivante au Sénat dirigeant.

» Nos ancêtres & Nous ayant accordé le libre exercice de différentes religions dans notre Empire , & entr'autres celle de l'Eglise Romaine , & comme il se trouve un grand nombre de personnes qui suivent les dogmes dans divers endroits de la Russie , même les plus éloignés , Nous avons jugé nécessaire en 1773 de créer pour elles un Evêque d'entre nos sujets , & nous choisîmes alors pour remplir cet emploi l'Evêque Stanislaw Tshes Tschersowisch , qui par les preuves non équivoques qu'il nous a données depuis long-tems de son dévouement pour notre Personne , de son zèle pour son Eglise , de la sagesse avec laquelle il a conduit le troupeau qui lui a été confié , & qui par les soins pour le bien public , s'étoit rendu digne de notre bienveillance. Actuellement renouvelant nos soins envers nos fidèles sujets de la religion Romaine , après avoir pris les renseignemens nécessaires pour la meilleure direction des affaires de leur Eglise , nous avons jugé bon de faire les dispositions suivantes : 1°. Nous érigeons dès-à-présent la ville de Mohilow , capitale du Gouvernement de ce nom , en Archevêché de la croyance Romaine , renfermant sous la juridiction de son Archevêque toutes les Eglises & Monastères de cette religion , qui se trouvent , tant dans les Gouvernemens de Mohilow & de Polotski , que dans nos deux Capitales & dans toutes les autres parties de l'Empire de Russie. 2°. Nous nommons gracieusement au Siège Archiepiscopal de l'Eglise Romaine de Mohilow l'Evêque Stanislaw Tshes Tschersowisch. 3°. Pour l'aider dans ses fonctions ,

nous nommons un Coadjuteur, & nous élevons à cette dignité l'Abbé Jean Benistafshi, Chanoine de l'Archevêché de Mohilow & Supérieur de Danubourg; & pour son élévation au Siegé Episcopal, nous avons ordonné de prendre les mesures convenables. 4°. Il sera assigné au Coadjuteur de l'Archevêché de l'Eglise Catholique de Mohilow douze cens roubles d'appointement par an. 5°. L'Archevêque de l'Eglise Romaine de Mohilow ne devra recevoir des ordres de qui que ce soit, que de Nous & de notre Sénat. 6°. Cet Archevêque créera un Consistoire, composé de quelques Chanoines, natis de nos Erats ou qui y sont naturalisés, pour examiner & juger sous la direction les affaires; tant Ecclésiastiques que séculières qui seront de son ressort; mais s'il arrivoit qu'on dût y juger un Séculier, alors il devra faire appeler un Député du Tribunal d'Etat, pour assister, avec les autres Membres du Consistoire, au Jugement qui aura lieu; & ceux qui ne seroient pas satisfaits du jugement du Consistoire & de l'Archevêque, pourront faire appel au Sénat. 7°. Il est défendu au College de Justice de Livonie, d'Estonic & de Finlande de se mêler aucunement des affaires qui concernent les Eglises Catholiques Romaines. 8°. La nomination des Supérieurs ou Chefs des Couvens & des Curés aux Paroisses, & les autres avancemens aux grades Ecclésiastiques dans la religion Romaine, dépendront dans toute l'étendue de l'Empire de Russie de la volonté de l'Archevêque nommé par Nous, à qui nous ordonnons d'examiner par lui-même ou son Coadjuteur tous lesdits Supérieurs & Curés, & de laisser ou de nommer de nouveau ceux d'entre eux qui seront nés nos sujets, ou qui le seront devenus, & de démettre & renvoyer ceux qui auront été envoyés du dehors pour un tems, & de ne point les souffrir à l'avenir, défendant de les recevoir, sous peine d'être poursuivi juridiquement,

pour avoir désobéi aux Ordonnances de la Puissance supérieure. 9°. Quant à ce qui regarde la direction de l'Eglise Romaine de St. Pétersbourg, confirmée par nos privilèges & réglemens touchant les élections des Supérieurs, la disposition des revenus & de ce qui peut contribuer à l'avantage de ces revenus, on devra procéder en conformité des susdits privilèges & réglemens; mais pour ce qui concerne la nomination des Prêtres à cette Eglise, on devra se conformer aux réglemens ci-dessus, par la raison que, si on a souffert ci-devant qu'on appellât & reçût des Moines étrangers; ce n'a été que, parce que la Russie n'avoit pas alors ses propres Evêques de la religion Romaine. 10°. Nous confirmons la défense que nous avons faite par nos Ordonnances du 3 Juillet 1779, au Gouverneur général de la Russie-Blanche, & du 31 Janvier 1780 à tous les Gouverneurs généraux, de ne point laisser entrer sur nos frontières des Ecclésiastiques de nomination étrangère; & nous ordonnons que par-tout où il s'en présentera, on ait à les renvoyer avec menace de les livrer aux Tribunaux des Gouvernemens, pour être jugés suivant les loix; & pareillement ceux qui, en contravention de la présente Ordonnance, les recevront sans la permission de l'Archevêque, seront envoyés aux Tribunaux compétens, pour être jugés suivant les Loix. 11°. Nous confirmons que tous les Ordres religieux de la religion Romaine, dépendent uniquement de l'Archevêque de Mohilow, de son Coadjuteur & de son Consistoire, sans qu'ils osent prendre sur eux de dépendre d'aucune autre puissance Ecclésiastique, qui ne soit pas dans notre Empire; de leur envoyer des revenus en partie du leur, ni même d'avoir aucune connection avec eux, sous peine d'être poursuivis juridiquement pour leur désobéissance à suivre les Ordonnances de la Puissance supérieure. 12°. Nous ordonnons à l'Archevêque de l'Eglise Romaine de Mohilow, de nous

envoyer un état circonstancié de tous les Monastères de cette Eglise , spécifiant lesquels d'entr'eux il juge vraiment utiles à la religion & à la patrie, soit par leurs connoissances, soit par l'instruction de la jeunesse, leurs soins à secourir les pauvres & à assister tous ceux qui sont dans le besoin, quelles mesures il devra prendre pour les conserver, ou bien qui sont ceux qui vivent dans la fainéantise & uniquement pour eux-mêmes, qui ne font rien pour le bien public, mais qui sont à charge à la Société, afin que nous puissions prendre à ce sujet les meilleurs arrangemens possibles, pour l'avancement de la gloire de Dieu & pour le bien de la Société. 13°. Nous confirmons nos précédentes Ordonnances, qui défendent de recevoir aucune bulle du Pape, ou aucun écrit envoyé en son nom, ordonnant de les envoyer à notre Sénat, qui, après en avoir examiné le contenu, & particulièrement s'il ne s'y trouve rien qui ne soit pas conforme aux Loix de l'Empire de Russie, ou aux droits de la Puissance Ecclesiastique que nous avons reçue de Dieu, sera tenu de nous en donner son avis, & d'attendre notre permission, ou défense de rendre publiques de pareilles bulles ou écrits «.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 10 Avril.

LE Pape visite pendant son séjour dans cette Capitale tous les objets qui peuvent intéresser sa curiosité. Il a vu successivement la Bibliothèque Impériale, le Cabinet des Médailles, ceux des Arts, d'Histoire naturelle, d'instrumens de Mathématique, &c. Tous les jours S. S. donne audience aux personnes de distinction, &

paroît à une croisée pour donner la bénédiction au peuple qui accourt ici en foule. On croit qu'elle repartira vers la fin de ce mois, & qu'elle dirigera sa route sur Salzbourg, Munich, Augsbourg & le Tirol, pour retourner en Italie.

» Le Comte de Sternberg & le Baron de Maffmuth, Commissaires Impériaux, écrit-on de Prague, accompagnés par le Secrétaire du Gouvernement & le Contrôleur des Finances, ont été le 6 Mars dernier, signifier leur suppression aux religieuses Célestines de notre nouvelle ville : elles peuvent rester encore sept mois dans leur cloître ; & pendant ce temps-là, elles auront par jour, la Supérieure, 40 kreutzers, & les simples religieuses 30. — Le 19 Mars, on a célébré à Ramburg une fête très-intéressante. Cette ville, qui est dans le cercle de Leurmeritz, & fait partie de la Seigneurie du Prince de Lichtenstein, envoie chaque année pour plus de 400,000 florins de ses toiles & de ses courils à l'Etranger. Elle a célébré l'abolition de l'esclavage dans les États de S. M. Imperiale, par un grand *Te Deum* en musique chanté au son des cloches de la ville & au bruit des décharges de nombre de mortiers. On y a distribué en même-temps de nombreuses aumônes à plus de cent pauvres que la solennité avoit rassemblés «.

Dimanche prochain, le Pape fera la consécration d'un magnifique Autel construit depuis peu dans l'Eglise de St-Michel, & dont on évalue la dépense à 50,000 florins. Comme cette consécration se fera avec beaucoup de solennité, les curieux de ces édifiantes & brillantes cérémonies auront de nouveau de quoi se satisfaire.

De FRANCFORT, le 12 Avril.

LES lettres de Vienne contiennent les détails suivans sur la solemnité avec laquelle le S. Pere a officié dans l'Eglise Saint-Etienne le jour de Pâques.

« A 9 heures du matin , Sa Sainteté se rendit dans un carrosse de cérémonie à l'Eglise de S. Etienne où elle célébra la Messe pontificalement ; elle fut servie par les Cardinaux Migazzi , Balthiani & Hertzan , & par son Nonce. Elle prononça un discours latin & donna de son trône la bénédiction au peuple. Vers midi , elle se rendit en habits pontificaux , ayant la thiare sur la tête , à la galerie de la Chancellerie de Guerre , d'où assise sur un trône elle donna la bénédiction au peuple qui étoit assemblé en foule. Cette cérémonie fut annoncée par toutes les cloches de la ville & par une *Salve* de 150 coups de canon. Le mal d'yeux avoit empêché l'Empereur d'entendre la grand Messe de Sa Sainteté. Il y avoit ce jour-là plus de 30,000 étrangers dans la ville ; & malgré les précautions que la Police avoit prises pour prévenir tous les accidens fâcheux , il en est cependant arrivé quelques-uns ; il y a eu quelques bras cassés , des sculures. On a aussi trouvé le lendemain sur la place , une grande quantité de souliers qui ont été perdus. Le jour de Pâques , depuis 8 heures du matin , aucune voiture ne pouvoit plus passer ; ce qui avoit fait hausser prodigieusement le loyer des chaises à porteurs ; on en a payé trois ducats , & même vingt florins ».

On dit que M. Klopstock , l'un des plus célèbres Poètes de l'Allemagne , a envoyé à l'Empereur une Ode à la louange des nouvelles réformes qu'il vient de faire ; & que S. M. I. n'en a pas permis l'impression , mais a envoyé 50 ducats à l'Auteur.

On mande de Berlin qu'un Juif qui y étoit établi & qui y jouissoit d'une grande fortune , fut arrêté , il y a quelques jours , pour avoir fraudé , en très-peu de tems les droits de l'Accise pour plus de 12,000 écus. Il a été condamné aux travaux publics dans la forteresse de Spaudare pour six ans.

» Dans la nuit du 4 au 5 Mars , lit-on dans une lettre d'Albourg , un bâtiment de Lubeck , Capitaine Toncin , venant de Saint-Ubes , avec une cargaison de sel , en allant à Lieban , a fait naufrage dans le vieux Schagne. On n'a rien pu sauver de la cargaison , & il n'y a eu que le Pilote & neuf matelots qui ont eu le bonheur d'échapper à la mer. Dans la nuit suivante , un bâtiment Ecoissois allant à Gothinbourg a péri corps & biens , près du fanal. — Le 29 Mars , le bâtiment *la Princesse Louise* , Capitaine Smith , arrivé des Indes Occidentales avec une cargaison , eut le malheur d'être coupé en deux par un glaçon , près d'Hessinger ; il a coulé bas. L'équipage seul a été sauvé.

I T A L I E.

De LIVOURNE , le 4 Avril.

LE Comte & la Comtesse du Nord , après avoir vu tout ce que cette Ville offre de remarquable & s'être rendus à bord de l'escadre Russe qui mouille dans ce port , sont partis pour Pise où ils resteront quelques jours & d'où ils se proposent de revenir ici.

On dit que la République de Raguse a fait afficher un Edit qui défend à tous les habitans de cet Etat de parler en aucune manière de la Potte , de Venise ou de toute au-

tre Puissance quelconque à peine de l'Escrapade.

Le Roi de Naples vient de rendre un Edit intéressant sur l'Inquisition qui n'est point établie dans le Royaume de Naples, mais qui l'est dans la Sicile. Cet Edit est adressé au Vice-Roi de cette Isle & conçu ainsi :

» S. M. sait que l'Inquisition fut odieuse au peuple dès son origine, quoique dans ces Provinces on n'ait jamais adopté les erreurs que des sectes répandirent en d'autres lieux de l'Europe; mais on la détesta, parce que tant dans ses emprisonnemens que dans ses procédures, elle n'a jamais agi que de la manière la plus illégale. Combien de fois ne s'est-on pas jetté au pied du trône pour supplier le Souverain de faire substituer les loix publiques aux loix secretes de ce Tribunal? Combien de fois les Rois prédécesseurs de S. M. & S. M. elle-même, ne l'ont-ils pas condamné? Néanmoins ce Tribunal ne s'est point délisté de son ancien systême: les procès se font toujours d'après des dénunciations cachées; elle se contente de témoins obscurs dont les accusés ignorent les noms, ce qui les prive des moyens de défense; elle prononce ses sentences sans qu'ils connoissent ni leurs délateurs ni les dépositions. Le Grand Inquisiteur n'a pas même eu honte de répondre dans une de ses remontrances, que *l'inviolabilité du secret étoit l'ame & l'essence de l'Inquisition; qu'elle ne peut avoir de force sans le secret, & qu'il vaudroit mieux la supprimer que d'en changer les procédures.* Sa Majesté considérant que de cette manière l'innocence peut être opprimée, & voulant préserver de tout jugement inique les peuples dont le gouvernement lui est confié, sans néanmoins laisser impunis les perturbateurs de la religion, a aboli & abolit entièrement le Tribunal de l'Inquisition dans le Royaume de

Sicile ; laissant aux Evêques l'exercice de leur ancienne juridiction en matière de foi , pourvu qu'ils suivent la forme usitée dans tous les Tribunaux de Justice criminelle des Etats de Sa Majesté : & pour que ces Prélats exercent plus facilement leurs fonctions à cet égard ; S. M. leur donne les instructions suivantes : 1°. Si quelqu'un , ecclésiastique ou laïque , est accusé d'hérésies , avant de le citer & de l'emprisonner , il faut produire par-devant le Vice-Roi , les preuves de l'accusation qu'on veut intenter ; & quand la permission aura été accordée pour l'emprisonnement par le Vice-Roi , que le procès aura été fait , que la sentence aura été prononcée , il faudra en exhiber de nouveau toutes les pièces audit Vice-Roi avant d'en rien publier ni mettre à exécution , afin que celui-ci communiquant le tout à la Junte supérieure , puisse s'assurer que cette sentence est légale. 2°. Quand un ecclésiastique ou laïque aura été emprisonné , il pourra prendre pour sa défense tel Avocat qu'il jugera lui convenir , & il aura la liberté , sans même être obligé de la demander à personne , de parler à qui bon lui semblera , & de faire usage de papiers , de plumes & d'encre , comme s'il se trouvoit dans sa propre maison. 3°. Dans les sommations qui seront faites concernant de semblables procès , on sera toujours tenu de spécifier le délit pour lequel se feront les sommations. 4°. Finalement S. M. ayant dessein d'appliquer à l'utilité publique les fonds dont l'inquisition qu'elle abolit est pourvue , ordonne qu'on lui en produise d'abord l'état avec tous les documens qui y ont rapport «.

Ce qui a fait que le Royaume de Naples n'a point reçu l'Inquisition , c'est que les Rois & les Papes se disputoient le droit de nommer les Inquisiteurs , ce qui fit qu'il n'y en eut aucun de nommé ; la Sicile avoit été moins heureuse.

E S P A G N E.

De CADIX, le 4 Avril.

Tout le convoi sorti d'ici le 20, excepté 5 bâtimens qui entrèrent à Algésiras, a relâché à Malaga; il y attendra la réponse aux représentations des intéressés qui ont envoyé en Cour pour avoir une escorte de vaisseaux de guerre jusqu'aux Canaries.

Les frégates la *Carmen* & la *Ste-Perpetua* que le même coup de vent a fait aborder, ne sont revenues ici qu'avec beaucoup de peine, & leur dommage est tel qu'il exigera près d'un mois de travail.

C'est le 97^e. régiment qui est entré à Gibraltar; les Anglois l'avoient porté à près de 700 hommes. Le Commandant du blocus, depuis l'arrivée de ce renfort, paroît craindre plus que jamais une sortie, & il prend toutes les précautions nécessaires pour la faire avorter. Les grandes gardes sont renforcées, le Corps des grenadiers qui, toutes les nuits, protège les ouvrages, a été augmenté, & comme ce service est journalier, le Commandant, pour ne pas trop fatiguer ses meilleurs soldats, a demandé à notre Gouverneur un régiment de cette garnison, & on va le lui envoyer.

Les Officiers & environ 15 ou 20 matelots de l'équipage de la *Sainte-Catherine*, revenus à Algésiras, avoient été déposés par la frégate le *Succès* sur le *Cerbère*, une de celles

qui sont entrées dans Gibraltar. Le *Succès* avoit rencontré cette flotille deux jours après son combat , & a conduit en Angleterre où il alloit se réparer , le Capitaine de la *Sainte-Catherine* & le reste de l'équipage de cette malheureuse frégate.

Le Roi a disposé en faveur de M. le Duc de Crillon des Commanderies vacantes par la mort du Marquis de la Ensenada elles sont, dit-on , un objet de plus de 60,000 liv. de rentes.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 22 Avril.

Nous n'avons aucune nouvelle officielle de l'Amérique Septentrionale ; tout ce que nous savons de ces contrées se réduit à des lettres particulières , apportées par divers bâtimens partis de New-Yorck le 4 Mars. Selon ces lettres , la garnison , à cette époque , s'attendoit à une attaque que le Général Washington paroissoit se préparer à former contre cette place , & l'on travailloit à fortifier l'isle & à se mettre en état de résister à l'ennemi. L'armée Américaine composée d'environ 11,000 hommes étoit campée dans les Jerseys à 20 milles de New-Yorck ; & depuis plusieurs mois , il n'y avoit point eu d'escarmouches quoique l'hiver eût été singulièrement doux.

Quelques unes de ces lettres portent aussi que toutes les frégates du Roi étoient en

croisière sur la côte d'Amérique, & que quelques-unes étoient à la hauteur des Bermudes. On se flattoit qu'elles y feroient des prises considérables qui ne pourroient que faire le plus grand tort à nos ennemis.

Quant aux isles, on n'a que la confirmation de l'arrivée de l'Amiral Rodney & de sa jonction avec l'Amiral Hood; mais on n'a rien appris de plus; si le Ministère en fait davantage, il n'a pas jugé à propos d'en instruire la Nation. Il paroît que depuis cette jonction nos forces se trouvent portées à 33 ou 34 vaisseaux; si cela ne nous met pas en état d'entreprendre des opérations offensives, nous avons du moins les moyens de conserver les isles qui nous restent jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts.

Des lettres écrites à bord de l'*Hercule* de 74, en date d'Antigoa le 27 Février, portent que ce vaisseau y est arrivé très-endommagé dans ses œuvres mortes; il a été séparé par un coup de vent de l'escadre du Chevalier Rodney qu'il se propoisoit de rejoindre à Sainte-Lucie. L'état de délabrement de ce vaisseau, nous fait craindre que plusieurs de l'escadre de l'Amiral Rodney n'aient aussi beaucoup souffert, & qu'il ne soit obligé à des réparations nécessairement longues par la disette des matériaux avant de pouvoir songer à aucune entreprise. On ne doute pas que l'amiral Hood lui-même, n'ait beaucoup de vaisseaux qui exigent autant de tems & de travail; on se rappelle

que lorsqu'il gagna la rade de basse-terre, quand le Comte de Grasse l'eut quittée, il exposa son arrière-garde, qui dut souffrir beaucoup; & il est vraisemblable que le reste de ses vaisseaux a dû essuyer des dommages dans les attaques successives qu'ils essuyèrent.

Tous ces détails ne diminuent pas nos inquiétudes sur les évènements qui doivent avoir peut-être actuellement lieu dans ces parages, & nous font attendre avec inquiétude les premières nouvelles qui en arriveront. Nous ne sommes pas plus tranquilles sur ce qui se passe dans l'Inde; on ne nous a annoncé ici que des victoires de Sir Eyre Coote; mais on ne nous a rien dit de l'échec qui en a été la suite, & qui n'a pas laissé d'être considérable; pour détourner notre attention, on ne nous parle que de l'arrivée de 2 vaisseaux de ligne au Bengale, & d'un à Madrass. Le dernier est le *Monarque* de 70 canons; & on croit que les deux autres sont le *Sultan* de 74 & le *Magnanime* de 64 qui étoient partis avec un convoi en Mars 1781.

S'il faut en croire nos papiers, il y a des lettres particulières qui nous apprennent que plusieurs vaisseaux Anglois, avec des troupes que l'on suppose être celles aux ordres du Général Meadows, embarquées à bord de l'escadre du Commodore Johnstone, se sont emparés de l'établissement Hollandois de Cochin, près le Cap Comorin; elles

ajoutent qu'un armement considérable avoit aussi mis à la voile pour attaquer Trincomaly, la principale forteresse des Hollandois dans l'Isle de Ceylan.

Ces nouvelles, quoiqu'on en dise, sont au moins douteuses ; & quand elles se réaliseroient, il n'en seroit pas moins sûr qu'en conquérant les établissemens des Hollandois, nous ne défendons pas les nôtres, qui sont toujours très-exposés, & qu'Hyder - Aly, s'il est soutenu par les François, comme il y a beaucoup d'apparence, peut nous causer des pertes plus sensibles, & dont rien ne nous dédommagera.

Cet état des choses vient à l'appui du compte que vient de rendre au Parlement le Comité chargé de l'examen des affaires de l'Inde : le Lord Avocat d'Ecosse insiste particulièrement sur ce que la Chambre laisse le Gouvernement de l'Inde à ses Gouverneurs naturels ; mais qu'elle les assujettisse à rendre compte de leur conduite ; il proposa aussi différentes résolutions ; celles qui regardent le Carnate sont au nombre de 24, & ont été discutées dans la Chambre. Nous les transcrivons ici.

» 1^o. Il paroît que depuis 1767 jusqu'en 1779 dans l'espace de 12 ans, l'excédent des revenus de la Compagnie dans le Préside du Fort Saint-George, au-delà des charges militaires & civiles, n'a jamais suffi à l'achat des marchandises destinées à faire passer en Europe les remises convenues. 2^o. Dans

les 2 premières & 2 dernières années de cette période de 12 ans, les charges ont excédé 941,781 l. sterling, revenus nets des quatre ans. 3°. Que pendant les 8 autres années où la guerre n'a causé aucune dépense, les revenus n'ont pas suffi à l'achat de la moitié des marchandises destinées à faire passer en Europe les remises convenues. 4°. Que dans les 12 ans entiers, les revenus nets n'ont excédé la masse des charges que de 51,961 l. st. 5°. Que les arrérages dûs par les Zemindars & par les Fermiers des terres que possède la Compagnie, se sont accrus à un point considérable, & qu'en général les Zemindars, sont dans la détresse, & noyés de dettes. 6°. Qu'outre le tribut payable à la Compagnie, les Chefs des établissemens subordonnés ont été dans l'usage d'exiger de grosses sommes sous le nom de don gratuit. 7°. Que ces dons gratuits sont arbitraires, qu'ils n'ont jamais été passés en compte, & que les terres des districts de Jaghire & de Poonamallet ont été uniformément louées au Nabab d'Arcate. 9°. Que le Nabab est chargé de dettes, soit avec la Compagnie, soit avec des particuliers, que les troupes mal payées désertent en grand nombre, & se livrent souvent à des mutineries dangereuses. 10°. Que les revenus du Tanjaour sont diminués & le Royaume dans un état de déclin alarmant. 11°. Qu'outre la part qu'y a eu une mauvaise administration, une des causes de ce déclin est l'opinion qu'on s'est formée dans le pays, que le Gouvernement du Rajah ne seroit pas de durée, & qu'on étoit à la veille d'une révolution. — (Ici le Lord-Avocat fit une description de Tanjaour, qu'il appella le jardin de délices de l'Univers, que la cupidité a converti en désert, Le maître de ce beau jardin, le Roi de Tanjaour, a été traité avec une inhumanité révoltante par les serviteurs de la Compagnie, qui ont tourmenté, vexé, persécuté le légitime propriétaire de ces contrées, en secondant scandaleusement les prétentions

du Nabab d'Arcate). — 12°. Qu'avant & même à l'époque de la rupture d'Hyder-Aly dans le Carnate, en Juillet 1780, le Gouvernement du Fort Saint-George avoit négligé les préparatifs militaires. 13°. Que le Gouvernement est responsable des malheurs qui ont résulté de sa négligence. 14°. Qu'après avoir eu connoissance de l'irruption, il a persévéré dans sa nonchalance & son indécision. 15°. Qu'il paroît que le Nabab d'Arcate s'est déclaré être dans l'impossibilité de contribuer à la force du Préside, à cause de ses dettes & de la perte de Tanjaour. 16°. Que le Rajah de Tanjaour n'étoit plus en état de fournir des subsides, & qu'il l'attribuoit aux vexations du Nabab sur son pays. 17°. Que lorsqu'on prit la résolution de faire des préparatifs de défense contre Hyder-Aly, on ne la mit point à exécution. 18°. & 19°. Que le Préside de Madras a représenté à diverses fois, son manque de ressources, & la nécessité de faire la paix avec les Marattes, & qu'on n'y a fait aucune attention. 20°. 21°. Qu'il est nécessaire de faire des réglemens relativement à Arcate & à Tanjaour. 22°. Que les droits & les prétentions du Nabab d'Arcate & du Rajah de Tanjaour doivent être constatés. 23°. Qu'il convenoit de prendre des mesures pour constater la valeur précise des territoires du Jaghire & autres appartenant à la Compagnie, & abolir l'usage des dons gratuits. 24°. En constatant le montant des dettes du Nabab d'Arcate & du Rajah de Tanjaour, dans la vue de les liquider, il faudra distinguer la nature des prétentions des différens créanciers, pour dénoncer & punir le pécuniaire dont se seroit rendu coupable aucun des serviteurs de la Compagnie «.

Tous ces articles furent approuvés; c'est dans une autre séance que le Lord Avocat d'Ecosse proposera ceux qui regardent le Carnate; ils sont au nombre de 44.

Dans la même séance d'hier, le Secrétaire de la guerre présenta à la Chambre des Communes une estimation des dépenses pour les nouvelles routes de communication & les ponts dans les montagnes d'Ecosse. On en lut les titres, & la Chambre ordonna qu'on laissât l'estimation sur le bureau.

Plusieurs de nos papiers annoncent que la Compagnie des Indes se propose de rappeler le Lord Macartney du Gouvernement de Madras. Mais ces mêmes papiers ne disent point quel sera son successeur.

Selon quelques nouvelles de l'Inde, il n'y avoit, au mois de Décembre dernier, aucun vaisseau de guerre au Cap de Bonne-Espérance; mais les troupes Françoises chargées de sa défense, réunies à celles des Hollandois, forment, dit-on, 6000 hommes. On arme à Falso-Bay 2 gros vaisseaux Hollandois, & on construit à la baie de Saldagne 2 nouvelles batteries; cette baie est la même où le Commodore Johnstone avoit pris deux bâtimens de la Compagnie des Indes Hollandoises.

On ne compte plus ici, comme on le faisoit il y a quelques jours, sur une paix avec la Hollande; toutes les nouvelles reçues des Provinces-Unies ne parlent que des mouvemens qu'on s'y donne pour reconnoître l'indépendance de l'Amérique; elles annoncent déjà une grande pluralité en faveur de cet objet; & on ne doute pas qu'il ne passe enfin à l'unanimité. Si cet événement a lieu,

comme on doit s'y attendre , il ne faut pas espérer que nous puissions traiter plus facilement avec l'Amérique sans la reconnoître aussi pour un Etat indépendant ; & c'est à faire ce que l'on exigeoit de nous , qu'aboutiront les efforts d'un nouveau Ministère dont on attendoit tout ; il fera la paix , mais aux conditions auxquelles nous nous sommes opposés , & en mettant fin à une résistance qui a seule allumé la guerre.

« Il ne paroît pas probable , dit à cette occasion un de nos papiers , que la grande flotte marchande qui a récemment mis à la voile du Texel , ait hasardé de mettre en mer sous une escorte aussi foible que l'est celle de six frégates & de 2 sloops de guerre , à moins que les Hollandois n'aient été à-peu-près certains qu'il n'y avoit point de dangers à courir ; d'un autre côté , il n'est pas possible d'imaginer que nos Ministres aient été assez mal informés de ce qui se passoit en Hollande , ou qu'ils aient donné assez peu d'attention aux intérêts de leur pays , pour négliger cette occasion de porter au commerce des Hollandois un coup aussi sensible que l'eût été la prise du convoi & de son escorte , s'ils n'avoient pas eu des assurances équivalentes à la certitude du retour de nos anciens alliés ; la liberté qu'on a laissée à cette flotte de sortir sans être molestée , afin que le commerce de la République ne souffrît aucun délai , est peut-être une condition préliminaire , tendante à l'ajustement définitif des différends qui se sont élevés entre les deux Nations ».

Si la Nation a en effet cette espérance , le moment n'est pas loin où elle sera cruellement dérompée ; & les Ministres qui auront trahi son attente , se trouveront

exposés à des oppositions aussi vives que celles qu'ont essuyé leurs prédécesseurs. Ces derniers ne pouvoient se mieux venger qu'en quittant leurs places , & en les y faisant entrer eux-mêmes ; car il y a bien des personnes qui sont persuadées qu'ils ont eu beaucoup de part au choix de leurs successeurs.

Le Duc de Portland , notre nouveau Vice-Roi , écrit-on de Dublin , est arrivé le 15. Il a été reçu en débarquant par le Lord-Maire , les Aldermans Shérifs & Communautés de la Cité ; l'infanterie de la garnison bordoit les rues qu'il devoit traverser pour se rendre au Château ; il avoit un escadron de Dragons pour gardes. Le Conseil s'étant assemblé vers les trois heures , le Duc a été introduit en forme près du Comte de Carleisle , qui l'a reçu séant sous le dais de parade , dans la Chambre de Présence , d'où l'on s'est rendu processionnellement à la Chambre du Conseil , où la commission du Duc a été lue ; & on lui a prêté le serment. Le Comte de Carleisle lui a remis l'épée , & alors on a tiré le canon dans le parc du Phénix de S. M. Les régimens sous les armes , rangés dans la place du Collège-Green , y ont répondu. Le Duc s'étant ensuite rendu dans la Chambre de Présence , a reçu les complimens de la Noblesse & autres personnes de distinction , sur son heureuse arrivée , pour se charger du Gouvernement du Royaume .

Ce que les papiers publics ont dit de la destination de l'Amiral Barrington , pour les Indes occidentales , ne se confirme point ; il est chargé d'une croisière de quelques jours , après laquelle il reviendra à Spithéad. Alors 7 vaisseaux de son escadre seront incorporés dans la grande flotte ,

qui doit être sous les ordres de l'Amiral Howe, & ont dit qu'il prendra avec les 5 autres le chemin des Isles, où il va relever l'Amiral Rodney, qui est enfin, dit-on, décidément rappelé.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 30 Avril.

LES six Corps des Marchands de la ville de Paris, ayant à leur tête M. de Flandres de Brunville, Procureur du Roi, ont eu l'honneur d'être présentés au Roi par le Duc de Coëssé, Gouverneur de Paris, & par M. le Noir, Conseiller d'Etat, Lieutenant-Général de Police; ils ont offert au Roi & à la Reine chacun une médaille d'or, qu'ils ont fait frapper en mémoire de la naissance de Monseigneur le Dauphin. M. Cantin, Marchand de dentelles, Garde du Corps de la Draperie-Mercerie, qui a déjà eu l'honneur de complimenter le Roi le 4 Novembre, au sujet de la naissance de Monseigneur le Dauphin, a eu celui de présenter cette médaille à LL. MM. qui l'ont reçue avec bonté.

Le Roi & la Famille Royale signèrent, le 22 de ce mois, le contrat de mariage du Baron de Vergennes, Mestre-de-Camp d'Infanterie au régiment Royal-des Vaisseaux, avec Mademoiselle Pierre de Passy.

La Comtesse de Narbonne a eu l'honneur d'être présentée à LL. MM. & à la

Famille Royale ; par la Duchesse de Narbonne-Lara , Dame d'honneur de Madame Adélaïde de France.

Le Comte de Sainte-Aldegonde , qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi a eu , le 15 de ce mois , celui de monter dans les carrosses de S. M. , & de chasser avec elle.

De P A R I S , le 30 Avril.

Nos nouvelles de la Martinique sont du 10 Mats , époque du départ du cutter l'*Espérance* , commandé par M. de Maulevrier , & arrivé à Brest , où il a amené M. le Marquis de Saint-Simon & Madame la Marquise de Bouillé.

» M. de Maulevrier , lit-on dans une lettre de Brest , a laissé M. le Comte de Grasse à Fort-Royal avec 32 vaisseaux de ligne , dont quelques-uns sont en réparation. Le Général attendoit le renfort que lui conduit M. de Mithon pour entreprendre quelque opération. — L'Amiral Rodney étoit à Ste-Lucie avec environ 33 vaisseaux de ligne , manquant de tout , & occupé à se réparer comme il peut. On s'attend à un combat lorsque l'une des flottes voudra mettre à la voile. — Comme il n'est point question dans ces rapports de l'escadre & du convoi Espagnol que les papiers de Londres ont fait aborder à la Dominique , on croit qu'ils auront été en droiture à Saint-Domingue. Si ce convoi eût dû atterrir aux Isles du Vent , il auroit certainement profité de l'escorte des deux vaisseaux de M. de Vaudreuil , car ce fut lui qui le rencontra vers la fin du mois de Janvier à 80 lieues environ au vent de la Martinique , comme on l'a dit dans le tems «.

Les services de M. de Saint-Simon méritoient une récompense , & cet Officier-Général vient d'obtenir le cordon rouge ; il s'est arrêté quelques jours à Brest , & n'est arrivé ici qu'après M. de Maulevrier.

Ce n'est que le 2 Mars , & non le 21 Février , comme on le croit à Londres , que l'Amiral Rodney est arrivé à Sainte-Lucie. Un Matelot de l'escadre du Comte de Grasse a écrit à sa femme une lettre très-plaisante & très-comique pour exprimer que l'Amiral manque de pain à Sainte-Lucie ; qu'il est à-peu-près aussi fort que nous ; mais que sur la flotte Française on ne s'en embarrasse guère , & qu'on est très-empressé de se mesurer avec lui.

La nouvelle la plus intéressante pour nous dans ce moment ; & que nous attendions avec impatience , est celle de l'arrivée de M. de Mithon , avec ses trois beaux vaisseaux & les troupes qu'il conduit. Tous nos convois , depuis le commencement de la guerre , ont atterri aux Isles du Vent sans être inquiétés , & nous avons appris que celui-ci est arrivé heureusement à la Martinique , où notre escadre se trouve renforcée , & où de nouvelles troupes augmentent l'armée destinée aux opérations de terre qu'on peut tenter encore avec succès.

» M. de la Motte-Piquet , lit-on dans une lettre de Brest , en date du 20 , étoit prêt à mettre à la voile le 15 de ce mois , on croyoit qu'il n'attendroit pas les navires munitionnaires de Bordeaux qui

qui doivent venir sous l'escorte de la *Terpsicore*. — Le 18 & le 19 sont partis par un très-bon vent le *Protecteur*, de 74 canons, commandé par M. de Soulanges; le *Pégase*, de 74, par M. de Cillart, & la frégate l'*Andromaque*, par M. du Rolland, escortant le convoi qu'on croit destiné pour l'Inde, & composé de 18 à 20 bâtimens.

Des lettres postérieures nous apprennent que le convoi est revenu sous Berthame, où il s'est réfugié, parce qu'il avoit été averti par ses vedettes, que dix vaisseaux Anglois portoient sur lui. On ne doute pas que ce ne soit l'escadre de l'Amiral Barrington, qui a été vue en mer à 25 lieues d'Ouessant, gouvernant au Sud.

« Depuis plusieurs jours, écrit-on de Rochefort, en date du 20, un vent du Sud-Ouest, accompagné de beaucoup de grains, règne constamment; dans ce cas Barrington doit être retardé, & comme il ne faut que 48 heures au convoi de St Domingue, qui avoit relâché au Ferrol, pour entrer dans nos ports, & que le même vent doit l'y conduire; on s'attend au cas qu'il parte, à avoir bientôt des nouvelles de son arrivée. Nous ne sommes pas bien certains que Barrington aille croiser dans le Golfe de Gascogne. Il peut ignorer la station de M. de Guichen que nous ne savons pas nous-mêmes, & on croit qu'il restera à peu de distance de la Manche pour ne pas trop s'aventurer devant des forces qu'il sait être supérieures aux siennes ».

Aux détails que l'on a déjà donnés de l'Inde, nous joindrons ceux-ci que nous tirons d'une lettre particulière de l'Isle de France.

« Vous avez su les nouvelles que nous a apporté
4 Mai 1782. b

tées de Ceylan , d'où elle est venue en 26 jours , la frégate du Roi la *Diligente*. L'avantage remporté par Hyder-Aly est très-intéressant par ses suites. Après avoir détruit le corps que Sir Eyre Coote avoit envoyé après lui ; lorsqu'il a feint de fuir , il est revenu sur ses pas ; il est maître de la côte depuis le Cap Comorin jusqu'à Madras ; il bloque cette ville de manière qu'on n'y peut entrer par terre , & les navires la ferment du côté de la mer , tandis que l'Amiral Hugues , tâchant de dédommager sa Nation ailleurs par des triomphes faciles , s'amuse à piller des établissemens Hollandois sans défense. — M. de Monnerond , envoyé d'ici à Ceylan , y a rassemblé tous les approvisionnemens & rafraichissemens dont notre escadre , partie le 7 Décembre , pourroit avoir besoin. — M. Deschiens a fait une prise extrêmement riche ; elle consiste en un bâtiment de 40 canons bien armé , qu'il a enlevé à l'abordage , & dont la cargaison est estimée 5 millions. Il l'a conduit à la côte de Malabar ; il a fait plusieurs autres prises de 5 à 600,000 liv. Nos autres corsaires font des merveilles «.

Nos corsaires en Europe ne sont pas moins heureux. Les lettres de nos ports , présentent les prises suivantes.

« Le corsaire de Dunkerque l'*Aigle* , s'est emparé le 10 de ce mois , à trois quarts de lieue de Dartmouth , du cutter Anglois le *Folckstone* , de 8 canons de 2 livres. Ce bâtiment appartenant à un particulier , mais frété pour le compte du Roi , alloit de Portsmouth à Plymouth. Le même corsaire s'est emparé de l'*Œuvre des Amis* , du sloop le *Nancy* , & du brick l'*Anne* ; il a rançonné ce dernier pour 150 guinées. — Le Commandant de Dunkerque a conduit au Havre un bâtiment Anglois de 80 tonneaux , chargé de sucre , poudre à canon

& diverses marchandises ; il alloit de Londres à Falmouth. — Le corsaire de Calais le *Diabie à Quatre*, Capitaine Berthe, est entré à Dieppe le 14 de ce mois avec le brigantin Anglois l'*Amitié*, de 100 tonneaux, qu'il avoit pris la veille. Ce bâtiment, chargé de vivres, alloit d'Yarmouth à Cowes &c.

S'il faut en croire des lettres de Bordeaux, un riche Négociant de cette ville venant d'Irlande, a apporté beaucoup de commissions pour l'achat d'une très-grande quantité de vins pour remplacer ceux de Portugal dont l'importation en Irlande a été prohibée, en conséquence des sujets de plainte que les Irlandois prétendent avoir reçus des Portugais.

Les Dames de Baynac, Abbessse & Religieuses de l'Abbaye Royale de Maubuisson-lès-Pontoise, firent célébrer le 11 de Mars, un Service solennel pour le repos de l'ame de Madame Sophie de France. Cette Abbessse, qui a témoigné, par cet acte de Religion, la part qu'elle prend à la douleur publique, avoit pareillement, avec sa Communauté, donné des preuves de son empressement à partager la joie universelle des François à la naissance de Mgr. le Dauphin, en faisant célébrer à cette occasion une Messe & chanter le *Te Deum*, à l'issue desquels on avoit distribué une grande quantité de pain & de bled aux pauvres des domaines de l'Abbaye. A cette époque encore elle avoit reçu un nombre de jeunes personnes dont la vocation a paru décidée à l'état Religieux, & qui, pour remplir d'une manière plus particulière les intentions des augustes Fondateurs de cette Maison, qui doit son existence à la munificence de nos Rois, se sont

toutes engagées à offrir au Ciel tous les Jeûnes, Prières, Communions & autres bonnes œuvres qu'elles feroient avant & après leur Profession, spécialement pour la conservation de Monseigneur le Dauphin & la prospérité de la Famille Royale. Ce vœu, qui fait également honneur à leur Religion & à leur Patriotisme, est une nouvelle preuve de l'influence de la première de ces deux vertus sur l'autre.

Parmi les causes intéressantes jugées au Parlement de Paris, en voici une qui l'a été à la Grand'Chambre le 4 Mars dernier, & qui mérite des détails; elle intéresse l'agriculture & tous les habitans de la province d'Artois.

La question qu'offre cette Cause, est de savoir si le défrichement des marais communaux de l'Artois, pour les convertir en terres labourables, & le partage proportionnel entre tous les habitans de la Province, les Seigneurs de fiefs, les Curés des Paroisses, & tous les chefs individuels de chaque lieu, mariés ou non mariés, seroit plus avantageux que ces marais même laissés dans le même état & dans l'indivision. Par une suite des principes & des vues de bien public qui animent le Gouvernement, occupé de favoriser l'agriculture & de la faire fleurir, le Roi, sur la requête de MM. les Députés des Etats d'Artois, avoit rendu des Lettres-Patentes, le 21 Novembre 1779, qui ordonnoient le partage & le défrichement des marais communaux de cette Province. Une foule de corps & communautés d'Habitans de Bourgs & Villages d'Artois ont formé opposition à ces Lettres-Patentes, & ont demandé la conservation de leurs marais dans l'état de communaux, dont ils prétendent retirer beaucoup plus d'avantage

tels qu'ils sont, parce qu'ils servent au chauffage des Habitans, qui en extraient de la tourbe en abondance. Ils sont nécessaires au rouissage & blanchissage des lins, dont on fait en Artois un commerce considérable & très-renommé : en un mot, ils fournissent des pâturages abondans pour les bestiaux, & donnent par-là aux pauvres familles le moyen de payer leurs impositions & de subsister; ce qu'ils seroient hors d'état de faire, lorsque chaque chef seroit réduit au demi-arpent de terre qu'il retireroit du partage^a conforme aux Lettres-Patentes. Les Mémoires faits & distribués dans la Cause, sont dans le cas d'être recherchés par les Publicistes, les Economistes & toutes les personnes occupées des progrès & des avantages de l'Agriculture : ils y apprendront qu'il y a certains pays, tels que l'Artois, ingrats pour l'Agriculture. Le Parlement, par son Arrêt du 4 Mars, avant faire droit sur les réclamations & oppositions à l'enregistrement des Lettres-Patentes, a ordonné qu'il seroit informé pardevant un Commissaire de la Cour, de la vérité des faits relatifs aux avantages ou inconvéniens résultans du dessèchement des marais; surseoit, jusqu'après l'information, au tiage, partage & autres opérations ordonnées par lesdites Lettres-Patentes «.

Le 8 de ce mois, à une heure après-midi, un orage affreux s'annonça à Villers-Cotterets par trois violens coups de tonnerre qui furent suivis d'une grêle de la grosseur d'une noix, ou d'une aveline au moins, taillée en pointe & poussée par un vent du nord; elle a causé beaucoup de dommages, & particulièrement à l'Abbaye Royale de St-Remy-St Georges-les-Villers-Cotterets,

Ordre de St-Benoît , Diocèse de Soissons , la couverture de l'Eglise a beaucoup souffert ; il n'est resté aucun vitrage du côté où le vent portoit ; on a remarqué qu'il y a 15 ans à la même époque , cette Abbaye éprouva le même désastre par un vent du midi.

L'Académie Royale de Chirurgie a tenu sa séance le 11 de ce mois ; elle a adjugé à M. Camper , ancien Professeur d'Anatomie & de Chirurgie à Amsterdam , le Prix sur cette question : *Comment le vice des différentes excrétiens peut influer sur les Maladies Chirurgicales , & quelles sont les règles relatives à cet objet.* L'accessit a été donné à M. Champeaux , Chirurgien gradué , Membre du Collège de Lyon. — Le prix d'émulation a été accordé à M. Maune , Démonstrateur d'Anatomie à l'Ecole Royale des Chirurgiens de la Marine à Toulon. Les cinq petites médailles d'or ont été remportées par MM. Bouillard , Chirurgien-Major de l'Hopital Royal-Militaire à Briançon ; Duret , Chirurgien Démonstrateur de l'Ecole de la Marine à Brest ; Colombiers , Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu à Soissons ; Vermillet , Chirurgien à Chanet , près Vesoul , en Franche-Comté ; & Thivier , Chirurgien à Curel , près Joinville en Champagne «.

M. de Launay , Graveur du Roi , de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture , vient de publier une nouvelle Estampe d'après M. Fragonard , Peintre du Roi , & de la même Académie ; elle a pour titre les *Beignets* , elle est digne des talens des deux Artistes ; elle fait suite à celles qui ont paru il y a quelque tems sous le titre de l'*Heureuse Fécondité* , d'après M.

Fragonard; & le *Bonheur du Ménage*, d'après M. le Prince; elle sera suivie cette année de trois autres de la même grandeur & du même format qui compléteront les six Estampes précieuses de ce genre, que M. de Launay se propose de publier.

L'impossibilité où se trouvent la plupart des Pères & Instituteurs, de faire voir & même concevoir à leurs Enfans ou Elèves des fortifications réelles, ce qui est d'autant plus nécessaire, quela vûe en facilite l'étude au moins de moitié; a engagé le sieur Besson, qui depuis long-temps s'est appliqué à cette partie du Génie, à prévenir le Public qu'il en fait suivant tous les systêmes; & pour en faciliter l'acquisition, il fait des fronts de Fortifications composés de deux demi-bastions à centre plein, à centre vuide, à orillons, à flanc droit, à fossé sec avec ses défenses, à fossé plein d'eau, d'une demi-lune, d'un chemin couvert avec ses défenses & son glacis; le tout suivant le systême le plus généralement adopté. Les Prix sont depuis 48 livres jusqu'à 192 livres; sa demeure est, rue des Lions, la troisième porte cochère à gauche, en entrant par la rue Saint-Paul.

La Société Economique de Berne a rempli le devoir que lui a imposé la confiance si flatteuse pour elle de deux amis de l'humanité, qui en lui envoyant deux Prix de cinquante louis chacun, pour être remis à l'Auteur du meilleur Mémoire sur la Législation Criminelle, l'ont chargée du soin de juger les Mémoires envoyés au Concours, & de couronner celui qu'elle en jugeroit le plus digne. La foule de ces Mémoires au nombre

(1) Toutes ces Estampes se trouvent chez M. Delaunay, rue de la Bucherie, la porte cochère près la rue des Rats.

de 44, arrivés à différentes époques, & écrits dans la plupart des Langues usitées aujourd'hui en Europe; l'obligation que des Membres éloignés du séjour de la Société se sont imposé de les lire, de les comparer, & d'en faire des Analyses qui pussent servir de base au jugement qu'ils présenteroient à la Société rassemblée, ont occasionné des délais que le Public voudra bien, par ces raisons, pardonner. Plus il étoit impatient d'apprendre la décision de la Société sur un objet aussi essentiel que cette Question pour le bonheur des hommes, plus il importoit à celle-ci de ne pas précipiter son jugement. Parmi le grand nombre des Mémoires qui ont paru au Concours, la Commission nommée par la Société pour leur examen, a couronné unanimement un Mémoire écrit en Langue Allemande, ayant pour devise : *Satius est impunitum relinquit facinus Nocentis, quam innocentem damnare*. Les deux Auteurs qui ont travaillé en commun à cet Ouvrage, sont M. de Globig, du Cabinet de S. A. E. de Saxe, & M. Hastier, Secrétaire du Cabinet, & des Finances du même Electeur. Quelque distinction que mérite ce Mémoire au jugement de la Société, elle ne méconnoît pas cependant le prix de plusieurs autres, qui éclaircissent & répandent plus ou moins de jour sur quelques parties de la Question proposée. La Société exhorte leurs Auteurs à les publier dans le même format & le même caractère, s'il est possible, que le Mémoire couronné, qui sera publié par la Société.

S'ils ne vouloient pas se charger eux-mêmes de ce soin, la Société se réserve la permission, & le droit, de le faire à ses dépens, afin que la postérité ne perde pas des lumières aussi précieuses, rassemblées pour son instruction & sa conservation, sur un objet aussi essentiel à l'humanité, que l'est la Législation criminelle. Du reste, il dépendra toujours des Au-

teurs , de se faire connoître ou de rester inconnus ; mais ceux de la part desquels la Société ne recevra aucun avis , d'ici à la St. Michel prochaine , lui permettront de s'approprier leurs ouvrages , & de les publier en tout ou en partie , en François & en Allemand.

L'Académie Française , pleine de respect pour la mémoire de Racine , ayant appris par un de ses Membres , & à l'insu de Madame Harriague , petite-fille de ce grand homme , que cette Dame , chargée de famille , a peu de fortune , en a informé le Roi , protecteur de cette Compagnie ; & S. M. a sur le champ accordé à Madame Harriague une pension de 1200 liv.

Le Chevalier Delfino , Ambassadeur de la République de Venise , vient de faire passer à M. Franklin , au Comte de Buffon , à MM. d'Alembert & de Lalande , à l'Abbé Mably , au Marquis de Condorcet , à l'Abbé Arnauld , & aux sieurs Marmontel , Louis , Macquer & Duhamel-du-Monceau , des lettres d'agrégation à l'Académie des Sciences , Lettres & Arts de Padoue , nouvellement fondée par le Gouvernement dans cette ville , déjà célèbre par son Université. Le premier volume des Mémoires de cette Académie doit paroître incessamment.

L'Académie des Sciences a élu , le 20 Mars dernier , M. Messier , déjà Adjoint de cette Académie , à la place d'Ac-

socié , vacante dans la classe d'Astronomie , par la promotion de M. le Gentil à celle de Pensionnaire surnuméraire.

Marie Joseph-Etienne de Clugny , épouse du Marquis de Piolens , est morte le 2 Avril dans son Château d'Epine , âgée de 28 ans.

Charles Denis-François d'Agay , ancien Vicaire-Général d'Orléans & ancien Abbé de Sorèze , est mort à Befançon , le 19 de ce mois , âgé de 85 ans.

Ordonnance du Roi du 17 Février , pour détacher des cent six bataillons des troupes provinciales , 3392 hommes de bonne volonté , destinés pour le service de la marine. Autre du 22 Mars , qui enjoint à tous fermiers , laboureurs & cultivateurs , de retirer le soir , après le travail , les courres de leurs charrues , & de les enfermer chez eux. — Lettres Patentes données à Versailles au mois de Mars dernier , & enregistrées au Parlement le 15 de ce mois , portant établissement dans la ville de Saint-Quentin d'une Ecole gratuite de Dessin , & d'un Bureau de charité pour l'assistance des pauvres femmes en couche , & pour celles des vieux artisans infirmes. Ces établissemens sont fondés & dotés par M. de la Tour , Peintre du Roi , & Conseiller de l'Académie Royale de Peinture , originaire de la Ville de Saint-Quentin «.

De BRUXELLES , le 30 Avril.

LES Dominicains établis dans ces Provinces , conformément à l'ordre de l'Empereur du 28 Novembre de l'année dernière , vont s'assembler ici pour procéder à l'é-

lection d'un Chef de l'Ordre, qui soit né dans les Pays-Bas Autrichiens.

Les nouvelles de la Haye nous apprennent que la grande affaire de la reconnaissance de l'indépendance de l'Amérique Septentrionale est terminée. 6 Provinces avoient déjà donné leur aveu à cette reconnaissance, & le 16 de ce mois la Gueldre a donné le sien. Les Etats-Généraux ont pris en conséquence du vœu unanime des 7 Provinces, la résolution d'admettre & de reconnoître M. Adams en qualité d'Envoyé des Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale auprès de L. H. P.

» Aussi-tôt que cette résolution fut prise, M. Borel, Président de l'Assemblée des Etats-Généraux pour la Province de Hollande, fit dire à M. Adams qu'il pouvoit lui remettre ses lettres de créance, ou les porter à l'Assemblée, qui dès-lors lui étoit ouverte. M. Adams, satisfait sans doute de l'ardeur & de la solennité avec laquelle la nation s'étoit portée à cette démarche, a préféré de se rendre chez le Président & de lui remettre ses lettres de créance. Il est inutile de chercher à décrire ici la joie qu'a répandue cet heureux événement : la Nation en général en a montré la plus vive satisfaction : elle la regarde comme l'aurore d'un jour plus brillant pour la République : elle brise sans retour de vieilles liaisons qui n'avoient été pour elle que des chaînes, pour en former de nouvelles qui donneront une base nécessaire à sa liberté, à son existence politique, & qui la mettra à portée de devenir aussi riche & aussi puissante qu'elle l'a jamais été. On assure qu'à la première nouvelle de la conclusion de cette affaire, le Duc de la Vauguyon a expédié

un courier à la Cour ; & qu'on a pris des précautions pour en faire parvenir promptement la nouvelle en Amérique «.

Cet événement ôte à l'Angleterre l'espérance qu'elle avoit conçue d'une paix particulière avec la République ; il lui fait perdre en même-temps celle de traiter avec l'Amérique sans l'indépendance , si elle l'avoit conservée encore ; les Etats-Unis ne se désisteront pas d'un avantage reconnu par une Puissance , & qui ne tardera pas à l'être par toutes les autres , qui n'attendoient que l'exemple , & qui l'imiteront tôt ou tard.

Des lettres postérieures nous apprennent que le 25 Avril M. Adams a été en conférence avec les Membres des Etats-Généraux ; on ne doute pas qu'il ne soit à présent question d'un traité de commerce entre les deux Républiques.

Le 23 , ajoutent ces lettres , le Duc de la Vauguyon , Ambassadeur de France , donna un grand dîné à M. Adams , & y invita tous les Ministres étrangers.

La Frise revient encore à l'affaire éternelle du Duc de Brunswick ; la lettre du Stadhouder aux Etats de cette province ne paroît pas les avoir satisfaits ; ils y ont fait la réplique suivante.

» La lettre de V. A. S. du 15 du mois passé , servant de réponse à la nôtre du 11 du mois précédent , ayant été portée à notre connoissance & à nos délibérations , notre devoir nous oblige indispensable-

ment, attendu que l'affaire du Seigneur-Duc de B... par l'envoi qu'on nous avoit fait de son Mémoire, étant devenu une objet de délibération, a été rendue commissoriale par nous, de porter sous les yeux de V. A. S. qu'elle paroît avoir mal saisi le sens du mot *Bons Habitans*, employé dans notre missive, désignant par-là une commune mal-informée & emportée par une aveugle passion. Loin de donner à ce mot une pareille interprétation, nous pouvons & devons assurer V. A. S. que la voix du Peuple, dans cette Province, relativement au Duc, n'est aucunement celle d'une Commune égarée par la passion & par la prévention; mais celle de la grande partie des Habitans, rassis, bien intentionnés, zélés pour leur Patrie & la liberté, & par conséquent dignes d'estime, prisant au-dessus de tout le repos & sur-tout cette confiance nécessaire entre les Membres de la Haute-Administration, auxquels est confiée la direction des affaires publiques, & le pouvoir exécutif, & n'attendant que de-là le bien-être constant & perpétuel du pays. Telle est l'opinion générale de cette *Bonne-Commune*, que nous avons exposée à V. A. S. dans notre missive, pour les raisons qu'on y allégué. En outre, d'après la Lettre mentionnée, nous n'apprenons pas sans étonnement, que V. A. S. requiert de nous des preuves fondées des soupçons conçus contre la direction du Seigneur-Duc; d'où nous ne pouvons conclure autre chose, sinon, que V. A. S. voudroit nous représenter comme les délateurs ou la partie dudit Seigneur-Duc. Mais, que V. A. S. veuille se rappeler que *Guillaume I.*, ce pere de la patrie, si vénéré & si chéri, avec les autres Nobles *Belges*, outre qu'ils reconnoissent au-dessus d'eux un Souverain légitime, ont toujours été bien éloignés de vouloir jamais comparoître sous cette dénomination, contre un Etranger ambitieux, alors placé dans une

haute dignité avouée, mais en même temps chargé du poids de la haine nationale, la plus fondée; en conséquence nous espérons que V. A. S., après une réflexion ultérieure, conviendra avec nous qu'une telle démarche seroit absolument dérogatoire & très-fort au-dessous de notre dignité de Souverain du pays, que nous avons l'honneur de remplir. Nous avons par notre précédente missive, donné à connoître à V. A. S. la haine générale & le mécontentement de nos bons habitans, qui va tous les jours en augmentant, avec fermeté & dûment, & nous pensons avoir à cet égard rempli les devoirs de notre conscience: en déclarant que le déclaratoire de V. A. S. pour la justification du Seigneur-Duc est trop insuffisant pour nous, pour y pouvoir consentir. — Sur quoi, &c. «

On lit dans une lettre de la Haye les détails suivans, qui, s'ils se confirment ne pourroient être publiés dans une circonstance plus intéressante que celle où l'indépendance de l'Amérique vient d'être reconnue.

Hier 20, le Stadhouder a été informé par un Exprès, qu'une chaloupe Danoise, Capitaine Alliesoe, venant de Copenhague à Amsterdam, est entrée au Vlie le 15 de ce mois, avec la nouvelle que de deux flottes marchandes, l'une Angloise, l'autre Ecoissoise, qui avoient mouillé à Hirtæoe, port de Norvege, dans leur passage à la mer Baltique, la première ayant fait voile sous l'escorte d'une frégate & d'un cutter, au moment où passoit à la même hauteur l'escadre Hollandoise du Capitaine Staring, parti du Texel le 8 de ce mois, fut attaquée. A la première décharge, le cutter fut démâté; à la quatrième, la frégate & le cutter s'étoient rendus avec huit à neuf navires marchands de leur

convpi. Deux lettres d'Amsterdam viennent à l'appui de cette nouvelle : l'une porte qu'un boots entré au Viie le 19, a déclaré qu'en partant du cap de Terneus près d'Hittoe en Norvege, il y a vu arriver deux frégates Hollandoises qui y amenoient une frégate & un cutter Anglois, avec onze navires marchands, dont elles s'étoient emparées ; la seconde contient à-peu-près les mêmes détails.

L'affaire vraiment célèbre de Mademoiselle Hamilton, vient enfin d'être terminée irrévocablement, & sans retour.

Madame & Mademoiselle Hamilton, de l'illustre Maison de ce nom, étoient retirées en France depuis quelques mois, lorsque le sieur Beresford, Prêtre Anglois, est venu les y troubler & réclamer dans les Tribunaux Melle. Hamilton, comme sa femme, prétendant qu'il l'avoit épousée deux fois, l'une en Ecosse, & l'autre à Londres. Mademoiselle Hamilton s'est défendue, en soutenant que ces deux mariages, qui se détruisent réciproquement, étoient nuls, même en Angleterre, & que par conséquent ils ne pouvoient donner de droits contre elle en France. Cette affaire avoit d'abord été portée, par le sieur Beresford, devant les Juges de Lille, & au Parlement de Douai ; mais elle a été évoquée par des Lettres - Patentes, & attribuée à la Chambre de la Tournelle du Parlement de Paris, saisie de la connoissance d'une plainte en crime de rapt, de séduction, rendue par M. & Madame Hamilton, contre le prétendu mari de leur

filles , qu'ils accusoient d'avoir abusé de son caractère de *Prêtre & de Prédicateur* , pour enlever à ses parens l'héritière d'un grand nom & d'une grande fortune , à l'âge de quinze ans , par le ministère d'une femme-de-chambre , qu'il avoit envoyée exprès pour la séduire , lorsque lui-même étoit sans fortune , simple Chapelain , fils d'un Cordonnier , & Maître d'Ecole du Village de Beudeley dans la Province de Worcester.

Le sieur Beresford a demandé que Mademoiselle Hamilton lui fût *rendue* comme sa femme , ou qu'elle fût *conduite* en Angleterre sous bonne & sûre garde , pour être remise à un Juge de paix.

M. & Madame Hamilton ont demandé au contraire , ou que la Cour statuât sur la validité ou l'invalidité des mariages , ou qu'en renvoyant les parties à se pourvoir devant leurs Juges nationaux , elle voulût bien accorder en France sûreté , liberté & protection à Mademoiselle Hamilton.

Cette cause a été plaidée pendant sept Audiences à la Tournelle. Un concours prodigieux de citoyens de tous les ordres , attirés par la singularité de l'affaire , & le grand intérêt qu'elle inspiroit , y a assisté. M. Target , dont tout le monde connoît les talens , a plaidé pour le sieur Beresford. Le premier des Orateurs , M. Gerbier , devoit porter la parole pour M. & Madame

Hamilton, mais il est tombé malade la veille du jour où il devoit parler, & l'impossibilité de trouver, dans un moment où plusieurs grandes affaires occupoient le Barreau, un seul Avocat qui pût se charger de celle-ci, & s'en instruire en trois jours, auroit exposé M. & Madame Hamilton à être jugés sans être entendus, si M. de Linon, ci-devant Intendant des Finances de Monsieur, & Surintendant des Finances de Madame, pour l'intérêt de l'humanité & l'honneur National n'avoit demandé & obtenu, sans être attaché au Barreau, la permission de les défendre. Sa démarche a été vivement & universellement applaudie ; & son Plaidoyer, qui a été imprimé, fait le plus grand honneur à son cœur & à ses talens, & lui donne des droits à la reconnoissance de tous les étrangers, & à l'estime de ses concitoyens.

Le Parlement avoit jugé cette affaire le 25 Mars dernier ; mais elle l'a été de nouveau, & définitivement au Conseil des Dépêches, par un Arrêt du propre mouvement du Roi du 27 Avril 1782. Les dispositions en sont trop importantes, pour ne pas les rapporter en entier.

» Le Roi s'étant fait représenter, en son Conseil, l'Arrêt de son Parlement de Paris, du 25 Mars dernier, rendu sur les contestations qui étoient pendantes entre le sieur Benjamin Beresford, d'une part, &

le sieur Gawen Hamilton, la dame Rowau, son épouse, & la demoiselle Hamilton, leur fille, d'autre part, &c. &c. : Oui le rapport : Le Roi, étant en son Conseil, a cassé & annullé, cassé & annulle l'Arrêt de son Parlement de Paris, du 25 Mars dernier; ce faisant, a évoqué & évoque Sa Majesté à elle & à son Conseil, tous les appels & demandes respectives des parties, circonstances & dépendances, & y faisant droit, a déclaré nulles les procédures faites tant au Châtelet de Paris, qu'en tout autre des Tribunaux de son Royaume, sauf aux parties à se pourvoir, ainsi qu'elles aviseront, devant leurs Juges naturels; ordonne Sa Majesté que les Gardes données à Mademoiselle Hamilton, seront incessamment levées; enjoint Sa Majesté audit Bazin de se retirer sans délai, d'auprès dudit sieur Beresford, a mis & met Sa Majesté ladite dame & ladite demoiselle Hamilton; & ledit sieur Beresford sous sa sauve-garde, tant qu'ils seront dans ses Etats; a fait & fait défenses audit sieur Beresford d'attenter à la sûreté & à la tranquillité de ladite dame & de ladite demoiselle Hamilton, sous les peines au cas appartenantes; a déchargé & décharge ladite dame & ladite demoiselle Hamilton des condamnations de dommages, intérêts & dépens prononcées contre elles; a ordonné & ordonne, Sa Majesté, que le présent Arrêt sera signifié de son

expres commandement , tant à la dame & à la demoiselle Hamilton , qu'audit sieur Beresford & audit Bazin. Fait au Conseil d'Etat du Roi , Sa Majesté y étant , tenu à Versailles, le 27 Avril 1782. *Signé*, AMELOT.

D'après le vif intérêt que le Public a témoigné prendre à cette fameuse cause , & sur-tout à la discussion des Loix Angloises qui y sont relatives , on verra sans doute avec plaisir par les deux lettres ci-dessous , ce qu'on a pensé en Angleterre du plaidoyer de M. de Limon pour M. & Madame Hamilton. L'une est de Mylord , Comte de Shelburne , Principal Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères ; l'autre est du célèbre Lord , Comte de Mansfield , Pair d'Angleterre , qui est depuis 30 ans Juge du Banc du Roi , Chef de la Justice criminelle , qui réunit , comme l'on fait , la confiance du Roi & de la nation , & qui est justement appelé à Londres la *Loi parlante*.

Lettre du Mylord , Comte Shelburne , à M. de Limon.

Londres le 12 Avril 1782.

MONSIEUR ,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre , ainsi que le mémoire qui l'accompagnoit dont je suis très-flatté. Votre conduite envers mes compatriotes mérite tous les éloges possibles , ainsi que votre

humanité; acceptez je vous prie les miens; vous m'obligerez, &c. &c.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, &c.

*Lettre de Mylord, Comte de Mansfield,
à M. de Limon.*

A Londres le 19 Avril 1782.

MONSIEUR,

J'ai reçu il y a quelques jours la lettre très-obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & votre plaidoyer pour *Mademoiselle Hamilton* que j'ai lu avec plaisir & étonnement. En si peu de jours, sans être ni Avocat, ni Jurisconsulte, pouvoir embrasser un pareil sujet dans toute son étendue & le traiter avec tant d'habileté, excite mon admiration. Vous avez pris, Monsieur, le rôle destiné à M. Gerbier, & vous l'avez remplacé: on ne s'est point apperçu de l'absence d'Atlas quand le fardeau a été soutenu par Hercule.

M. Elie de Beaumont m'a aussi envoyé son plaidoyer. Je me trouve ainsi au fait de la question; mais, ignorant si elle a été décidée totalement & en dernier ressort, il y auroit de l'indiscrétion de dire ce que j'en pense.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Ces deux lettres qui prouvent que le plaidoyer de M. de Limon a fait, à Londres, la même impression qu'il a fait à

Paris, sont conformes aux originaux écrits l'un & l'autre en François (1).

Extrait d'une lettre écrite par le sieur W. H. Van Hasselt, de la Havane, le 22 Janvier 1732.

» Le vaisseau Hollandois, nommé d'abord l'*Indien*, ensuite l'*Union*, & actuellement la *Caroline-Méridionale*, parti du Texel le 12 Août dernier, sous les ordres du Commodore Gillon & du Capitaine Joyner, après avoir couru plusieurs hasards & essuyé de violentes tempêtes, arriva enfin à la Corogne avec deux prises. Après nous y être pourvus de quelques rafraîchissemens, nous dirigeames notre course vers Ténériffe, où étant abordés avec une autre capture, nous remimes à la voile, du 22 au 23, poussés par un vent favorable. Pour nous conformer à nos ordres, nous portames vers l'Amérique septentrionale, & vers la côte de la Caroline du sud : cependant n'ayant aucune information, & flottant dans l'incertitude, nous tombames dans une flotte Angloise de 32 voiles, croisant à la hauteur de Charles-Town. Pendant cinq jours nous vimes trois fois cette flotte, sans qu'il nous en arrivât rien de fâcheux. Instruits enfin, à n'en pouvoir douter, que Charles-Town étoit encore au pouvoir des Anglois, nous crumes raisonnable de ne plus nous exposer comme nous l'avions fait, en nous approchant de la place assez près pour que nous passions distinguer le fort Moultry & les maisons de la ville. La saison ne nous permettoit guère de passer au nord : nos provisions étoient d'ailleurs fort diminuées, & résolumes d'aller radouber à la

(1) Ceux qui desireront une connoissance plus détaillée de cette affaire, peuvent consulter le volume du Journal des Causes Célèbres pour le mois de Mai. A Paris, chez M. des Essarts, rue Dauphine, Hôtel de Mouchi.

Havane. Il fut décidé que nous traverserions le golfe de la Providence, parage peu connu, où jamais aucun vaisseau de guerre n'avoit passé : nous y eumes 23 pieds d'eau, profondeur considérable, qui nous démontra l'inexactitude des cartes ; nous n'avancames cependant, par précaution, que la sonde à la main, le Commodore au haut du mât, & moi occupé à dessiner les terres & les rochers du golfe que nous traversames heureusement, & que nos observations, lorsque nous les aurons publiées, rendront moins redoutables pour la navigation. Le service que nous croyons avoir rendu aux Marins en découvrant une route beaucoup plus courte, & peut-être plus sûre que les autres, fut récompensé après notre traversée, puisque nous tombames sur une flottille de cinq bâtimens de la Jamaïque, dont trois étoient armés. Nous les primes tous, & nous les amenames ici, où nous attendons des ordres ultérieurs de la Caroline méridionale. Ces prises, chargées de sucre & de rum, compenseront amplement les frais de l'équipement ».

PRÉCIS DES GAZETTES ANG. du 23 Avril.

Les cordons qui ont été accordés aux Ducs de Richemond & de Devonshire & au Comte de Shelburne, étoient vacans par la mort du Duc de Rutland & des Comtes de Suffolk & de Rochefort.

- Les épargnes du Bureau de la Trésorerie se monteront à 80,000 liv. & celles du Bureau de la Marine à 50,000 liv. On estime qu'il sera économisé 800,000 liv. sur les marchés avec les Traitans. En général la nouvelle Administration assure qu'on peut épargner un million tous les ans sur les objets qu'elle a déjà examinés.

Le Duc de Richemond a fait pendant sa dernière tournée dans la Province de Kent, plusieurs sages

réformes. Il a supprimé un grand nombre d'emplois inutiles & à charge à l'Etat, tels que celui des matelots destinés au service des berges construites, il y a quelques années, pour transporter les troupes de Gravesend à Tilbury. Ce service enlevait beaucoup de bons matelots à la marine.

Le Comte de Stairs a prouvé dans son ouvrage sur l'état actuel des finances de ce Royaume (d'après un calcul qui ne pourroit être contesté que dans le cas où l'emprunt de cette année seroit porté à 17 millions), qu'en supposant que la paix fût conclue dans le courant de l'année 1782, le public supporteroit annuellement une charge de 15 millions en argent comptant, indépendamment des frais de collecte & d'administration, & cela, sans avoir diminué rien de la dette nationale, & sans avoir satisfait à aucun besoin de l'Etat. Comme le revenu public n'a jamais été porté à douze millions, le Gouvernement doit être fort embarrassé sur les moyens de faire face à cette somme.

On a appris d'Irlande, que dans peu, il y aura dans le Gouvernement de ce Royaume, un changement aussi favorable pour cette Nation, que la révolution du Ministère & du Cabinet Britannique, l'a été pour la Grande-Bretagne, & que les noms respectables mentionnés dernièrement dans la Chambre Basse, par M. Fox, seront portés bientôt sur la liste des Conseillers privés du Roi en Irlande, en vertu des pouvoirs expédiés par le Colonel Fitz-Patrick, nouveau Secrétaire d'Irlande, sous le Duc de Portland.

Il se débitoit aujourd'hui à la Bourse qu'un vaisseau de guerre Hollandois avec quelques frégates, s'est emparé dans les mers du Nord d'une soc. de Charbonniers Anglois.

Les fonds qui avoient haussé sur les bruits d'une

paix prochaine avec la Hollande, ont prodigieusement baissé depuis quelques jours, & sur-tout depuis les dernières nouvelles de la Haye, & les acquéreurs commencent à craindre que le nouveau Secrétaire d'Etat ne puisse accomplir, étant Ministre, ce qu'il faisoit envisager comme si facile, tandis qu'il conduisoit le parti de l'Opposition.

Tableau comparé des fonds.

12 Avril. Banque, 3 pour cent, *omnium de l'emprunt.*

	115	59	15
29 Avril	112	57	10

Tous les papiers Anglois ont prétendu que le convoi de St-Domingue avoit été entamé. On sait que ce n'est point ce convoi que les vents ont pu pousser vers Ouessant; il est en sûreté à la Corogne & au Ferrol. C'est le convoi de l'Inde sorti de Brest le 19, qu'un coup de vent subit a rejetté sur Ouessant. Tous les bâumens les plus riches sont rentrés; ceux qui ont pu tomber dans l'escadre de l'Amiral Barrington ne sont ni considérables ni de valeur. Les papiers Anglois annoncent 23 prises & le convoi n'étoit que de 19 à 20, en y comprenant les neutres qui s'y étoient joints.

Un corps considérable de Négocians intéressés au Commerce de New-Yorck se présenta ces jours derniers chez le Secrétaire d'Etat pour savoir si l'intention du Gouvernement étoit de conserver cette place, & dans le cas où on l'évacueroit quel seroit le sort de leur propriété, & s'ils pouvoient y envoyer sûrement des marchandises. Le Ministre les reçut poliment & les assura que le Gouvernement prendroit tout le soin possible de leur propriété; mais il ne leur conseilla pas d'y envoyer des marchandises.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 11 MAI 1782.

PIECES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

*A l'Académie Française, qui vient d'établir
un Prix annuel pour une action vertueuse,
dont l'Auteur sera pris dans la Classe de
la Bourgeoisie.*

GLOIRE à vous, docte Aréopage!
Arbitres de tout bon Écrit!

Vos Prix, de la Vertu sont aussi l'apanage!

Votre équité, Juge du bel-esprit,
Jusqu'au cœur étend son suffrage!

Trop heureux Fondateur! à notre Nation

C'est donner un exemple utile autant que sage.

C'est nous prouver qu'une bonne action

Vaut bien au moins un bon Ouvrage.

N^o. 19. 11 Mai 1782.

G

Oui , le premier arrêt qui doit être rendu,
Du cœur & de l'esprit va fixer l'harmonie.

Quel spectacle pour la Patrie
Que de voir juger la vertu
Par le tribunal du génie !
De la gloire augustes soutiens ,
Déployez sa double auréole ;
Et qu'il sorte de votre école
De grands Auteurs & de bons Citoyens.

DAIGNEZ m'ouvrir la nouvelle barrière.

Pour le Concours j'y veux placer ,
Non pas une vertu noble , riche & guerrière ;
Celle que je proclame est simple & roturière ;
Elle doit vous intéresser.

Je n'emprunterai point l'agréable imposture
Dont l'éloquence orne la vérité ;
Je respecte trop la beauté
Pour la gâter par la parure.

LA tendre *le Camus* , jeune enfant dont les yeux
Ont vu douze printemps à peine ,
Sortoit de ce festin pieux ,
Où , sous un pain mystérieux ,
Se cache un Dieu , mort pour la race humaine.
Vers son père elle court soudain ,
Se jette dans ses bras : — Mon père ,
Si votre fille vous est chère ,
Il m'en faut un gage certain.

— Explique-toi ; que faut-il faire ?

— C'est une grâce insigne , un bienfait important.

Il faut m'accorder à l'instant

Une pension viagère

De cent écus sur la dot qui m'attend.

— Pourquoi cela ? tu vis au sein de ta famille ;

Rien ne manque à tes vœux. Tu veux donc voir tes
biens

Dès ce jour séparés des miens !

Nos cœurs ne le font point, ma fille.

ELLE n'écoute rien , & rien ne la distrait.

Elle parle à son père avec plus d'intérêt ;

Le presse dans ses bras , l'arrose de ses larmes.

Le père enfin , sensible à ses tendres alarmes ,

Accorda tout ; car il pleuroit.

Ivre de joie alors , fière de son ouvrage ,

D'une chambre prochaine elle appelle à l'instant

Une épouse , qu'afflige un précoce veuvage ,

Et dont l'époux , en expirant ,

Lui laissa pour tout bien huit enfans en bas-âge.

Elle l'amène , en proie aux transports les plus doux ,

Saute à son cou , l'embrasse , & de larmes baignée :

— J'ai cent écus , dit-elle , à moi , pour chaque année ;

On me les donne , ils sont à vous ;

J'ai bien rempli ma matinée !

Le père , enorgueilli de voir couler les pleurs ,

Confirme avec transport cet honnête artifice ;

Et cet exemple heureux qui gagne tous les cœurs



M E R C U R E

A notre jeune Protectrice,
Pour la veuve a créé de nouveaux bienfaiteurs.

VOILA, Messieurs, l'Héroïne modeste
Pour qui de la vertu la lice doit s'ouvrir;
D'autres y paroîtront; & si le Prix leur reste,
La mienne étoit au moins digne d'y concourir,
Elle ne cherchoit pas une gloire immortelle;

Et si le sort à mes vœux infidèle
Lui dérobe ce prix qui peut la signaler,
Le moyen de la consoler,
C'est de le mériter mieux qu'elle,
Heureux l'époux qui doit bientôt
La lier à son sort d'une chaîne éternelle!

En se privant d'une part de sa dot,
Elle s'en fit une plus belle,
Le sort de cet époux en sera plus heureux;
- Son âme en doit être plus fière;

Trouver un cœur si vertueux,
C'est épouser sans doute une riche héritière.
Fille aimable, jouis du prix de tes bienfaits!
C'est peu de consoler une âme maternelle;
Ton exemple instruira les heureux que tu fais;

Tu vas devenir à jamais
Leur bienfaitrice & leur modèle.

OUI, ces enfans, dont elle a vu finir
Par ses bienfaits la cruelle indigence,
Trouveront dans ce souvenir
Une leçon de bienfaisance;

Et quand on viendra leur conter
 Qu'elle a de ses biens même enrichi leur enfance,
 Leurs cœurs sauront peut-être, avec reconnoissance,
 Et la bénir & l'imiter.

(Par M. Imbert.)

LA RÉUSSITE INFALLIBLE, Conte.

AVEC de la naissance, du bien, de jolis yeux, Lucinde pouvoit, je crois, raisonnablement se flatter d'être mariée à quinze ans, & elle en avoit déjà vingt lorsque ses parens s'y déterminèrent; il est vrai qu'ils lui laissoient l'honneur du choix, ainsi qu'ils l'avoient annoncé dans le monde. Un choix... Mais étoit-il sûr que Lucinde en feroit un bon? Assez frivole pour devenir coquette, assez raisonnable pour devenir une femme sensée, de quel côté se tournera-t-elle? Les douceurs des plaisirs, les sévérités de la vertu l'enthousiasment également à l'excès; un roué en peut donc tirer parti aussi-bien qu'un homme honnête; de plus il étoit affiché que son cœur devoit être pour celui qui sauroit rendre plus aimables à ses yeux les convenances nécessaires dans les mariages.

Ses parens la font enfin paroître dans le monde, & aussitôt lui pleut de tout côté des hommages, des vœux, parmi lesquels nous distinguerons ceux consignés dans les Lettres suivantes: voici la première.

C iij

Trois amis, Mademoiselle, vont vous offrir un sentiment que vous leur avez également inspiré ; leur naissance, leur fortune sont pareilles, mais leurs trois caractères très-différens ; comme il est juste que vous les connoissiez, ils auront soin de se peindre au naturel chacun dans une Lettre qu'ils auront l'honneur de vous adresser : qu'ils estimeroient heureux celui auquel vous permettriez des démarches auprès de vos parens pour obtenir votre main ! Rivaux sans jalousie, les autres vous entendraient prononcer sur le bonheur d'un seul sans prendre la liberté d'en murmurer.

Lucinde ressentit à la réception de cette Lettre un mouvement de joie ; trois Amans ensemble pour début ! ce miracle étoit-il réservé pour elle ? Mais Lucinde sortant du Couvent, n'avoit point encore appris l'art de conduire autant d'intrigues à-la-fois que César dictoit de Lettres : épouser l'un, consoler les autres étoit si simple ; oui pour de nos expérimentées. Le lendemain en arrive une seconde.

Tout homme qui se met sur les rangs, Mlle, doit d'abord annoncer sa naissance, son bien, sa tournure ; j'ose vous assurer qu'à mon égard ils sont tels qu'aucune femme, excepté vous, Mademoiselle, ne seroit en droit de trouver mon hommage trop hardi ; mais il est encore plus important de faire connoître son caractère & son système de conduite en ménage ; le mien consiste à fermer la porte aux dégoûts par la grande liberté qu'il faut y faire régner, à ne laisser dans l'hymen de droits que ceux de l'amour, à n'établir que les plaisirs pour seuls garans des sermens, à ne consulter que l'état de son cœur

peut des caresses qui n'ont de grâces qu'autant qu'elles
sont les fruits des desirs, & non des devoirs.

Quelques jours après une troisième Lettre arrive.

Ce n'est point un amour ordinaire, Mlle, que j'ose vous présenter, c'est le droit de me donner à vous tout entier & pour toujours ; c'est celui d'obtenir de votre part un retour pareil, que je demande la faveur de pouvoir solliciter auprès de vos parens ; mon cœur ne peut éprouver une demi-passion, ni se contenter d'un demi-sentiment : quel bonheur comparable à celui dont jouissent deux cœurs bien épris ! Caresses, transports, regards flatteurs, tendres propos remplissent tous les momens ; l'on n'existe que deux dans le monde : & dans ces êtres froids que l'empire seul des loix tient réunis, on ne voit que des hommes & des femmes *machinés*, de l'âme desquels on a droit de douter : à soi seul cette portion de la Divinité, pour soi seul son bienfait.

Quelles espérances pour un cœur susceptible d'ivresse ! Qu'ils sont intéressans ces élans d'amour ! eux seuls peuvent faire les douceurs de la vie ; sans eux l'on ne doit compter que sur des momens fastidieux ; ainsi le sort de Lucinde étoit de s'enflammer à la peinture de chaque sentiment ; cela est assez rare ; les femmes ne font pas ordinairement que d'un seul ; mais Lucinde avoit donné la préférence à ce dernier, lorsqu'elle eut le soir une nouvelle Lettre à ouvrir.

Qu'il est difficile, Mademoiselle, de débiter par vous parler raison ; il faut que mon enthousiasme

pour elle soit sans bornes, puisque je lui dois la liberté de le faire ; je crains de ne l'avoir pas assez consultée lorsque j'ai eu la hardiesse de me mettre au nombre des prétendans dont votre choix doit excuser celle d'un seul ; si par trop de présomption aujourd'hui je me suis écarté de ses principes, je puis au moins vous assurer, Mademoiselle, que j'avois toujours jusques-là soumis ma conduite à ses calculs ; ils m'ont appris que seulement dans le lien du mariage, dans l'union légitime de deux cœurs tendres, vertueux & sensibles, existe le vrai bonheur ; la longue suite des instans ne peut alors altérer celui que la raison a établi sous la garde de ce cœur, elle empêche que la perte de notre jeunesse même n'influe sur notre félicité, parce qu'elle s'en est chargée pour tous les momens, pour toutes les années, pour toutes les circonstances.

« La liberté indéfinie a bien ses agrémens,
 » l'ivresse de l'amour a bien les siens aussi ;
 » mais combien sont préférables ceux
 » qu'offrent la raison, & sur-tout une
 » raison aussi douce, aussi persuasive ! Je
 » veux n'écouter qu'elle, & je fais choix
 » de qui fait me la faire autant aimer : »
 voilà ce que Lucinde se dit. Que penseriez-vous de cet homme à cataracte qui parleroit des couleurs sur ce qu'il en auroit entendu dire ? Quel étonnement lui devons-nous supposer lorsque l'opération faite, ses yeux seront arrivés au point de distinguer ce magique spectacle sur lequel il avoit discouru ? Lucinde en étoit à ce point ; elle ne connoissoit la liberté, la raison, l'amour que par oui-dire.

Elle se résout donc à faire un heureux ; mais un point l'embarrassoit ; il s'étoit absolument tû sur sa figure, & il est si ordinaire aux gens laids de parler raison ! Lucinde sentoit que la sienne ne lui permettroit jamais d'être heureuse avec un mari repoussant ; elle écrivit cette Lettre.

« Puisque je suis obligée de choisir, je
 » dirai avec la franchise exigée, que le pre-
 » mier m'a plu, le second m'a ému, le troi-
 » sième m'a persuadée ; j'agréé donc les
 » démarches qu'il pourra faire auprès de
 » mes parens. » Elle eut cependant la force
 d'ajouter ce correctif : « Je desire que sa
 » figure puisse arrêter sur lui mes yeux avec
 » complaisance, » & puis ensuite « je serai
 » de Jeudi en huit au bal de l'Opéra. »

Jusqu'à ce jour elle fut souvent avec sa mère chez une ancienne amie, où certain jeune homme, parent de la maison, se rendoit régulièrement toutes les fois que Lucinde y soupoit ; elle a déjà remarqué qu'il est aimable ; mais sans trop y réfléchir ; elle attribuoit ses soins à la galanterie ordinaire d'un jeune homme ; cependant son esprit, sa douceur, sa figure avoient fait naître dans son âme quelque bienveillance pour lui : de ce sentiment à l'amour il n'y a guères qu'un pas ; il ne manque plus qu'une occasion.

Ce soir même Lucinde crut voir Dolban plus triste qu'à l'ordinaire. Ah ! dit-elle, Dolban est un des prétendans ;

Dolban est exclus, & son cœur lui reproche d'avoir prononcé sans connoître. Le lendemain elle doit le revoir ; elle se promet de lui arracher son secret : enfin, ce lendemain arrive ; alors timide, elle n'ose satisfaire sa curiosité ; bientôt la conversation générale fait briller les belles qualités du cœur de Dolban. Lucinde commence à se persuader qu'il est dans la confidence de ses trois Amans, & des Lettres qu'elle en a reçues : le ton de mélancolie avec lequel il s'exprime l'assure encore plus qu'il n'étoit pas en sa faveur, & en vérité Lucinde en étoit fâchée ; cette crainte tourmente le cœur de Lucinde jusqu'au jour du bal. Un masque se présente pour celui dont elle a daigné approuver les vœux, c'étoit Dolban accompagné d'un inconnu à qui elle avoit promis, & c'étoit à cet inconnu, qu'il falloit sacrifier ce Dolban ; elle avoit bien quelques ressources dans l'heureux si qu'elle avoit placé en *post scriptum* de sa Lettre ; mais ce que le masque laissoit voir ne lui donnoit aucune espérance.

« Si vous étiez (dit-elle avant qu'il pût réclamer ses droits) exclus par votre figure, vous ne vous seriez pas présenté ; mais, quoi ! vous l'êtes par votre âme & votre raison, si elles sont telles que vous me les-avez peintes. » Il parut accablé. « Écoutez, dit-elle, & jugez-moi. Lorsque je vous ai répondu j'aimois déjà, & je ne m'en doutois pas ; je n'étois déjà plus

» libre, & je me le croyois encore; je ne
» l'ai appris que par le desir que celui que
» j'aime fût vous, & par la crainte dont je
» suis agitée depuis le moment de cette
» découverte, qu'il ne le fût pas; son esprit
» est celui de votre aimable ami qui m'a
» écrit le premier; son cœur a toute la sen-
» sibilité que le second annonçoit dans sa
» Lettre, sa raison est égale à la vôtre; une
» longue connoissance m'avoit bien instruite
» qu'il avoit toutes ces qualités, mais un
» seul instant m'a fait savoir qu'elles m'a-
» voient touchée: ah! s'il étoit possible que
» vous fussiez.... Mais quelle chimère!
» Je ne puis plus aimer que lui, je ne
» puis plus aimer que Dolban..... »
Le masque à ce nom paroît transporté:
quoi, dit-il, serois-je assez heureux!... A sa
voix, qui n'étoit plus contrefaite, à son ex-
clamation elle reconnut celui qu'elle ai-
moit, pour celui qui avoit eu l'adresse de
faire tomber sur lui le choix; elle en devine
davantage, elle découvre sa supercherie:
ah! dit-elle, Dolban, les trois prétendans
n'ont plus nul mystère pour moi; je choisis
le premier, le deuxième, le troisième, le
spirituel, le tendre, le raisonnable, car
c'est vous que je choisis; vous avez su trois
fois me plaire. Dolban connoissoit les fem-
mes; il faut les attaquer de plus d'une ma-
nière. Ayez donc même, avec de bonnes
vûes, toutes les qualités lorsque vous voulez

traiter avec elles, vous rencontrerez à coup-sûr celle qui doit vous faire aimer. Le moyen est infaillible.

*COUPLETS envoyés à une Campagnarde
le jour de Sainte-Véronique, sa Fête.*

A I R : *Du Confiteor.*

A LA ville, d'où je t'écris,
Tout ce qu'on voit est magnifique;
Mais comment se plaire à Paris
Quand on n'y voit pas Véronique?
Je bâille à l'Opéra nouveau;
C'est aujourd'hui fête au hameau.

Au hameau, ta douce gâité
A tous les cœurs se communique;
Et moi, dans ma triste cité,
Je dis, rêvant à Véronique,
Que ne suis-je encor pastoureaux!
C'est aujourd'hui fête au hameau.

DES fleurs, des baisers, des chansons,
Bergers, voilà votre partage;
Pour Véronique enflez vos sons,
La beauté veut un tendre hommage.
Bergères, quittez le fuseau;
C'est aujourd'hui fête au hameau.

COMMENT pourrais-je l'oublier,
 Ce jour d'âlégresse publique ?
 De toutes parts j'entends crier :
 Bouquets, bouquets pour Véronique !
 Tout me rappelle un nom si beau ;
 C'est aujourd'hui fête au hameau.

EN EST-IL aucune pour moi
 Si loin de mon foyer rustique ?
 Amour, qui me tiens sous ta loi,
 Fais qu'à mon retour Véronique
 Chante tout le long du coteau :
 C'est aujourd'hui fête au hameau.

(Par M. de la Louptière.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
 du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Vers* ; celui du
 Logogryphe est *Rocher*, où se trouvent *roc*
 & *roche*.

Explicat. des Charades du Mercure précédent.

I, *Billard* ; II, *Poisson* ; III, *Courtisane* ;
 IV, *Cordelier*.



É N I G M E.

OU I je pourrois , Lecteur , profiter aux humains ;
 Tristes , les consoler ; ignorans , les instruire.
 Leur donner des conseils quand ils sont incertains ;
 Méchans , les corriger , réprimer leur délire ;
 Mais , le fais-je toujours ? Nanni , ma foi , nanni.
 Même le plus souvent je fais tout le contraire ;
 Par mes soins la vertu cède au crime impuni ;
 Et le mal que l'on fait , c'est moi qui le fais faire.
 Plaideurs , tous vos procès , souvent mal entendus ,
 C'est moi qui les ai faits & qui les ai perdus.
 De vos fautes , mortels , je ris & je plaisante ;
 Et , bien qu'on n'aime pas que je sois médisante ,
 C'est-là mon réconfort , je médis nuit & jour.
 Lecteur , on me noircit , je noircis à mon tour.
 Oh ! pour lors , direz-vous , cessez votre harangue ,
 Allez vous corriger , prenez votre parti ;
 Il est aisé de voir que vous êtes la langue ;
 Vous le croyez , eh bien ! vous en avez menti.

(Par M. Portier , Curé de Bonnemain.)



L O G O G R Y P H E.

D'UNE mère jamais je ne reçus le jour ;
 Je le dois au génie & non pas à l'Amour.
 Mes divers attributs ne sympathisent guère ;
 Tantôt j'aime la paix, tantôt je fais la guerre.
 Analyse mon nom de sept pieds composé,
 Ami Lecteur ; & rien n'est plus aisé
 Que d'y trouver deux notes de musique ;
 Un mortel privé de raison ;
 Une agréable & salubre boisson
 Qu'envie à nos climats l'Empire Britannique ;
 Et de l'imagination
 L'enfant léger & fantastique.
 Je renferme encore en mon sein
 Un grand fleuve de Franconie ;
 Des Rois de Fez certaine Dynastie ;
 Cet homme industrieux, qui, dans un souterrain,
 Prépare à l'ennemi mainte déconfiture ;
 Le rendez-vous des eaux, & leur molle ceinture ;
 Un nom si cher au sentiment ;
 L'être le plus abject qui soit dans la Nature ;
 Un ouvrage secret ; un canal transparent ;
 De tous les métaux le principe ;
 La mère du premier enfant ;
 Le synonyme du néant.
 Oh ! pour le coup, tu me tiens, cher Œdipe !

(Par M. l'Abbé Dourneau.)

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MOLIERE à la Nouvelle Salle, ou les Audiences de Thalie, Comédie en un Acte & en vers libres, représentée pour la première fois par les Comédiens François, sur le nouveau Théâtre du Fauxb. S. Germain, le 12 Avril 1782, par une Société de Gens de Lettres.

Difficile est propriè est communia dicere. HOR.

A. Paris, chez Lambert & Baudouin, Imprimeurs-Libraires, rue de la Harpe, près S. Côme.

VOILA deux fois que l'*incognito* réussit très bien à M. de la Harpe; si cette précaution étoit nécessaire, tant pis pour les juges, mais enfin ils ont été justes.

Un Critique a dit que cet Ouvrage n'est pas gai, l'Auteur répond que le Public, qui en a ri, l'étoit donc beaucoup; & tandis que le Public est en gaité, l'Auteur a essayé, dans la Préface, de le faire rire encore, & aux dépens de ses Critiques,

At ille

*Qui me commôrit, (melius non tangere, clamo)
Flebit, & insignis totâ cantabitur urbe.*

Mais passons ; nous n'aimons pas mieux la guerre dans la Littérature que dans la Politique ; & si nous avons le courage de faire un reproche sérieux à un homme d'un aussi grand talent que M. de la Harpe , nous lui reprocherions d'insulter à ses ennemis au moment de son triomphe.

On t'aime , & tu murmures !
Souffrirai-je à la fois ta gloire & tes injures ?

Nous lui reprocherions en général d'aimer trop la guerre ; c'est l'Achille de la Littérature :

*Impiger , iracundus , inexorabilis , acer ,
Nihil non arrogat armis.*

Et cette raison , jointe à une autre qu'a dite encore Horace ,

*Qui pregravat artes
Infrà se positas.*

est peut-être ce qui fait que pour obtenir pleine & entière justice, il est quelquefois obligé d'user d'adresse & de se cacher :

Ignotus amabitur idem.

L'installation des Comédiens dans la nouvelle Salle, est pour l'Auteur une occasion & un prétexte de rétablir les vrais principes du goût en les mettant dans la bouche de Molière. Mais faire parler Molière n'étoit pas une chose facile ; plus ce nom est illustre

plus on devoit craindre d'en abuser. Un
écolier, en lui prêtant

Ses façons de parler, ses bassesses, ses rimes,

en eût fait un écolier comme lui; il falloit ne
faire dire à Molière que ce qu'il diroit vrai-
semblablement s'il voyoit ce que nous
voyons, & il falloit le lui faire dire comme
il le diroit; c'est dans cette convenance que
M. de la Harpe nous paroît sur-tout avoir
excellé. Molière est vraiment Molière; c'est
par-tout sa philosophie propre, sa finesse,
sa simplicité, sa sagesse, sa modération, son
goût, son éloignement de tout excès; rien
d'exalté, rien d'exagéré, rien de déclama-
toire. Juste & plein d'une indulgence aimable,
voilà ce qu'il est toujours. Il est même
intéressant & touchant, lorsqu'il dit :

Tous mes camarades jadis

Pour moi furent autant d'amis.

Tout nous étoit commun, travaux, plaisir & gloire;

De tous leurs intérêts j'étois le défenseur

Auprès de ce grand Roi, qu'au sein de la victoire

Amusoit de nos jeux la paisible douceur.

.
Vos Élèves chéris sont mes enfans, à moi;

Je suis leur fondateur, leur père.

Avant de s'appeler *Comédiens du Roi*,

Ils ont été long-temps *la Troupe de Molière*.

Je m'en souviens toujours; & ce titre, à leurs yeux,

J'aime à le croire au moins, est ençor précieux.

Voilà ce que Molière a dû dire, comme Acomat doit dire :

Quoi ! tu crois, cher Osmin, que ma gloire passée
 Flatte encor leur valeur & vit dans leur pensée ?
 Crois-tu qu'ils me suivroient encore avec plaisir,
 Et qu'ils reconnoïtroient la voix de leur Visir ?

C'est de part & d'autre le même sentiment, le même cri de l'âme, avec la différence d'expression marquée par la différence des genres & des objets.

Cette convenance parfaite, que le Spectateur peut n'avoir apperçue que confusément, mais dont il a senti l'effet continu, est ce qui a dû contribuer le plus à son plaisir.

Quelquefois cette convenance est double, & l'Auteur peint d'un trait & le Personnage qui parle & l'Actrice qui le représente, comme dans ce vers que Molière adresse à Thalie, & que le Public applique si naturellement à *Mme Bellecourt* :

Le rire vous va bien : il sied à votre mine.

Les deux rôles de Melpomène & de Thalie sont encore d'une convenance parfaite : elles ne disent pas un mot qu'elles ne doivent dire, qui ne soit de leur ton & qui n'aille à leur caractère.

L'éloge de Molière paroît étranger à Melpomène ; aussi Melpomène ne parle-t'elle que des essais de Racine encouragés par

Molière, & de Baron, introduit par lui sur la Scène à douze ans.

Voici ce que Racine, devenu dévot & ennemi du Spectacle qui avoit fait sa gloire, écrivoit en 1688 à Boileau.

« La nouvelle qui fait ici le plus de bruit,
 » c'est l'embarras des Comédiens, qui sont
 » obligés de déloger de la rue Guéné-
 » gaud, à cause que Messieurs de Sorbonne,
 » en acceptant le Collège des Quatre-Na-
 » tions, ont demandé, pour première con-
 » dition, qu'on les éloignât de ce Collège.
 » Ils ont déjà marchandé des places dans
 » cinq ou six endroits; mais par-tout où ils
 » vont, c'est merveille d'entendre comme
 » les Curés crient. Le Curé de S. Germain
 » de l'Auxerrois a déjà obtenu qu'ils ne se-
 » roient point à l'Hôtel de Sourdis, parce
 » que de leur Théâtre on auroit entendu
 » tout à plein les orgues; & de l'Église on
 » auroit parfaitement bien entendu les vio-
 » lons. Enfin ils en sont à la rue de Savoie,
 » dans la Paroisse de S. André. Le Curé a été
 » aussi au Roi, lui représenter qu'il n'y a
 » tantôt plus dans sa Paroisse que des au-
 » berges & des coquetiers; si les Comé-
 » diens y viennent, que son Église sera dé-
 » serte. Les Grands Augustins ont aussi été
 » au Roi, & le Père Lembrochons, Pro-
 » vincial, a porté la parole; mais on pré-
 » tend que les Comédiens ont dit à S. M.
 » que ces mêmes Augustins, qui ne veulent
 » point les avoir pour voisins, sont fort

« assidus Spectateurs de la Comédie, &
 « qu'ils ont même voulu vendre à la Troupe
 « des maisons qui leur appartiennent dans
 « la rue d'Anjou, pour y bâtir un Théâtre,
 « & que le marché seroit déjà conclu si le
 « lieu eût été plus commode. M. de Louvois
 « a ordonné à M. de la Chapelle de lui en-
 « voyer le plan du lieu où ils veulent bâtir
 « dans la rue de Savoie. Ainsi on attend ce
 « que M. de Louvois décidera. Cependant,
 « l'alarme est grande dans le quartier; tous
 « les Bourgeois, qui sont gens de Palais,
 « trouvant fort étrange qu'on vienne leur
 « embarrasser leurs rues; M. Billard, sur-
 « tout, qui se trouvera vis-à-vis de la porte
 « du parterre, crie fort haut; & quand on
 « lui a voulu dire qu'il en auroit plus de
 « commodité pour s'aller divertir quelque-
 « fois, il a répondu fort tragiquement: *je*
 « *ne veux point me divertir.* »

Boileau, qui, on ne fait pourquoi, haïs-
soit aussi la Comédie, répond :

« S'il y a quelque malheur dont on se
 « puisse réjouir, c'est, à mon avis, de celui
 « des Comédiens; si on continue à les trai-
 « ter comme on fait, il faudra qu'ils s'ail-
 « lent établir entre la Villette & la porte
 « S. Martin; encore ne fais-je s'ils n'auront
 « point sur les bras le Curé de S. Laurent. »

Racine réplique;

« Les Comédiens, qui vous font si peu de
 « pitié, sont pourtant toujours sur le pavé;
 « & je crains, comme vous, qu'ils ne soient

» obligés de s'aller établir auprès des vignes
 » de feu M. votre père. Ce seroit un digne
 » Théâtre pour les Œuvres de M. Pradon.»

Boileau répond encore :

« De quelque pitoyable manière que vous
 • m'ayez conté la disgrâce des Comédiens,
 • je n'ai pu m'empêcher d'en rire. »

Il fait ensuite des plaisanteries un peu lourdes sur Pradon, sur Chaumelé, sur certains inconvéniens du local de la Villette & de la porte S. Martin.

Ce que Racine & Boileau dégradent ainsi, voici comment Melpomène l'ennoblit.

Vous même l'avez vû , ce temps ,
 Où nos Suppôts , jouets de mille changemens ,
 N'obtenoient qu'avec peine un asyle précaire ,
 Y transportoient leur Troupe errante & tributaire ,
 De la ville aux fauxbourgs , de quartiers en quartiers ,
 Promenoient tour-à-tour leur Scène & leurs Foyers....
 Louis enfin , Louis , portant de toutes parts
 Ce coup-d'œil qui console & ranime les Arts ,
 Venge de cet affront Melpomène & la France ;
 Ce Palais est un don de sa magnificence.....

Ces lieux

Sont eux-même un Spectacle ; ils offrent à la vûe
 Des contours spacieux l'élégante étendue ;
 Le Talent peut y prendre un vol moins limité ,
 La Scène , plus de pompe & plus de majesté.

Thalite , qui se trouve bien par-tout où
 l'on rit , dit à Melpomène :

Je vous fais compliment d'être si bien logée,
 Mais ce palais pourroit n'être qu'une belle
 solitude,
 Il faut de Spectateurs l'orner incessamment,
 Et le Public en est le premier ornement.

Ce qui amène des réflexions fort natu-
 relles sur le mauvais goût qui entraîne la
 Nation aux tréteaux de la foire & des rem-
 parts. Thalie & Melpomène font ces réflé-
 xions chacune à leur manière. Thalie dit :

Que le peuple aujourd'hui
 Rend les honnêtes gens aussi peuple que lui....
 De votre Agamemnon la tragique famille,
 Avec tous ses Héros, n'a jamais obtenu
 Tout le succès qu'obtient la famille *Pointu*.

Rapprochement heureux & vraiment plai-
 sant. Melpomène dit d'un ton plus noble
 des vérités plus fortes.

Parmi tant de délire & de corruption,
 Comment faire goûter à la foule égarée
 Les attrait délicats d'une Scène épurée ?
 De cette absurde école où l'on va se gâter,
 Qu'est-ce que la jeunesse enfin peut rapporter ?
 De grossiers jeux de mots, de plates parodies.

De-là, des âmes engourdies,
 Des cœurs froids & flétris, des esprits dégoûtés ;
 Ils ne sont plus émus, s'ils ne sont tourmentés.
 Il faut & des horreurs & des atrocités,
 Des monstres, en un mot, au lieu de Tragédies.

Le Drame, non pas tel que *Mélanie*, *Béverley* & *Jean Hennuyer* peuvent le faire concevoir, mais tel que la bizarrerie & le mauvais goût moderne l'ont voulu établir, est à la Tragédie ce que la farce est à la Comédie. On applaudira toujours aux éloquents réflexions que fait Molière à ce sujet.

Non, par ces peintures affreuses,

Trop près de la réalité,

Par ces images douloureuses

Qui désolent l'humanité,

Vous corrompez sans fruit la douceur noble & pure.

D'un plaisir qui fut inventé

Pour consoler des maux que nous fait la Nature....

Il faut que l'art exerce un moins triste pouvoir ;

Qu'il émeuve mon cœur, & non qu'il le soulève ;

Le Théâtre n'est pas l'hôpital ou la grève.

Si j'y viens pour verser des pleurs,

Ce n'est pas pour me faire un tourment de mes larmes.

Non, c'est pour les aimer, pour y trouver des charmes.....

A tous les mouvemens dont mon âme est saisie,

Se mêle un charme heureux, né de la poésie,

En me faisant frémir, en me faisant pleurer,

Elle me donne encor le plaisir d'admirer.....

C'est un nectar divin versé sur ma blessure.....

Elle ennoblit la Scène, & vous l'avilissez,

Elle attendrit les cœurs, & vous les flétrissez.

Voilà sans doute la bonne doctrine, voilà
vraisemblablement

vraisemblablement ce que Molière eût pensé,
voilà donc ce qu'il doit dire, & voilà comme
il est beau de faire parler un grand Homme.
Ces vers :

Qu'il émeuve mon cœur, & non qu'il le soulève ;
Le Théâtre n'est pas l'hôpital ou la grève.....
Elle attendrit les cœurs, & vous les flétrissez.....

doivent passer en proverbe & pourront
porter coup.

Thalie ne se montre nulle part plus en-
jouée, plus Thalie que dans la description
du Journal de Paris ; c'est, selon M. de la
Harpe, une gâité innocente, & nous la pre-
nons sur ce pied.

Vous savez qu'une Thèse, illustre en Italie,
Dans son titre annonçoit tout ce qu'on peut savoir ;
Cette Thèse est la feuille, & vous y pouvez voir,
Et voir tous les matins les morts, les mariages,
L'histoire du moment, les Spectacles du soir,
Les leçons de Physique & le prix des fourages,

Et des livres & des fromages,

Le temps qu'il fit la veille, un Poème nouveau,

Les querelles sur la Musique,

Et la réponse & la réplique,

Et la Séance Académique,

puis le combat du taureau,

La satire & l'épithalame,

Un trait de bienfaisance auprès d'une épigramme,

le cours des effets & la chute d'un Drame.

N°. 19, 11 Mai 1782,

D.

Le change, le marché, la coulisse, les Arts,
 Scellés, mutations, domiciles, remparts,
 Les Sciences, les Prix, les vents & les orages,
 Le beurre & les œufs frais, le tout en quatre pages.

Malgré le ridicule qui résulte ici de quelques rapprochemens & de quelques contrastes, on pourroit tirer de cette description un éloge aussi bien qu'une critique; mais l'abus des Journaux & la manie folliculaire ne pouvoient échapper aux traits de Thalie,

Le dernier des grimauds, échappé du Collège,
 S'arroe de juger l'orgueilleux privilège;
 Et, prononçant en Maître, écrit en Écolier,
 L'appât du gain encore invite à ce métier,
 Et le talent au moins, pour dernière victoire,
 Force ses ennemis à vivre de sa gloire.....
 Comme le Charlatan vante sur ses tréteaux
 Le baume merveilleux qui guérit tous les maux:
Messieurs, je suis le seul...., oui, le seul infailible,
Croyez, Messieurs, croyez, & sur-tout souscrivez.

Les personnages épisodiques de la Pièce ont tous du comique. M, Misogramme est éloquent dans sa burlesque colère contre le bel esprit:

Mon Commis, à sa table écrivant de travers,
 Ne fait pas l'orthographe & fait faire des vers...
 Mon fils en rhétorique a fait sa Tragédie.
 Ma fille à quatorze ans juge déjà Corneille.

Ils ont toujours en main je ne fais quels chiffons,
 Ou j'entends répéter d'un ton de suffisance :
Nous croyons, nous jugeons, nous pensons, nous
blâmons.....

Comme le Roi dit, *nous voulons.*

Sa tirade sur le *génie*, & sur l'abus qu'on fait de ce mot, a de la véhémence & de la rapidité.

Baptiste le plagiaire, à qui Molière dit :

Le Parnasse est comme le monde ;
 On n'y permet qu'aux riches de voler.

Le Vaudeville, qui amuse un moment Molière, par sa gaîté, par ses refrains, qui bientôt le fatigue par la continuité de son chant, & à qui Molière dit :

Il ne faut abuser de rien,
 Et pas même du Vaudeville.

M. Claque, qu'on a oublié dans la liste des personnages, M. Claque,

Qui gaignoit en *bravo* ses vingt écus par mois.
 & qui, s'indignant de voir des Spectateurs assis au parterre, s'écrie dans sa fureur,
 Soyez sûr désormais, pour les voir applaudir,
 Qu'il faut absolument qu'on leur fasse plaisir.

Sont tous des caractères diversement plaisans; & quoi qu'en dise *la bonne compagnie*, qui approuve tout à la Foire & blâme tout à la Comédie, la Muse du Drame est un

personnage vrai, & ne dit pas un mot qui n'ait été même écrit par quelques défenseurs du Drame. Tous ces travers méritoient d'être joués, & ils le sont enfin.

Une des grandes raisons des demi-connoisseurs, pour ne pas vouloir croire que cette Pièce fût de M. de la Harpe, c'est que Thalie, en parlant du fauteuil de Molière, conservé à la Comédie, dit :

Mais vraiment, ce fauteuil en vaut bien quelques autres.

Comment un homme de l'Académie auroit-il fait cette plaisanterie sur l'Académie ? Puissant argument ! c'est connoître l'Académie, le siècle, M. de la Harpe, & les privilèges de Thalie !

OBSERVATIONS sur les Loix Criminelles de France, par M. Boucher d'Argis, Conseiller au Châtelet. A Paris, chez Leboucher, Libraire, quai de Gêvres.

Les bonnes Loix ne peuvent être que le lent ouvrage de la raison développée par l'expérience & perfectionnée par les Sciences. Si l'on a vu quelques Nations sortir tout-à-coup d'un état presque sauvage avec de bonnes institutions politiques ou civiles, c'est que leurs Législateurs s'étoient long-temps instruits au milieu des Nations civilisées.

Mais ces Nations civilisées n'avoient pu

elles-mêmes former leurs Loix que d'une manière infiniment défectueuse. Dès l'origine d'une Société, il s'y élève une foule d'objets à régler; on les règle à mesure qu'ils se présentent, & sans aucun plan général. Ces décisions particulières deviennent toute la législation; on ne fait encore rien de mieux que d'en faire une collection & un choix, & de soumettre tout l'ordre social à ces principes qui ont été adoptés dans des cas particuliers.

Lorsque l'impossibilité, où l'on reste long-temps, de procéder dans la législation par des vûes générales & par de grands résultats, a déjà beaucoup reculé la perfection des Loix, ce respect dont les hommes se prennent naturellement pour tout ce qui est ancien, devenant enfin une sorte de superstition, rend encore infructueux pendant long-temps les progrès & les efforts de la raison. Toutes les réformes que l'on se permet ne détruisent que des abus devenus intolérables, & respectent encore dans la législation le fond des vices que l'on fait déjà y appercevoir.

Voilà les deux grandes sources de l'imperfection des Loix dans toutes les Nations, & chez nous particulièrement. Les différentes parties de notre législation n'ont encore reçu que des corrections foibles & très-insuffisantes. Par une distinction bien fatale, notre Code Criminel, non-seulement n'a pas participé à ces foibles progrès,

mais ils s'est encore chargé de vices nouveaux, en avançant de siècle en siècle. Les supplices ont souvent augmenté de rigueur, & les formes de l'instruction sont toujours devenues plus cruelles contre les accusés. La dernière Ordonnance leur a enlevé les derniers privilèges que le souvenir du droit naturel leur avoit conservés.

La raison & l'humanité s'élèvent ensemble contre cette loi. Toutes ces réclamations seroient-elles également fondées ? Il ne faut ni les admettre ni les rejeter, sans un examen très-vaste & très-impartial. Le système entier de nos Loix Criminelles nous est devenu suspect ; il ne suffit donc pas de chercher des abus isolés, pour les réformer à part, il faut aller au fond même des principes ; il faut les soumettre à une discussion également sage & courageuse. On ne sauroit trop réunir de vûes & d'observations sur ce grand objet. On possède déjà un grand nombre d'Ouvrages utiles qui en préparent & en annoncent de meilleurs. Plusieurs Magistrats ont mêlé ici leur voix à celle des Philosophes : que ne doit-on pas espérer de la réunion de tant de vœux & de lumières !

L'Ouvrage que nous annonçons est un très-petit Volume, mais il n'en restera pas moins parmi ceux que le Public lira avec intérêt & instruction, & que le Législateur lui-même consultera avec utilité. On y apperçoit sur-tout le mérite très-pré-

ciens d'avoir été fait par un Magistrat qui a pu souvent prendre ses idées dans des faits que l'exercice de ses fonctions amenoit sous ses yeux.

M. Boucher d'Argis parcourt les principaux défauts de nos Loix Criminelles, & sur chacun il fait ses réflexions, quelquefois combattant l'avis de ceux qui ont écrit avant lui sur le même sujet, souvent présentant des vûes nouvelles. Il traite de la prison, du serment que l'on exige de l'accusé, des cas où le décret de prise de corps doit avoir lieu, des avantages & des dangers de la publicité de l'instruction, du mystère que l'on fait à l'accusé de la procédure, de la justice d'accorder un conseil à l'accusé, de la nécessité de faire marcher ensemble la preuve des chefs d'accusation & celle des faits justificatifs, de la barbarie de faire subir l'ignominie de la sellette à un homme qui n'est pas encore réputé coupable de la peine de mort, de la peine qui conviendrait pour le vol, du bannissement, du suicide, &c. &c.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'Auteur sur les plus importants de ces objets; nous prendrions quelquefois la liberté de le combattre; mais dans les endroits même où nous motiverions un avis différent, nous aurions un grand plaisir à rendre hommage à ses lumières, à la sagacité de son esprit, au service qu'il rend à la science sur laquelle il écrit; nous nous plairons

aussi à faire remarquer dans son Livre le genre de style qui lui convenoit le mieux, un style très-simple, mais noble & élégant. On en jugera par ce morceau sur l'interrogatoire sur la sellette, ce barbare usage contre lequel il faut réclamer avec force, avec indignation même, tant qu'il ne sera pas aboli.

« Il est encore dans notre pratique criminelle un usage antique & barbare que les Ordonnances de nos Rois ont cependant consacré, c'est celui de faire asséoir les accusés sur une petite sellette de bois lorsqu'ils paroissent devant leurs Juges pour subir leur dernier interrogatoire ; cette coutume dérive d'un principe d'humanité, mais l'abus en est cruel. On a cru qu'un malheureux, accusé d'un délit grave, devoit être troublé au moment qui va pour jamais décider de son sort, & qu'il avoit besoin d'être dans une situation commode, afin que rien autre chose ne l'occupât que le soin de sa défense. On s'est accoutumé à prendre les conclusions du Ministère public pour règle de la gravité ou de la légèreté du délit ; en sorte que si le Procureur du Roi conclut à une peine afflictive ou seulement infamante, aussitôt on fait asséoir l'accusé ; mais aujourd'hui ce n'est plus un acte d'humanité, c'est une véritable peine qu'on inflige à l'accusé ; & lorsqu'il s'y refuse, on l'y contraint par violence. De cela seul ne résulte-t-il pas que la séance sur la sellette

est actuellement une peine qu'on fait
 subir d'avance à l'homme qui n'est pas
 encore jugé ? Un homme n'est pas en-
 core jugé, & on l'assujétit à l'infamie !
 Cette action n'est-elle pas révoltante ? Et
 cependant la Loi l'autorise. Quelle règle
 prend-t'on pour décider si l'on infligera ou
 non à l'accusé la peine de la sellette ? Ce
 sont les conclusions du Ministère public ;
 c'est-à-dire, que l'avis d'un seul homme ;
 avis qui dans ce jugement n'est compté
 pour rien, triomphe de la raison & de
 l'équité. Il ne dépend pas des Juges, que
 l'examen le plus réfléchi d'un procès cri-
 minel aura convaincu de l'innocence de
 l'accusé, de le soustraire à l'infamie de la
 sellette. Prêts à l'absoudre, ils sont obli-
 gés de le soumettre à cette ignominie ;
 l'innocent est contraint de paroître au
 même lieu & dans la même posture que
 le scélérat, condamné au dernier supplice,
 vient peut-être de quitter un moment
 auparavant. C'est un principe d'humanité
 qui jadis a introduit l'usage de la sellette ;
 mais l'équité n'en demande-t-elle pas au-
 jourd'hui l'abolition ? Les accusés n'igno-
 rent plus que l'opinion du Ministère pu-
 blic leur est contraire quand le Juge
 leur ordonne de s'asseoir sur ce siège in-
 fame ; & , suivant le crime dont ils sont
 prévenus, ils arbitrent eux-mêmes la
 peine dont ils sont menacés. Quel homme
 assez intrépide pour ne pas se troubler en

» ce moment ! Toute espérance se dissipe
 » alors, & celui que le sentiment intérieur
 » de son innocence devoit rassurer davan-
 » tage, ne peut plus y compter que bien
 » foiblement. Il est déjà certain que le ré-
 » quisitoire du Ministère public lui est
 » funeste ; l'imagination frappée par le pré-
 » sage sinistre de la sellette, tourmenté par
 » la crainte que l'opinion d'un seul homme
 » ne soit bientôt adoptée par tous les Juges,
 » conservera-t-il cette égalité d'âme si né-
 » cessaire pour leur répondre ? La frayeur
 » dont il est saisi, l'image d'un supplice
 » quelconque dont il se sent environné, ne
 » doivent-elles pas influencer sur sa défense,
 » & l'affoiblir ? Et cependant le sentiment
 » du Ministère public n'est point compté
 » lorsqu'on recueille les suffrages ; l'accusé
 » qui n'est point jugé est encore *intègre*
 » *statùs* : pourquoi donc accorder aux con-
 » clusions des Gens du Roi un effet qu'elles
 » n'ont point sur le jugement, & qu'elles
 » ne peuvent jamais avoir ? Un homme
 » doit-il être censé coupable avant que la
 » sentence soit prononcée ; & avant que
 » cette sentence ait déclaré s'il a violé les
 » Loix ou s'il ne les a pas violées, faut-il
 » l'assujétir à l'infamie qui doit faire partie
 » de la peine dûe à cette violation ?

Nous rapporterons encore un long mor-
 ceau ; mais pour le combattre ; c'est l'opi-
 nion de l'Auteur sur le secret des procé-
 dures.

« Ce secret de la procédure criminelle
 » subsiste encore aujourd'hui, & il est bon
 » de le maintenir, l'intérêt public l'exige,
 » autrement la Justice verroit à tout mo-
 » ment échapper les coupables qu'un devoir
 » rigoureux l'oblige de punir, & les preuves
 » qu'il est également de son devoir de cher-
 » cher : faut-il fans cesse élever une Nation
 » rivale au mépris de notre propre Patrie,
 » & parce qu'un abus est consacré chez elle
 » par un long usage, l'ériger en œuvre de
 » sagesse? Il semble que l'Anglomanie s'é-
 » tende aujourd'hui sur tous les objets in-
 » différemment; ce goût d'une mode étran-
 » gère s'est accru par degrés, des vêtemens
 » aux mœurs, & des mœurs aux Loix.
 » Sans doute il fera digne de la bonté de
 » notre Roi de restreindre ce secret abso-
 » lu de la procédure criminelle, secret pres-
 » crit par les Réglemens, & si souvent
 » violé par la cupidité de quelques Officiers
 » ministériels; mais que d'abus entraîneroit
 » avec elle une trop grande publicité de la
 » procédure criminelle! Ce seroit d'abord
 » livrer au mépris public un homme qui est
 » peut-être injustement accusé. Le vulgaire
 » ne se hâte que trop de juger; aussitôt
 » qu'un homme est sous la main de la Jus-
 » tice, il s'érige autant de tribunaux que
 » de cercles, que de sociétés. On y con-
 » damne hardiment à la flétrissure ou à la
 » mort un infortuné qui n'a peut-être à se
 » reprocher que des imprudences, ou qui

» n'est pas coupable ; en vain il est absous
» par un jugement solennel ; l'impression
» première laisse des traces , & le temps
» ne les efface jamais qu'imparfaitement.
» Le secret de la pratique criminelle sauve
» du moins à l'accusé ces dangers. Quel-
» ques personnes auxquelles il est impossi-
» ble de le cacher, savent qu'il a eu le mal-
» heur d'être arrêté ; mais si son innocence
» est reconnue, ou si sa faute est regardée
» comme assez légère pour ne pas mériter
» une longue détention, il peut au moins
» faire illusion à ceux qui l'ont ignorée.
» D'ailleurs , si l'on admettoit ainsi à l'ins-
» truction des procès criminels tous ceux
» qui jugeroient à propos de s'y présenter ,
» la Justice ne seroit-elle pas en danger de
» voir journellement arracher de ses mains
» les coupables dont la Société attend la
» punition ? Tous les scélérats font , pour
» ainsi dire , cause commune , les asso-
» ciations parmi eux sont fréquentes. On
» pourroit, j'en conviens, prévenir ces vio-
» lences par une garde assez nombreuse
» pour en imposer à la multitude ; mais
» cette publicité auroit encore d'autres
» abus. Le coupable qui , voulant soustraire
» les traces de son crime , a enfoui l'objet
» qu'il a dérobé, indiqueroit à l'assemblée
» le lieu de ce dépôt, dont il ne doit le
» secret qu'à son Juge , & alors qui empê-
» chera l'un des spectateurs de sortir promp-
» tement & d'aller enlever la somme ou les

» effets dont il est essentiel que la Justice se
 » faisisse, pour les représenter tant aux
 » témoins qu'à l'accusé, & les rendre en-
 » suite au propriétaire? Cette publicité pro-
 » cureroit encore aux complices de l'accusé
 » les moyens de s'évader; elle les avertiroit
 » que les regards de la Justice sont fixés sur
 » eux; ils ne fuïroient d'une ville que pour
 » aller dans une autre, à l'aide d'un nom
 » déguisé, y commettre d'autres crimes.
 » L'intérêt général exige au contraire qu'ils
 » ne puissent échapper à la Justice, & qu'ils
 » ne sortent de la sécurité où les laisse l'igno-
 » rance de ce qui se passe dans les Tribunaux
 » qu'à l'instant même où l'on s'assure de
 » leurs personnes. Ce n'est donc pas un ser-
 » vice à rendre à l'humanité que de réfor-
 » mer l'usage où l'on est aujourd'hui d'ins-
 » truire secrètement les procès criminels. »

Nous avons que cette opinion nous a étonné dans M. Boucher d'Argis, qui puise ordinairement ses motifs de décision dans les grands principes, & non dans l'aperçu de quelques inconvéniens qui pourroient résulter des grands principes. Examinons ceux qui soulèvent l'Auteur contre la publicité de la procédure.

Premièrement, elle manifesterait l'accusation, & un homme innocent qui a eu le malheur d'être accusé, ne pourroit échapper au second malheur de rester suspect dans l'opinion publique par cette accusation.

Je ne conçois pas comment l'Auteur n'a

pas vu que le malheur qu'il impute à la procédure publique ne vient que de la procédure secrète. Il est impossible qu'un homme soit conduit en prison, & que cet événement reste secret pour tous ceux qui le connoissent. Ce qu'on peut uniquement empêcher, c'est que l'accusation ne lui nuise, s'il en sort justifié : or, quel est pour cela le meilleur moyen ? C'est d'ouvrir au public l'information ; alors il se convainc par lui-même que l'accusation est fautive. Cachez lui au contraire les preuves pour & contre, renfermées dans la procédure, ce mystère l'inquiète ; il a un fait pour conjecturer le crime, c'est l'accusation. Il en a un second pour conjecturer l'innocence, c'est l'absolution ; mais entre l'accusation & l'absolution, le Public voudroit voir & juger par lui-même ; il lui vient confusément dans l'esprit que les Juges ont pu être trompés, séduits, corrompus même ; enfin, il reste dans une incertitude forcée sur l'honneur d'un homme, & voilà ce qui le rend défiant tour-à-tour sur la justice de la justification & sur celle de la condamnation. Il est si vrai que ce secret de la procédure est sur-tout fatal à l'innocent justifié, qu'il ne trouve jamais la Loi plus dure que lorsqu'elle lui interdit de manifester au Public, comme aux Magistrats, toutes les preuves de son innocence. Secondement, la Justice seroit en danger de se voir arracher un criminel, parce

que les scélérats viendroient en corps & en force sauver un de leurs camarades.

Il n'est pas vraisemblable que M. Boucher d'Argis se soit frappé sérieusement d'un pareil danger. Il sait trop bien qu'il n'est pas aisé d'arracher une victime à la vengeance de la Loi revêtue de toute la force publique. On en voit tous les jours la preuve à la Grève, où assurément tout se passe en public, & cependant sans aucune tentative de la part des scélérats.

Troisièmement, le coupable, en indiquant le lieu où il a caché les preuves de son crime, donnera le moyen à un homme qui voudra le sauver d'aller vite les enlever.

Cela pourroit arriver en effet ; mais aussi qui est ce qui empêchera la Justice de prévenir, par sa propre diligence, le rôle odieux de cet ami du coupable ?

Quatrièmement, les révélations du coupable avertiroient ses complices de s'enfuir.

Croyez-vous qu'ils aient attendu ce moment ? Tous les auteurs d'un crime fuient dès que l'un d'eux est arrêté. Vous direz : mais sans la procédure publique, ils n'auroient pas seulement connu que leur complice fût en prison. Ils l'auroient su, à moins que vous ne vouliez environner l'emprisonnement même de précautions & de mystère, ce qui rendroit la Justice odieuse & suspecte.

Concluons donc que ces inconvéniens ou n'existent pas ou se réduisent à bien peu de

chose ; mais est-ce par eux qu'il faut décider une pareille question ? Il ne faut les y considérer que pour les prévenir ou les diminuer. Ce qu'il faut essentiellement considérer ici , c'est que la Justice doit sur-tout donner une grande preuve de son incorruptible impartialité ; c'est qu'elle doit faire de la justification ou de la condamnation d'un accusé un événement public. Pourquoi voulez-vous écarter le Public de cette cause ? C'est la sienne , c'est en son nom qu'on poursuit le crime , c'est pour son exemple qu'on le punit. Et ne voyez-vous pas combien sa présence peut seconder les vûes pures de la Loi ? Des témoins oseront-ils tromper la Justice devant des hommes qui peuvent les démentir ? D'ailleurs , les Juges eux-mêmes ne sont-ils pas sujets aux passions , & toujours voisins de l'erreur ? Ah ! la vertu elle même succomberoit souvent , si elle n'apercevoit autour d'elle la honte & la gloire. Tout nous ramène donc à cette idée si simple , qu'il ne conviendrait pas à la Justice de marcher dans les ténèbres , comme s'il s'agissoit d'une conspiration contre les Citoyens.

(Cet Article est de M. H. , Avocat au Parl.)



SPECTACLES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LE Jeudi 18 Avril, M. *Chenard*, Acteur de la Troupe de Bruxelles, a débuté dans l'emploi des Basses-tailles, par le rôle de *Julien*, dans *Colinette à la Cour*. Depuis, il a continué son début par celui d'*Oreste*, dans *l'Iphigénie en Tauride*, de M. *Gluck*.

Sa voix a paru belle & sonore; on y remarque de la méthode & une grande connoissance de la musique; on desireroit seulement un peu plus de goût, moins d'éclats, & des transitions moins brusques. Quant à son jeu, il annonce de l'usage & de l'intelligence. Sa physionomie ne manque pas de mobilité; mais on voudroit qu'il donnât à ses gestes plus de rondeur & d'aisance; qu'il mît plus de franchise dans l'explosion de sa gaîté ou de son chagrin; qu'il passât avec moins de rapidité de l'expression d'un sentiment à un autre; qu'il se familiarisât avec ces dégradations adroites, qui apprennent au Spectateur que l'âme du personnage qu'il a sous les yeux est en proie à divers mouvemens, & qui le préparent à partager une impression si non étrangère, au moins d'une autre nuance que celle

qu'il a éprouvée d'abord. Au reste, toutes ces qualités peuvent s'acquérir; M. Chenard est encore très-jeune; il paroît avoir de la sensibilité. A ces deux heureuses qualités s'il joint l'amour de son état, il est fait pour devenir cher aux Amateurs de l'Opera, & pour mériter une réputation distinguée.

Mlle Levasseur, après une maladie assez longue, a reparu dans le rôle d'*Iphigénie en Tauride*. Elle a été reçue avec les plus grands applaudissemens, & a prouvé qu'ils lui étoient dûs par la manière dont elle a rempli son personnage.

COMEDIE FRANÇOISE.

ON vient de remettre au Théâtre les *Tuteurs*, Comédie en deux Actes & en vers, par M. Palissot.

Un père a donné, en mourant, trois Tuteurs à sa fille, & il a voulu qu'elle ne pût se marier sans en avoir obtenu l'aveu unanime de tous les trois. Par un malheur qui n'est pas rare, ce sont trois personnages extravagans qui ne peuvent jamais s'accorder, & dont les idées sont absolument opposées; l'un est Nouvelliste, l'autre a la fureur des Voyages, & le troisième est un Antiquaire. L'Amant de la jeune personne vient néanmoins à bout de se les concilier tous. Ami des Nouvelles avec l'un, Voyageur avec le second, Antiquaire avec

Le dernier ; il les fait consentir à son bonheur, & il épouse sa Maîtresse.

Cet Ouvrage manque un peu de variété, peut être même l'intrigue en est-elle trop simple ; mais elle fut représentée en 1754 pour la première fois, & c'est dire que cette Comédie est une des productions de la jeunesse de M. Palissot : au reste, le style est du genre qui convient au sujet, le dialogue naturel & gai ; les Personnages parlent tous leur langage, & la versification en est très-agréable. Je ne suis pas surpris que les Représentations de cette Pièce aient fait présumer que M. Palissot pouvoit courir avec succès la carrière du Théâtre.... *Eheu ! si fata dedissent.*

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Jeudi 25 Avril, on a donné pour la première fois le *Poète supposé*, ou les *Préparatifs de Fête*, Comédie en trois Actes, mêlée d'Ariettes & de Vaudevilles, Musique de M. Champein.

Babet & Perrin sont Amans. Les parens du jeune homme désapprouvent cet amour, parce qu'ils veulent donner pour femme à leur fils une certaine Georgette qui leur convient mieux. Dans le même tems, la Dame du lieu donne un fils à son Époux. Pour célébrer cet heureux événement, Perrin compose une Fête dont il prie le Bailly de se

donner pour Auteur. Celui-ci l'accepte d'autant plus volontiers qu'il est le rival de Perrin, & que, profitant de ses droits prétendus d'auteur, il prend dans le divertissement le rôle de l'Amant qui doit épouser Baber. La Pièce se répète, & le Seigneur, qu'on a instruit de tout, déclare que la main de Baber doit appartenir à celui qui a composé la Fête. Perrin se fait alors connoître, & le Bailli perdant tout-à-la-fois sa gloire & ses espérances, est témoin du bonheur des Amans.

Cette Comédie a eu beaucoup de succès. Les tableaux en sont très-agréables; le ton en est doux & frais. Le dialogue a infiniment de vérité, de simplicité & de grâces. Il suffit de dire que la même main qui a tracé l'Amoureux de quinze ans, est celle à qui nous devons le Poète supposé, pour persuader à mes Lecteurs que rien n'est plus juste que les éloges que je donne à la Pièce dont je viens de rendre compte. M. Laujeon est d'ailleurs du petit nombre des Auteurs dont les qualités personnelles rendent le talent plus cher & plus intéressant.

La Musique ajoute à la réputation que M. Champain a commencé à se faire; les effets en sont brillans & flatteurs. Il devrait revoir avec plus de sévérité quelques-uns de ses morceaux; la vérité de l'expression y gagneroit.

GRAVURES.

MARS & VÉNUS, Estampe d'environ 12 pouces de large sur 16 de haut, inventée & gravée par Ransonnette, Graveur ordinaire de Monsieur. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue de Bièvre, petite maison neuve à côté d'un Chirurgien.

Plan de l'Armée de Cornwallis, attaquée & faite prisonnière dans Yorck-Town, par l'Armée Combinée Française & Américaine, dessiné sur les lieux par les Ingénieurs de l'Armée. A Paris, chez le Rouge, rue des Grands Augustins. — On trouve chez le même la *Province de New-Jersey*, divisée en Est & Ouest, nommée vulgairement *les Jersey*.

Description de plusieurs nouvelles espèces d'Orthocirratites & d'Ostracites, par M. Picot de la Périerouse, Baron de Bazus, Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris. *in-fol.* avec figures en couleurs. A Paris, chez Didot le jeune, Libraire, Quai des Augustins, & à Toulouse, chez Manavit, Libraire, rue S. Rome.

Numéro sixième des Antiquités d'Herculanum, *in-4°.* & *in-8°.* composé chacun de 12 planches, contenant 15 tableaux. Prix de l'*in-4°.* 9 liv. & de l'*in-8°.* 6 liv. A Paris, chez David, Graveur, rue des Noyers.

Huitième Livraison des Costumes des Dignités, contenant six Estampes relatives aux quatre facultés. *in-fol.* Prix pour les Souscripteurs, 9 liv. enluminées, & 4 liv. 10 sols sans enluminure. A Paris, chez Duflos le jeune, Graveur, rue S. Victor, près la Place Maubert.

Domino Musical sans intervalle, & Domino Mu-

fical avec intervalle, Jeux avec lesquels, en s'amusant, on peut facilement & promptement se rendre Musicien. Ces jeux se jouent de même que les Dominos au point. Ils se vendent 1 liv. 4 sols, & montés en jetons de métal, 6 liv. le Jeu. Ils se trouvent aux adresses ordinaires de Musique, & chez le sieur Bigant, Marchand Brosseur, quai des Grands Augustins, qui indique une personne qui montre la Musique avec ces Jeux.

Plafond de la Salle de Bordeaux, inventé & peint par J. Robin, gravé par N. Lemire, Estampe dédiée à Mgr. le Maréchal Duc de Mouchy, Commandant de Guyenne. Le sujet de ce Plafond est allégorique; la composition en est ingénieuse & distribuée avec intelligence, & elle est gravée avec goût & propreté, ainsi qu'on a lieu de l'attendre des talens de M. Lemire. Elle se trouve chez M. Robin, Peintre du Roi, Cloître des Bernardins. Prix, 16 livres.

Le sieur Isabey, Marchand d'Estampes, rue de Gèvres, a des bordures rondes & tournantes pour encadrer cette Estampe & la voit de tous les sens; il en a aussi par lesquelles elle peut être attachée au plafond dans les appartemens peu élevés.

M U S I Q U E

PARTIES séparées de *l'Infante de Zamora*, parodié sous la Musique de la *Frascatana* du célèbre Paisiello, par M. Framery, Sur-Intendant de la Musique de Mgr. le Comte d'Artois. Prix, 12 liv. La partition 30 liv. A Paris, chez d'Enonville, Receveur des Loteries, au coin des rues de Vannes & des deux Écus, & aux Adresses ordinaires. Ceux qui s'adresseront directement au sieur d'Enonville, &

qui prendront en même-temps la partition & les parties séparées ne payeront le tout que 36 liv.

Six Ariettes, avec Accompagnement de deux Violons, Alto & Basse, mises au jour par Bernard. Prix, 6 livres. A Paris, chez l'Éditeur, rue des Saints Pères, maison de l'Armurier, & aux Adresses ordinaires.

Numéro 4 du Journal de Harpe. Cette Livraison est composée de quatre Airs, avec des Accompagnemens de MM. Boissier, Cinier, Hinner & Lebugle. Prix, 1 livre 16 sols. L'abonnement franc de port est de 15 liv. A Paris, chez Leduc, rue Traversière-Saint-Honoré.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

DE l'Amour de la Patrie, ou Essai sur une Amitié patriotique, in-12. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez Pichard, quai des Théatins.

La Passion de l'Amour, de ses causes & des remèdes qu'il y faut apporter en la considérant comme maladie, par M. J. F... Médecin Anglois, in-12. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez Pichard, quai des Théatins.

Détail des succès de l'Établissement que la Ville de Paris a fait en faveur des Personnes noyées, septième Partie, années 1779, 1780 & 1781; on y a joint les rapports particuliers envoyés des différentes Provinces, & des Observations relatives à toute espèce d'Asphixies connues jusqu'à ce jour; par M. Pia, Volume in-12. A Paris, chez Lottin l'aîné, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques.

Le Public vengé, Comédie en un Acte, représentée en 1782 par les Comédiens Italiens, in-8°. Prix,

1 livre 10 sols. A Paris, chez Brunet, Libraire, rue Mauconseil.

Les Soupirs d'Euridice dans les Champs Elysées, par M. de Vixouze, in-8°. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Recueil pour servir de suite aux lectures pour les Enfans & les jeunes Gens, ou Choix de petits Contes également propres à les amuser & à leur inspirer le goût de la Vertu, Volume in-12. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardin.

Oraison Funèbre de Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris, par M. l'Abbé Thuel, premier Vicair de S. Médard, in-8°. A Paris, chez l'Auteur, au Vicariat de S. Médard; & chez Berton, Libraire, rue S. Victor.

Catalogue des Livres de la Bibliothèque de M. Turgot, Ministre d'État, dont la vente commencera le 7 Mai, & continuera les jours suivans, à trois heures de relevée, dans la Salle des Augustins, Volume in-8°. A Paris, chez Barrois l'aîné, Libraire, quai des Augustins.

T A B L E.

<i>VERS à l'Académie Française,</i>	49	<i>Observations sur les Loix Criminelles,</i>	76
<i>La Réussite infallible, Conte,</i>	53	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	89
<i>Couplets envoyés à une Campagnarde,</i>	60	<i>Comédie Française,</i>	90
<i>Enigme & Logogryphe,</i>	62	<i>Comédie Italienne,</i>	91
<i>Molière à la Nouvelle Salle,</i>	64	<i>Gravures,</i>	93
		<i>Musique,</i>	94
		<i>Annonces Littéraires,</i>	95

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 11 Mai. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 10 Mai 1782, **DE SANCY.**



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 8 Mars.

LA Porte vient d'envoyer des ordres précis à ceux de ses sujets qui se sont établis depuis quelques années dans la Moldavie & dans la Walachie, de revenir dans les Domaines de S. H. Le terme qui leur est fixé pour obéir va jusqu'au 15 du mois prochain.

Le Grand-Seigneur a donné la liberté à un Gentilhomme François qui avoit été pris il y a 3 ans sur une frégate Maltoise qu'il commandoit en second.

Il paroît que le Patriarche schismatique perd tous les jours l'appui qu'il s'étoit ménagé. Il étoit parvenu, l'année dernière, à faire condamner aux Galères quelques Marchands Arméniens qui n'avoient point d'autre crime que celui d'être Catholiques. Ils sont parvenus à manifester leur innocence,

11 Mai 1782.

e

& l'injustice du Patriarche ; le Divan a déjà rendu la liberté à 3 de ces Marchands ; & les autres espèrent de ne pas languir encore long-tems dans les fers.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 10 Avril.

LE Roi vient de faire les changemens suiivans dans l'administration suprême des Finances. La direction de la balance d'Etat & des Finances est supprimée, & les fonctions en sont partagées entre le Collège Royal des Finances & la Banque Royale d'Emprunt, pour ce qui regarde les dettes en pays étranger & leur remboursement. M. Steman, Conseiller-privé, a été nommé Ministre des Finances ; & le Comte de Schimmelman, fils du feu Grand-Trésorier, a été déclaré Ministre du Commerce. Le premier, qui étoit chef de la Chambre Royale des rentes, a été remplacé par M. de Mumsen, Conseiller-privé, & le dernier qui étoit chef de la Chambre générale des Douanes, l'a été par M. de Reventlau, second Député au Collège du Commissariat de la Marine ; ce poste a été donné à M. de Scheel, Chambellan.

Le vent contraire a forcé près de 50 bâtimens de diverses Nations, qui alloient à la Baltique, de relâcher près de Cronenbourg ; il y en a dans ce nombre un Anglois qu'un corsaire François avoit pris & relâ-

ché ensuite au moyen d'une rançon de 500 guinées.

Le vaisseau de guerre la *Princesse Sophie-Frédérique*, Capitaine Lous, a été envoyé dans le Sund pour y servir de vaisseau de garde. Les bâtimens le *Roi de Danemarck* & la *Princesse Sophie Madelaine* ont mis à la voile pour la Chine.

Les actions de la Compagnie des Indes Occidentales se soutiennent encore; celles de la Compagnie d'Asie sont tombées de 1900 rixdahlers à 1700, & celle de la Baltique de 195 à 138.

S U È D E.

De STOCKHOLM, le 10 Avril.

LE 8 de ce mois on a commencé, dans toutes les Eglises de cette Capitale, à faire les Prières d'usage pour l'heureuse délivrance de la Reine qui avance dans sa grossesse.

» Le Roi, par une notification expresse, vient d'avertir ses sujets qu'Helsingor servira cette année, comme la précédente, de lieu d'assemblée pour tous les navires Marchands Suédois, qui voudront naviguer sous convoi. Le premier convoi partira le 29 Mai prochain, sous la protection du *Spreng-Porten*, frégate de guerre qui escortera ces bâtimens jusques dans la Méditerranée, avec injonction à la frégate de veiller soigneusement à ce que chaque navire du convoi soit rendu à sa destination; elle s'arrêtera dans la même mer jusqu'au premier Septembre prochain, & reprendra alors à la hauteur de Malaga

les navires Marchands Suédois qui voudront revenir. Le 2e. convoi partira du Sund le 14 Juillet avec le *Postillon*, frégate de guerre qui prolongera son escorte jusqu'au Cap Finistère, & de-là reviendra en Suède. Le 3e. partira le 31 Août avec l'*Illerim*, & tiendra la même route que la précédente; le dernier sortira du Sund le 30 Septembre, sous la protection de la frégate le *Grypen*, qui mènera son convoi jusqu'à Livourne, où elle passera l'hiver, en croisant par-tout où elle pourra être utile aux navires Marchands Suédois. Vers la fin de Février la frégate quittera sa station pour revenir, après avoir rempli une commission particulière à Maroc. Dans sa route, elle prendra sous son convoi les navires Suédois destinés pour Carlscron «.

P O L O G N E.

De VARSOVIE, le 12 Avril.

LE 4 de ce mois Auguste-Alexandre Prince de Czartoriski, descendant des Jagellons, oncle maternel du Roi, Waiwode de Russie; Lieutenant-Général de l'armée de la Couronne, Chef du régiment des Gardes à pied, Chevalier des Ordres de l'Aigle Blanc, de Saint-André, de Saint-Stanislas, &c. est mort ici dans la 84e. année de son âge.

* La Commission nommée pour l'examen de l'affaire de l'Evêque de Cracovie, lit-on dans une lettre de cette Ville, l'a trouvé, dit-on, incapable d'exercer le spirituel; & quant au temporel, elle le lui laisse sous la direction de 2 Curateurs; par cet arrangement l'Evêque de Plocko, son Coadjuteur, administrera le spirituel. La Commission a aussi jugé que ceux d'entre les Chanoines qui se sont le plus

empreslés de donner leurs voix pour faire arrêter leur Evêque, doivent être démis, & les autres condamnés à 6 mois de retraite. Mais ce jugement demande encore la confirmation du Conseil Permanent. On a lieu de craindre que les terres de l'Evêque & du Chapitre situées sur le territoire Impérial, & qui y ont été séquestrées, ne soient entièrement perdues pour la Pologne. On croit que l'intention de l'Empereur est d'en donner la juridiction spirituelle & les revenus à l'Evêque de Jaros.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 17 Avril.

IL arrive ici journellement des personnes de distinction ; parmi celles qui sont venues tout récemment, se trouvent le Prince-Evêque de Prague, le Prince-Evêque de Freysing, le Prince Bariatinsky, Ministre de Russie à la Cour de France, venant de Pétersbourg & retournant à son poste ; le Prince-Evêque de Breslau, l'Evêque de Raab, & le Prince Prélat de St. Blaise.

On ne fait point encore quel est le résultat de la grande négociation que le Pape est venu traiter lui-même, mais on sait que les Ordonnances de l'Empereur s'exécutent par-tout. On apprend que l'on n'a suspendu nulle part les suppressions de Couvens ; quant aux affaires des Protéstans dans le Royaume de Hongrie, elles ne sont pas encore réglées ; l'exécution des Lettres-patentes de l'Empereur souffrent quelques

difficultés , le Conseil Royal de Presbourg ne veut accorder aux Protestans que 10 nouveaux Temples; cette affaire est, dit-on, maintenant portée devant S. M. I. , & on en attend la décision.

Tous les Seigneurs territoriaux de la Carniole ont eu ordre d'envoyer leurs déclarations aux Tribunaux supérieurs , pour savoir de combien de Curés & de Chapelains ils auroient encore besoin dans leurs Seigneuries.

On dit que l'Empereur s'est entretenu très-long-tems avec le Prince de Kaunitz ; le Feld-Maréchal de Laschy, ajoute-t-on, étoit présent , & doit aller incessamment à Berlin & à Dresde. Depuis ce tems on parle du voyage d'un grand Souverain qui , en se rendant en Italie pour y prendre les bains, que les Médecins lui ont conseillé , passera dans cette Capitale & s'y arrêtera quelques jours *incognito*.

La fête que le Baron de Breteuil a donné le 14 de ce mois à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin a été très-brillante ; elle a été accompagnée d'un superbe feu d'artifice tiré sur le Pratter, où se trouvèrent plus de 70,000 personnes, & malgré cette affluence prodigieuse il n'est arrivé aucun désordre.

Il paroît diverses Ordonnances de l'Empereur ; la première défend d'enterrer les morts dans les Eglises des Villés & des Villages ; toutes les sépultures doivent être

en plein champ , & il est enjoint de jeter de la chaux sur les cadavres. La seconde défend de placer ailleurs que dans les fonds publics , les deniers des Eglises & d'autres établissemens pieux. La troisième exclut les Moines de toutes les Chaires de Professeur , n'importe de quelle Faculté.

Le célèbre Abbé Métaftase est mort le 12 de ce mois dans la 84e. année de son âge ; il n'a point vu le Pape , parce que fa maladie l'en a empêché ; mais dès que S. S. l'a vu en danger , elle lui a envoyé sa bénédiction *in articulo mortis*.

Le 11 de ce mois il fit une chaleur excessive quoiqu'il eut gelé la veille : il y eut un orage pendant lequel la foudre tomba en plusieurs endroits de cette Ville , & y tua deux personnes.

De HAMBOURG , le 20 Avril.

SELON les lettres de Vienne , le départ du Pape pour retourner à Rome est prochain , & on prétend qu'il sera suivi de la publication de quelques Ordonnances & d'une entre autres qui proscrit tout recours , tout appel au Tribunal de la Nonciature dans les Etats de S. M. I.

» L'Evêque de Gortz , lit-on dans une lettre de Vienne , qui avoit refusé , comme l'on fait , de publier les nouvelles Ordonnances de l'Empereur concernant la tolérance religieuse , est , dit-on , très-mortifié d'avoir déplu également à l'Empereur & au Pape. — On raconte ici que lorsqu'on a instruit l'Empereur que la brochure qui a paru sous le

titre : *Qu'est-ce que le Pape ?* & quelques autres du même genre , excitoient beaucoup de mécontentemens , S. M. I. a répondu qu'il étoit vrai que la liberté de la presse entraînoit beaucoup d'inconvéniens , mais que d'un autre côté , elle avoit aussi ses avantages. Ce n'est point en effet par des brochures qu'il faut juger les hommes , mais par leurs actions. Il a cependant été enjoint aux préposés à la censure des livres de supprimer tous les écrits licentieux ; & deux Censeurs ont perdu leur place pour avoir eu trop d'indulgence. — On assure que peu avant l'arrivée du Pape , l'Empereur a dit publiquement que la visite du Comte & de la Comtesse du Nord lui avoit été très-agréable ; que celle du Pape le touchoit & qu'une troisième qu'il recevrait peut-être à la fin de l'année , étonnera toute l'Europe.

On apprend de Berlin que le 7 de ce mois on fit sauter quelques mines en présence du Roi , pour essayer si la poudre qui y avoit été mise l'automne dernière , s'étoit bien conservée pendant l'hiver. L'effet répondit parfaitement à l'attente qu'on en avoit ; mais à cette occasion , le Corps d'Officiers eut une grande frayeur , lorsqu'il vit une grenade d'une demi-livre tomber sur le Roi. Heureusement cette grenade ne frappa que légèrement la hanche droite de S. M. qui rassura elle-même les assistans.

» Le Bacha de Trawinck , écrit-on d'Esclavonie , a notifié un ordre du Grand-Seigneur , qui fixe le nombre d'hommes que chaque endroit de la Bosnie doit fournir incessamment ; la ville frontière de Szrin , en fournira 150 , celle de Banialuka 200 , & celle de Trawinck 300 , & ainsi les autres villes & endroits

dans la même proportion. Ces troupes doivent se tenir prêtes à marcher au premier firman du Grand-Seigneur, & se rendre du côté de Bender. Tout est tranquille sur nos frontières, & jamais les Musulmans n'ont été plus honnêtes envers les Négocians & autres Sujets de Sa Majesté Impériale qu'ils le sont actuellement.

On a fait à la fin de l'année dernière un état de la population de la Bavière, il en résulte qu'elle renferme 815,195 habitans. On en compte 37,840 à Munich, 316,891 dans le grand Bailliage de Munich, 260,049 dans celui de Straubing, & 200,415 dans celui de Burghausen.

Madame l'Electrice, écrit-on de Dresde, est enceinte; après 13 ans de mariage sans postérité, on craignoit de ne point voir de rejettons de LL. AA. EE. régnautes. Cet événement heureux qui n'est plus douteux aujourd'hui, a rempli de joie tous les Sujets de l'Electeur; les prières publiques pour l'heureuse délivrance de l'Electrice commenceront le 21 de ce mois.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 10 Avril.

ON apprend de Milan que le 9 du mois dernier, on y a publié un decret impérial par lequel les asyles dans les Eglises sont supprimés, & entre autres la loi du 9 Décembre 1757 qui les avoit favorisés.

La Régence de Mantoue a ordonné la suppression de 9 Couvens de Franciscains

qui doivent être évacués en 50 jours ; comme il y en a dont les revenus sont considérables, elle a nommé une députation composée des principaux citoyens de la ville pour faire l'inventaire de leurs biens, meubles & immeubles ainsi que de leur argenterie ; les Religieux pourront se retirer dans d'autres Couvens, ou rester dans le monde avec une pension, en obtenant préalablement en ce dernier cas, les dispenses nécessaires.

» On vient de voir à Ortone dans l'Abruze citérieure, écrit-on de Naples, un phénomène assez singulier ; une partie du continent située auprès d'un monticule, s'en est séparée pendant la nuit du 25 Février, & forme à présent une île dans la mer Adriatique. Cette île n'est pas considérable ; elle n'a, dit-on, que 150 aunes de largeur sur 600 de longueur. Ce que cet événement offre de plus remarquable, c'est la frayeur des habitans d'Ortone, qui fuyent de tous côtés, les femmes emportent leurs enfans, & les hommes leurs effets les plus transportables, de peur de devenir insulaires à la première nuit. — La Reine approche du terme de sa grossesse, & on vient de nommer les personnes destinées à assister à ses couches. L'Archevêque s'est déjà rendu à Caserte pour les fonctions du Bâptême «.

ESPAGNE.

De CADIX, le 15 Avril.

ON a fait partir 4 vaisseaux de ligne pour aller croiser vers le Détroit ; avec eux sont partis aussi les bâtimens frétés pour le Roi

qui doivent porter les batteries destinées à l'attaque des Moles. Notre Gouverneur a reçu ordre d'envoyer pour cet effet à Algéiras 140 canons de fonte, sans compter 50 autres qui viennent par terre de Ciudad Rodrigo ; il y en a déjà 136 au camp de St-Roch. On peut juger d'après la grandeur de nos préparatifs que la place sera attaquée de manière à succomber.

Notre convoi de relâche à Malaga reviendra avec celui qu'on attend de Minorque à Algéiras, & il profitera de son escorte pour se rendre ici. La Cour a promis de lui donner des vaisseaux de guerre pour l'accompagner lorsqu'il remettra à la voile.

Selon les lettres de Madrid, le Duc de Crillon est fréquemment à Aranjuez, où il a de longues conférences avec S. M. L'objet qu'on y traitoit étoit sans doute fort important, puisque la dernière a duré près de 3 heures. Il a été aussi souvent enfermé avec les Ministres & avec M. d'Arçon.

M. de Turpin qui commandoit l'*Hercule*, vaisseau de l'armée de M. le Comte de Grasse, vient d'arriver ici de la Martinique sur un bâtiment particulier. Cet Officier est si malade, qu'on a craint à chaque instant de le perdre pendant la traversée. Il pourra se rétablir ici. Ce bâtiment ne nous apporte des Antilles que les nouvelles que nous savions déjà.

Nous avons reçu des avis certains de

notre convoi parti de cette baie le 4 Janvier dernier aux ordres de D. E. Borza ; il a été en droiture à St-Domingue , & il mouilla au cap le 12 Février. Les navires chargés de vif-argent & ceux du commerce , continuèrent leur route quelques jours après , & nous apprenons qu'ils entrèrent à la Havane le 28 du même mois.

A N G L E T E R R E .

De LONDRES , le 30 Avril.

L'AMIRAUTÉ a reçu des nouvelles de l'Amérique Septentrionale & des Isles ; mais elles sont , en général , peu importantes & se réduisent au petit nombre de détails suivans :

Tout est tranquille à New-Yorck , & dans les environs , nos croiseurs ont fait quelques prises dans ces parages. La frégate la *Garland* entre autres , s'est emparé d'un gros bâtiment Hollandois chargé de farines destinées pour les possessions Françoises & Espagnoles,

Selon une de ces lettres en date du 20 Mars , le bruit couroit à New-Yorck qu'il s'étoit livré dernièrement un combat très-meurtrier près de Charles-Town dans la Caroline Méridionale , entre les troupes Angloises & l'armée aux ordres du Général Green. Mais on en ignore la date , les détails & l'issue ; un détachement s'étoit mis en

marche le 18 Février, & on croyoit qu'il alloit attaquer le Général Gréen.

Les nouvelles des Isles ont été apportées par le paquebot le *Swift*, chargé des dépêches de l'Amiral Rodney qui a envoyé l'avis de sa jonction avec l'Amiral Hood, & son plan d'opérations pour la campagne. On a reçu en même-tems, par le *Swift*, les nouvelles suivantes.

« Quelques jours avant son départ de Sainte-Lucie, un brigantin François pris par quelques vaisseaux de S. M. en croisière dans cette station, avoit été envoyé à Sainte-Lucie. Ce bâtiment a donné à l'Amiral Rodney des nouvelles qui lui font concevoir les plus grandes espérances, & qui sont de la teneur suivante: Le brigantin a mis à la voile de Brest le 11 Février avec M. de Guichen & 14 vaisseaux de ligne. M. de Guichen a eskorté jusqu'à une certaine latitude les bâtimens avec lesquels il alloit de conserve, & a fait route ensuite pour Cadix. Le même brigantin a informé l'Amiral Rodney que 15 jours avant d'arriver aux Isles, il s'étoit séparé de la flotte qui étoit composée de 65 transports & de plusieurs bâtimens de commerce, & qui étoit convoyée par 3 vaisseaux de ligne & deux frégates, & qu'elle faisoit route pour la Martinique. En conséquence de cet avis, l'Amiral Rodney a mis aussitôt en mer avec 37 vaisseaux de ligne & un vaisseau de 50 canons, pour aller intercepter cette flotte. Lorsque le *Swift* quitta les Isles le 24 Mars, cet Amiral croisoit au vent de la Martinique ».

Plusieurs des bâtimens marchands qui étoient partis de Portsmouth le 11 Février, étoient arrivés à Sainte-Lucie, où ils ont porté à l'escadre des provisions dont elle manquoit & qui l'ont mise en état d'appareiller. On fait que cette flotte avoit été

dispersée à la hauteur des Açores ; & on se flatte , depuis qu'il en est arrivé partie à Sainte-Lucie , que le reste aura aussi le bonheur de toucher à sa destination.

Voilà tout ce que l'on fait jusqu'à présent des nouvelles apportées par ce paquebot ; on se flatte que rien ne confirmera celles qui s'étoient d'abord répandues & qui devoient nous inquiéter ; on disoit que Tortola s'étoit rendue aux François aux mêmes conditions que St-Christophe & Nevis , & on ajoutoit même que la Barbade avoit subi le même sort ; mais jusqu'à présent ces avis fâcheux ne paroissent être appuyés sur aucune autorité.

Le Capitaine Taylor , commandant la frégate du Roi la *Proserpine* , est aussi arrivé de la Jamaïque. Le 28 Février le Gouverneur adressa le discours suivant à l'assemblée générale.

« Les armemens prodigieux de la France aux Antilles , où elle n'a déjà eu que trop de succès , & l'arrivée récente de forces redoutables , tant à St.-Domingue qu'aux Isles de Cuba , démontrent que l'ennemi est déterminé à poursuivre avec la plus grande vigueur la guerre dans ces parages. Je ne mériterois point la confiance que vous avez bien voulu mettre en moi , si je ne vous pressois , avec les instances les plus vives , de vous occuper , le plutôt possible , des mesures qu'il faut prendre pour repousser une attaque. La connoissance que j'ai des dispositions des Habitans , des forces de terre & de mer de S. M. , & de l'ardeur de la Milice , ne me laisse aucun doute qu'avec un sage emploi de nos ressources intérieures , nous ne triom-

phions des efforts combinés de l'ennemi contre cette Colonie. — On a, dit-on, reçu avis qu'une escadre Françoisse de 9 vaisseaux de ligne avec 100 transports est arrivée depuis peu au Cap François, & qu'un armement composé de 15 vaisseaux de ligne & de 13,000 hommes de troupes, est pareillement entré à la Martinique. Il ne paroît plus douteux que les plans concertés depuis quelque tems entre les Cours de France & d'Espagne, pour la conquête de cette Ile, ne tarderont pas à être mis en exécution, & que nous serons attaqués par des forces qui nous mettront dans la nécessité de déployer toutes nos ressources pour n'y pas succomber. Les talens de nos Commandans en chef, la valeur & la discipline de l'armée que le Roi a envoyée à notre défense, la bravoure & le patriotisme d'une Milice composée d'hommes libres qui combattent pour la liberté, les secours que nous ne pouvons manquer de recevoir de l'escadre de S. M., en station ici, la nature du pays, si singulièrement favorable à une défense, tout se réunit pour nous confirmer dans la ferme croyance que les ennemis ne tarderont pas à se retirer de nos côtes, & que la honte d'un échec sera le seul fruit d'une entreprise aussi téméraire.

L'inquiétude qui règne dans cette Ile depuis la publication de la loi martiale, fait entrevoir le plus grand découragement; le jour du départ de la *Proserpine* on avoit dépêché deux avisos, l'un à New-Yorck, l'autre à l'Amiral Rodney. La *Proserpine* a rencontré, dans le passage du Vent, 5 vaisseaux Espagnols & 2 frégates; quelques jours auparavant on avoit vu entrer au Cap 19 transports qui appartiennent à cette escadre.

« La croisière de MM. de Solano & de Galvez ; lit-on dans une lettre de la Jamaïque , a singulièrement épouventé nos habitans ; le Gouverneur ne néglige rien pour les rassurer , & on ne voit pas malheureusement qu'il y réussisse. Il adresse de beaux discours à l'assemblée ; & elle voudroit voir une escadre formidable veillant à la défense de l'Isle. Les provisions sont extraordinairement rares , & le baril de farine se vend 16 liv. sterl. La frégate de S. M. la *Sybille* , de 28 canons , étant en croisière à la hauteur de cette Isle , a été prise par un vaisseau de guerre Espagnol & conduite à la Havane , d'où le Capitaine a obtenu la permission de revenir ici sur sa parole. — Le 18 Février , il est arrivé à Kingston un sloop du Roi venant de la Georgie après une traversée de 20 jours. Par la latitude de 27 23 & longitude 67 37 , il a vu une flotte très-nombreuse portant au N. E. ; un des vaisseaux lui a même donné chasse. Lorsqu'il étoit dans la rade de Pybée , il y a été informé par un autre sloop de S. M. , que le Général Waynes s'étoit mis en marche avec une armée pour aller assiéger Savanah , & qu'un certain nombre de troupes s'étoit embarqué à Charles-Town pour porter du secours à la place menacée. — Le *Sandwich* commandé par le Chevalier P. Parker , doit mettre à la voile vers le 15 Avril avec un convoi destiné pour l'Angleterre ».

La nécessité de faire passer des secours à la Jamaïque , & en général dans toutes nos isles , est vivement sentie. On a embarqué le 19 de ce mois les détachemens des 60e. , 79e. & 19e. régimens qui sont destinés pour la première de ces possessions. Les bâtimens chargés de porter dans ces mers & dans l'Amérique septentrionale des troupes & des approvisionnemens sont ,

dit-on, prêts ; il ne s'agit plus que de leur donner des escortes ; on ne peut les fournir qu'en diminuant l'escadre de la Manche ; & les nouveaux Ministres ne voient pas d'autre moyen de les remplacer , que de rassembler & d'équiper tous les vaisseaux de garde & tous les vaisseaux hopitaux ; plusieurs de ceux de l'Inde seront convertis en bâtimens de 50 canons & employés comme convois en attendant que d'autres vaisseaux de guerre puissent être armés pour ce service. On travaille avec toute l'activité imaginable dans nos chantiers. On y a multiplié les ouvriers , & comme les nationaux ne suffisent pas , il a été envoyé à Hambourg & dans d'autres ports l'ordre d'offrir un traitement à tous les constructeurs qu'on pourra s'y procurer , & de les faire passer le plutôt possible en Angleterre pour le service de la marine royale.

Le Lord Howe est actuellement à Portsmouth , où il veille lui-même aux travaux nécessaires pour faire équiper le plus promptement possible l'escadre dont il doit prendre le commandement ; il a hissé son pavillon à bord du *Victory* de 100 canons. Il n'y a que 4 vaisseaux dans ce port & encore sont-ils en réparation ; mais on se flatte qu'ils seront bientôt prêts ; on y en attend 3 de Plymouth , & il y en a 8 à Spithead. Cela ne fait en tout que 15 vaisseaux ; ils pourront être augmentés par quelques-uns de l'escadre de l'Amiral Barrington au re-

tour de sa croisière; & on assure que lorsque celle de l'Amiral Howe sera assez considérable pour pouvoir sortir sans danger, elle tentera le ravitaillement de Gibraltar.

Dans ce moment on ne s'occupe ici que du succès de la croisière de l'Amiral Barrington. Il est arrivé à Ste-Hélène d'où il a adressé le 25 de ce mois la lettre suivante à l'Amirauté qui l'a publiée le 25.

« Le 20 de ce mois, Ouessant ne nous restant plus qu'à 23 lieues au N. E. $\frac{1}{2}$ E; à 1 heure après-midi la frégate l'*Artois*, commandée par le Capitaine Macbride, signala une flotte ennemie, mais l'éloignement qui nous séparoit étoit si grand, que je distinguois à peine les couleurs des pavillons. Le tems étoit calme; mais il fraîchit bientôt, & je fis signal de chasse générale. L'ennemi étoit encore si éloigné de nous, qu'à 3 heures seulement je pus le reconnoître de la tête du grand mâ. Sur le soir 7 de mes vaisseaux étoient fort de l'avant à moi. Le *Foudroyant*, Capitaine Jervis, étoit le plus avancé; dans la nuit le vent soufflant bon frais & le tems brumeux, le *Foudroyant* perdit de vûe les vaisseaux qui marchaient de conserve avec lui, & à minuit 47 minutes il livra le combat au *Pégase*, de 74 canons & de 700 hommes d'équipage. Le feu fut soutenu des deux côtés pendant 3 quarts d'heure, mais le *Foudroyant* aborda le *Pégase* à babord, & lui fit amener son pavillon. J'essaierois en vain de vous exprimer les éloges qui sont dûs à la conduite courageuse du Capitaine Jervis, ainsi qu'à la discipline & à la bravoure de ses Officiers & de tout son équipage. Son propre récit que vous trouverez ci joint doit seul parler en sa faveur. — Quelques instans après le point du jour, le lendemain matin, le vent qui souffloit avec force du Sud, sauta à l'Ouest, &

à violemment, que je pouvois à peine porter mes basses voiles pour quitter les eaux d'Ouessant & gagner l'ouvert de la Manche, où je mis en panne & restai jusqu'au 22 au soir pour réunir mon escadre: — Selon le rapport des prisonniers il devoit y avoir 18 bâtimens, sous l'escorte du *Protecteur* & du *Pégase*, de 74, de l'*Andromaque*, de 32, & du vaisseau l'*Actionnaire*, à 2 ponts, armé en frûte; le tout destiné pour l'Isle de France. Ce convoi avoit mis à la voile de Brest le 19. Je ne saurois vous donner un détail exact des prises que nous avons faites; on l'aura, sans doute, à mesure que les bâtimens amarinés entreront dans les Ports. Je crois cependant qu'il doit y en avoir 10 «.

La relation du Capitaine Jervis est conçue ainsi.

» Le 20, vers le coucher du soleil, j'étois assez près pour découvrir que la flotte ennemie composée de 3 ou 4 vaisseaux de guerre, dont 2 de ligne faisoit signal à 17 ou 18 voiles, de se disperser. A 9 heures & un quart j'apperçus le plus petit vaisseau de guerre qui arraisontoit le vaisseau de ligne le plus de l'avant. Peu de tems après il s'éloigna. A 10 heures & un quart, le vaisseau de ligne le plus de l'arrière, s'étant apperçu que nous portions sur lui toutes nos voiles dehors, se retira; je le poursuivis, & à minuit 47 minutes j'engageai le combat qui dura trois-quarts d'heure, au bout desquels je l'abordai à babord; & le vaisseau François de 74 canons, nommé le *Pégase*, amena son pavillon. Il avoit 700 hommes d'équipage, & il étoit commandé par le Chevalier de Cillart. — Rien ne peut donner des preuves plus convaincantes de la bonne conduite des Officiers & de la discipline de mon équipage, que le nombre des tués & des blessés, ainsi que les avaries essayées des deux côtés. — Je suis enchanté de pouvoir vous assurer que 2 ou 3 hommes ont été

bleffés avec moi; mais j'apprends par M. le Chevalier de Cillart, que le *Pégase* a supporté un carnage considérable, & que ce vaisseau a été considérablement endommagé dans la mâture & dans ses vergues, son mât de mizaine & son petit mât de hune se sont abattus peu de tems après l'action. Il venoit si fort hier au matin, que j'ai eu beaucoup de peine à faire passer 80 hommes à bord de ma prise, contre lesquels j'ai reçu 40 prisonniers. Je crains que 2 de mes canots employés à cette opération n'aient péri. Le mauvais état de ma prise & la violence des lames me forcèrent de faire un signal de détresse. Le Commodore Elliot l'entendit & fit signal au *Queen* d'assister le vaisseau désemparé; hier au soir à 8 heures ils étoient au Sud Sud-Ouest, environ à 4 milles de distance de nous; je mis en panne jusqu'à 10 heures, dans l'espoir qu'ils me joindroient, mais ne les appercevant pas, nous courûmes au vent Est, & fîmes 23 lieues avant le jour; ne découvrant rien encore, nous mîmes en panne, & ce ne fut qu'à 8 heures & demie que nous orientâmes nos voiles pour rejoindre l'escadre. Selon ce que j'ai pu recueillir des prisonniers, cette petite escadre commandée par M. de Soulanges, & composée du *Protecteur* du *Pégase* & de l'*Andromaque*, essayoit encore une fois de se rendre aux Indes Orientales. Une partie des troupes qu'elle conduisoit ayant déjà été prise par l'escadre aux ordres du Contre-Amiral Kempensfeldt, à la vue des vaisseaux de guerre dont on a fait mention ci-dessus.

Les prises arrivées à Plymouth le 22 sont au nombre de 10 & forment 5750 tonneaux, 130 canons & 1012 hommes d'équipage, dont 435 soldats. S'il faut en croire quelques avis le *Pégase* est aussi arrivé; & quelques lettres annoncent la prise de

l'*Actionnaire* ; mais elle n'est pas encore confirmée.

On a lu dans la Gazette de la Cour des nouvelles de l'Inde , venant par Bassora ; mais on ne dit ni par qui elles sont écrites , ni à qui elles sont adressées. Elles ne parlent que de l'affaire du 27 Septembre , entre Sir Eyre Coote & Hyder-Ali ; cette bataille , assurément très-longue & très-sanglante , a duré , dit-on , depuis 9 heures du matin jusqu'au coucher du soleil ; nos troupes ont été victorieuses ; mais il paroît que ce n'est-là que la première partie de la nouvelle ; la seconde portée à l'Isle de France le 23 Novembre , par un Navire arrivé de Ceylan en 26 jours , & arrivé de-là en France , annonce la revanche prise par les Indiens , qui n'ont point évacué le Carnate comme on l'a dit dans nos papiers , & qui peuvent nous faire encore beaucoup de mal.

Le 23, M. Th. Townshend présenta un bill tendant à permettre de loger les Troupes étrangères venant de Minorque chez les Habitans des Villes qu'on choisira à cet effet , jusqu'à ce qu'on ait pris d'autres arrangemens à leur égard. — Le Général Smith s'opposa à cette motion. Ce pays-ci , dit-il , a déjà assez de troupes pour le protéger contre les invasions. Je ne vois pas pourquoi on retiendrait les Troupes Hanovriennes , tandis que ce pays n'est déjà que trop surchargé de Soldats. — M. Nolle & le Comte de Nugent s'opposèrent à ce bill. M. Th. Townshend répondit , que le bill n'avoit point pour objet d'introduire des Troupes étrange-

res dans le Royaume , mais seulement de prendre un arrangement provisoire & momentané à l'égard d'un corps de Troupes étrangères qui avoient combattu pour la Grande-Bretagne , & qui , ayant été faites prisonnières de guerre à son service , passioient actuellement en Angleterre , jusqu'à ce qu'elles pussent être transportées dans leur pays. Il assura la Chambre que personne ne goûtoit moins que lui l'introduction de Troupes étrangères , ou l'entretien d'une armée sur pied ; mais que , dans le cas actuel , la générosité & la nécessité forçoient de prendre un arrangement provisoire & momentané , relativement à ces étrangers.

Le 25 , la Chambre s'étant formée en Comité de subsides , M. Townshend , Secrétaire de la Guerre , se leva , & dit : Les Ministres , qui m'ont précédé dans le poste que je remplis , étoient dans l'usage de donner des éclaircissimens sur l'affaire actuelle , mais les estimations des extraordinaires de l'armée ayant été présentées par mon Prédécesseur , & non par moi à la Chambre , on ne doit pas s'attendre que je traite à fonds cet objet , ni que je sois en état de répondre à toutes les questions que le Comité jugera à propos de faire. Je serai donc obligé d'avoir recours à l'honorable Membre qui a mis les estimations sur le Bureau , & que je suis charmé de voir ici. Je ne doute aucunement que l'honorable Membre ne donne les éclaircissimens les plus étendus sur l'affaire , & qu'il ne l'explique de manière à mériter toute l'approbation de la Chambre. La somme que je proposerai pour les extraordinaires de l'armée , se montera à 3,436,399 liv. sterl. ; mais le Bureau de la Guerre ne dispose immédiatement sur cette somme que de 360,000 liv. sterl. ; le maniment du reste est confié à plusieurs autres Bureaux. En supposant donc que je fusse depuis long-temps en place , on ne sauroit me rendre comptable d'une somme plus forte que celle qui a été versée dans

mon département. Les extraordinaires de l'armée ; pour l'année précédente, sont soumis à l'examen des Commissaires des Comptes. D'après leur prudence, leur sagacité & l'attention qu'ils donnent à ce travail, on ne sauroit douter qu'il ne s'établisse des Règlements sages & économiques qui diminueront beaucoup à l'avenir les sommes extravagantes auxquelles ils ont été portés. Je ne puis passer sous silence un objet qui a grossi à l'excès leur montant, je veux dire les Troupes provinciales ; ce corps est armé à l'insu du Parlement, & dont il n'a jamais été fait la moindre mention dans mon département, pas plus que si elles n'eussent jamais existé. Elles n'y sont connues qu'à titre fort onéreux, c'est-à-dire, par les sommes considérables qu'on a avancées pour leur paye. Il conclut par une motion, tendante à ce que la somme prodigieuse de 3,439,399 l. st. soit octroyée à S. M. pour les extraordinaires de l'armée. M. Jenkinson (le dernier Secrétaire de la Guerre), dit : Pendant le temps que j'ai été en place, j'ai toujours adhéré à la plus stricte économie, & j'ai toujours eu soin que l'argent du Public ne fût pas prodigué. Les épargnes que j'ai faites pendant le cours de la guerre, lesquelles se montent à 460,000 l. au moins, somme sept fois aussi forte que celle qui a été épargnée pendant la dernière guerre ; ces épargnes, dis je, feront foi de ce que j'avance. Il expliqua ensuite la nature de ces épargnes pour prouver qu'il s'étoit occupé scrupuleusement des intérêts publics. La somme de 90,000 l. st., épargnée sur les extraordinaires de 1781, auroit été beaucoup plus forte, dit-il, si le Bureau de la Guerre n'eût pas été obligé de faire face aux engagements pris avec quelques Traitans. Si nous envisageons, continua-t-il, le nombre immense de Troupes que nous employons, la somme demandée à la Chambre pour les extraordinaires

de 1782 paroîtra fort modérée & fort juste. Mais je n'entrerais pas dans de plus longs détails sur cet objet : cette affaire est actuellement soumise à l'examen des Commissaires des Comptes , qui prévien-
 dront par conséquent toute dépense qui ne sera pas juste ou nécessaire. — Le Colonel Barré assura que les folles dépenses du Bureau de la Guerre sont insoutenables ; que la Chambre ne s'imagine pas qu'elle vote simplement la somme proposée ; car les extraordinaires de l'armée, si nous portons en compte toutes les différentes sommes appliquées à cet objet, se monteront au moins à cinq millions , & en y ajoutant les diverses sommes octroyées pendant la guerre , on verra que le total est de vingt millions. Je suis indigné de voir les abus honteux qui ont été commis jusqu'à présent dans la répartition & l'administration des deniers publics. Nous avons en Amérique cent Commissaires qui dévorent les intestins de ce pays dévoué à la ruine ; leur salaire est de 30 shellings par jour. Plusieurs d'eux, quoique payés pour des fonctions qu'ils sont supposés avoir remplies en Amérique , ne sont jamais sortis de l'Angleterre. Mais ce n'est pas là le seul grief que j'aie à produire , il en est mille autres qui ont mis la Nation sur le bord du précipice. — Le Chevalier Philip-Jenning Clarke reprocha aux derniers Ministres la méthode dispendieuse qu'ils avoient adoptée pour les fourrages de la Cavalerie en Amérique. Il assura le Comité que trois grains d'avoine coûtoient un demi penni à la Nation. — Le Colonel Barré dit , qu'il étoit informé de borne part qu'il y avoit eu jusqu'à dix-neuf Commissaires à la fois à New-Yorck , & que le Commandant en chef les auroit renvoyés en Angleterre , s'il n'eût craint de désobliger les Ministres. Il dit que tous les Commissaires employés pendant la dernière guerre n'avoient pas coûté à la Nation la douzième partie

tie de ce qu'ont coûté ceux qu'elle a actuellement en Amérique.

Les affaires de l'Irlande fixent toujours l'attention. Le Duc de Leinster arrivé depuis peu de Dublin, a eu des conférences avec le Roi, ainsi que le Chevalier Henri Cavendish, qui est reparti ensuite pour l'Irlande. On dit que l'objet de son voyage avoit été d'assurer la nouvelle Administration de l'attachement des Irlandois, & de leur confiance dans le Gouvernement actuel, à qui ils croient le desir & l'intention de redresser leurs griefs. Dans cette confiance, M. Grattam est décidé à différer la fameuse motion qu'il devoit faire le 16 de ce mois, relativement à l'indépendance de l'Irlande, jusqu'à ce qu'on fût instruit des intentions du nouveau Ministère. On croit qu'on fera entrer dans le Conseil-Privé de ce Royaume, MM. Grattam, Yelverton & les autres Chefs du parti patriotique, qui pourront contribuer à tempérer le zèle des partisans de l'indépendance.

M. Eden est aussi retourné à Dublin; mais il paroît qu'il n'y porte pas des dispositions bien favorables à la nouvelle Administration. On en peut juger par la lettre qu'il écrivit au Comte de Shelburne, peu après être arrivé de Dublin. C'est de cette même lettre que M. Fox se plaignit le 8 dans la Chambre des Communes; elle étoit conçue ainsi.

11 Mai 1782.

d

« Mylord, ayant de nouveau considéré les entretiens que vous avez eu la bonté de m'accorder hier, je crois devoir vous exposer les raisons pour lesquelles je me suis excusé de me prêter à vos desirs & entrer dans un détail de sentimens & de faits, concernant les circonstances présentes de l'Irlande, & les meilleures mesures à y suivre. Lorsque j'arrivai à Londres, j'étois venu préparé, disposé, & instruit pour servir, de la manière la plus cordiale, à terminer l'administration du Lord-Lieutenant, de façon à la placer, avec tous les avantages praticables, entre les mains de son successeur. Je supposai néanmoins d'avance, ou que S. E. seroit bientôt rappelée, mais non sans les égards qui lui sont dus, tant à sa personne qu'à sa place & à ses services; ou que les Ministres de S. M. l'assisteroient & l'instruiraient pour conclure préalablement l'affaire de la présente session (du Parlement), ainsi que les différentes mesures publiques & arrangements de quelque difficulté & importance, qui sont immédiatement liées avec elle, & qui ne sauroient être consommés en moins de quatre ou cinq mois. — Ayant trouvé cependant, à mon extrême surprise, que la manière dont on donnoit la charge de Lord-Lieutenant d'Éassiriding au Lord Cairnmarthen équivaloit à une insulte marquée & personnelle, lorsqu'on considère que la place qu'on lui ôtoit, étoit purement honoraire, & qu'on en a dépouillé un Vice-Roi absent; ayant de plus appris de vous, Mylord, qu'il est vraisemblable que le Duc de Portland sera le Messager immédiat & actuel de sa propre nomination; dès ce moment je me suis excusé de toute communication concernant des faits & des mesures, parce que la conduite adoptée envers le présent Lord-Lieutenant doit, à mon avis, être fatale pour le repos de ses successeurs durant un long espace de tems, ruineuse pour tout bon gouvernement & pour la tranquillité future de l'Irlande.

Vous m'avez informé qu'on n'a pas eu intention de faire un coup d'autorité personnel contre Mylord Carlisle; mais qu'on a adopté ce moyen de déplacer le Lord-Lieutenant comme une sage mesure du Gouvernement. Je diffère tellement de cette opinion, que je prendrois en vain la peine de les importuner ultérieurement sur les affaires de l'Irlande. Je rendrai, comme le devoir de ma situation présente l'exige, visite à ceux d'entre les Ministres de S. M., qui sont disposés à me voir; & avec ce respect, qui leur est dû, je soumettrai à leur jugement ce que je viens d'exposer. — Le souci, qui me touche ensuite de plus près, est d'agir comme je crois que Mylord Carlisle voudroit que j'agisse pour son honneur & le service du Public; deux objets, qui, en ce moment, ne sauroient être séparés. Je suis prêt ce soir ou demain, à telle heure qu'on voudra, à recevoir les ordres des Ministres de S. M., soit séparément ou collectivement. Demain, à 2 heures apres-midi, je me rendrai à la campagne pour rendre une visite de respect personnel & d'amitié particulière; & Lundi, dans la Chambre des Communes, j'exposerai, aussi pleinement que la foiblesse de ma voix le permettra, ce que je crois être les circonstances présentes de l'Irlande. Je le ferai sans aucun mélange de plainte & avec l'attention la plus scrupuleuse pour faciliter tout système subséquent pour la tranquillité publique. Je souhaiterois seulement que le monde puisse conclure des faits Irlandois en contradiction du traitement Anglois, que le présent Lord-Lieutenant d'Irlande, (j'emprunte les propres termes de la dernière lettre qu'il vous a écrite, Mylord), a eu le bonheur de conduire les affaires de l'Irlande, à une époque des plus critiques, sans déshonneur pour le Gouvernement de S. M., & avec beaucoup d'avantages croissans pour les intérêts de ce Royaume «.

FRANCE.

De VERSAILLES, le 7 Mai.

LL. MM. & la Famille Royale signèrent le 7 du mois dernier, le contrat de mariage du Vicomte d'Ecquevilly, Mestre-de-Camp en second du Régiment des Deux-Ponts Dragons, avec Mademoiselle d'Eick.

Le Baron de Pirch, Mestre-de-Camp-Lieutenant - Commandant du Régiment Royal Hesse - Darmstadt, eut le 26 du mois dernier, l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, & de chasser avec S. M.

Le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes du Corps du Roi, a eu le 27 du même mois, l'honneur de remercier S. M. pour le Gouvernement de Provence, que S. M. lui a donné, & qui étoit vacant par la mort du Prince de Marsan.

Aujourd'hui le Roi s'est rendu à la plaine des sablons, pour y faire la revue de ses Gardes - Françoises & Suisses.

Le Roi, sur la demande du Cardinal de Rohan, a bien voulu proroger jusqu'au premier Juin prochain, le délai fixé d'abord jusqu'au 28 Avril dernier, pour donner à ses sujets qui sont en Province, la facilité de se rendre volontairement dans les prisons de cette Ville, & de profiter du pardon que S. M. veut bien accorder à ceux d'entr'eux dont les délits en seront jugés susceptibles.

De PARIS, le 7 Mai.

Le convoi de St-Domingue, qui s'étoit arrêté au Ferrol, a mouillé en entier à l'Isle d'Aix, le 26 du mois dernier; il étoit composé de 164 voiles, dont 5 vaisseaux de ligne. Les bâtimens destinés pour la Rochelle & pour Nantes sont entrés dans leur port respectif.

M. de Barras étoit arrivé le 24 à l'Isle d'Aix, d'où il écrivit la lettre suivante à M. de la Touche-Tréville.

« J'arrive, mon cher Commandant, de la Martinique, d'où je suis parti le 27 Mars sur la frégate la *Concorde*, je vous envoie les paquets pour la Cour. — A mon départ pour la Martinique, l'armée Française étoit mouillée au Fort-Royal. Les ennemis avoient 39 vaisseaux aux Isles du Vent, dont deux étoient en radoub, & un en carène. Tout le reste étoit sous voiles depuis 10 à 12 jours, pour intercepter notre convoi qui, cependant, est arrivé très-heureusement. Il doubloit la Dominique, au moment où les ennemis étoient à doubler la tête de l'Isle de la Martinique. Le jour de mon départ on ignoroit ce qu'ils étoient devenus; ils avoient disparu depuis 4 ou 5 jours ».

La *Concorde* a apporté quelques lettres de la Martinique, en date du 23 & du 25 Mars. Nous rassemblerons ici les principaux détails qu'elles contiennent.

La traversée du convoi de M. de Mitton a été de 39 jours. — On croyoit à l'époque du 25 Mars, que Rodney instruit de l'expédition qu'on projettoit, avoit été aux Isles sous le Vent avec toutes ses forces. — Il y avoit eu des fêtes à la Martinique après le retour de l'expédition de Saint-Christophe, l'une donnée

par la Colonie à M. de Bouillé, & l'autre par ce Général à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin. On invita à ces dernières réjouissances les principaux Officiers de l'armée & de la flotte Angloise, en rade à Sainte Lucie; un seul se rendit à cette invitation. — L'Amiral Rodney avoit 39 vaisseaux aux Antilles; notre armée étoit de 34 depuis l'arrivée de M. Mitton, & de 35 si l'on compte l'*Expériment*. Elle ne devoit pas tarder à faire voile pour Saint-Domingue; & si en effet la Jamaïque est l'expédition qu'on a en vue, & qu'on pense y descendre avant le 15 ou le 20 Avril, cette Isle peut être soumise avant les grandes chaleurs. Les Marins prétendent qu'il est bien difficile à l'Amiral Rodney d'empêcher la descente des troupes, parce qu'elle peut s'effectuer dans différens endroits au Nord & à l'Est; il en est de même de toute autre Isle que le projet seroit d'attaquer. L'activité de M. le Marquis de Bouillé & de D. Bernard Galvez donne les plus grandes espérances. — Les Anglois qui manquoient de beaucoup de choses à Sainte-Lucie, leurs équipages ayant été à la demiration pendant 15 jours, reçurent un convoi quelques jours avant le nôtre, ce qui mit Rodney en état de sortir. Ce convoi ne peut être que celui de la *Princesse-Caroline*, qui fut dispersé au sortir de la Manche, & qui est arrivé sans escorte.

Des Couriers arrivés successivement de Brest & de différens ports, ont détruit la plupart des bruits qui s'étoient répandus au sujet du convoi de l'Inde; on l'avoit fait partir, parce qu'en passant le mois d'Avril sans mettre à la voile, il n'auroit pu arriver à tems au Cap de Bonne-Espérance, pour profiter de la mousson; & il auroit perdu en conséquence quel-

ques mois. Les vents qui étoient favorables à son départ ont changé tout à-coup, & l'ont jetté sur Ouessant. L'Amiral Barrington a pris quelques bâtimens; les autres sont rentrés dans divers ports; on n'est inquiet que du *Pégase*. Le *Protecteur* mouilla à Brest le 23, l'*Actif* quoique prêt n'étoit pas sorti.

M. de Tronjolly qui a commandé notre escadre dans l'Inde, dès le commencement de la querelle, est arrivé sur un petit bâtiment qui n'a mis que 75 jours dans sa traversée du Cap de Bonne Espérance à Brest. il ne peut rien nous apprendre, étant parti de l'Isle de France presque en même-tems que l'*Argus* dont on a vu les lettres il y a plus de 15 jours.

Les lettres de Madrid nous apprennent que le Duc de Crillon a été enfin décidément nommé Général en chef de l'expédition contre Gibraltar; il aura sous lui deux Lieutenans-Généraux; M. de Falkenhayn commandera sous ses ordres les troupes Françaises; on lui donne pour second M. de Bonzols. M. le Marquis de Crillon, que son pere appelle auprès de lui, se dispose à suivre son frere qui est déjà en route. Il faut, dit-on, qu'il soit le 15 à Madrid, son pere voulant le présenter lui-même à la Cour.

Le Corsaire le *Flessinguois*, Capitaine Jarry, a Conduit à Calais, le 27 Avril, le Brigantin Anglois le *Good-Intent*, du port de 130 tonneaux, dont il s'étoit emparé le 25 à la pointe d'Esperes. — Le Brigantin Anglois le *François*, du port de 80 ton-

neaux, parti de Limerick pour aller à Corke, a été pris le 26 Avril, par le corsaire de Dunkerque la *Victoire*, repris le 20 par la frégate Angloise le *Monsieur*, & pris de nouveau le 22 par le corsaire le *Commandant de Dunkerque*, qui l'a conduit le 25 à Cherbourg.

La Reine est en pleine convalescence ; & S. M. sera en état de faire les honneurs des Fêtes qu'on prépare à M. le Comte & à Madame la Comtesse du Nord qu'on attend ici du 20 au 25 de ce mois.

On dit que le Roi a fait dans sa Marine une promotion de 50. Lieutenants de vaisseau & 62 Enseignes.

Les Cantons de Zurich & de Berne ont adressé aux Seigneurs Syndics de Genève la lettre suivante.

L'affliction que nous avoit causée la part confédérale que nous avons constamment prise à ce qui concerne la prospérité de votre République, pendant le cours des troubles intérieurs qui l'ont agitée, est montée au plus haut degré par les tristes informations que vous nous avez fait parvenir dans vos Lettres du 9 & du 12 de ce mois. — Plus les suites que l'erreur d'un moment ou la fermentation élevée dans des esprits échauffés par quelque évènement subit ont déjà souvent entraîné dans votre Ville, ont été tristes & funestes, & moins nous avons lieu de nous attendre aux scènes violentes qui viennent de s'y passer, & elles nous donnent à connoître la profondeur de la corruption de votre République. — La prise d'armes d'une partie de votre Bourgeoisie & de vos Habitans, les excès qui l'ont accompagnée, les mauvais traitemens faits à vos Magistrats les plus respectables, la captivité de plusieurs des principaux Citoyens de

votre Ville , la destitution d'une grande partie des Membres des petit & grand Conseils , & la maniere dont un nouveau Gouvernement a été établi , ne fauroient être envisagés par nous , que comme des entreprises entierement contraires aux Loix de la constitution qui a subsisté chez vous dès l'origine de la République ; ces entreprises portoient avec elles la véritable empreinte de la violence & de l'illégalité , & sont de nature à détruire par les fondemens , la sûreté & la stabilité de tout Gouvernement. — Nous nous voyons par-là dans la nécessité , T. C. A. E. C. , de vous faire (comme étant la seule Magistrature légale qui existe actuellement dans votre République) la déclaration que nous ne saurions en aucune maniere reconnoître comme légitime le nouveau Gouvernement établi par la force des armes. — La part vive & sincère que nous prenons toujours cependant au sort de votre République bouleversée , & le souvenir des anciennes alliances qui ont subsisté entr'elle & nous , nous imposent encore particulièrement le devoir de rappeler à vos esprits , T. C. A. E. C. , ainsi qu'à celui de tous les Bourgeois & Habitans de votre Ville , la triste & dangereuse position intérieure & extérieure de la République. Il ne sauroit vous échapper combien les dangers seroient augmentés , & la perte entiere rendue inévitable , si les violences exercées ne sont pas redressées , la liberté du commerce & la communication rétablies sans délai , vos Concitoyens détenus libérés de leur arrêt , & le repos public , la sûreté & la liberté légales entierement rétablies. — Nous devons particulièrement , T. C. A. E. C. , vous représenter les terribles suites que tout mauvais traitement fait à ceux de vos Citoyens qui sont arrêtés , pourroient entraîner pour votre Ville & pour ses Habitans ; ainsi que la vengeance qui poursuivroit en tous lieux ceux qui

en feroient les auteurs. — Nous vous sommons ; T. C. A. E. C. , de redoubler tous vos efforts pour parvenir à ce but , par lequel seul votre ruine entière peut être prévenue. Dieu veuille que le sacré devoir de conserver la patrie pour soi & les siens se réveille dans les cœurs de tous vos Bourgeois & Habitans , c'est alors seulement que nous pourrions espérer que les exhortations que nous vous avons déjà si souvent adressées , tant de bouche que par écrit , dans les meilleures intentions , mais malheureusement en vain , produiront enfin quelque impression ; & que les cruelles dissensions , les haines & les hostilités qui ont conduit en ce moment votre République dans l'abîme , pourront être bannies de tous les cœurs ; surquoi , T. C. A. E. C. , nous vous recommandons , avec tout le zèle possible , ainsi que nous , à la protection du Très-Haut. —
Donné & scellé en notre nom commun du Sceau secret de la Ville de Zurich , le 23 Avril 1782. —
Les Bourgmestre , Avoyer , petit & grand Conseils des Villes de Zurich & de Berne.

On écrit d'Amiens que le 23 du mois dernier , à 3 heures après midi , le feu s'est manifesté au petit Fauxbourg de Beauvais de la Ville d'Amiens. L'incendie a , dit-on , commencé par la maison d'une veuve , qui avoit imprudemment placé dans sa grange un panier de cendres de tourbes encore brûlantes. Trois heures après , il y avoit 39 maisons , 47 granges & 98 étables consumées. Le reste du Fauxbourg a été sauvé par les foins & les secours les plus actifs d'un peuple considérable , des Gardes-du-Corps en quartier à Amiens , du Comte de Quinumont leur

Commandant , de leurs autres Officiers ; & de tous ceux de la Municipalité qui y étoient accourus , ainsi que l'Intendant. Le Bureau général établi avec succès pour l'extinction de la mendicité , & les Bureaux particuliers des Paroisses ont déployé en cette occasion leur zèle & leur charité. Personne n'a péri , & de tout le bétail de ce Fauxbourg , deux vaches seulement ont été brûlées.

» Dom Pradine, Religieux de l'Abbaye de Froidmont, Ordre de Cîteaux, qui s'est fort occupé de la construction des Hopitaux, en a imaginé un dont il a montré les plans & le modèle à plusieurs personnes de distinction, & il vient encore de le perfectionner en ayant disposé les Salles de manière à y entretenir une libre circulation de l'air, au moyen d'un ventilateur à feu. Il offre ses services *gratis* à toutes les personnes chargées des constructions de ces bâtimens, pourvu que l'on affranchisse jusqu'à Beauvais les plans que l'on désirera lui envoyer : cette occupation est très-louable dans un Religieux qui emploie l'intervalle que lui laisse ses devoirs au bien de l'humanité «.

On lit dans l'Affiche de Meaux, sous la date de Louetault, le 9 Février, l'anecdote suivante, qui peut égayer un instant nos Lecteurs.

» Les Collecteurs de la Paroisse, en tournée pour recueillir les deniers de leur rôle des tailles, arrivèrent en la maison d'un Journalier, & firent du premier coup-d'œil l'inventaire du mobilier de leur redevable : une botte de paille & les vêtemens qu'il avoit sur lui, furent reconnus pour tout son avoir. Le Sergent de contrainte aperçut un âne qui

partageoit la demeure, peut-être même le lit de cet infortuné. L'âne fut saisi, conduit au marché, mis en vente, & après plus d'une heure de criée, on alloit l'adjuger pour 30 sols, lorsque les Collecteurs touchés de l'état du malheureux Payfan, lui firent rendre son âne, qui pouvoit lui être utile, & dont le prix n'eût pas payé les frais d'adjudication. Ce Particulier retournant chez lui avec son docile compagnon, rencontra un Garde - chasse, chargé d'un fort chevreuil qu'il venoit de tuer. Le Payfan lui offrit son âne pour porter sa chasse; la proposition est acceptée; le Chasseur arrivé chez lui tire de sa poche quelques pièces d'argent pour reconnoître le service rendu; mais le Payfan les refuse, & témoigne seulement avoir envie de la peau du chevreuil. Le Garde aussitôt le dépouille & la lui donne. Le Payfan de retour dans sa chaumière, dit à son âne :
 » Ecoute moi; dans ce monde plus l'on est brave,
 » mieux l'on vaut; sous ta peau d'âne ton corps
 » n'a été prisé que 30 sols, sous celle d'un che-
 » vreuil il sera infiniment plus cher; il me faut de
 » l'argent pour payer ces honnêtes Collecteurs, qui
 » n'ont pas voulu te livrer à un vil prix; il faut que
 » dépouillé de ta peau je te revêtisse de celle de
 » chevreuil que voici ». Aussi tôt l'âne est décapité, ses jambes coupées, & il est métamorphosé en chevreuil. Après cette opération il va trouver le Marguillier de sa Paroisse, lui dit en confidence qu'il a tué la nuit dernière à l'affut un très-beau chevreuil, & l'engage, sous le secret, à lui procurer la défaite de cet animal. Le Marguillier ne perd pas de tems, court chez le Curé, & lui dit à l'oreille le secret du payfan. Le Curé en fait part au Notaire; celui-ci au Chirurgien; ce dernier aux plus loupés du Bourg. On se donne rendez-vous, & l'on court le soir même chez le prétendu Chasseur; chacun se fait livrer une portion du chevreuil, reconnu tel à la peau

qui habilloit encore le cadavre exposé. L'affluence des Acheteurs fut si considérable, que le prix de la livre de l'animal fut exorbitant; en sorte que ce malheureux âne de 30 sols, avec peau & vie, a procuré sans sa peau 66 liv. à son maître. Le paysan va trouver le Collecteur porte-bourie, & paye le taux pour lequel il est imposé au Rôle, & lui fait beaucoup de remerciemens de la bonté qu'il a eue de lui faire remettre son âne. Tout le Bourg cependant doit se mettre en fête; M. le Curé a commencé; vingt-cinq personnes étoient rassemblées chez lui. Le premier & le second service disparaissent comme un éclair; chacun se réserve pour le rô. La fête étoit pour manger du chevreuil. La pièce attendue paroît. On la dévore des yeux. Le Curé s'empresse d'en faire les honneurs; son couteau tranchant s'exerce, & à force de bras il dissèque la pièce; chacun se trouve servi. Les Convives trouvent le mets fort dur sous la dent; ils se regardent les uns & les autres, se disant des yeux: Ce n'est pas là du chevreuil..... Il eût été indifférent de la part des Convives de se questionner ouvertement, & de faire connoître à leur Hôte leur doute sur la nature du mets qu'on leur avoit servi. Au sortir de table, plusieurs se disent: C'est sûrement de l'âne, M. le Curé le fait... Non, reprend un autre; c'est certainement un tour qu'on lui a joué, & il nous le joue sans le savoir. A peine l'assemblée fut-elle séparée que le Bourg retentissoit que tous ceux qui croyoient avoir acheté du chevreuil, n'avoient acheté que de l'âne. Le paysan se doutant du mauvais effet de cette infidélité, avoit démenagé pour aller s'établir ailleurs, & on a fini par rire de la supercherie.

On a beaucoup multiplié depuis quelques années les secours pour les différentes parties de l'éducation; on a des Elémens bien

faits pour toutes les branches de savoir & d'instruction; celle du latin n'est pas la moins intéressante par son importance, son utilité, son usage, & on peut ajouter sa nécessité. Le travail de M. Vaniere, pour en simplifier & en faciliter l'étude, a toujours mérité d'être distingué, & ses succès ont prouvé les avantages de sa Méthode, à laquelle il faut toujours recourir de préférence à toutes les autres. Il n'y en a point de plus simple, de plus claire, de plus commode. Nous avons vu des personnes de l'un & de l'autre sexe, s'en servir utilement pour apprendre en peu de tems & sans Maîtres, une langue qui coûte ordinairement 7 à 8 ans de leçons, en suivant les Cours ordinaires; cette Méthode, qui forme un Cours complet de latinité, est renfermée en 10 parties in-8°. qu'on vient de réimprimer, & qu'on ne fauroit trop recommander aux personnes dont l'éducation a été négligée, & qui peuvent y suppléer sans déranger le cours de leurs occupations ordinaires; à celles, qui ne sont sans doute pas en petit nombre, & qui ayant appris le latin, en ont conservé peu de traces, & aux étrangers, qui y trouveront en même-tems des secours pour connoître la langue françoise (1).

(1) Ce Cours de Latinité de M. Vaniere se trouve chez Boudet, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques, la porte-cochère vis-à-vis la rue du Plâtre. Jusqu'au 1. Oct.

» Nous sommes toujours, écrit-on de Genève; en date du 28 Avril, dans la même position. La Ville, au pouvoir de la Bourgeoisie & des 11 Chefs qu'elle a choisis, les Magistrats qu'elle a mis en charte-privée toujours gardés soigneusement & plus ou moins mal-traités, suivant que les factionnaires qu'on met à leur porte sont plus ou moins humains & raisonnables. Lorsque l'arrivée des troupes de France dans le pays de Gex a été annoncée, quelques fanatiques ont échauffé l'esprit du peuple, & l'ont porté à aller creuser le fossé de la Ville qui regarde la France. On y a vu des femmes, des enfans & même un Ministre. Cette folie, dont plusieurs Représentans se moquent eux-mêmes, paroît un peu calmée. Un tiers parti a voulu proposer un arrangement, les Constitutionnaires ont répondu qu'ils ne pouvoient entendre à rien que du consentement du Roi de France. Il passe pour certain que le Roi de Sardaigne fait avancer des troupes pour agir de concert avec la France, & les Cantons de Zurich & de Berne ont vraisemblablement le même dessein, du moins on doit le croire en lisant la lettre qu'ils ont écrite aux Syndics de Genève, & non au Conseil actuel, auquel ils en avoient fait renvoyer une autre; qu'il avoit cru pouvoir leur écrire avec la note qui suit :

Copie d'une Lettre du Chancelier de Berne, adressée à la Chancellerie de Genève, le 15 Avril 1782.

MM. La République de Berne ne pouvant reconnoître pour son allié, un Conseil qui, au mépris des Loix, a été créé par une faction séditieuse, les

tobre prochain il ne coûtera que 18 livres. A cette époque il se vendra, comme auparavant, 24. liv. On trouve chez le même Libraire, l'Atlas en 108 Cartes de MM. Robert, Géographes du Roi, prix 6 louis d'or relié en veau, ou 128 liv. en carton. On fait que c'est le Recueil de Cartes le plus complet. Il en renferme 7 sur l'Amérique seule.

armes à la main, à la place de celui qui se trouvoit légitimement établi, c'est par l'ordre de L. L. E. E. que la présente lettre est renvoyée. Ce 15 Avril 1732.
Chancellerie de la Ville & République de Berne.

Charles-Augustin, Marquis de Harchies, est mort le 10 Avril dernier, en son Hôtel à Arras.

» La demoiselle le Clerc fabrique un Rouge végétal de la plus belle qualité, & dans la composition duquel on s'est assuré qu'il n'entre rien de nuisible à la peau, ce qui doit prévenir & dissiper toute espèce de crainte de la part des personnes qui daigneront en faire usage. Ses dépôts sont chez M. Granchez, Bijoutier de la Reine, au petit Dunkerque, quai Gonti; & chez M. Regnault, Marchand Bijoutier, successeur de M. Sprote, rue Saint-Honoré, près l'Oratoire, à la Gerbe d'or.

Les numéros sortis au tirage de la Loterie Royale de France du 1er de ce mois, sont : 49, 40, 30, 60 & 76.

De BRUXELLES, le 7 Mai.

ON vient de publier ici la déclaration de S. M. I. par laquelle tous les Couvens de l'Ordre de St-Benoît, dans les Pays Bas Autrichiens, seront soumis à la Jurisdiction des Evêques.

On parle d'une grande réduction dans cette Cour; elle consistera, dit-on, en 53 personnes de divers rangs dont les appointemens sont considérables; savoir 17 grands Officiers, 14 Gentilshommes de Chambre, 14 Secrétaires, 6 Copistes & 2 Gardes de Chancellerie.

» Le Pape, écrit-on de Vienne, est parti le 22 Avril : il retourne en Italie par le Tirol ; il a pris congé de l'Empereur par un beau Discours latin, dans lequel il louoit les éminentes qualités de S. M. I. & la piété de son peuple. — L'Empereur, pour lui témoigner la considération particulière qu'il a pour sa personne, a créé, dit-on, le Comte Onesti, neveu de S. S., Prince du St.-Empire, & lui a fait remise des droits de Chancellerie, qui sont un objet de 180,000 livres. On ajoute que le Pape n'a pas encore jugé à propos d'accepter le dip'ôme. En remerciant S. M. I., il la supplia de trouver bon que son neveu ne jouisse pas encore de cette illustration, & que, dans des tems plus heureux, sa famille puisse jouir des faveurs de S. M. I. «.

Les lettres de créance que M. Adams, Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique, a présentées en cette qualité aux Etats Généraux, sont du premier Janvier 1781, la cinquième année de l'indépendance de l'Amérique, & conçues ainsi.

» Les Etats-Unis de l'Amérique, déterminés par un vif sentiment de la sagesse & de la magnanimité de V. H. P., ainsi que par votre attachement inviolable aux droits de l'humanité, & désirant cultiver l'amitié d'une nation éminente par sa sagesse & son équité, ont nommé le noble Jean Adams, ci-devant Député au Congrès, de la part des Etats de Massachusetts, & Membre du Conseil de ces Etats, pour résider auprès de Vous en qualité de Ministre-Plénipotentiaire, afin de vous assurer plus particulièrement de notre grande estime pour V. H. P. Nous prions vos V. H. P. d'ajouter foi entière à ce que notre lit ministre vous délivrera, de notre part, & sur-tout de l'assurance qu'il vous donnera de la sincérité de notre amitié & de notre

respect. Dieu ait V. H. P. en sa sainte garde & protection «.

On apprend de la Haye que le 24 Avril le nouveau Ministre présenta aux Etats-Généraux un mémoire dans lequel il leur proposa un traité de commerce entre les deux Républiques ; il fut reçu à l'Assemblée avec les cérémonies ordinaires , & reconduit de même ; il fut aussi conduit le même jour à l'audience du Stadhouder.

On dit que le plan d'opérations maritimes pour la campagne prochaine est arrêté entre la France & la République ; les Etats-Généraux ont pris à ce sujet la résolution suivante.

» Oui le rapport de M. de Lynden de Hemmen & autres Députés de L. H. P. pour les Affaires étrangères , en conséquence de la résolution Commissoriale du 12 de ce mois , ayant examiné le Mémoire de M. le Duc de la Vauguyon , Ambassadeur de S. M. le Roi de France près la République , pour régler avec cette Cour la manière dont on pourroit agir ensemble sur mer contre l'ennemi commun , pendant la campagne prochaine : sur quoi ayant été délibéré , il a été trouvé bon & arrêté qu'il sera répondu à M. le Duc de la Vauguyon , Ambassadeur de S. M. le Roi de France , sur son dit Mémoire. — Que c'est avec bien du contentement & de la satisfaction que L. H. P. ont reçu l'assurance de la continuation de l'affection de S. M. envers la République , de son desir de favoriser leurs vues , ainsi que de la disposition favorable de S. M. de lui donner des preuves réelles , tant dans la conjoncture présente que dans toutes

autres où le repos & le bien-être de la République seroient intéressés. Que L. H. P. ayant déjà reçu, dans cette guerre, des preuves de l'amitié de S. M., à l'égard de leurs possessions dans les Indes Orientales & Occidentales, & particulièrement à l'occasion de la conquête de l'Isle de St. Eustache, conquise par ses armes, en sont pénétrées de reconnaissance. Que, n'ayant rien plus à cœur que d'entretenir & de cultiver, par tous les moyens convenables, l'affection de S. M. pour cette République, affection que L. H. P. mettent au plus haut prix, & d'en agir à cet égard avec la candeur & la droiture les plus parfaites, elles ont pris en conséquence de leurs résolutions, du 4 du courant, qu'elles ont communiqué à S. M. Qu'à l'égard de la résolution, par laquelle S. A. S. le Prince d'Orange & de Nassau est prié, en sa qualité d'Amiral-Général de l'Union, de former, pour la campagne prochaine, avec la Cour de France, un plan convenable d'opérations navales contre l'ennemi commun, L. H. P. ayant fait attention au désir de S. M. contenu dans ledit Mémoire, tendant à ce que L. H. P. annonçassent ultérieurement leur intention sur un sujet si important, par une Déclaration amicale & précise, Elles ne font point difficulté de déclarer ouvertement dès-à-présent que, lorsque le plan des mesures communes sur mer contre l'ennemi sera arrêté, L. H. P. ne s'écarteront réciproquement, en aucune manière, ni pour quelque raison que ce soit, de l'exécution de ce plan d'opérations navales arrêtées pour la campagne prochaine, & qu'elles ne s'en laisseront détourner que d'un consentement réciproque. — Et sera remis l'extrait de la présente résolution de L. H. P. par le Directeur Tinne, en l'absence de l'Agent van den Burch de Spieringshoek, à M. le Duc de la Vauguyon «.

L'Ambassadeur de France continue d'avoir des conférences fréquentes avec le Stadhouder , relativement à ce plan , qui , s'il n'est pas encore arrêté définitivement ne sauroit tarder à l'être.

» Cette manière de procéder , lit-on dans une lettre de la Haye , doit singulièrement étonner les Anglois , qui , à la nouvelle de la proposition d'une paix particulière , faite par leur nouveau Ministère , ne suivant que l'opinion défavorable qu'ils avoient conçue du courage & de la fierté de la Nation , annonçoient amphiatiquement que nous nous empresseions de courir au-devant de cette offre ; que le mépris & l'indignation avec lesquels cette offre a été rejetée , leur apprennent que la nation Belgique , d'abord difficile à se déterminer , ne revient pas aisément des impressions qu'elle a reçues. Aussi M. Went-Worth , à son retour en Angleterre , n'a pu s'empêcher d'avouer qu'il n'y avoit aucune espérance que l'offre d'une paix particulière pût réussir , vu les dispositions des Hollandois : il parle avec le dernier étonnement de la chaleur & de l'activité avec lesquelles tous les districts des Provinces-Unies pouvoient l'affaire de la reconnoissance de l'indépendance de l'Amérique «.

On lit dans une lettre de Lisbonne , en date du 18 Mars , les détails suivans.

» On fait qu'on a toujours attribué ici la perte de l'Isle de Ste.-Catherine à la trahison d'un de nos Officiers. Ce soupçon s'est fortifié par sa fuite. Il est sorti des Etats de la domination Portugaise ; on ne sait où il s'est réfugié. On lui fait son procès par contumace , & le 9 de ce mois il a été exécuté en effigie. Cette effigie en paille , traînée à la queue

d'un cheval dans toutes les rues de la Ville, a été brûlée sur la place de Ribera-Nuova, & les cendres en ont été jetées au vent. Le Gouverneur de l'Isle & les autres Officiers ont été envoyés en exil dans les environs de Goa, avec trois sujets d'un moindre grade. — Quelques jours après cette exécution, la frégate de guerre la *Notre-Dame de Nazareth*, partit pour Rio-Janciro, où elle a ordre d'aller prendre à bord tous les effets en or & en diamans qui s'y trouvent pour le compte de la Couronne, ainsi que pour celui du commerce «.

On lit dans des lettres d'Algésiras, en date du 15 Avril, les détails suivans :

« Depuis l'arrivée du secours qui pénétra il y a quelque tems dans Gibraltar, le Commandant du blocus paroît redouter une sortie; & toutes les nuits il y prépare les troupes, soit en renforçant tous les postes qui sont le plus exposés, soit en donnant de fausses alarmes pour qu'elles soient sur pied au premier signal. Depuis ce tems les travaux du camp semblent n'avoir pour objet que de se mettre à l'abri de toute surprise. On a garni de canons tous les endroits par où les ennemis peuvent diriger leur approche, & on a garni la batterie de St-Martin de 6 pièces, qui enfilent la porte de terre. Le Commandant semble avoir d'autant plus de raison de se tenir sur ses gardes, que les ennemis lui ont enlevé, il y a 7 ou 8 jours, une de ses Sentinelles avancées, & que par toutes sortes de moyens, ils tenteront de tirer d'elle les lumières dont ils ont besoin pour diriger leur attaque, ainsi qu'ils profiteront, il y a 6 mois, de celles que leur portèrent 2 de nos déserteurs. — 200 canons de fonte qu'ils doivent emporter sont en route; il y en a 150 de 24 livres de

balles , quelques autres de 18 , & plusieurs de 36 & de 48 ^{ra}.

Selon les lettres de Madrid , M. d'Arçon est parti le 21 pour Algésiras , & l'on ne doute pas que son projet d'attaque ne soit celui qui a été adopté. Les préparatifs qu'il exige occuperont pendant quelque tems Algésiras & le camp de St-Roch. On ne croit pas que le Duc de Crillon quitte la Cour avant la fin du mois de Mai.

La Gazette de Madrid , du 23 Avril , donne à l'article de Barcelone une lettre de l'Empereur , bien flatteuse pour le Duc de Crillon. S. M. I. le félicite sur la conquête de Mahon , avec la franchise & la joie d'un particulier qui se réjouiroit avec son ami du succès de ses travaux , & qui sembleroit en partager la gloire.

Le 24 Avril dernier , il y eut à la hauteur d'Ambleuse un combat très-vif entre le Corsaire , de Duikerque , le *Robecq* , de 18 canons , & la frégate Angloise le *Crocodile* , portant 30 canons & 4 canonnades. Le Capitaine Van-Stabel , déjà connu par plusieurs actions d'éclat , n'ayant pu éviter d'être joint par la frégate qui avoit l'avantage du vent , le combat s'engagea à six heures du soir , & dura jusqu'à dix & demie avec un acharnement égal des deux parts. Van-Stabel , sans être déconcerté par la supériorité des forces ennemies , tenta l'abordage à différentes reprises , & l'Anglois l'évita toujours. On se battit plusieurs heures à la portée du pistolet , jusqu'à ce que la frégate Angloise fut forcée

de fuir vent arriere vers la rade des Dunes , après avoir éteint tous les feux , quoique notre brave Corsaire eût fait , au contraire , hisser à la corne d'artimon trois fanaux , pour rappeller au combat un ennemi qu'il se trouvoit hors d'état de poursuivre ; les mâts étant fort endommagés , toutes ses manœuvres coupées , les voiles criblées , & le corps du bâtiment percé de part en part de 16 boulets , dont 8 à fleur d'eau. Il est revenu à la rade de Dunkerque le 25 , avec un petit sloop qu'il avoit pris un moment avant d'être attaqué , & le 26 il est rentré dans le port au milieu des applaudissemens de toute la Ville , instruite des témoignages de valeur qu'il avoit donnés en cette occasion. Le nombre des tués & blessés est peu considérable pour un combat si long & si opiniâtre , dans lequel le bâtiment a été tellement maltraité , qu'on ne peut concevoir qu'il n'ait pas péri avec tout son équipage.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGLOISES , le 30 Avril.

L'Amiral Pigot a été au lever du Roi , & il a eu une longue conférence avec S. M. sur son départ prochain pour les Isles , avec un renfort de vaisseaux de ligne. Cet Officier a baissé hier la main de S. M. , pour la remercier de sa nomination à la place de l'Amiral Rodney , il partira le premier Mai pour Portsmouth , où il s'embarquera à bord du *Romney*. — L'Amiral Barrington conservera , dit-on , le commandement de l'escadre de la Manche. Cet Amiral a mouillé le 25 à Sainte-Hélène , avec le *Britannia* , le *Royal-George* , l'*Océan* , le *Foudroyant* , l'*Alexandre* , la *Bellone* , l'*Edgar* , la *Solitude* , & la frégate la *Prudente* ; l'*Union* n'est pas encore rentrée ; la *Queen* & le *Samson* sont restés en croisière ;

le premier donnoit chasse à un vaisseau François. Ce vaisseau est vraisemblablement l'*Actionnaire*. Ceux qui disent qu'il est pris ne s'appuient que sur cette lettre de Plimouth du 26. — » Ce soir le Capitaine du Sénat Suédois la *Villa-Nova*, débarqua de la *Queen* devant la Sonde. Il rapporte que la *Queen* prit l'*Actionnaire*, vaisseau armé en tête après une chasse de 25 heures. Ce vaisseau percé pour 64 canons, n'en avoit que sur son second pont. La *Queen* & l'*Actionnaire* au départ du Capitaine Suédois, faisoient voile pour Portsmouth «.

Si cette nouvelle est vraie, on ne tardera pas à en être instruit «.

» Le sloop de S. M. l'*Hélène* de 14 canons, venant de l'Orient, de conserve avec le *Buffalo*, a rencontré un gros corsaire François de 16 canons, portant du 12 & du 9, & ayant 130 hommes d'équipages. Le combat fut vif & long. Le corsaire après avoir long-tems soutenu son feu, porta sur le *Buffalo*, qu'il prit pour un gros vaisseau de l'Inde, & il ne s'aperçut de sa méprise que lorsque celui-ci ouvrit sa batterie basse & montra ses canons. Le corsaire n'amena cependant qu'après que le *Buffalo* lui eut envoyé 2 boulets de 24, qui le percèrent de part en part. Il n'y avoit pas moins de 73 Anglois à bord de ce bâtiment. Le Capitaine lui-même qui s'appelle Chitrey, est de Greenwich, mais il a demeuré quelque tems à Douvres.

ERRATA. La lettre de Surêne que nous avons insérée dans le Journal du 13 Avril, page 86, est de M. *Loftin* & non *Postin*. Il faut lire que M. l'Abbé d'Héliot vient d'accorder dès-à-présent à ses *Domestiques* les pensions dont ils ne devoient jouir qu'après lui, de manière à leur assurer le nécessaire, d'augmenter considérablement les revenus des *Pauvres* de Surêne, & enfin d'y instituer, &c.

M E R C U R E
D E F R A N C E.

S A M E D I 18 M A I 1782.

P I È C E S F U G I T I V E S
E N V E R S E T E N P R O S E.

M A C O N F E S S I O N ,

Réponse à des Vers très-ingénieux.

Q U I que tu sois, tu m'as bien peu connu :
Je fais me taire, & je ne fais pas feindre.
Tu vas juger combien mon cœur est nû.
Oui, j'en conviens, oui, l'Amour est à craindre.
Qui, plus que moi, doit redouter l'Amour ?
Il commença les chagrins de ma vie ;
Je l'adorais, & mon âme asservie
Le crut long-temps sans aîle, sans détour.
Il ma trompé : j'aimois mon esclavage,
Et l'Amour sait si j'eusse été volage !
Il fait aussi quelles longues douleurs
Furent le prix de ma foiblesse extrême !

N^o. 20, 18 Mai 1782.

E

A l'Amitié, je dérobaï mes pleurs ;
 Je détestai l'Amour, l'Amour lui-même !
 Dans l'Univers, isolé, sans recours ,
 Tout à mes yeux couverts de tristes ombres ,
 Tout se peignit des couleurs les plus sombres ;
 Et le printemps, je m'en souviens toujours,
 Revint deux fois consoler la Nature
 Sans ranimer le flambeau de mes jours.
 Le temps enfin adoucit ma blessure,
 Et la raison vint m'offrir son appui.
 Heureux qui suit sa loi simple & paisible !
 Mon cœur me reste, & je suis aujourd'hui
 Plus défiant, mais non pas moins sensible.
 Je fuis l'Amour & j'ai besoin de lui !
 Il ma trompé, mais mon cœur lui pardonne !
 L'Amitié même, & si franche & si bonne,
 Comme l'Amour, se joue aussi de nous.
 L'Amour, comme elle, a de légères chaînes ;
 Il a causé mes plus cruelles peines ;
 Mais je lui dois mes momens les plus doux,
 Et maintenant, que mes douleurs passées
 Viennent encore obscurcir mes pensées,
 Mon cœur plus libre aime, en brisant ses fers,
 Le souvenir des maux qu'il a soufferts.
 Voilà mon cœur tel qu'il se voit lui-même,
 Le tien, trompé par l'œil de l'Amitié,
 De ma candeur s'est un peu défié.
 Je le conçois ; mais s'il est vrai que j'aime,
 Voici les vœux qu'aux autels de l'Amour

Ma voix timide élève chaque jour.

Dieu des amans ! Dieu cruel que j'adore !

Je suis , hélas ! aveugle comme toi !

Me souris-tu pour me trahir encore ?

Ah ! tu le peux ; & ce n'est pas pour moi ,

Dieu de mon cœur ! que ma bouche t'implore !

Si la beauté, doux objet de mes feux ,

En l'éprouvant, doit bénir ton empire ,

Que Zulmé cède à l'ardeur qu'elle inspire.

Que son amant soit aimé, soit heureux

De son bonheur ! Mais si Zulmé doit craindre

En tes liens les maux que tu m'as faits ,

Que de son cœur rien n'altère la paix ,

Et, de nous deux , que je sois seul à plaindre.

LE LIERRE ET LE MUR, Fable.

AU pied d'un mur tout neuf naquit un jeune
Lierre :

Voisin, lui dit l'arbusste, écoutez ma prière :

Je suis si foible, hélas ! que faute d'un appui

Je ramperai tristement sur la terre ;

Laissez moi m'appuyer, verdir de pierre en pierre ,

Sans vous je pérís aujourd'hui.

Les murs ont, dit-on, des oreilles ;

Le nôtre avoit, je pense, un cœur.

Quoi qu'il en soit, le voilà bienfaiteur ,

E ij

Sans crier, *Dieu t'assiste!* ou charités pareilles. *

Qu'arriva-t'il enfin? Le voici, cher Lecteur:

Un demi-siècle après, de l'appui tutélaire,

Le mur devenu vieux obtint le doux salaire;

Le Lierre avec cent jets d'un tronc plein de vigueur,

Étaya les vieux pans de son vieux protecteur.

Obligons sans délai quand nous pouvons le faire.

(Par M. Béranger.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Plume à écrire*; celui du Logogryphe est *Minerve*, où se trouvent *mi, re, ivre, vin, rêve, Mein, Mérim, Mineur, mer, rive, mère, ver, mine, veine, mine, Ève, rien.*

* Une petite monnoie, un morceau de pain ne coûtent guères plus à donner, & font une réponse beaucoup plus honnête qu'un *Dieu vous assiste*; comme si les dons de la Providence n'étoient pas entre les mains des hommes, & qu'il y eût d'autres greniers sur la terre que les magasins des riches, *J. J. Nouvelle Hécl.*



É N I G M E.

LA Nature est ma mère, & j'ai, suivant les lieux,
Pour père le Zéphir, l'Amour & le Génie.

On me rencontre aux champs comme à l'Académie,
Et quelquefois dans deux beaux yeux.

Je confonds un Docteur, & j'amuse un insecte ;

Le Poète & l'amant vont au loin me chercher ;

Si de cet Univers on pouvoit m'arracher,

Chez les humains plus d'ordre, & pourtant plus de
secte.

Je rampe obscurément ou plane dans les cieux.

Je suis un petit être à peu-près invisible ;

Pourtant je comprends tout, & même l'impossible.

J'embellis la beauté, j'égle l'homme aux Dieux.

Il n'est que moi qui puisse me connoître,

Mais sans jamais avoir pu m'expliquer.

D'après ces vers vous pensez que peut-être

Prétendre à la clarté c'est vouloir me moquer.

Simple & superbe enfin, téméraire ou timide,

J'inspire le plaisir & je fais le bonheur.

Heureux qui, me plaçant sur le sein de Zélide,

Me démêlera dans son cœur !



L O G O G R Y P H E.

SOUVENT l'on me méprise, & souvent l'on m'admire,

Tout doré chez les Grands, crasseux chez les petits.

Je fais pleurer & je fais rire ;

Ici, j'ennuie, & là, je divertis.

Je parle François, Anglois, Suisse.

Qu'on me blâme ou qu'on m'applaudisse,

Cela m'est fort indifférent,

Et je suis peu touché des honneurs qu'on me rend.

J'adopte & je presctis les plus saintes maximes ;

Je forme à la vertu, je porte à tous les crimes.

Je critique à propos, je loue également,

Et je suis cependant sans goût, sans connoissance ;

Je parle de tout savamment

Sans jugement & sans science.

Tel ne vit que pour moi ; mais il devrait penser

Que quand il me rend méprisable,

Par un retour inévitable

Je le fais aussi mépriser.

Souvent on me vole, on me pille,

Mais je ne perds jamais mon bien ;

Moi-même souvent je m'habille

D'un habit qui n'est pas le mien.

J'ai cinq pieds, dans lesquels vous trouverez sans
peine

Ce qui borde la Loire, ou le Rhône ou la Seine ;

Une cruelle passion ,

Qui, quelquefois, fait perdre la raison ;

Un insecte rampant ; un pronom vient ensuite.

Lecteur, vous me tenez ; que dirai-je de plus ?

Ce qu'à regret toujours on quitte,

Un bel enfant du Dieu Bacchus.

(Par M. ***, de la ville d'Aramon, en Lang.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

IDYLLES & Poèmes Champêtres, par M. Léonard. A la Haye, & se trouvent à Paris, chez de Senne, Libraire, au Palais Royal, passage de Richelieu.

ON a défini l'Idylle un Poème qui a pour objet de peindre la nature & les mœurs champêtres dans leur belle simplicité. Le caractère principal de ce genre de Poésie est, comme on fait, la délicatesse & la naïveté. Le soin des troupeaux, les fruits, les fleurs, le spectacle de la campagne, les jeux, les combats, les amours des Bergers, voilà les objets qu'elle semble préférer : voilà les tableaux qui nous charment dans les Idylles de Théocrite & dans les Bucoliques de Virgile. Rien de réfléchi, rien de raffiné dans leurs Pastorales. C'est la nature, mais la nature dans sa fleur. Les plus humbles

objets s'embellissent sous leur plume du coloris le plus poétique. M. de Saint-Ange a exprimé ces réflexions en très beaux vers dans une Épître sur les Poètes qui ont chanté la campagne.

O charme de Virgile ! illusion suprême !
 Je suis aux champs ; j'oublie & l'Auteur & moi-même.
 Je veux un Écrivain , qui vrai dans tous ses tons ,
 S'il me peint des Bergers m'intéresse aux moutons.
 J'aime mieux m'occuper d'une fleur ou d'un hêtre ,
 D'un ruisseau , d'un gazon , d'une mousse champêtre ;
 Que des traits raffinés d'un rimeur bel-esprit ,
 Qui me montre l'Auteur dans tout ce qu'il décrit.

Rien de plus vrai en général que ces règles de goût. Mais si l'on fait attention qu'aujourd'hui nos mœurs sont absolument éloignées des mœurs pastorales, on conviendra sans doute que notre goût est devenu, pour ainsi dire, trop citadin, pour s'accommoder en François de la simplicité de Théocrite ou de Virgile. Ce qui n'est que simple courroit grand risque de nous paroître fade. « On a reproché à Fontenelle, observe M. de Saint-Ange dans une de ses notes sur Ovide, * le tour fin & ingénieux qu'il prête au langage de ses Bergers ; ce reproche est

* Le premier & le second Livre des Métamorphoses en vers François, se trouve chez l'Auteur, maison de M. le Sage, ou chez Monori, Libraire, rue des Fossés S. Germain des Prés.

fondé sans doute. J'ose penser néanmoins que le défaut de Fontenelle est moins d'avoir trop d'esprit, que de manquer de l'expression du sentiment & de l'imagination du style. Il est vraisemblable qu'il paroîtroit moins bel-esprit, s'il étoit plus Poète. » Nous croyons qu'il y a beaucoup de justesse dans cette observation; mais comme cette opinion n'est pas la plus généralement reçue, nous allons mettre nos Lecteurs à portée de se déterminer par eux-mêmes. Qu'ils lisent l'Églogue suivante de Fontenelle, & qu'ils décident si en effet l'Auteur y a mis trop d'esprit ou trop peu de poésie.

Vous allez donc quitter, pour la première fois,

De nos hameaux la demeure tranquille.

Soyez quelques momens attentive à ma voix.

Climène, vous partez; vous allez à la ville;

Climène, il vous sera peut-être difficile

De retrouver du plaisir dans nos bois.

Là, d'illustres amans vous rendront leurs hommages;

Leur rang ou leur adresse à vous faire la cour,

Tout vous éblouira dans ce nouveau séjour.

Que deviendrai-je, hélas! au fond de nos bocages,

Moi qui n'ai pour tous avantages

Qu'une musette & mon amour?

Ils vous mettront sans doute au-dessus de leurs belles;

Ils vous prodigueront un encens dangereux.

Leurs éloges sont doux, mais souvent infidèles.

Cependant, vous viendrez à mépriser pour eux

E v

Ces louanges si naturelles

Que vous donnoient mes regards amoureux.

Tout ce qu'ils vous diront, je vous l'ai dit, Climène :

Mais ils vous le diront d'un air plus assuré,

Avec un art flatteur des Bergers ignoré.

Moi, je ne vous l'ai dit qu'en trouble, qu'avec peine,

D'une voix craintive, incertaine ;

Je l'ai dit, & j'ai soupiré.

N'allez pas quitter pour leur plaisir

Les manières qu'on prend dans nos petits hameaux.

Rapportez-moi cette rougeur sincère,

Ce timide embarras, enfin tous ces défauts

D'une jeune & simple Bergère.

Rapportez-moi jusqu'à cet air fêvère

Que vous avez pour moi comme pour mes rivaux.

Vous verrez à la ville un exemple contraire ;

Mais de votre rigueur je ne veux vous défaire.

Que par la pitié de mes maux.

J'ai vu la même ville où vous allez paroître :

Pour la belle Climène elle a vu mes langueurs

Parmi tous les plaisirs qui flattoient tant de cœurs,

J'y regrettois notre séjour champêtre,

Et votre vêt, & même vos rigueurs.

Non, je n'ai garde de prétendre

Que tout vous y semble ennuyeux ;

Mais, de quelque côté que vous tourniez les yeux,

Dites, & ne craignez jamais de vous méprendre ;

Et dites, s'il se peut d'une manière tendre :

C'est ici que l'on aime mieux

S'occuper de moi que de prendre

Tous les plaisirs de ces beaux lieux.

On s'apperçoit aisément que cette Idylle, charmante pour le fond des pensées & souvent par la délicatesse des tours, manque absolument de tout ce qui peut flatter l'oreille & l'imagination d'un Amateur de vers. Nous ne parlons pas seulement de quelques expressions & de quelques tournures tristement profaïques, telles que *leur adresse à vous faire la cour, pour tous avantages; d'un air plus assuré; qu'en trouble, qu'avec peine; les manières qu'on prend dans nos petits hameaux, &c.* Nous parlons de la Pièce dans son ensemble. Elle est correctement rimée, mais absolument dénuée d'images poétiques, & l'harmonie en est négligée. Voici une autre Idylle qui ne suppose peut-être pas moins d'esprit, mais où il paroît moins que dans celui de Fontenelle, parce que l'Auteur avoit un peu de ce sens poétique dont l'Auteur des mondes étoit absolument dépourvu. Nous l'offrons d'autant plus volontiers à nos Lecteurs, qu'elle est peu connue, & que nous sommes très-peu riches en ce genre de Littérature.

LES MAITRES, Idylle.

DANS le dessein de plaire à la jeune Lisette,
Que charmoient les accords de ma douce musette,
J'apprenois sous Tircis, le plus vieux des Bergers,

E v j

A chanter les jardins , les bois & les vergers ;
 A célébrer Bacchus , Cérés , Flore & Pomone ,
 Les charmes du Printemps , les plaisirs de l'Automne :
 J'apprenois comme Pan , unissant sept roseaux ,
 En l'honneur de Syrinx , forma les chalumeaux ;
 Comme on doit à Pallas la flûte au doux murmure ,
 Le luth au blond Phébus , & la lyre à Mercure.
 En gardant nos troupeaux près de Lisette assis ,
 Je répétois les airs que m'enseignoit Tirsis.
 Mais elle , dédaignant les sons de ma musette ,
 D'un air froid & distrait filoit sa quenouillette.
 L'Amour qui l'aperçut , touché de mon tourment ,
 Vint s'offrir de m'apprendre à chanter autrement.
 Laisse-là , me dit-il , ces chansons peu touchantes :
 J'en fais pour un amant de plus intéressantes.
 Il chante de ses traits le pouvoir glorieux ,
 Les amours des mortels & les amours des Dieux ,
 Les ouvrages charmans de sa divine Mère ,
 Les plaisirs & les jeux qui règnent à Cithère ,
 Les transports enflammés , les soupirs , les langueurs ,
 Et les soins empressés qui lui gagnent les cœurs ;
 Enfin , des airs si doux que Lisette attendrie
 Oublia ses moutons paissans dans la prairie ;
 Le fuseau s'échappa de ses doigts interdits.
 Depuis elle se plaît aux airs que je lui dis ;
 Depuis j'ai de Tirsis dédaigné l'art champêtre ,
 Et c'est toi seul , Amour , que j'ai choisi pour maître !

Le cadre de cette Idylle est infiniment ingénieux ; car d'ailleurs la poésie y est encore

trop peu de chose. Combien d'expressions pittoresques ou figurées ; combien de détails charmans n'eût pas fourni à un véritable Poëte l'idée renfermée dans ces deux vers :

J'apprenois comme Pan , unissant sept roseaux ,
En l'honneur de Syrinx , forma les chalumeaux.

Voyez combien cet heureux trait de la Fable est brillant de poésie sous le pinceau d'Ovide ! Nous nous servons de la Traduction de M. de Saint-Ange.

Au moment où le Dieu qui vole sur ses pas
Se prépare à saisir la Naiade rébelle,
Il saisit des roseaux qu'il embrasse au lieu d'elle.
Ces roseaux , que son souffle agite & fait frémir,
Par sa bouche pressés , semblent alors gémir.
Pan , surpris & charmé de cette voix plaintive ,
Prête amoureusement une oreille attentive :
Ces soupirs si touchans des juncs harmonieux ,
De la Nymphé pour lui sont les derniers adieux.
*A te perdre , ô Syrinx , si le Ciel me condamne ,
Ah ! puiffai-je du moins par ce nouvel organe
T'entretenir encore* Il dit, & sept roseaux ,
Tous assortis entre-eux , quoiqu'entre-eux inégaux ,
Forment un instrument que son amour invente,
Et qui retint depuis le nom de son amante.

Ce dernier vers fait allusion au nom de *Syrinx* , qui signifie aussi en grec une hôte pastorale. Au surplus , un des plus grands défauts de nos Écrivains dans l'Idylle , c'est

qu'ils n'y parlent que d'amour. En rendant tous nos Bergers galans, nous avons trop borné ce genre de poésie. Les Allemands ne sont point tombés dans ce défaut. Leurs Poètes vivent moins que nous dans les villes. C'est d'après leurs propres sensations qu'ils ont peint les douceurs d'une vie presque pastorale. Leurs Idylles respirent la simplicité de la vertu, les bonnes mœurs, la philosophie champêtre. Aussi sont-ils nos maîtres en ce genre. Il y a près de vingt ans que M. Léonard imita quelques Idylles Allemandes avec succès. On y remarqua de la grâce, de la douceur, de l'élégance & de la sensibilité; mais la réputation qu'il s'étoit d'abord acquise ne s'est pas soutenue. On étoit alors beaucoup moins difficile sur les vers qu'on ne l'est aujourd'hui; & d'ailleurs, presque toutes les imitations qu'il a données depuis ne valent pas, à beaucoup près, ses premiers essais. *L'heureux Vieillard* est une des Pièces par où il a commencé, & c'est une de ses meilleures. Cette Idylle, & une autre qui a pour titre *le Bonheur*, sont, sans contredit, ce qu'il a fait de mieux. Nous allons transcrire la dernière, quoiqu'elle soit très-longue, parce que nous la regardons comme son chef-d'œuvre.

Le Bonheur.

HEUREUX, qui, des mortels oubliant les chimères,
Possède une compagne, un livre, un ami sûr,
Et vit indépendant sous le toit de ses pères!

Pour lui le Ciel se peint d'un éternel azur ;
 L'innocence embellit son front toujours paisible ;
 La vérité l'éclaire & descend dans son cœur ;
 Et , par un sentier peu pénible ,
 La Nature qu'il suit le conduit au bonheur.

Tout ce début nous paroît poétique , naturel , excellent. Les trois derniers vers surtout sont très-heureux.

En vain , près de sa solitude ,
 La discorde en fureur fait retentir sa voix :
 Livré dans le silence au charme de l'étude ,
 Il voit avec douleur , mais sans inquiétude ,
 Les États se heurter pour la cause des Rois.

Il n'y a rien à reprendre dans tout ceci. Tout est bien , très-bien. *Aux charmes de l'étude* au pluriel seroit peut-être plus conforme au génie de notre langue & de notre poésie. C'est une nuance légère , & sur laquelle nous exposons notre façon de sentir , mais comme un simple doute.

Tandis que la veuve éplorée
 Aux piés des Tribunaux va porter ses clameurs ,
 Dans les embrassemens d'une épouse adorée ,
 De la volupté seule il sent couler les pleurs.
 Il laisse au loin mugir les orages du monde.
 Sur les bords d'une eau vive , à l'ombre des berceaux ,
 Il dit , en bénissant sa retraite profonde :
 C'est dans l'obscurité qu'habite le repos.

Le sage ainsi vieillit à l'abri de l'envie,
 Sans regret du passé, sans soin du lendemain ;
 Et quand l'Être éternel le rappelle en son sein,
 Il s'endort doucement pour renaître à la vie.

Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le charme que nous éprouvons en transcrivant ces vers. Ils ont cette douce sensibilité qui pénètre l'âme, en même-temps que l'oreille est flattée par cette harmonie délicate qui complète le prestige de la poésie, & sans laquelle les vers mieux pensés fatiguent par leur monotonie, se lisent rarement, & ne se gravent jamais dans la mémoire.

Si le Ciel l'eût permis, tel seroit mon destin.
 Quelquefois éveillé par le chant des fauvettes,
 Et par le vent frais du matin,
 J'irois fouler les prés semés de violettes ;
 Et mollement assis, un la Bruyère en main,
 Au milieu des bosquets humectés de rosée,
 Des vanités du genre humain
 J'amuserois en paix mon oisive pensée.

Le regard fixé vers les cieux,
 Loin de la sphère étroite où rampe le vulgaire,
 J'oserois remonter à la cause première,
 Et lever le rideau qui la couvre à mes yeux.
 Tandis que le sommeil engourdit *tous les êtres*,
 Ma Muse, au point du jour, errante sur les fleurs,
 Chanteroit des Bergers les innocentes mœurs,

Et frapperoit l'écho de ses pipeaux champêtres.

Coulez avec lenteur, délicieux momens !

Ah ! quel ravissement égale

Celui qu'un ciel serein fait naître dans nos sens !

Quel charme prête à nos accens

L'éclat majestueux de l'aube matinale !

N'a-t'on pas raison de penser que des termes métaphysiques, tels que *tous les êtres*, doivent être absolument bannis, sur-tout de la poésie ? Ne seroient-ils pas beaucoup mieux à leur place dans un Poëme sur la physique, ou du moins sur la morale ? Au reste, les vers suivans ne doivent pas permettre d'insister sur cette observation critique.

Quel plaisir sur la mousse, à l'ombre des bois verts,

De respirer le baume & la fraîcheur des airs,

D'entendre murmurer une source tombante,

Bourdonner sur le thym l'abeille diligente :

Ici, du rossignol résonner les concerts ;

Là, soupirer d'amour la colombe innocente.

Souvent la douce paix qui règne dans les bois

Éleveroit ma Muse à des objets sublimes ;

J'oserois consacrer mes rimes

A chanter les Héros, les Vertus & les Lois.

De la nuit des tombeaux écartant les ténèbres,

Souvent j'évoquerois ces oracles célèbres

A qui l'enthousiasme a dressé des autels,

Ces esprits créateurs, ces bienfaiteurs du monde,

Qui par des Écrits immortels ,
Ont chassé loin de nous l'ignorance *profonde*.

Les moindres taches se remarquent dans un ouvrage plein d'élégance, de pureté & de délicatesse. *Profonde* est mis ici absolument pour la rime. On a une ignorance profonde d'une science, d'un art, des usages du monde; mais l'ignorance personnifiée, & sans être suivie d'un mot en régime assujéti, n'est point *profonde*:

Rassemblés devant moi , les grands Législateurs
Offriroient à mes yeux leur code politique,
Précieux monument de la sagesse antique.
D'autres, des Nations me décriroient les mœurs,
Et l'affligeant tableau des humaines erreurs,
Et les faits éclatans consignés dans l'histoire.
Combien je bénirois Titus & sa mémoire !
Que Socrate mourant me coûteroit de pleurs !
Mais, puissai-je oublier les Héros destructeurs
Dont le malheur public a fait toute la gloire !
Dans un beau clair de lune , à penser occupé,
Et des mondes sans nombre admirant l'harmonie ,
Je voudrois promener ma douce rêverie
Sous un feuillage épais d'ombres enveloppé ,
Ou le long d'un ruisseau qui fuit dans la prairie.
La nuit me surprendroit assis dans un festin
Auprès d'une troupe choisie ,
Conversant de philosophie,
Et raisonnant le verre en main

Sur le vain songe de la vie.

Pour sauver de l'oubli ses Écrits & son nom ,
Qu'un autre se consume en de pénibles veilles ;
Si je cueillois , Églé , sur tes lèvres vermeilles

Le prix flatteur d'une chanson ,

A mes vers négligés si tu daignois sourire ,
Seroit-il pour mon cœur un suffrage plus doux ?
T'intéresser , te plaire , est le but où j'aspire :
De l'immortalité je serois moins jaloux .
Que me fait près de toi l'opinion des hommes ?
Que me fait l'avenir ? le présent est à nous .

Notre Univers est où nous sommes .

Beaucoup de Poètes, soi-disans légers, ont persifflé la postérité & la renommée qui les a pris au mot. M. Léonard exprime ici, avec précision, un sentiment vrai; & en partage son illusion.

Mais le temps ennemi précipitant son cours ,
Fanera sur mon front la brillante couronne
Dont je suis décoré par la main des Amours ,
Comme on voit se faner le feuillage d'automne .

Ce trait me paroît bien heureux & bien naturel. J'avoue que je n'y suis pas médiocrement sensible. Ce qui suit n'est pas moins bien.

Bienfaisante Amitié que j'adorai toujours ,
Répare du plaisir les douloureuses pertes :
Ses sources dans mon cœur seront encore ouvertes ,

Si ta faveur me reste au déclin de mes jours,
 Félicité du sage ! ô sort digne d'envie !
 C'est à te posséder que je borne mes vœux.
 Eh ! que me faudroit-il pour être plus heureux ?
 J'aurai dans cette courte vie
 Jouï de tous les biens répandus sous les cieux.
 Chéri de toi , ma douce amie ,
 Et des cœurs droits qui m'ont connu ,
 D'un riant avenir égayant ma pensée ,
 Adorateur de la vertu ,
 N'ayant point à gémir de l'avoir embrassée ,
 Libre des passions dont l'homme est combattu ,
 Je verrai sans effroi se briser mon argile.
 Qu'a-t'on à redouter lorsqu'on a bien vécu ?
 Un jour pur est suivi par une nuit tranquille.

Ce vers est bien , mais La Fontaine a dit
 bien mieux encore ,

Rien ne trouble la fin : c'est le soir d'un beau jour.

Malheur à celui qui ne seroit pas vive-
 ment pénétré du charme de cet hémistiche !
 La fin de l'Idylle de M. Léonard répond
 à tout ce qu'on vient de lire. C'est une apos-
 trophe touchante à ses amis & à sa maî-
 tresse. Il faut achever de la transcrire , c'est
 la meilleure façon d'en faire l'éloge.

Pleurez , ô mes amis , quand mon luth sous mes
 doigts

Cessera de se faire entendre ;

Et si vous marchez quelquefois
Sur la terre où fera ma cendre,
Dites vous l'un à l'autre : il avoit un cœur tendre ;
De l'a mitié fidelle il a chéri les lois.
Et toi, qui réunis les talens & les charmes,
Quand, près de mon tombeau, tu porteras tes pas,
Tu laisseras peut-être échapper quelques larmes.
Ah ! si je puis briser les chaînes du trépas,
Pour visiter encor ces retraites fleuries,
Ces bois, ces coteaux, ces prairies,
Où tu daignas souvent me serrer dans tes bras,
Si mon âme vers toi peut descendre ici-bas,
Qu'un doux saisissement t'annonce ma présence !
Quand, le cœur plein de tes regrets,
Tu viendras méditer dans l'ombre des forêts,
Songe que sur ta tête elle plane en silence,

Toute cette Pièce est absolument dans le goût de Tibulle. Les Dames qui ne peuvent pas lire en latin ce Poète aimable, peuvent s'en faire une idée d'après cette Idylle. C'est son abandon voluptueux & tendre, sa poésie douce, ses longueurs charmantes, & dont on lui fait gré, parce qu'il y développe toujours des sensations vraies & délicates. Combien n'est-on pas étonné, après cette lecture, de ne trouver dans tout le reste de l'Édition que des Pièces médiocres ou au-dessous du médiocre, si l'on en excepte *le Village détruit, une Idylle à Doris, les Plaisirs du rivage, & quelques morceaux*

dans deux autres Pièces intitulées : *L'Hermitage & la Solitude*, & qui ne sont guères que des redites foibles de l'Idylle que nous avons transcrite. On regrette que M. Léonard ait presque toujours négligé ce précepte de Despréaux :

Soyez-vous à vous-même un Critique sévère.

Le plus grand défaut de presque tout son Recueil, c'est qu'il est vuide de poésie & d'idées. Ce sont des vers foibles suivis par d'autres vers foibles, & ainsi de suite : ce n'est rien. Il n'y a pas de plus grand défaut que celui là, si ce n'est peut-être celui d'un Poète baroque, qui prend une bizarrerie grotesque pour de l'originalité, une trivialité bouffonne pour de la gaieté naïve, & qui, estropiant sans cesse la langue & disloquant la poésie, choque à-la-fois le plus rudement du monde le bon goût, le bon sens & l'oreille.

N. B. L'Édition de M. Léonard contient, outre ses Idylles, le Temple de Gnide mis en vers, & la Journée du Printemps. Nous rendrons compte de ces deux Poèmes dans un des Numéros suivans.



RECUEIL Historique & Chronologique de faits mémorables, pour servir à l'Histoire générale de la Marine & à celle des découvertes ; nouvelle Édition, augmentée d'un tableau des principaux événemens maritimes, depuis le commencement de la guerre présente jusqu'à nos jours. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardin, & Onfroy, rue du Hurepoix, 1781. 2 Vol. in-12. de 5 à 600 pages. Prix, 6 liv. les deux Volumes reliés.

C'EST ici un de ces Livres qu'on se hâte de faire & de publier à la faveur des circonstances du moment. Ces Livres sont rarement bons, parce qu'on ne se donne guères le temps de les travailler, & qu'il s'agit moins de les bien faire que de les bien vendre, en les faisant paroître à propos, en saisissant une occasion fugitive & des conjonctures éphémères. Aussi, le plus grand succès de ces Ouvrages est-il toujours éphémère comme ces conjonctures, & il est rare que les événemens publics aient fait éclore un Livre qui soit resté. Lorsque Tite-Live écrivoit l'Histoire de son pays, lorsque le Président de Thou écrivoit l'Histoire de son temps, lorsque Montesquieu méditoit pendant vingt ans *l'Esprit des Loix*, ils ne s'occupoient point de l'à-propos, & ne dépendoient pas des circonstances du moment. Au reste, c'est tirer parti de ces circonstances que de

faire un Livre utile, qui, sans cela, n'auroit peut être pas été fait. Tel est celui-ci. Ce n'est point une Histoire suivie & liée de la Marine, c'est un Recueil de faits mémorables pour servir à cette Histoire. Tous ces faits sont détachés; les expéditions maritimes des différentes Nations paroissent tour-à-tour sur la scène, en se croisant perpétuellement, & sans autre ordre que l'ordre chronologique; mais cet ordre suffit, & il est satisfaisant même aux yeux. L'année, toujours placée en tête de chaque événement, comme dans l'Abrégé Chronologique de M. le Président Henault, fait la séparation naturelle des différens faits; & ceux qui voudront avoir l'Histoire suivie de la Marine des différens peuples, n'auront à faire qu'un déplacement facile & qu'un rapprochement des divers articles qui concernent chaque Nation en particulier.

L'Auteur commence à l'année 1656 du monde, & ses premiers mots sont: *Après le déluge, &c.* de-là il passe à l'année 2513, puis à l'an 3012. A mesure qu'on avance, les époques se suivent de plus près, les faits sont aussi plus détaillés & plus nourris de circonstances.

On trouve dans ce Recueil quelques faits qui n'appartiennent peut être pas essentiellement à la Marine; celui-ci, par exemple, qui est rapporté à l'année 3316.

« Bias s'étant embarqué avec plusieurs
 » méchans hommes, le vaisseau fut rencon-
 » tré

» tré par des Pirates. Ses compagnons de
 » voyage s'écrièrent , en les voyant: *Nous*
 » *sommes perdus si l'on nous reconnoît ; &*
 » *moi aussi*, dit Bias, *si l'on ne me reconnoît*
 » *pas.* »

Il est clair que , quelque part que Bias se
 fût trouvé en si mauvaise compagnie, le mot
 auroit été le même.

Il en est de même du trait suivant.

« Périclès étoit en mer : pendant le voyage
 » il survint une éclipse de soleil qui effraya
 » tous les Matelots , & sur-tout le Pilote.
 » Alors Périclès mettant son manteau de-
 » vant les yeux du Pilote , lui demanda si
 » cette action lui paroissoit être un prodige
 » effrayant. Non , répondit le Pilote. *Et quel*
 » *sujet de crainte peux-tu donc avoir , lors-*
 » *que la lune étend son manteau devant l'œil*
 » *du monde ?* »

Ce fait montre que Périclès savoit la
 cause des éclipses , & que le Pilote & les
 Matelots ne la savoient pas ; mais Périclès
 eût trouvé sur terre la même ignorance.

Ces deux faits pouvoient donc arriver in-
 différemment sur terre & sur mer ; mais
 enfin , ils sont arrivés sur la mer, ce qui a
 suffi à l'Auteur pour leur donner place dans
 l'Histoire de la Marine.

On pourroit trouver encore que l'énu-
 mération des expéditions de terre des Ami-
 raux de Bonnavet , Chabot & d'Annebaut
 est étrangère à l'Histoire de la Marine. De
 ces trois Amiraux de François I, qui ,
 N^o. 20, 18 Mai 1782. F.

tous trois, commandèrent plusieurs fois des Armées de terre, d'Annebaut est le seul qui ait commandé sur mer. L'Auteur expose sa campagne navale de 1545, mais il auroit dû s'y borner, comme il s'est borné aux entreprises maritimes de l'Amiral de Coligny, qui lui auroit fourni bien d'autres détails s'il avoit voulu peindre en lui le Général de terre.

On conçoit que l'Histoire moderne occupe la plus grande partie de cet Ouvrage. Tout ce qui précède Jésus-Christ ne remplit que les 138 premières pages du premier Volume.

Comme l'Auteur ne cite pas ses autorités, nous ignorons où il a pris le trait suivant :

« L'Armée de Callicratidas étant réduite à la dernière extrémité par la famine, il refusa cinquante mille écus pour le prix d'une grâce injuste. *Je les accepterois*, lui dit Cléandre, un de ses Officiers, *si j'étois Callicratidas ; & moi aussi*, répartit Callicratidas, *si j'étois Cléandre.* » On connoît le mot d'Alexandre à Parménion : *Et ego pecuniam quam gloriam mallet, si Parmenio essem.* « Et moi aussi, je préférerois l'argent à la gloire si j'étois Parménion. » Callicratidas vivoit plus d'un demi-siècle avant Alexandre ; celui-ci n'auroit-il fait que le répéter ? Au reste, rien de plus commun chez les Historiens que ces attributions d'un même fait & d'un même mot à différens personnages.

Nous sommes étonnés que , dans cette même première partie , l'Auteur , en parlant des courses des Phocéens , n'ait pas dit un mot de la fondation de Marseille , & n'ait pris l'Histoire Maritime de ce peuple navigateur , qu'à une époque postérieure d'environ cinquante-sept ans , c'est-à-dire , à celle de la prise de Phocée en Ionie par Harpagus , Lieutenant de Cyrus. On sait que les Phocéens , près de tomber au pouvoir des Perses , ayant obtenu un jour pour délibérer sur les propositions que leur faisoit le vainqueur , ou plutôt sur les lois qu'il leur imposoit , ils employèrent ce jour à s'embarquer avec leurs femmes , leurs enfans , tout ce qu'ils purent emporter de leurs effets , & les statues de leurs Dieux , & qu'ils se retirèrent d'abord dans l'Isle de Chio , puis à Cyrne , c'est-à-dire , dans l'Isle de Corse , où , vingt ans auparavant , ils avoient déjà bâti une ville , puis enfin , les uns sur la côte d'Italie , les autres sur celle de Provence & à Marseille , qui existoit , comme nous l'avons dit , depuis cinquante-sept ans , & qui étoit déjà peuplée de leurs concitoyens. On sait qu'en partant de l'Ionie ils jetèrent dans la mer une barre ou masse de fer , & qu'ils s'engagèrent par serment à ne revenir dans leur patrie que quand cette barre surnageroit. Ce serment sur la masse de fer fut long-temps célèbre dans la Grèce , où cette phrase étoit passée en proverbe , *tant que la masse de fer des Phocéens sera au fond de la mer.*

Horace, dans la seizième Ode du cinquième Livre, a décrit cette émigration forcée des Phocéens, & ce serment de ne plus rentrer dans leur patrie.

Phocaorum

Velut profugit execrata civitas

Agros atque lares proprios, habitandaque fana

Apris relinquit & rapacibus lupis;

Ire pedes quocumque ferent, quocumque per undas

Notus vocabit, aut protervus Africanus....

Sed juremus in hæc: simul imis saxa renârine

Vadis levata, ne redire sit nefas;

Neu conversa domum pigeat dare lintea, quando

Padus Mutina lavarit cacumina:

In mare seu celsus procurrerit Apenninus:

Novaque monstra junxerit libidine,

Mirus amor: juvet ut tigres subsidere cervis,

Adulteretur & columba milvâo;

Ædula nec flavos timeant armenta leones;

Ametque salsa levis hircus aquora.

« Comme les Phocéens s'enfuirent de
 » leur pays, en l'abjurant avec des sermens
 » & des malédictions, & abandonnèrent
 » leurs champs, leurs Dieux lares & leurs
 » temples aux ravages des sangliers & à la
 » rapacité des loups, allons où nos pas
 » nous porterons, où les vents nous pouf-
 » serons,.... Mais jurons que le retour ne
 » nous sera permis que quand les rochers
 » nâgeront sur les eaux, que le Pô lavera

„ les sommets de Mâtine, qu'on verra
 „ l'Apennin courir au sein des mers, quand
 „ un amour monstrueux aura joint les ti-
 „ gresses avec les cerfs, la colombe avec le
 „ milan ; quand les troupeaux crédules ces-
 „ seront de craindre les lions, & que le
 „ bouc habitera les flots. »

On pourroit être tenté d'abord de deman-
 der si cette accumulation d'impossibilités
 ajoute quelque chose au serment de la barre,
 & s'il ne falloit pas s'en tenir au premier
 exemple. Horace s'empresse avec goût de
 prévenir cette objection par les deux vers
 suivans :

*Hæc, & quæ poterunt reditus abscindere dulces,
 Eamus omnis execrata civitas.*

„ Faisons, en un mot, tous les sermens ca-
 „ pables de nous ôter toute espérance de
 „ retour. »

Mais ce n'est pas Horace que nous avons
 à examiner, c'est le Livre des faits de la
 Marine; il n'en contient pas un seul qui ne
 soit connu, mais il a le mérite de les ras-
 sembler & de les présenter à leur époque
 précise. Celles de ces expéditions maritimes
 qui doivent plaire le plus au Lecteur, sont
 celles qui ont pour objet des découvertes,
 & elles sont toutes rapportées ici jusqu'aux
 dernières & aux plus récentes. L'Ouvrage est
 terminé par un tableau des principaux évé-
 nemens maritimes de la guerre présente, &

c'est ce morceau qui a fait faire tout l'ouvrage.

Le style de l'Auteur est simple dans le cours du Livre, & un peu pompeux dans la Préface. « C'est dans la Préface qu'il parle » des Nations qui occupent l'empire des » mers, & qui *semblent* faire courber les » flots sous le poids de leurs navires. »

Si l'Auteur a parlé au physique & au propre, les navires font réellement courber les flots, il n'y a point là de *semblant*. S'il a voulu imiter ce passage de l'Oraison Funèbre de la Reine d'Angleterre par Bossuet :

« O voyage bien différent de celui qu'elle » avoit fait sur la même mer, lorsque ve- » nant prendre possession du sceptre de la » Grande Bretagne, elle voyoit, pour ainsi » dire, les ondes se courber sous elle, & » soumettre toutes leurs vagues à la domi- » natrice des mers ! »

Ce n'étoit pas le cas ; Bossuet étoit un Orateur, & le contraste des deux voyages, dont le dernier étoit une fuite pleine de danger, l'autorisoit à être pompeux dans la description du premier.

C'est encore dans la Préface qu'on trouve cette phrase trop magnifique :

« Les glorieux triomphes de ces habiles » Capitaines, leur donneront des ailes pour » aller cueillir des palmes sur le plus ter- » rible & le plus perfide de tous les élé- » mens. »

Nous trouvons à la page 61 du premier

Volume, une faute qui n'est peut-être que d'impression. « Brasidas ordonna à son Pilote » de conduire son navire à terre, *quelle* » chose qui pût arriver. » C'est *quelque chose* qu'il faut, *qualiscumque esset eventus.*

Quel que soit l'intérêt qui fait parler la Reine....

Quels que soient en ces lieux les droits de votre place.

OBSERVATIONS sur les Troubadours, par l'Éditeur des Fabliaux. A Paris, chez Eugène Onfroy, Libraire, quai des Augustins. Vol. in 8°.

Il arrive bien souvent en Littérature & en Philosophie, qu'un fait regardé comme certain par la multitude, ne peut tenir contre l'examen du premier homme de sens qui le discute. En voici une nouvelle preuve.

Tous les Historiens, tous les Littérateurs François, Italiens, Espagnols, & d'après eux, tous ceux des autres Nations ont dit, écrit & assuré, que *nos Provinces Méridionales avoient non-seulement cultivé les premières la Poésie en langue vulgaire, mais qu'elles avoient eu l'honneur plus grand encore d'avoir en ce genre fourni au reste de la France les premiers modèles & les premiers maîtres qu'elle ait eus.* Cette opinion étoit si bien établie, qu'en douter, c'étoit passer pour être à la fois ignorant & mal intentionné.

Lorsque M. le Grand, en publiant ses Fabliaux, il y a environ deux ans, jeta quel-

que doute sur l'authenticité de ce fait, il s'éleva du fond du midi une clameur générale; on écrivit contre lui avec chaleur, on vanta plus que jamais les avantages du climat & les talens des peuples méridionaux. Or, quand on vante ses titres, quand on s'en prévaut, on s'expose à les voir examiner. C'est ce que vient de faire M. le Grand dans une courte dissertation très-moderée, très-instructive, très-forte en raisons, très-abondante en faits.

Il nous apprend qu'admis dès sa jeunesse auprès du vieux & respectable Sainte-Palaye, il avoit été guidé par lui dans l'étude des deux *Romanes Française & Provençale*, c'est-à-dire, dans les deux langues qu'on parloit autrefois en France, l'une au Nord, l'autre au Sud de la Loire, & qu'il avoit particulièrement été instruit à respecter les charmes de la langue Provençale, & les poésies des Troubadours, dont M. de Sainte-Palaye avoit rassemblé les petites Pièces éparées, avec le même soin qu'un amant recueille les lettres, les chansons, les paroles qui échappent à sa maîtresse.

Il nous apprend que quelques Hommes de Lettres s'efforcèrent en vain de faire un corps d'Ouvrage de cet amas informe; que l'Abbé Laugier, qui eut le courage d'en faire la rédaction, eut le courage plus grand encore de jeter son travail au feu, tant il le trouva froid & dénué d'intérêt; & il observe qu'en vain un autre Homme de Lettres, *plus*

heureux & plus habile, est venu à bout de nous donner en trois Volumes une Histoire des Troubadours avec un choix de leurs poésies; cet Ouvrage si désiré, si attendu, n'a eu aucun succès.

Il ajoute que pour lui, *il s'étoit fait la loi de ne jamais écrire, qu'il craignoit de risquer son repos & sa tranquillité sur ces mers remplies d'écueils, couvertes d'ennemis, & sans cesse infestées de Pirates.* Nous aurions trop perdu s'il avoit pu garder sa résolution. Le repos ne convient qu'aux gens incapables de braver les dangers & de franchir les obstacles. Les eaux stagnantes sont plus nuisibles à l'humanité, que les mers orageuses & les torrens dévastateurs. Les Pirates ne doivent point empêcher Cook & Bougainville de faire le tour du monde & de découvrir de nouveaux rivages. Les Pirates Littéraires sont trop vils & trop méprisés pour être redoutables.

M. le Grand avoit donc tort de s'effrayer pour des cris qui ne nuisent guères qu'à ceux qui les jettent; & nous devons bénir la Dame qui lui défia de produire quelque Ouvrage des Poètes de la Romane Françoisé, qui fût supérieur aux Écrits des Troubadours, puisque c'est à ce défi que nous devons le Recueil des Fabliaux qu'il a publiés & qui a si bien réussi.

De ces Préliminaires où M. le Grand nous apprend par quelle suite d'événemens il est devenu Auteur malgré lui, il passe à l'exa-

men des reproches que lui ont fait cinq Auteurs, qui, peut être, ne savoient pas comme lui les deux langues dans lesquelles ont écrit les Troubadours & les Trouveurs, dont il s'agit de peser le mérite.

Il résulte de cet examen que M. de Sainte-Palaye avoit rassemblé quatre mille Pièces des Troubadours, qui sont toutes, ou de petites Chansons amoureuses, ou de petites Pièces satyriques; que les Provinces situées au Nord de la Loire n'avoient aucune connoissance des Chansons des Troubadours, dont elles n'entendoient pas la langue; & que les Provinces qui sont au Sud de cette rivière, ne connoissoient pas les Fabliaux de nos Trouveurs, écrits dans une langue qui leur étoit étrangère; que dans le temps où les Troubadours ne faisoient que des Chansons très mediocres, nos Trouveurs composoient des fabliaux & des Poèmes qui demandoient plus d'imagination, plus d'art, plus d'interêt. Que si les Italiens ont loué quelquefois les Troubadours, ce sont nos Trouveurs qu'ils ont préféré, puisque ce sont eux qu'ils ont imité dans leurs longs Poèmes, & qu'ils ont tous cité notre Archevêque Turpin, auquel on attribuoit une Vie de Charlemagne & de Roland; quoiqu'elle n'ait été faite que long temps après lui, par Jean Turpin, Moine de S. Denis; Histoire qui a été l'origine d'une foule de Romans dans notre ancienne langue, & d'une prodigieuse quantité de Poèmes dans la langue

Italienne. Il en résulte encore que Boccace , postérieur d'un siècle à nos Fabliers , a pris d'eux le genre du Conte , & la plupart des Historiettes dont il a formé son Recueil. Enfin , il en résulte que *si l'Italie doit aux Troubadours le goût des vers & la poésie lyrique , elle doit à nos Provinces Septentrionales les Contes & les Romans.*

M. le Grand observe qu'aucun des cinq Critiques qui se sont élevés contre son assertion , ne cite aucun Ouvrage qu'on puisse comparer à nos Fabliaux ou à notre Roman de la Rose , quoiqu'il n'en fasse pas grand cas. Peut-être même le déprise-t'il un peu trop.

Les Critiques ont repris ouvertement M. le Grand d'avoir dit dans la Préface de ses Fabliaux , *que la Nature sembloit avoir départi spécialement au nord de la Loire les dons éminens de l'esprit.* A ce mot , les *imaginationes vives & brillantes* des Provinces méridionales se sont fort exaltées , & ont nié le fait. M. le Grand , pour réponse , leur cite le nom de tous nos grands Hommes , Poètes , Peintres , Artistes , Orateurs ; Corneille , Racine , Voltaire , Boileau , La Fontaine , Descartes , Fontenelle , Molière , le Brun , le Poussin , &c. &c. Condé , Turenne , du Guesclin , du Quesne , &c. &c. Tous sont nés , non dans *les riches climats des imaginationes vives & brillantes* , mais sur ces rives où des *freuillards* ne permettent que *des organes épais & engourdis* , car c'est

ainsi que s'exprime un de ces Critiques, qui ne fera vraisemblablement pas pencher la balance du côté de son pays.

M. le Grand observe que ces climats où règnent de prétendus brouillards, ont produit les Hommes qui se sont le plus distingués par leur imagination, tandis que ces Gascons, si vains de leur esprit & de la vivacité de leur imagination, au lieu de Poètes, ont produit deux des plus grands Philosophes dont la France s'honore, Montagne & Montesquieu. Il pouvoit faire la même observation sur nos autres Provinces méridionales: la Provence & l'Auvergne ont vu naître Gassendi & le Chancelier de l'Hôpital. Ils sont plus célèbres qu'aucun de leurs Poètes.

Voilà les faits: qu'en doit on conclure? Que les Provinces septentrionales auront toujours plus d'Hommes à grande imagination que les Provinces méridionales? Non sans doute. M. le Grand remarque lui-même que la gloire de Rome & de la Grèce a passé, que la nôtre peut s'éclipser, que tout peut changer; il dit que si le climat influence sur les esprits, il n'y influe pas autant que plusieurs autres causes, telles que les loix, la religion, les usages, l'éducation, &c. Son Ouvrage, loin de faire naître des haines, ne doit produire qu'une noble émulation entre toutes les Provinces: que chacune comptant ses grands Hommes, cherche quelles causes ont hâté ou retardé le développement de

leur génie, maintienne ou fasse les institutions favorables à ce développement, & ne souffre pas qu'aucune autre la surpasse en progrès ou en zèle. Que chacun ajoute ses observations à celles de M. le Grand : si elles confirmoient les siennes, il auroit rendu le service le plus éminent aux Provinces méridionales, en détruisant le préjugé qui engageoit peut être leur jeunesse à se livrer à des ouvrages d'imagination, & à négliger le genre plus grave de la morale & de la philosophie, auquel leur génie paroît être plus propre. Il est beau d'être Racine ou Boileau, Chaulieu ou La Fontaine; mais les noms de Montagne & de Montesquieu, de l'Hôpital & de Gassendi, ne se font pas entendre avec moins de plaisir.

SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Lundi 6 Mai, on a représenté, pour la première fois, *Agis*, Tragédie en cinq Actes, par M. Laignelot.

Agis IV, de la Famille des Eurypontides, en montant sur le trône de Sparte, forma le projet de rétablir l'ancienne discipline de Lycurgue. Léonidas, son Collègue, soutenu par les plus riches Citoyens & par les femmes, combattit ce dessein généreux; il fut

d'abord exilé ; mais le parti qu'il avoit dans la ville , parvint bientôt à le faire rappeler. Un Éphore fit arrêter Agis , & le conduisit dans une prison , où il fut étranglé , ainsi que son aïeule Archidamie , & sa mère Agésistrate. On rapporte qu'à l'instant de sa mort , voyant quelqu'un qui pleuroit auprès de lui : *Sechez vos larmes* , lui dit-il , *vic-time de la plus affreuse injustice , ce n'est pas moi que vous devez plaindre.* Agiatis la veuve , fut forcée d'épouser ensuite Cleomène , fils de Leonidas , qui mourut aussi malheureusement que le vertueux Agis.

Ce trait historique a déjà fourni le sujet d'une Tragédie intitulée *la Mort d'Agis* , dont l'Auteur est *Guérin de Boufcal* , & qui fut imprimée en 1642. Dans cet Ouvrage, Agis, gendre de Léonidas , cherche à ramener Lacédémone aux loix de Licurgue ; mais à peine a-t'il vu approuver son projet & exiler Léonidas , son beau-père , son collègue & son ennemi , que la face des affaires change , qu'il est arrêté , condamné & exécuté à l'instant même où Cléonide , sa femme , & fille de Léonidas , vient d'obtenir que la peine de mort soit commuée en celle de l'exil. Cette Princesse se poignarde , & laisse son père en proie aux remords les plus affreux,

L'Auteur de la Bibliothèque du Théâtre François , & le nouvel Historien de ce même Théâtre, s'expliquent sur cette Tragédie d'une manière fort différente. Le premier assure *qu'elle est froide , languissante & très-médio-*

crement écrite. L'autre au contraire, en parlant de Boufcal, dit que *l'Auteur d'une pareille Tragédie* *devroit être moins obscur.* Nous croyons que l'Ouvrage de Boufcal est en effet un des meilleurs de cet Écrivain, qu'on y peut remarquer des étincelles de génie, de la sensibilité & de l'esprit; mais que le sujet est peu propre à exciter un grand intérêt; que les mœurs & le caractère des Spartiates sont assez étrangers à la plupart des Spectateurs & des Lecteurs, pour ne produire sur leurs âmes qu'un effet très-médiocre; que d'ailleurs, le style de Boufcal a presque tous les défauts des Écrivains de son siècle. Mais nous pensons aussi qu'il y a de l'élevation & de la force dans ses idées, & quelquefois même de la noblesse dans son expression.

Quoi qu'il en soit, passons à l'analyse de la Tragédie nouvelle. Les deux rivaux viennent de combattre, Agis a été vaincu. Sa femme, qui avoit suivi la fortune de son père Léonidas proscrit & fugitif, retourne vers son époux quand celui-ci devient malheureux. Agis a encore un parti dans Sparte, Léonidas en redoute les efforts; & pour ne pas perdre sa vengeance, il feint de consentir à l'exécution du projet d'égalité de biens proposé par Agis; il se réconcilie même en apparence avec son gendre, & peu après le fait arrêter dans un festin. Dévoué aux fureurs du Tyran, le Sénat condamne Agis à la mort. Mais le peuple, soulevé par la mère

du jeune Prince , prend les armes en sa faveur , les portes de la prison sont enfouées ; Léonidas est tué par Agis à l'instant où il va frapper la mère de ce malheureux Roi , qui , atteint d'un coup mortel , meurt lui-même après s'être vengé.

On voit que la marche de la Tragédie nouvelle est plus compliquée que celle de Boufcal ; que M. Laignelot a cherché à suppléer aux effets pathétiques que le sujet ne comportoit pas toujours , par un intérêt de curiosité qui se feroit mieux sentir si l'on n'appercevoit pas quelquefois de l'embarras & de l'obscurité dans l'action. On voit encore qu'il a étudié les mœurs du Peuple qu'il vouloit porter sur la Scène , & qu'il les a assez approfondies pour les présenter souvent avec autant d'énergie que de vérité. Le caractère d'Agis nous a semblé quelquefois un peu exagéré , celui de sa mère nous a paru noble & beau. Cette Princesse a une sensibilité vraiment digne des beaux jours de Lacédémone. Mais dans ces deux rôles , comme dans tous les autres , nous avons remarqué que l'Auteur se livroit trop au plaisir de prolonger les détails , & qu'il oublioit que l'action en acqueroit de la langueur. Malgré ces observations , malgré la lenteur & l'embarras de l'exposition , la monotonie de quelques Scènes , le vuide absolu de quelques autres , & les défauts d'un dénouement qu'on paroît s'être efforcé de rendre tragique , cet Ouvrage mérite encore beaucoup d'éloges ;

c'est un très-heureux début. Il annonce de grandes dispositions au talent, & il fait présumer que M. Laignelot, en faisant choix d'un sujet plus heureux, obtiendra dans un autre Ouvrage un succès plus brillant encore que celui qu'il vient d'obtenir.

L'Auteur de *Tarsis & Zélie* a placé dans ce Roman un épisode dont le fond est pris du trait historique que nous avons rapporté plus haut. Il l'a arrangé à sa manière, & il est très-intéressant; mais la marche & les libertés que donne un Roman, procurent des ressources qui sont absolument interdites par les loix du Théâtre, & qui ne peuvent se concilier avec la règle des vingt quatre heures.

Nous parlerons dans le *Mercur* prochain de *l'Homme Dangereux*, Comédie nouvellement représentée au Théâtre François, & du *Vaporeux*, autre Comédie jouée au Théâtre Italien.

VARIÉTÉS.

Nous venons de lire par hasard dans une Feuille, déjà ancienne & oubliée, d'un Journal qu'on ne lit guères, que M. d'Alembert, dans l'Éloge qu'il a fait de M. de Saint-Aulaire à la dernière Séance publique de l'Académie Française, *avoit dit à peine quelques mots de cet Académicien, & beaucoup plus parlé du Marquis de la Fare.* Comme nous étions présens à la lecture de cet Éloge, auquel nous avons rendu, ainsi que plusieurs autres Journalistes & tous les bons Juges, la justice qu'il

mérite, nous croyons devoir attester que M. d'Alembert n'y a dit qu'un seul mot du Marquis de la Fare; savoir, qu'on lui avoit attribué la Pièce de M. de Saint Aulaire, à laquelle l'Académie fut si favorable, & Despréaux si peu. Ce seul trait du Journaliste suffiroit pour faire voir combien il respecte peu la vérité, & combien par conséquent il mérite peu de réponse sur ses autres critiques. Nous ajouterons seulement que M. d'Alembert n'a pas dit un mot dans cet Éloge qui ne fût relatif à M. de Saint-Aulaire, même en parlant de ses amis, de ses ennemis & de ses sociétés.

(Par un des Rédacteurs du Mercure.)

LORSQU'ON a rendu compte de l'Ouvrage de M. Thouvenel, on a dit que jamais le phénomène des Sourciers n'avoit été présenté avec tant de vraisemblance, & que ce Savant l'avoit fait sortir de la classe des merveilles, pour le ranger dans celle des faits les plus naturels. On a ajouté, quant à son système sur les rapports qui existent entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme & de l'électricité, que les détails en étoient disposés avec toute l'intelligence que donne une imagination féconde & un esprit formé par le travail & par l'étude.

Mais on a annoncé alors qu'il restoit une chose à faire à l'Auteur pour répondre victorieusement à toutes les objections faites contre l'existence des Sourciers; c'étoit de soumettre celui qui a fait le sujet de son Ouvrage, à l'examen des Physiciens incrédules de la Capitale, opération qui suffisoit, avons-nous dit, pour justifier la délicatesse & la bonne-foi de M. Thouvenel; elle vient enfin d'être exécutée. Il existe déjà un grand nombre

d'épreuves faites avec tout le succès desirable en présence de beaucoup de témoins dignes de foi, pris dans tous les états & dans les différens Corps savans. Nous en ferons connoître les résultats; il est juste que nous répétions encore ici que les honneurs du triomphe sont d'autant plus grands pour M. Thouvenel, qu'il a eu des juges plus difficiles à convaincre, & qu'il a prouvé d'une manière imposante un fait qui peut devenir infiniment utile à la Physique & à la Société.

G R A V U R E S.

ATLAS nouveau, première Livraison, contenant, 1°. Mappemonde en deux Hémisphères; 2°. Mappemonde plate; 3°. le Monde connu des Anciens; 4°. l'Europe; 5°. Isles Britanniques, *Carte Physique*; 6°. idem, *Carte ancienne*; 7°. Isles Britanniques, *Angleterre*; 8°. idem, *Écosse*; 9°. idem, *Irlande*; 10°. Golfe du Mexique; 11°. Floride; 12°. Nord & Sud Caroline, Géorgie, grand *in-folio*; par M. Mentel, Historiographe de Mgr. le Comte d'Artois. A Paris, chez l'Auteur, rue de Seine, hôtel de Mayence. Ces Cartes répondent aux promesses que M. Mentel avoit faites au Public dans son Prospectus. Nous ne doutons pas que les Souscripteurs ne les trouvent supérieurement exécutées. La seconde Livraison paroîtra au mois de Juin.

M U S I Q U E.

L'ART de se perfectionner dans le Violon, où l'on donne à étudier des Leçons sur toutes les positions des quatre cordes du Violon & les différens coups d'archet; ces Leçons, où les doigts sont marqués

dans les endroits difficiles, sont tirées des Sonates & Concerto des meilleurs Auteurs Italiens & Allemands, &c. Cet Ouvrage fait la suite de la Méthode pour le Violon, par M. Corrette. Prix, 9 liv. A Paris, chez Mlle Castagnery, rue des Prouvaires.

Numéro 34. *Ouverture & petits Airs, contenant le Concert du Ballet de Mirza, les Airs de l'Amant jaloux & des Evénemens imprévus*, arrangés pour le Clavecin ou la Harpe, par M. Lasieux, chaque Cahier 2 liv. 8 sols. Prix de l'abonnement 36 liv. A Paris, chez Girard, rue de la Monnoie; Dubois, rue S. Dominique; & chez l'Auteur, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

ISOCRATIS Opera omnia, Græcè & Latine, cum versione nova, triplici indice, variansibus lectionibus, & Notis. Edidit. A. Auger, Regia Inscript. Paris. Acad. Socius, 3 Vol. in-8°. Prix, 24 liv. en feuilles, & in-4°. grand papier superfine de France, 108 liv. A Paris, chez Didot l'aîné, Imprimeur-Libraire, rue Pavée-Saint-André; Debure, Libraire, quai des Augustins; Jombert, Libraire, rue Dauphine; & Barrois le jeune, Libraire, quai des Augustins.

Détail général des Fers, Fonte, Serrurerie, Ferrure & Clouterie, à l'usage des Bâtimens, avec les Tarifs des prix, par M. Bonnot, Vérificateur de Serrurerie, Volume in-8°. Prix, 6 liv. broché. A Paris, chez l'Auteur, rue du Four, près de la Croix Rouge, maison d'un Papetier; & B. Morin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques.

Lettres d'Abailard & d'Héloïse, nouvelle Traduction, avec le Texte à côté, par J. F. Bastien,

2 Vol. in-12. Prix, 6 liv. On en a quelques Exemplaires in-8°. sur papier Saint-Augustin. Prix, 10 livres, & sur papier d'Hollande. Prix, 20 livres brochés.

Les Droits des trois Puissances alliées sur plusieurs Provinces de la République de Pologne; les Réflexions d'un Gentilhomme Polonois sur les Lettres-Patentes & Prétentions de ces trois Puissances, avec une Préface de l'Éditeur, pour servir d'Introduction, 2 Vol. in-8°. Prix, 3 livres 12 sols. A Paris, chez Onfroy, Libraire, quai des Augustins. — On trouve à la même adresse un Essai sur le rétablissement de l'ancienne forme du Gouvernement de Pologne, suivant la Constitution primitive de la République, par le Comte de Wielhorski, Grand-Maître-d'Hôtel du grand Duché de Lithuanie, in-8°. Prix, 2 liv. 8 sols broché.

Seconde Partie du Tome XIV de l'Histoire ancienne des Hommes, in-12 & in-8°. A Paris, chez M. Lachapelle, rue Basse du Rempart.

Les Amours de Psyché & Cupidon, par M. de la Fontaine, 1 Volume, faisant suite à la Collection des petits formats. A Paris, chez les Libraires qui vendent les Nouveautés.

Histoire Ecclésiastique de Bretagne, Tome IV, in-12. Prix, 2 liv. 10 sols. A Paris, chez Valade, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers; à Saint-Malo, chez Hovius fils; & à Rennes, chez Blouet.

Mémoire sur le passage par le Nord, qui contient aussi des Réflexions sur les Glaces, par M. le Duc de Croy, in-4°. A Paris, chez Valade, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers.

Principes de Philosophie générale de Physique, de Chimie & de Géométrie transcendante, par M. Béguin, Professeur de Philosophie au Collège de

Louis-le-Grand, 2 Vol. in - 8°. , avec figures. Prix, 10 liv. reliés. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet.

Chronologie Physique des Éruptions des Volcans éteints de la France Méridionale, par M. l'Abbé Giraud-Soulavie, Volume in - 8°. , avec cinq Planches. A Paris, chez Quillau, Libraire, rue Christine; Belin, Libraire, rue S. Jacques; & Mérigot l'aîné, Libraire, quai des Augustins.

Recueil de Jurisprudence Féodale, ou nouvelles Instructions sur les Domaines corporels, fixes, casuels & rentes, Droits de lods & ventes, de relief & de rachât, d'ensaisinement & autres Droits Domaniaux réunis, par Edit du mois d'Août 1777, en une Administration, suivi d'un Traité sur les Bois du Roi, par un Employé Supérieur de la Ferme Générale des Domaines du Roi, in-8°. , Tome premier. A Paris, chez Onfroy, Libraire, quai des Augustins.

Le sang innocent vengé, ou Discours sur les réparations dues aux Accusés innocens, couronné par l'Académie de Châlons en 1781, in-8°. , par M. Brissot de Warville. A Paris, chez Desfauges, Libraire, rue S. Louis-du-Palais.

Les Moyens d'adoucir les Loix pénales en France sans nuire à la sûreté publique, ou Discours couronnés par l'Académie de Châlons en 1780, suivis de celui qui a obtenu l'accessit, & des Extraits de quelques autres Mémoires présentés à la même Académie, Volume in-8°. Prix, 5 liv. A Châlons sur-Marne, chez Seneuze, Imprimeur-Libraire; & à Paris, chez Desfauges, Libraire, rue Saint-Louis-du-Palais.

L'Apollion moderne, ou le Développement intellectuel par les sons de la Musique, par C. R. Brijon, deuxième Œuvre. Prix, 7 livres 16 sols en blanc, avec des Exemples & des Leçons gravés, Volume

in-8°. A Lyon, chez l'Auteur, rue Balle d'Argent, & Bélon, Libraire, rue de Confort. A Paris, chez Monory, Libraire, rue de l'ancienne Comédie Française.

Poésies & Pièces fugitives diverses de M. le Chevalier de B.. Volume in-8°. A Paris, chez Desenne, Libraire, au Palais Royal, Passage de Richelieu.

Nouveau Manuel de l'Arpenteur, par M. Ginel, Arpenteur, Volume in-8°, avec figures. Prix, 6 liv. relié.

Le Guide du Fermier, traduit de l'Anglois sur la quatrième Édition, nouvelle Édition in 12, 2 Parties. Prix, 2 liv. brochées. A Paris, chez Fournier, Libraire, rue du Hurepoix,

Recueil complet des plus beaux morceaux de Poésies Italiennes Lyriques, Érotiques & Fugitives, avec des Remarques critiques sur le génie de la Poésie Italienne, par M. Bassi, Membre de plusieurs Académies, proposé par Souscription en 8 Volumes in-8°.

ON n'admettra dans ce Recueil que les seules Pièces qui sont consacrées dans les Annales de la Poésie Italienne, comme les plus dignes de passer à la postérité. Deux espèces de notes accompagneront les morceaux qui en seront susceptibles. Les unes seront des Remarques critiques; les autres expliqueront les difficultés qui tiennent à la Syntaxe ou à l'Idiôme poétique. Ce Recueil pourra le disputer en correction, quant à l'Orthographe, aux Éditions les plus soignées de l'Italie. La Souscription restera ouverte jusqu'à la fin de Juillet 1782. On n'exigera rien des Souscripteurs qu'au moment de la distribution des Volumes, qui leur seront fournis deux à deux. On paiera, en les recevant, 6 livres pour chaque Volume in-8° broché, & 14 livres pour chaque Volume in-4° papier d'Hollande broché. On souscrit à Paris, chez M. Bassi, rue Neuve des Petit-Champs, maison du grand Bureau de la Poste de Paris, à côté de la rue des Bons-Enfans; chez M. Lambert & F. J. Baudouin, Imprimeurs-Libraires, rue de la Harpe, près S. Côme; & chez les principaux Libraires de l'Europe.

Avis sur le Répertoire Universel de Jurisprudence.

COMME le but qu'on se propose en offrant un Ouvrage par Sousscription, est d'obtenir des avances qui en facilitent l'Edition, il est juste qu'on ne participe aux avantages de la Sousscription qu'autant qu'on a contribué à ces avances : ainsi, les personnes qui ont des Volumes du *Répertoire universel & raisonné de Jurisprudence*, & qui n'en auront pas retiré les suites d'ici au 15 Septembre de la présente année 1782, ne pourront exiger les Volumes qui doivent être délivrés *gratis* aux Sousscripteurs, qu'en payant ces Volumes au même prix que les autres. Il sera remis à chaque personne, qui, avant l'époque fixée, restera ces suites ou qui se procurera un Exemplaire complet, une Reconnoissance ainsi conçue :

Je m'oblige à fournir gratis à M..... les trois derniers Volumes du Répertoire universel & raisonné de Jurisprudence, & même tous ceux qui excéderont le nombre de soixante.

On ne délivrera les Volumes *gratis* qu'aux personnes qui représenteront la reconnoissance qui leur aura été donnée. On s'adressera à Paris, chez Vissé, rue de la Harpe, près de la rue Serpente. Les Tomes XLIX & L viennent d'être mis en vente.

T A B L E

<i>MA Confession,</i>	97	<i>la Marine,</i>	119
<i>Le Tierce & le Mur, Fable,</i>	99	<i>Observations sur les Trouba-</i>	
<i>Enigme & Logogryphe,</i>	101	<i>dours,</i>	127
<i>Idylles & Poèmes Champêtres,</i>	103	<i>Comédie Française,</i>	133
<i>Recueil Historique & Chrono-</i>		<i>Variétés,</i>	137
<i>logique de faits mémorables,</i>		<i>Gravures,</i>	139
<i>pour servir à l'Histoire de</i>		<i>Musique,</i>	ibid.
		<i>Annonces Littéraires,</i>	140

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 18 Mai. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 17 Mai 1782. DE SANCY.



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 12 Mars.

LE nouvel Hospodar de Valachie a été revêtu, le 26 du mois dernier, du Caftan ou de la Robe d'honneur par S. H. ; & le 4 de ce mois, il a reçu les deux queues qui font une des distinctions attachées à sa dignité ; il doit partir incessamment : on ne doute pas qu'il ne soit pressé de se rendre dans sa Résidence ; son séjour ici lui coûte fort cher ; il est obligé, depuis sa nomination au Gouvernement de la Valachie, de payer journallement aux Officiers du Divan & du Serrail des sommes assez considérables qu'on évalue à 5 ou 600 piastres par jour.

Le Capitan-Bacha a été très-dangereusement malade ; pendant quelque tems on a craint de le perdre ; les grands qui en estiment les talens, & les petits dont il s'est fait aimer, ont pris la plus vive part à sa

18 Mai 1782.

c

maladie , & se réunissent pour témoigner leur joie de son rétablissement.

On vient d'établir ici une poste régulière pour les lettres afin de faciliter une correspondance plus exacte entre cette Capitale , Bucharest & la Russie. Les expéditions de ces postes sont fixées au 11 & au 26 de chaque mois.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 15 Avril.

LE Roi a donné 12,000 rixdahlers pour servir à la réparation de la frégate le *Bornholm*, qui se trouve à Newport, en Irlande; où M. Mathias de Billé, Capitaine de cette frégate, est mort âgé de 46 ans.

L'Amirauté a donné des ordres pour équiper encore 5 vaisseaux de guerre, au nombre desquels sera la *Wagrie*.

On dit que le Courier que la Cour a expédié il y a quelque tems pour l'Espagne, a été chargé de remettre au Ministre du Roi en France des dépêches, par lesquelles il lui est ordonné de demander la médiation de la Cour de France, pour obtenir de celle d'Espagne un accommodement à l'amiable, touchant l'affaire de la frégate Danoise le *St-Jean*, prise & conduite à Cadix.

L'inconstance de la saison, & les variations subites que le tems a essuyées pendant cet hiver, ont occasionné ici beaucoup de

maladies ; il y a peu de maisons dans cette Capitale qui en soient exemptes.

Le Comte de Scheel, Grand-Ecuyer, a obtenu sa démission, & va se retirer sur ses terres de Jutlande, avec la Comtesse son épouse.

On apprend de Norwége qu'il est arrivé à Hitteroë un convoi Anglois, composé de 70 bâtimens, la plupart de Newcastle, & chargés de charbons de terre, dont une partie est destinée pour cette Capitale, & les autres pour divers Ports de la Baltique.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E, le 24 Avril.

LE Pape est parti avant-hier pour retourner en Italie ; son séjour dans cette Capitale a été d'un mois ; le 19 il avoit tenu un Consistoire, dans lequel il donna le chapeau aux Cardinaux Firmian & Bathiani ; il prononça à cette occasion le discours suivant.

» Avant de mettre fin à ce Consistoire, nous ne voulons point passer sous silence ce que nous ne desirons cacher à personne. Rien ne nous a été plus agréable & plus consolant que de voir S. M. l'Empereur que nous avons toujours infiniment considéré, & de nous trouver à portée de lui témoigner notre attachement particulier & notre affection pour sa personne. Dans les différens entretiens que nous avons eus avec lui, sur des objets qui regardent notre Ministère apostolique, nous avons admiré son affabilité, son hospitalité, sa piété exem-

plaire, les qualités rares de son esprit, & son entière application aux affaires du Gouvernement. Notre cœur paternel n'a pas été moins sensiblement touché, en voyant par nous-même que la piété & la religion ont conservé toute leur pureté, toute leur intégrité dans cette brillante Capitale, ainsi que parmi le peuple nombreux qui accouroit de toutes parts au-devant de nous dans notre passage par les Etats Autrichiens. Nous n'oublierons point de faire de ces innombrables habitans, l'éloge qu'ils méritent, & nous tâcherons de maintenir & seconder leur ferveur par nos instantes prières au Très-Haut. Nous invoquons le Seigneur tout-puissant, le Dieu de miséricorde, qui n'abandonne aucun de ceux qui ont recours à lui, pour qu'il lui plaise les confirmer dans leurs saints propos, & faire tomber abondamment sur eux la rosée féconde de ses célestes bénédictions «.

Le 22 le S. Père, après avoir entendu la Messe, se rendit chez l'Empereur, & après avoir pris congé de S. M. I., de l'Archiduc Maximilien, des Ministres, soit de la Cour, soit Etrangers, & leur avoir donné sa bénédiction, monta en carrosse avec l'Empereur, qui l'accompagna jusqu'au Couvent des Pères Augustins de Maria-Brunn, sur le chemin de Burkersdorff; c'est là que se fit la séparation. Le Comte de Cobentzel est chargé d'accompagner S. S. jusqu'aux frontières de la Bavière, & de-là jusqu'au territoire de Venise, en traversant le Tirol.

» Il paroît une Ordonnance de l'Empereur en date du 11 de ce mois. Elle porte entr'autres, qu'à commencer du premier Mai prochain, la régence de la Basse-Autriche sera supprimée & remplacée par un seul Tribunal d'appellation pour l'Autriche,

au-dessous & au-dessus de l'Emp. On y pourra inter-
 jeter appel de toutes les Sentences épiscopales , à
 moins qu'il ne s'agisse de prononcer sur la validité
 de quelque Sacrement, comme sur celle du mariage
 & sur le divorce. A l'égard du Conseil-Aulique de
 la Chancellerie de l'Empire, les choses resteront
 comme il a été ordonné le 10 Juillet 1770. Les
 Tribunaux Militaires, ainsi que ceux des crimes, ne
 dépendront point de ce Tribunal. Les poursuites en
 Justice ne pourront être continuées que jusqu'à la
 troisième instance ; les Tribunaux des Seigneurs
 fonciers des villages & des bourgs, dont les Sen-
 tences n'étoient exécutées qu'après avoir été confir-
 mées par un Tribunal supérieur seront supprimées,
 & les plaideurs pourront s'adresser directement aux
 Tribunaux qui avoient le droit de confirmer «.

L'Empereur vient de réduire à 3 pour
 100 les rentes des sommes qui ont été prê-
 tées à l'Etat en différens tems. La Chambre
 des Finances a reçu une nouvelle forme ;
 elle ne dirigera dorénavant que la Banque,
 le Crédit, les diverses Caisses, les Domaines,
 le Commerce & la Navigation. On dit
 que le Comte de Sinzendorf, auteur de
 toutes les réformes qui seront faites dans les
 Finances, aura la direction de cette Cham-
 bre.

On apprend de Bade, en Hongrie, qu'on
 a découvert près d'un Village plusieurs col-
 onnes milliaires qui avoient été posées sous
 les règnes des Empereurs Septime-Sévère,
 Antonin Caracalla, Maximin & Philippe.

On dit que la succession du célèbre Mé-
 tastase monte à 150,000 florins en argent
 ou en effets.

De HAMBOURG , le 29 Avril.

LE Pape parti de Vienne le 22 de ce mois , est arrivé le 26 à Munich , où il n'a dû s'arrêter que 13 jours ; il a dû en partir aujourd'hui pour Augsbourg.

» Les Recrues que l'Angleterre doit tirer cette année de l'Allemagne , écrit-on de Lippstadt , consisteront en 970 hommes de Hesse , sous les ordres du Colonel de Hartzfeld , 300 d'Auspach , sous le Capitaine Cramont , & 387 de Hanau , sous le Capitaine Dehlan. Ces troupes qui ont été embarquées sur 24 navires , descendirent le Weser le 13 & le 14 de ce mois. Les Recrues de Brunswick , au nombre de 219 , se mirent en marche de Wolfenbüttel le 11 , pour Nieaburg , où elles se sont embarquées sur le Weser , pour se joindre aux autres troupes à Bremerlehe «.

Les enrôlemens continuent toujours dans la Bavière , & ils ne cesseront que lorsque tous les régimens seront complets.

On a fait le tableau suivant du nombre & de la répartition des troupes de S. M. Prussienne dans tous ses Etats.

<i>Infanterie.</i>	<i>Hommes.</i>
Dans les Marches de Brandebourg	38,823
Dans le Magdebourg	14,916
Dans la Poméranie	10,555
Dans la Prusse orientale & occidentale	27,087
Dans les Provinces du Cercle de Westphalie	10,530
Dans la Silésie	32,832
Total de l'Infanterie	134,743

<i>Cavalerie.</i>	<i>Hommes.</i>
Dans les Marches de Brandebourg & dans la Poméranie	11,456
Dans le Magdebourg	3,450
Dans la Prusse orientale & occidentale	11,228
Dans la Silésie	12,082
Total de la Cavalerie	38,206

Il faut ajouter à ce nombre de troupes 10,260 hommes de l'Artillerie : ainsi l'Armée du Roi est forte de 183,209 hommes.

Le feu Prince de Czartoriski étoit un des plus riches Seigneurs de la Pologne ; on dit qu'après avoir fourni à toutes les dépenses de sa maison , il faisoit encore 100,000 ducats d'épargne tous les ans ; on en a trouvé 800,000 dans ses coffres.

» Les 4 Curateurs, écrit-on de Cracovie, que le Conseil Permanent a donnés à M. de Soltyck, Evêque de cette Ville, sont tous de sa famille ; ce sont MM. Malachowsky, Palatin de Cracovie ; M. Soltyk, Palatin de Sandomir ; M. Kerewsky, Garde du Sceau de la Couronne, & M. le Chanoine Soltyk. Le Chapitre de la Cathédrale est suspendu de ses fonctions ; quelques-uns de ceux qui ont montré le plus d'attachement seront cassés ; d'autres condamnés à quelques mois de retraite. Le décret est signé du 9 de ce mois ; mais il n'est point encore confirmé. — L'Abbé d'Oliva, Monastère de la Pologne, près de Dantzick, si célèbre par la paix de 1660, entre l'Empereur & les Rois de Suède & de Pologne, étant mort dernièrement, & son frere qui étoit son plus proche héritier, étant absent, le Magistrat de Dantzick a fait mettre le scellé sur ses effets ; on

ignore si sa riche succession passera à sa famille ou à l'Abbaye ; on en a écrit d'abord au Roi de Prusse «.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 15 Avril.

ON apprend de Gènes que le Sénat a ordonné de faire sortir une polacre, 2 galères, un chébec, une flûte & une barque pour nettoyer les mers voisines de quelques corsaires barbaresques qui viennent de s'y montrer.

« L'éboulement des terres d'Ottone, ville à 12 milles de Chieti, entre la Pescara & le Sangro, offre un spectacle horrible. Toutes les maisons situées au bord du gouffre, sont près d'y tomber, leurs fondemens n'ayant plus de consistance ; & l'on craint, vu la quantité de tourbières qui l'avoisinent, qu'un écroulement général, semblable à celui de 1525, qui engloutit plus de 2000 ames, ne cause bientôt la ruine entière de cette malheureuse Ville. Ottone fut érigée en Evêché par Paul IV en 1470 ; elle se glorifie de deux choses, du corps de Saint-Thomas, Apôtre, qu'elle a richement enchâssé dans sa Cathédrale, & du Palais de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint & Duchesse douairière de Florence & de Parme, qui embellit sa grande place «.

La guerre actuelle est favorable au commerce de la République de Raguse ; les Négocians Anglois, établis dans plusieurs ports d'Italie, ayant équipé, à leurs frais, & à l'insu du Gouvernement de la Lombardie, quantité de corsaires qui infestent la Méditerranée, le pavillon Hollandois ne paroît plus avec sûreté

sur cette mer. Les Négocians des Provinces-Unies qui ont des affaires dans les échelles du Levant se servent du pavillon Ragusois, ce qui a augmenté considérablement la navigation de la République depuis 6 mois, & inspiré, à la Régence, le desir d'une liaison entr'elle & les Etats-Généraux, auxquels elle a adressé la lettre suivante :

« H^s & P. S., notre navigation ayant toujours eu depuis notre premier établissement des preuves constantes de la prédilection particulière avec laquelle elle est considérée par l'illustre Nation de V. H. P., au point même que vos Consuls l'ont assistée & protégée en diverses occasions, comme lui portant la plus grande faveur & affection; nous avons aussi aujourd'hui la satisfaction inexprimable d'apprendre que plusieurs bâtimens appartenans à notre navigation ont été frétés pour diverses Villes & Ports des Etats si heureux de V. H. P. Ne voulant pas manquer à notre devoir dans une occasion si agréable, nous prenons la liberté de nous présenter devant vos V. H. P. avec nos Lettres respectueuses, afin de leur recommander nos navires & d'implorer en même-tems la continuation de leur puissante protection pour toute notre nation. Nous regarderons comme un généreux effet des sentimens élevés & gracieux de V. H. P. qu'Elles agréent favorablement les premières instances que nous venons faire près d'elles, dans la ferme confiance d'en recevoir de la consolation. En attendant nous les assurons de notre vive reconnoissance & des obligations inexprimables que nous avons à V. H. P. Nous leur en faisons les remerciemens les plus expressifs & les plus obligeans; & nous nous nommons, avec tout le respect possible, de V. H. P., les très-humbles serviteurs ».

On apprend de Tripoli de Barbarie que le Bey fait de grands préparatifs pour la cérémonie de la circoncision de ses trois fils. Il y aura, à cette occasion, des fêtes superbes pendant 3 jours, dont on dit que les frais passeront 5000 ducats. Il donnera un grand repas aux Consuls étrangers qui, selon l'usage, en pareille circonstance, ne manqueront pas de lui faire de nombreux & magnifiques présens.

On écrit de Palerme que le Vice-Roi, accompagné de la Junte, a mis à exécution l'Edit du Roi portant abolition du St. Office. Il a fait brûler tous les Procès criminels, & remettre en liberté toutes les personnes détenues dans les prisons de l'Inquisition.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 7 Mai.

LE Ministère vient enfin de recevoir les dépêches officielles relatives à la perte des Isles de St-Christophe, Nevis & Mont-Sarrat. Les détails qu'il en a publiés dans la Gazette de la Cour du 3 de ce mois, étoient déjà connus; la première de ces Isles peut être regardée comme un magasin des productions de l'Amérique; elle est sur-tout très-fertile en sucre & en rum; on peut se faire une idée de son importance en considérant que l'on y chargeoit, tous les ans, environ 50 navires pour l'Angleterre, 17 pour les Barbades, 22 pour An-

*Supplément aux Nouvelles de Londres, le Samedi
11 Mai 1782.*

SUR la nouvelle de l'apparition d'une Escadre Hollandoise, de onze Vaisseaux de ligne, vers les côtes du Nord de notre Isle, la consternation s'est répandue par-tout. Le peuple a craint une invasion combinée avec la France. Les Habitans de Pool ont chassé leurs troupeaux des bords de la mer, & se sont retirés avec eux au milieu des terres; le trouble s'est augmenté encore quand on a vu que le Gouvernement engageoit, par des lettres circulaires, tous les Citoyens à s'armer & à s'exercer à la hâte aux manœuvres militaires. Plusieurs Membres de la Chambre des Communes ont reproché aux Ministres cette démarche imprudente & timide qui mettoit les armes à la main de toute une Nation, que son caractère pouvoit porter aux attentats les plus funestes à la Constitution; mais M. Fox a fait taire cette opposition naissante, en retraçant sommairement l'état précaire & chancelant où se trouvoit aujourd'hui l'Isle de la Grande-Bretagne, qu'une guerre malheureuse privoit des bras que le Peuple soulève pour défendre ses foyers, & qu'une mauvaise Administration avoit laissée en butte aux invasions d'un Ennemi qui auroit pu (si le Roi ne confioit la défense de la Mère-Patrie à tous ses fidèles Sujets) forcer en vainqueur les Anglois à recevoir la paix sur leur propre territoire, en accablant peut-être la Nation de contributions, & en la couvrant de honte. --- Voici la copie de la Lettre circulaire adressée à tous les Corps de Ville du Royaume de la Grande-Bretagne.

« M. le Roi m'a ordonné de vous exprimer toute l'étendue de sa confiance dans l'énergie & la fidélité de son Peuple, & combien il est persuadé qu'en ce moment de crise, il recevra de ses Sujets des preuves évidentes de zèle & d'attachement. Sa Majesté ayant prévu que des mesures sages, vigoureuses, & conduites avec activité, la feroient parvenir, non-seulement à tromper ses Ennemis dans leur attente, à faire échouer leurs projets, mais aussi à se montrer redoutable au milieu de l'union dans son Royaume, en acquérant par là même de nouvelles forces, pour faire au dehors les efforts les plus puissans pour soutenir son honneur, défendre l'intérêt du Public, & jeter de solides fondemens pour une paix glorieuse, durable & point hasardée; Sa Majesté m'a ordonné de vous dire que nos Capitales & toutes les Villes de la Grande Bretagne offrant, par leur nombreuse population, les moyens les plus faciles pour lever sans peine, exercer sans interruption, & réunir avec célérité des Corps de Citoyens, le Plan ci joint qui a été donné à S. M. pour augmenter provisoirement les forces du Royaume, pourroit, étant adopté ou perfectionné, selon les circonstances, & la position des Villes dont vous êtes les principaux Magistrats, déterminer promptement, & de la manière la plus analogue à la constitution, la composition d'une addition formidable à la masse des forces de la Nation dans le Royaume. C'est dans ces vues que le Roi m'a donné ses ordres; & je vous signifie son dessein & ses instances, pour que vous examiniez ce Plan le plus promptement possible.

tement qu'il vous sera possible ; après quoi, vous voudrez bien m'adresser vos remarques & vos objections sur l'exécution d'un projet dont le but est de mettre à l'abri vos personnes & vos biens en défendant l'État. *Signé*, SHELBURNE. — (Le plan se trouvera dans le Journal prochain.)

Plusieurs Lettres de Gosport & de Portsmouth, nous apprennent que, le 10 de ce mois, le Lord Howe a levé l'ancre avec 11 Vaisseaux de Ligne, 5 Frégates & 2 Brûlots.

Nos Politiques sont divisés sur la destination de cette Escadre. Ceux qui n'ont point été étourdis par la crainte de voir les Hollandois s'anuser à piller nos Côtes, disent qu'elle doit essayer d'aller intercepter leur Flotte, si elle double les Orcades & le Nord de l'Irlande, pour se rendre dans l'Inde. D'autres prétendent qu'elle descend la Manche pour former une jonction avec l'Amiral Kempenfelt, à la hauteur d'Ouessant, & plusieurs enfin assurent que ces onze Vaisseaux vont se rendre aux Dunes, où ils trouveront, avec deux Vaisseaux de ligne, les Amiraux Ross & Drake, qui iront de conserve croiser dans la Mer du Nord, & peut être même attaquer les Ports & les Arsenaux Hollandois. Ils affirment même avec confiance qu'il s'équipe assez de Vaisseaux dans les différents Ports du Royaume, pour renforcer au besoin l'Escadre de la Manche. Mais malgré tout cet étalage d'opérations hardies, & de ressources inépuisables, il n'est malheureusement que trop vrai que nos Vaisseaux de la Tamise n'ont point assez de bras pour lever leurs ancres, & que les presses les plus rigoureuses & les plus violentes ne nous procurent qu'un petit nombre d'hommes, inhabiles au service de la Mer, ou bien de vieux Matelots rouillés ou infirmes.

Jamais on n'a parlé de paix aussi généralement. Hier même M. *Manfield* demanda dans la Chambre des Communes, à M. *Fox*, si les Plénipotentiaires, qui venoient faire des propositions de la part de l'Amérique, s'étoient évanouis comme des ombres ; & pourquoi, lui qui sembloit autrefois tant porté pour la paix, avoit-il l'air aujourd'hui d'en être fort éloigné ? Je ne reviens point sur mes paroles passées, lui répondit ce Ministre, & je soutiens ce que j'ai avancé il y a quelques mois, en assurant à la Chambre que des personnes autorisées par le Congrès, étoient prêtes à traiter de la paix ; mais ne les ayant jamais vues ni connues, il m'est impossible de savoir quels termes elles vouloient offrir. A l'égard de mes dispositions pour la paix en général, la seule chose qu'il me soit permis de proférer, c'est que les Ministres du Roi n'y mettront aucune entrave, dès qu'ils pourront l'obtenir à des termes honorables.

rigues, 40 pour Mont-Sarrat, Nevis & Tortola, & 169 pour Jamaïque. On craint avec raison que sa perte n'entraîne la faillite de plusieurs maisons. Si elle est sensible pour le commerce, elle ne l'est pas moins pour la Cour ; suivant une liste qui se trouve dans tous nos papiers publics les revenus que la Couronne tiroit des 297 navires qu'on y chargeoit, montoient annuellement à 1,210,626 liv. sterl. On fait que cette Isle, où Christophe Colomb aborda en 1473, est la seule des découvertes de ce grand homme qui en porte le nom (1).

» Il est constant, dit un de nos papiers, en parlant de ces pertes, que nos possessions aux Isles de l'Amérique sont actuellement réduites à un très-petit nombre; nous avons perdu la Grenade, la Dominique, Saint-Vincent, Saint-Christophe, Tabago, Nevis, Mont-Sarrat & probablement Tortola, de manière que de toutes les Isles que nous avions à la dernière paix, il ne nous reste plus que la Barbade, Antigues & la Jamaïque, auxquelles nous pouvons ajouter Sainte-Lucie, conquise par l'Amiral Barrington. Nous n'avons donc plus que 3 Colonies aux Isles du Vent, & c'est pour garder ces possessions que nous y entretenons une escadre de *plus de 30 vaisseaux de ligne*. Les dépenses d'un armement

(1) M. le Chevalier de Langeac, en publiant son Poëme de Colomb dans les fers à Ferdinand & Isabelle après la découverte de l'Amérique, couronné l'année dernière par l'Académie de Marseille, y a joint un Précis historique sur Colomb. Cet ouvrage intéressant par le fond du sujet, les recherches & la philosophie dont il est rempli, ne fait pas moins d'honneur à l'Auteur que le Poëme. Il se trouve à Paris chez Jombert, rue Dauphine.

de cette force, destiné simplement à une guerre défensive, suffiroient pour ruiner une nation beaucoup moins épuisée d'hommes & d'argent, que ne l'est actuellement l'Angleterre. Et que ferons-nous encore avec ces forces ? Quoiqu'on prétende, d'après la liste des dernières Gazettes de la Cour, que l'Amiral Rodney a une supériorité de 9 vaisseaux de ligne sur le Comte de Grasse, qu'on dit qu'il bloque à la Martinique, on ne laisse pas d'être très-inquiet sur la possibilité d'un changement qui changeroit la face des choses. On sait que les François, réunis aux Espagnols, ont encore 17 vaisseaux au Cap François & 12,000 hommes de troupes de débarquement, tout cela est visiblement destiné contre la Jamaïque. Il faut que Rodney parte pour la secourir ; & adieu le blocus du Comte de Grasse à Fort-Royal, dont il peut sortir pour se réunir à ces 17 vaisseaux ; & alors c'est lui qui aura la supériorité. Ce prétendu blocus d'ailleurs a pu n'exister que dans les têtes de nos politiques à Londres, puisqu'on sait que le convoi parti de Brest en Mars est arrivé sain & sauf, malgré la vigilance de Rodney «.

Il est tout simple que cet état des choses nous fasse attendre avec anxiété un paquebot qui a dû partir de la Jamaïque le 21 Mars, & qui n'est pas encore arrivé.

La Cour n'a rien publié de l'Amérique septentrionale que les listes des prises envoyées par l'Amiral Digby, les déclarations du Chevalier Clinton aux Loyalistes que dans tous les cas on fera traiter comme les troupes Britanniques ; cela n'empêche pas que nos papiers ne prétendent que les lettres de ce Général qui, le 24 Mars, commandoit encore à New-Yorck, ne contien-

nent des assurances positives de la plus grande tranquillité dans ces contrées , & même des détails qui annoncent toujours la possibilité d'une réconciliation avec les Américains , à des conditions qui les rétabliront dans le rang & les droits des sujets de la Grande-Bretagne ; mais on doute de la réalité de ces belles espérances.

La Gazette de la Cour du 4 de ce mois contient la lettre suivante du Capitaine Maitland du vaisseau la *Queen* en date de la hauteur du Start le 28 Avril.

« Le 21 courant, le Commodore Elliot donna, vers les 10 heures, le signal d'assister le *Foudroyant* & sa prise : le vent souffloit violemment ; aulti-tôt qu'il le permit, je pris la méthode la plus expéditive pour faire passer les prisonniers d'un bord à l'autre & le réparer. Le lendemain, vers les 3 heures, nous en avions tiré 300 prisonniers & envoyé un Officier avec 40 hommes, en addition aux 50 que le Capitaine Jervis avoit déjà mis à bord. Vers ce tems nous reconnûmes un vaisseau gouvernant vers le Sud ; je découvris bientôt que ce n'étoit pas un vaisseau Anglois ; on me dit que ce devoit être le *Protecteur* de 74 canons : j'ordonnai au *Pégase*, ainsi qu'à l'un des cutters de conserve, de faire voile pour le premier port d'Angleterre, & je portai vers la voile étrangère, que j'atteignis après 14 heures de chasse. Nous la primes à la première bordée ; il se trouva que c'étoit l'*Abionnaire* de 64 canons, armé en flûte ».

Selon les lettres de Portsmouth, l'Amiral Kempenfeld mit à la voile dans la matinée du 3 avec les vaisseaux suivans.

« Le *Royal George* de 100 canons ; la *Bellone*, la *Fortitude*, le *Goliath*, le *Courageux* de 74 ; le

Samson & le *Vigilant* de 64; le *Monsieur* de 36. — Le *Medwai* & le *Cambridge* doivent, dit-on, le joindre à la hauteur de Plymouth, & alors son escadre sera de 9 vaisseaux de ligne & une frégate. — Le Lord Howe, ajoutent les mêmes lettres, doit appareiller aussi le 4 ou le 5 avec l'Amiral Barrington : leur escadre est composée des vaisseaux suivans. Le *Victory*, la *Britannia* de 100 canons; l'*Océan*, l'*Union* de 90; le *Foudroyant* de 80; l'*Edgard*, l'*Alexandre* de 74; le *Raisonnable* de 64, & le *Panther* de 60. On croit que ces 9 vaisseaux doivent se joindre à l'escadre de l'Amiral Kempenfeld; alors tous seront sous le commandement de l'Amiral Howe : on les dit destinés à intercepter le convoi que les François attendent de St.-Domingue; mais il paroît que nous nous y prenons trop tard, & des lettres particulières nous apprennent que ce convoi qui avoit relâché au Ferrol, est entré dans les ports de France «.

Le rappel de l'Amiral Rodney est décidé depuis long-tems, c'est à-dire, depuis le changement de l'Administration; mais le choix de son successeur a bien varié; on a nommé successivement dans nos papiers les Amiraux Kempenfeld & Barrington. Aujourd'hui c'est l'Amiral Pigot, qui en effet est parti le 2 de ce mois pour Plymouth, où il s'embarquera sur le *Jupiter* avec son fils, & son neveu le Lord Auguste Fitzroy. A son arrivée aux Indes occidentales, le Lord Rodney lui remettra le commandement de son escadre. Il y a long-tems que le Lord Pigot ne seroit plus; on dit que depuis 20 ans il n'est pas monté sur un vaisseau, & qu'il vivoit dans la retraite.

Les dernières séances du Parlement ont été très-intéressantes par les discours qui ont été prononcés. Le 29, le Lord Avocat d'Ecosse proposa un bill, portant des peines afflictives contre Sir Thomas Rumbold, ancien Gouverneur du Fort Saint-Georges, & contre MM. John Whitehill & Peter Perring, ci-devant employés de la Compagnie des Indes. Cette forme de procéder parut un peu brusque à Sir Thomas Rumbold, qui étoit présent; mais cela n'empêcha qu'elle ne passât ainsi que la motion qui leur défendoit de sortir de l'Angleterre pendant un an, de transporter & d'aliéner leurs biens & effets.

Le 30, M. Thomas Pitt fit une motion bien intéressante, relativement à la dette nationale; il s'agissoit de nommer un Comité chargé de constater le montant des diverses sommes votées comme subsides depuis le 5 Janvier 1776, jusqu'au 5 Avril 1782, celui de l'intérêt annuel de ces sommes, du produit annuel des terres, le montant des déficits; & comme cette motion passa sans opposition, les plaisans n'ont pas manqué de dire que l'on publiera bientôt le bilan de la G. B.

M. Sawbridge fit ensuite la motion qu'il avoit annoncée quelques jours auparavant, au sujet de la pension de 1000 liv. sterl. accordée au Lord North; mais il trouva des oppositions fortes, & M. Fox lui-même la désapprouva. Son discours à cette occasion mérite d'être cité.

Je me flatte, dit-il, qu'on me soupçonne moins que qui ce soit de chercher à soustraire les ci-devant Ministres à la rigueur des enquêtes que leur conduite demande de la justice du Parlement ; mais je ne puis approuver la motion partielle de l'honorable Membre, par la raison que si nous bornons notre enquête à examiner si la pension du sieur Robinson a été méritée ou non, il sembleroit que toute l'inconduite de l'ancienne Administration se borne à avoir mal appliqué des pensions : or, lorsqu'on en viendra aux grandes enquêtes que les circonstances rendent indispensables, j'espère qu'elles seront générales, qu'elles embrasseront toutes les branches de l'Administration ; alors il faut s'attendre, non-seulement à de l'étonnement, mais au frémissement ; la situation des affaires est telle que lorsque je croyois en faire le tableau sur la fin du règne de la dernière Administration, j'en faisois à peine l'esquisse, j'étois bien éloigné de concevoir à demi l'affreuse étendue des maux accumulés sur nos têtes ; il ne falloit rien moins que la multitude des preuves que j'ai trouvées dans les Bureaux de mon Département, pour me convaincre du danger imminent dans lequel se trouvoit l'Empire à l'époque où j'y suis entré : on ne peut se former une idée de l'état de foiblesse, de dénuement, d'épuisement déplorable dans lequel j'ai trouvé le Royaume. Eh ! qui eût pu concevoir en effet que des Ministres qui devoient connoître cet épuisement général, qui ne pouvoient ignorer qu'ils n'avoient pas la moitié des moyens nécessaires pour faire face à la Maison de Bourbon seule, aient choisi le moment où cette vérité étoit plus évidente pour ajouter les forces de la Hollande à la masse de force déjà trop puissante à laquelle ils sentoient qu'ils n'étoient pas en état de résister ! Qui eût cru que des Ministres, au milieu des précipices qui les environnoient de

toutes parts , aient pu être assez insensés pour tenir ; jusqu'au dernier moment , le langage hautain & insolent que j'ai trouvé dans la correspondance qui avoit lieu entre le Lord Stormont & différentes Cours d'Europe dans le courant même de Décembre dernier : ce qui n'est pas bien ancien , & constitue une époque à laquelle l'insolence , qui ne convient en aucun temps , ne pouvoit être regardée que comme une folie ; oui , c'est en Décembre dernier que les Ministres avoient la constance d'oser parler encore aux Puissances médiatrices de la punition de Van-Berkel , qu'ils proposoient cette punition exemplaire comme article préliminaire d'un Traité de Paix à conclure avec la Hollande ! Or , il est à observer que je n'ai pu revenir de mon étonnement , lorsqu'en prenant connoissance des papiers relatifs à cette querelle suscitée entre nous & la République , j'ai vu que , non-seulement elle n'avoit point de motif , mais pas même de prétexte : Qui eût pu croire enfin , qu'après ce qui s'étoit passé dans cette Chambre au sujet de la guerre d'Amérique , les Ministres aient eu la démence de donner aux Officiers qu'ils employoient des instructions dans lesquelles on voit percer leurs notions absurdes sur la possibilité de ramener par la force les Américains à l'obéissance : leurs vieilles rodomontades , leurs rêveries de victoires & de conquêtes , tout cela étoit très-sérieusement expliqué , & annonce qu'ils pensoient très-gravement que leur ancien système étoit encore praticable ; en sorte que leur grande affaire , celle qui absorboit tous leurs soins , étoit , d'une part , la conquête de l'Amérique , & de l'autre , le châtiment de Van-Berkel ; & voila les Hommes d'Etat que nous avons ! Je suis fâché d'avoir à déclarer à la Chambre que la perspective d'une paix séparée avec la Hollande n'est pas tout-à-fait aussi prochaine qu'on s'en étoit flatté d'abord ;

mais je suis convaincu que si le règne de la dernière Administration eût été plus court seulement de quelques mois, nous serions actuellement en paix avec la République. — Tant de bévues, tant de folies accumulées démontrent la nécessité indispensable d'une enquête : elle est nécessaire à la Nation ; elle l'est essentiellement au repos, peut-être même à la sûreté de l'Administration actuelle : si le Peuple ne connoît pas parfaitement la situation de ses affaires, s'il ne voit pas clairement dans quel état de faiblesse son pays a passé des mains de la dernière Administration dans celles de la nouvelle, *il sera difficile, peut-être dangereux pour le Gouvernement actuel, de recourir à ces mesures rigoureuses & extrêmes que la situation critique des affaires peut seule excuser, lorsqu'il s'agit de lever des hommes & de l'argent* : mesures cependant indispensables & de nécessité absolue, parce qu'elles sont l'unique moyen probable qui nous reste présentement pour nous dégager du pesant fardeau des calamités entassées sur nos têtes. Je le répète donc, il faut en venir aux enquêtes pour faire sentir au peuple la nécessité inévitable de ces mesures vigoureuses. Hélas ! combien de fois, dans cette Chambre, ne me suis-je pas élevé contre la négligence qui laissoit dépérir notre marine ; Dieu sait combien j'étois éloigné de soupçonner même l'état pitoyable dans lequel nous l'avons trouvée : j'ai représenté cent fois les dangers auxquels nous exposoit la négligence des Ministres relativement à la défense intérieure du Royaume, je ne voyois pas la dixième partie de ces dangers ; il faut que le peuple les contemple dans toute leur étendue, & la voix seule des enquêtes peut produire cet effet. — » Mais, me dira-t-on, voulez-vous exposer ainsi notre faiblesse aux yeux de nos ennemis, aux yeux de l'Europe entière ? Juste Ciel ! que leur apprenons-nous qu'ils ne connoissent mieux que nous : combien n'est

pas absurde cette affectation de force, ce langage hautain que l'on croyoit supposer beaucoup de tranquillité dans ceux qui le tenoient, tandis que ceux à qui l'on tenoit ce langage, tandis que le monde entier savoit que nous étions foibles & dans un dénucement abtoltu de défense. A quoi aboutissoient ces rodomontades déplacées ? à faire siffler les acteurs qui les employoient, & à confirmer l'Europe dans l'opinion trop justement établie, qu'une nation qui a recours aux expressions bouffonnées de la menace, tandis qu'on la voit chanceler sur le bord du précipice, est une nation folle, qu'il faut d'autant plus se garder d'assister qu'il n'est pas possible de la sauver de sa propre frénésie «.

Le Lord Avocat d'Ecosse répondit à ce discours d'une manière très-sage, & qui annonce que l'Opposition qui laisse actuellement les Ministres tranquilles, peut former, mais n'être pas détruite.

« Je doute, dit-il, qu'il soit parfaitement conforme aux suggestions de la saine politique, de choisir le moment de crise actuelle pour instituer des enquêtes. — Personne ne doute que la Grande-Bretagne ne se trouve plongée dans un état de calamité alarmante, & que les nouveaux Ministres ne se soient chargés d'une tâche très-difficile ; mais plus la Nation est pénétrée de cette triste vérité, plus elle sent qu'elle n'a d'espoir de salut que dans l'unanimité : instituer des enquêtes, c'est semer des dissensions qui détruiront cette unanimité naissante ; toute question qui intéresse personnellement quelque Membre distingué de la communauté, intéresse nécessairement tous ses amis ou partisans, tous ceux qui, par une conformité de principes politiques, par égards, par reconnoissance, par les liens du sang ou l'amitié privée, lui sont attachés : en sorte qu'en tourmentant infructueusement peut-être un

Seul individu, vous ne pouvez calculer le nombre de ceux qui, se déclarant pour lui, se détacheront de la cause que vous appelez publique, pour s'attacher à la cause particulière : adieu l'unanimité. Les Ministres jusqu'à présent n'ont éprouvé encore aucune opposition : ils se sont occupés des affaires publiques ; on les a secondés : mais s'ils en viennent aux tracasseries personnelles, qu'ils prennent garde à eux ; ils peuvent remarquer que lorsqu'on a su qu'ils proposoient de faire aujourd'hui des motions de cette espèce, tout le monde s'est empressé de les voir d'abuter dans cette carrière, & que la Chambre est infiniment plus nombreuse qu'à l'ordinaire ; que cette circonstance leur tienne lieu d'avis. Si, comme ils le prétendent, leur objet est de démontrer au Peuple qu'ils ont pis la Marine en mauvais état, qu'ils la mettent sur un meilleur pied, le Peuple jugera par comparaison, que l'on pouvoit faire, il y a quelques mois, la paix avec la Hollande ; qu'ils fassent cette paix à présent, le Peuple dira qu'ils ont mieux fait que leurs Prédécesseurs. Mais, en attendant, ce même Peuple ne pourroit-il pas demander au Secrétaire d'Etat qui nous menace de ses enquêtes, pourquoi depuis qu'il est Ministre il n'a pas fait avec l'Amérique cette paix qu'il offroit de conclure à l'instant, tandis qu'il étoit simple Membre de la Chambre ? C'est qu'en général aucune paix ne se conclut aussi facilement que la guerre s'allume «.

La motion de M. Sawbridge fut rejetée ; mais on accueillit celle du Lord Surrey qui demanda qu'il fût communiqué à la Chambre un état des pensions, appointemens & survivances accordés entre le 15 Février & le premier Avril de cette année.

Le premier de ce mois on fit, à la Chambre Haute, la seconde lecture du bill, dont

l'objet est d'exclure de la Chambre des Communes, quiconque se charge, par contrat, de fournir au Gouvernement, n'importe quels articles destinés au service du public. Ce bill n'avoit éprouvé d'opposition que de la part du Lord Chancelier & du Comte de Mansfield; ils parlèrent encore l'un & l'autre contre ce Bill; le Duc de Richemond leur répondit avec force, & le Lord Camden, Président du Conseil, ajouta quelques réflexions qui ramenèrent la majorité en sa faveur.

» On a demandé, dit-il, s'il existe une preuve qu'un Membre du Parlement ait été corrompu par un Ministre au moyen de quelque contrat passé entr'eux pour quelques fournitures. Je demande, moi, s'il est quelqu'un qui doute que cela n'ait été constamment? Où le doute n'existe pas, la preuve est inutile. Est-il un seul de vous, Milords, qui, dans le fond de sa conscience, ne soit pas convaincu sans preuve, par la nature même de la chose, par la manière dont se passaient les contrats, qu'ils étoient un pacte de corruption? Le Membre des Communes a un vote à donner; le Ministre, un contrat à sa disposition. Celui-ci a besoin du vote, celui-là desire le contrat; rien de si aisé à rapprocher que des intérêts tendans si directement à se rapprocher; en deux mots l'affaire est faite. S'agit-il de s'assurer du vote d'un Membre muet? une petite entreprise le met à la raison, pourvu qu'il tire de net environ 5000 liv. st. il votera l'aliénation des 3 Royaumes. S'agit-il d'un Orateur? l'éloquence est une denrée rare, par conséquent chère. Il faut acheter, à quelque prix que ce soit, celui qui en est doué. En deux mots, tout ceci est commerce d'échange. Le contrat est la marchandise du

Ministre; le vote, celle du Membre; tout s'arrange, excepté le peuple, qui fait les frais de ce marché. Il me reste à vous observer, Milords, que le peuple en général a désiré ce bill; élevez-vous une barrière entre le vœu unanime du peuple & la condescendance que la Chambre des Communes lui a marquée; si telle est votre intention, je ne vois rien à faire tant pour moi que pour mes collègues, que de résigner demain; puisque les efforts que nous pouvons tenter pour rétablir les affaires de ce pays, seroient contrariés par cette branche de la législation. Je vous supplie même, si vous rejetez aujourd'hui le bill qu'on vous présente, de considérer mes collègues & moi, comme cessant de ce moment même de prendre part à l'Administration «.

FRANCE.

De VERSAILLES, le 14 Mai.

LE 28 du mois dernier le Roi nomma à l'Abbaye régulière de Loos, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Tournai, D. Antoine Belleau, Religieux de la même Abbaye; à celle du Masd'azil, Ordre de St-Benoît, Diocèse de Rieux, l'Abbé de Barral, Vicaire-Général de Sens; à celle de St-Rigaud, Ordre de St-Benoît, Diocèse de Chartres, la Dame de Luberfac, Religieuse de l'Abbaye de Ligneux, même Ordre, sur la nomination & présentation de Monsieur, en vertu de son Appanage.

Le Duc de Gravina, Grand-d'Espagne & premier Ecuyer du Roi des Deux Siciles, a pris congé de LL. MM. & de la Famille Royale.

De P A R I S , le 14 Mai.

LE bricq le *Jeune Dauphin*, de 14 canons & de 50 hommes d'équipage, commandé par le Vicomte de Pluvinel, arrivé à l'Orient, a apporté des dépêches du Comte de Kerfaint, & les pavillons pris à Démérari sur les Anglois. Les détails de cette expédition sont les suivans.

» Dans la nuit du 29 au 30 Janvier dernier, le Comte de Kerfaint fit débarquer 250 hommes sur la côte de l'Est de Démérari, sous le commandement du Chevalier d'Alais. Ces Troupes étoient destinées à attaquer le fort, tandis qu'il devoit s'emparer de l'entrée de la rivière avec la Division; mais les guides ayant égaré le détachement, les frégates parurent au jour à cette même entrée de la rivière, après avoir touché plusieurs fois sur des bas-fonds, & surmonté des difficultés de toute espèce. A la vue de nos frégates, l'Ennemi abandonna le fort, & tous les bâtimens de guerre & autres remontèrent la rivière. Le Comte de Kerfaint vint mouiller à portée de pistolet du fort, que les Ennemis avoient abandonné. Il envoya 20 hommes pour s'emparer de ce poste. A neuf heures du soir, M. d'Alais arriva avec son détachement excédé de fatigue, ses guides l'ayant fait traverser des marais impraticables. Le 31, le Comte de Kerfaint se mit à la poursuite de l'Ennemi, en remontant la rivière. Le premier Février, il reçut un message au nom du Gouverneur & du Commodore Tahourdin: ils demandoient la même Capitulation accordée ci-devant par Sir George Rodney, & d'être renvoyés sur leur parole à la Barbade, avec leurs effets & leurs domestiques. Ces articles convenus, le Comte de Kerfaint ayant remonté encore

la rivière, l'espace de six lieues, se trouva en vue de l'Ennemi, qui baissa aussi-tôt son pavillon. Le Baron de Lucius fut dépêché avec 50 hommes de la Légion de Lauzun, pour prendre possession d'Essequibo. Le 5, le pavillon du Roi y fut arboré. Le 8, le Chevalier de Suzannet, Lieutenant de vaisseau, commandant la frégate l'*Aimable*, & ayant quelques corvettes à ses ordres, alla s'emparer de Berbiche, qui se rendit également sans résistance. La division du Comte de Kerfaint étoit composée de l'*Iphigénie*, de 32 canons, qu'il commande; l'*Aimable*, de 32, par le Chevalier de Suzannet; le *Roffignol*, de 22, par le Chevalier de Kerfaint; le *Chien-de-chasse*, de 20, par le Vicomte de Pluvinel; le *David*, de 24, par le Chevalier Dombideau; & deux Châtes. — Les bâtimens pris sont, l'*Orenoque*, 22 canons de neuf; la *Barboude*, 28, dont 20 de neuf; le *Rodney*, 22 de six & de quatre; le *Sylphe*, 18 de quatre; le *Stormont*, 16 de quatre; le *Henri*, 8 de quatre; & treize navires marchands, dont plusieurs de 10 à 24 canons. Il s'est trouvé environ 400 prisonniers sur les bâtimens de guerre. On espère d'en trouver encore dans le haut de la rivière, ainsi que des bâtimens marchands. Il y avoit dans les forteresses plus de 80 pièces de canon. — Le Comte de Kerfaint fait les plus grands éloges du zèle des Officiers de terre & de mer, ainsi que de l'ardeur qu'ont montrée les Equipages & les Troupes à ses ordres. Le Vicomte de Pluvinel a rencontré à la hauteur du cap Finistère un Corsaire de la force du *Jeune-Dauphin*, dont il s'est rendu maître après trois heures de combat. Le lendemain, il a eu trois engagements différens avec une corvette de 20 canons, qu'il a contraint de prendre la fuite. Le trait qu'il cite, donne une idée bien caractérisée de la bravoure de son équipage. Les valets ayant manqué au dernier combat, les Matelots déchirèrent leurs chemises &

leurs

leurs vestes pour bourrer les canons, & le feu ne fit point interrompu. — M. de Chêne, Lieutenant en premier du régiment d'Armagnac, passager sur le *Jeune-Dauphin*, a été grièvement blessé à la joue dans la première action. Cette blessure ne l'a pas empêché de garder son poste dans les autres. Le Vicomte de Piuvinel fait les plus grands éloges de la fermeté & de la valeur de M. de Montaut, Garde de la Marine, & de Messieurs Gauvain & Perlier, Officiers auxiliaires, qui l'ont parfaitement secondé. M. Hastings, Hollandois, & habitant de Démérary, qui repassoit en Europe, n'a pas voulu être témoin oisif dans ces différens combats, & s'est montré le digne neveu de l'Amiral de ce nom. Quatre hommes ont été tués à bord du *Jeune-Dauphin*; treize ont été blessés.

Il y a quelques jours que l'on débire, d'après plusieurs lettres de Brest, que les Anglois ont perdu dans l'Inde un convoi de 20 voiles, escorté par un vaisseau de 40 canons. On fait honneur de cette prise aux Hollandois; l'arrivée du petit bâtiment de l'Isle de France qui a amené M. de Tronjolly, a donné cours à cette nouvelle, que rien ne semble garantir encore.

» Un bâtiment Parlementaire, écrit-on de Brest, en date du 3 Mai, arrivé de Plimouth avec 200 prisonniers, a rapporté que, la veille de son départ, il y est entré le *Pégase* avec neuf autres vaisseaux de notre convoi de l'Inde. Le *Pégase* s'est battu contre trois vaisseaux & deux frégates ennemies; il a eu 80 hommes tant tués que blessés. Le Capitaine est du nombre des derniers. Ce vaisseau est arrivé démâté & criblé de coups de canons. — Au départ de ce Parlementaire, on n'avoit point à Plimouth, non plus qu'ici, des nouvelles de l'*Action*—

18 Mai 1782.

f

naire, ce qui nous fait espérer que ce vaisseau étant en-avant du convoi, aura pu éviter d'entrer dans la Manche, & donnant au large dans le sud, gagner le port de Rochefort, ou quelqu'autre mouillage sur la côte d'Espagne, pourvu toutefois qu'il n'ait pas été pourchassé par les vaisseaux de l'escadre ennemie. — Des 20 à 22 vaisseaux du convoi de l'Inde, neuf sont donc dans les ports de l'Angleterre, & huit dans les nôtres, y compris le *Superbe* qui arriva ici hier, de même que l'*Andromaque* & l'*Actif* venus quelques jours auparavant de Roscoff, où ils s'étoient retirés; reste trois ou cinq dont on ignore le sort. — Il est sorti depuis quelques jours de ce port, une corvette & la frégate l'*Attalante*, ayant environ 300 hommes de troupes, pour une expédition prompte & secrète. Il sort aujourd'hui cinq bâtimens de transports sous l'escorte d'une frégate & d'un lougre, destinés pour la Martinique. Ce petit convoi porte des munitions essentielles à l'armée du Comte de Grasse. — Nous attendons avec impatience le grand convoi de Bordeaux, qui apporte des approvisionnemens nécessaires, ainsi que quatre navires qui doivent être chargés pour le service de l'Amérique Septentrionale. Dès qu'il sera arrivé, M. de la Motte-Piquet mettra à la voile. — Il faut que l'armée Angloise se soit retirée; depuis plusieurs jours on n'a rien aperçu à la mer.

Selon d'autres lettres de Brest, tout ce qui a échappé à l'Amiral Barrington du convoi de l'Inde, doit avoir reçu ordre de remettre à la voile; à ce convoi se joindront les vaisseaux de l'Île d'Aix destinés pour l'Inde. M. de Sillans, & non de Cillart comme les Anglois l'ont écrit, Commandant du *Pégase*, a envoyé les détails suivans de son combat.

» Le 20 Avril, étant à 9 heures du soir à une

lieue & demie du *Protecteur*, & sentant que ce vaisseau devoit être conservé de préférence au *Pégase*, par la connoissance que j'avois des sommes d'argent embarquées à son bord, je me décidai à courir vent arrière, dans l'espérance que les vaisseaux ennemis les plus à portée me suivroient; ce qu'ils firent en effet. A une heure après minuit, le *Foudroyant* se trouva dans ma hanche à portée du pistolet, je dirigeai sur lui le feu que cette position me permettoit de faire, & je conservai toute ma voilure sans changer de route; ne pouvant faire aucun mal à un ennemi dont la vitesse rendoit tous mes mouvemens inutiles, je me décidai pour dernière ressource, à l'aborder, me flattant que je serois peut-être assez heureux pour endommager sa mâture & m'échapper en me dégageant, si les hasards de l'abordage étoient en ma faveur; il n'en a résulté aucun de ceux que j'avois espérés, les 2 vaisseaux accrochés près d'une heure & demie, ont combattu au feu de la mousqueterie. A 3 heures du matin, le mât d'artimon du *Pégase* est tombé, ainsi que le petit mât de hune, & la barre du gouvernail a été coupée au rez de la mortaise. L'approche de l'escadre ennemie m'a déterminé à rendre le *Pégase* au *Foudroyant*, contre lequel il ne m'étoit plus possible de faire aucune résistance. J'ai eu dans ce combat 80 hommes tués roides & 40 blessés; du nombre des premiers est M. de Bompert, Officier auxiliaire; M. de la Houssaye, Enseigne de vaisseau, a eu la jambe emportée; MM. de Vaires, Enseigne de vaisseau, & de Trobriant, Garde de la Marine, sont légèrement blessés «.

Nos nouvelles d'Espagne annoncent que M. de Guichen est rentré à Cadix le 25 du mois dernier. Ceux de nos Officiers qui vont à Gibraltar sont partis. On dit que M. de Falkenhayn & M. de Bonzols auront entre eux 20 Aides-de-camp; c'est, dit on,

le seul moyen qu'on a trouvé pour contenter notre ardente jeunesse ; le nombre des artilleurs de cette division sera augmenté , & on fera aussi marcher une compagnie de sapeurs.

M. Grenville , accompagné de deux Messagers d'Etat , est arrivé ici le 9 de ce mois de Londres. Il vient , dit-on , pour les affaires de la Grenade , & pour traiter d'autres objets.

Un Citoyen qui désire de rester inconnu ; a fait présenter à l'Académie Royale des Sciences le Mémoire suivant.

» MM. , tandis qu'on applaudit au succès des Arts , tandis qu'on admire les prodiges nouveaux dont ils embellissent & enrichissent journellement la Société , on ignore , ou plutôt on oublie que , presque toutes leurs opérations sont malsaines ou meurtrières. Il s'en faut peu que le dénombrement des différentes classes d'ouvriers ne soit une liste de victimes. Carrier , Plâtrier , Chauffournier , Briquetier , Tuillier , Tailleur de pierres , Verrier , Miroitier , ou du moins , Ouvrier qui met au tain , Doreur sur métaux , Peintre , Broyeur de couleurs , &c. Foulon , Cardeur , Tisserand , Tanneur , Corroyeur , Chapelier , Buandier , &c. Cribleur , Blutier , Saunier , Brasseur , &c. Amidonnier , Chandelier , Potier de terre , &c. Ouvriers qui creusent les puits , vidant les fosses d'aisance , enterrent les morts , &c. Tous les Ouvriers employés à tirer les métaux des mines , & la plupart de ceux qui les travaillent , &c. Dans toutes ces professions , la matière extraite ou fabriquée s'atténue ou se volatilise , s'insinue dans le corps humain , & y porte des particules arsenicales , sulfureuses , métalliques , vénéneuses , &c. ou de molécules incisives , ou une poussière qui attaque les poumons , ou un air corrompu , espèce de mouf-

fette artificielle. Lorsque la décomposition de la matière n'est pas pernicieuse, les ouvriers périssent, ou par l'action excessive du feu, ou par une situation forcée & continue, comme les Tailleurs, les Tireuses des Ouvriers en soie &c. Souvent la nature des travaux occasionne des morts violentes, ou des accidens funestes. Tel est le sort des gens de peine, qui sont forcés de porter des poids excessifs, de ceux qui sont placés au-dessus des meules mues avec une grande vitesse, de ceux qu'on enferme dans des roues pour y imprimer, par leur poids & par leur marche, un mouvement de rotation, &c. Les moins malheureux des Artisans contractent des infirmités graves, comme la foiblesse ou la perte de la vue, &c. Quel triste résultat de l'industrie ! Nos bâtimens sont cimentés avec du sang, nos vêtemens en sont teints, nos plaisirs en sont infectés : il n'est point de jour où la richesse n'ordonne des meurtres ; & la vie humaine est mise à prix comme un effet commercable. Cependant, parce que le spectacle de la mort n'est pas présent, parce qu'on peut se prévaloir de l'usage (cette excuse des âmes foibles), on croit n'être pas inhumain. Si tels étoient l'ordre naturel & indispensable des choses, & la malheureuse condition de l'humanité, que pour jouir il fallût sacrifier ses semblables, quel homme pourroit, sans rougir & sans frémir, satisfaire à ce prix ses besoins, ses goûts, ses plaisirs ? Mais que penser d'une Nation célèbre par la douceur de ses mœurs, faite pour la Société, pour s'affecter & pour aimer ses semblables ? que penser de ces Barbares instruits & polis, qui, sans rien perdre de leurs jouissances, peuvent en prévenir les effets funestes, & cependant méprisent ou négligent de tels soins ? Qu'on supplée les hommes par des machines, qu'on les remplace par des animaux, qu'on éloigne le travailleur de l'objet, qu'on facilite son action par des instrumens, qu'on emploie

des préservatifs contre des impressions mal-saines ou des accidens funestes ; après quelques frais & quelque tems consacrés à l'invention , à l'essai , à la perfection des méthodes nouvelles , on verra le danger de plusieurs professions cesser , ou du moins diminuer ; peut-être même , si des intérêts secondaires peuvent être comptés après de si grands intérêts , peut-être bientôt les ouvrages seront plus finis & moins dispendieux. L'humanité ordonne la recherche de tels expédiens , le bien de l'Etat l'exige , la raison indique la possibilité du succès ; déjà plus d'un exemple l'a prouvé ; cependant personne encore n'a fait d'une telle étude son objet principal. On vous propose , MM. , de fonder un Prix annuel en faveur d'un Mémoire ou d'une Expérience qui rende les opérations des Arts mécaniques moins mal-saines ou moins dangereuses. L'Académie fera connoître chaque année quel doit être l'objet du Mémoire ou de l'expérience ; & le premier Prix sera donné dans l'Assemblée publique d'après Pâques 1783. On destine à cette fondation une somme de 12,000 liv. , qui sera placée dans le nouvel emprunt en rente viagère , sur la tête du Roi & sur celle de Mgr. le Dauphin , & les intérêts serviront à payer une Médaille qui formera le Prix «.

L'Académie ayant , avec la permission du Roi , accepté d'une voix unanime la donation du Citoyen , Auteur de ce Mémoire , a proposé pour le premier Prix de ce genre , qu'elle donnera en 1783 , & consistant en une médaille de 1080 liv. le sujet suivant.

« Déterminer la nature & les causes des maladies auxquelles sont exposés les DOREURS AU FEU OU SUR MÉTAUX ; & la meilleure manière de les préserver de ces maladies , soit par des moyens physiques , soit par des moyens mécaniques.

— L'Académie s'est déterminée pour ce sujet , parce

qu'il a déjà occasionné quelques tentatives; que le peu de tems accordé aux Savans qui concourront, ne comportoit pas un sujet qui demandât des recherches plus multipliées; que les Mémoires pourront fournir des connoissances utiles, même pour plusieurs autres Artistes; enfin, parce que les objets sur lesquels s'applique cette dorure au feu, sont aujourd'hui si nombreux, & forment une branche de commerce si considérable, qu'ils multiplient tous les jours les victimes de cet Art, si nuisible à ceux qui le pratiquent. Les Savans & Artistes de toutes les Nations sont invités à travailler sur ce sujet, & même les Associés étrangers de l'Académie. Elle s'est fait une loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre à ce Prix. Ceux qui composeront sont invités à écrire en françois ou en latin, mais sans aucune obligation: ils pourront écrire en telle langue qu'ils voudront, l'Académie fera traduire leurs Mémoires. Les ouvrages seront adressés à Paris, au Secrétaire perpétuel de l'Académie. Ils ne seront reçus que jusqu'au 15 de Février 1783 exclusivement; ce terme est de rigueur. L'Académie, à son assemblée publique d'après Pâques 1783, proclamera la Pièce qui aura mérité ce Prix. L'Académie donnera tous les ans un Prix semblable «.

Quoique nous ignorions le nom du Donateur, nous sommes certains & autorisés à dire que c'est la même personne qui a donné il y a 2 ans un fonds de 12,000 liv. à l'Académie des Sciences, pour des objets relatifs aux Sciences ou aux Arts, & dépendans du choix de cette Compagnie. C'est aussi le même Citoyen qui a donné récemment à l'Académie Françoise un fonds de 12,000 liv. pour récompenser tous les ans l'Ouvrage de Littérature le plus utile au

bien de l'humanité , & un autre fonds de 12,000 liv. pour récompenser tous les ans un acte de vertu exercé dans la classe du Peuple & dans la Ville ou Banlieue de Paris , ce qui fait en tout 48,000 liv. données en 2 ans par la même personne aux deux Académies pour des objets utiles de différens genres. La Nation & l'Humanité doivent à ce généreux Citoyen une égale reconnoissance.

Parmi les entreprises intéressantes de ce siècle , on s'empressera de distinguer celle de MM. Renaud & du Creux , qui se proposent de nous donner une Galerie des Hommes illustres vivans ; elle consistera en portraits exécutés par les plus habiles Artistes , qui offriront en taille-douce les traits des Rois , des Ministres , des Généraux , des Prélats , des Chefs d'Ordre , des Hommes , en un mot , qui auront bien mérité de leurs semblables ; on n'excluera aucun pays ; le Guerrier fameux , qui , sur les bords de la Délavare , soutient l'étendart de la liberté , y figurera près du Ministre d'un Despote Asiatique , s'il s'en trouve en effet un dans l'Orient qui sçache ne pas sacrifier les droits de l'Homme à celui du Trône. Ces portraits seront accompagnés de notices rédigées par des Gens de Lettres connus , & qui seront d'autant moins suspectées , que ce sont des contemporains qui les offriront à des contemporains. Cette collection , qui de-

viendra très-intéressante, ne sauroit être trop encouragée.

» Vous avez rendu compte, M., dans votre Journal, de la translation des prisonniers pour dettes dans la prison de l'Hôtel de la Force; époque mémorable du règne bienfaisant de notre auguste Monarque, qui s'est attendri sur le sort des êtres, souvent plus malheureux que coupables, confondus avec les vils & odieux rebuts de la Société, dont elle réclame & sollicite une vengeance proportionnée aux maux qu'ils lui ont fait souffrir. Vous ne jugerez peut-être pas hors de propos de faire connoître au Public un Arrêt de règlement concernant la police de l'intérieur de la prison de l'Hôtel de la Force, que les Magistrats chargés du maintien de la haute Police ont rendu le 19 Février 1782, dont les sages dispositions sont une nouvelle preuve du zèle prudent & éclairé du Parlement pour tous les objets qui intéressent le bonheur public. Cet Arrêt de règlement contient 29 articles qu'il seroit sans doute trop long de transcrire ici, & dont il suffira de faire appercevoir l'utilité & le mérite, tout le monde étant à portée de se le procurer. — Certains articles règlent les exercices de religion & de piété auxquels sont assujettis tous les prisonniers, sous des peines plus ou moins graves, en cas de récidives. D'autres veillent à la police des chambres & des dortoirs, & sur-tout au maintien

(1) Le format de cet Ouvrage sera in-folio; il en paroîtra 6 vol. tous les ans; le prix des 6 volumes sera de 96 liv. rendus francs de port dans tout le Royaume. La première livraison se fera au mois de Juiller prochain & successivement de 4 en 4 mois. On souscrit chez MM. Renaud, Ducreux, freres, rue Feydeau à Paris. MM. les Souscripteurs pour lesquels MM. Renaud, Ducreux font la recette soit sur le Trésor royal, la Taille, la Ville ou le Clergé, pourront les charger de retenir leur abonnement sur la perception qu'ils auront faite pour eux. Toutes lettres & paquets relatifs à cette entreprise doivent être affranchis.

des rœurs, par la séparation des filles & des femmes prisonnières d'avec les hommes prisonniers, & l'inspection sur les personnes du sexe qui peuvent venir voir les prisonniers : les mères, femmes, filles ou sœurs peuvent seulement entrer en dedans de la prison des hommes ; les étrangers ne peuvent leur parler qu'au parloir seulement, & réciproquement de même des hommes pour la prison des femmes. — D'autres articles veillent contre les monopoles de tous les genres & de toutes les espèces que les Concierges pourroient commettre contre les prisonniers, en exigeant de l'argent, sous quelques prétextes que ce puisse être, soit même ceux que les anciens prisonniers pourroient exiger des entrants à titre de bien-venue ; le tout sous des peines graves contre les contrevenants. — D'autres prescrivent les égards que les Concierges doivent avoir pour les prisonniers, règlent le prix du loyer des chambres particulières, les heures de repos, la quantité de boisson que les prisonniers peuvent faire venir. — D'autres enfin règlent l'état & la tenue des livres, registres pour inscrire l'entrée & la sortie des prisonniers. En un mot, la prudence des dispositions de ce règlement se porte sur tous les détails de sûreté, de bon ordre & de tranquillité qu'il est possible de prévoir.

• Dans un moment où les bois fixent particulièrement l'attention du Gouvernement, où de bons citoyens se sont empressés d'exposer d'excellentes vues sur l'aménagement des forêts, & où plusieurs ont présenté d'excellentes vues confirmées par l'expérience, les réglemens existans sur cette partie importante ne sauroient être trop connus. C'est à ce titre que nous annonçons un Code pénal des Eaux & Forêts, qui offre un Précis raisonné des

Ordonnances , Arrêts & Rèlemens sur les délits , peines & amendes en matières d'Eaux & Forêts (1).

» La nouvelle de la marche prochaine des troupes de France & quelques avis de Turin, écrit-on de Genève, en date du 7 Mai, ont donné lieu à d'assez grands mouvemens parmi les Représentans. Il a été question de se mettre en état de défense, puis de négocier pour un accommodement. La découverte vraie ou fausse de la tentative d'un ouvrier logé dans les Casernes , pour ouvrir une poterne, a fait mettre quelques personnes en prison, on les a relâchées. Les plus violens du parti Représentant font de tems en tems des choses que sûrement leurs Chefs ne leur prescrivent pas. Ils ont insulté des Officiers Suisses & Piémontois. Au reste la garde des portes est plus sévère que jamais, pour empêcher les Constitutionnaires de sortir. Les ôtages continnent à être tantôt bien, tantôt mal traités. On parloit de les conduire dans la prison, & peut-être devroient-ils desirer d'y être, parce qu'ils y vivroient plus tranquiles que dans l'Auberge où on les a réunis, & plus à l'abri des mauvais traitemens de quelques Fanatiques. Les lettres de Suisse annoncent que MM. de Berne sont dans la disposition de se concerter avec la France pour mettre fin à nos malheurs «.

» Une Compagnie vient de former dans une

(1) Cet Ouvrage utile aux Officiers des Eaux & Forêts, aux Avocats, aux Procureurs ainsi qu'aux Administrateurs & Préposés à la Collecte des amendes & même aux Seigneurs & à leurs Officiers, est de M. Henriquez, Avocat en Parlement, Procureur-Fiscal de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, en la Maîtrise des Eaux & Forêts de Dun. Il se trouve à Paris chez Delalain, le jeune, rue St-Jacques.

maison située rue Saint-Dominique au Gros-Cailleur, la 2e. porte cochère à gauche, un établissement de bains secs, ou bains de vapeurs & de fumigations, à l'instar de ceux établis en Prusse, en Allemagne & dans la Perse, approuvés par la Société royale de Médecine. L'efficacité de ces bains est reconnue contre diverses maladies, comme *douleurs externes, rhumatismes, lait répandu, sciatiqes, maladies de la peau, &c.*

De BRUXELLES, le 14 Mai.

COMME il y a maintenant peu de troupes en garnison dans cette Ville, le Magistrat a noté l'âge des Bourgeois en état de porter les armes, pour en former quelques Compagnies, qui seront placés dans les différens quartiers dont les troupes avoient ci-devant la garde. En attendant, il ne se trouve à chaque porte de la Ville qu'un portier, sans aucune garde dans l'intérieur, parce que l'Empereur ne veut pas que les troupes soient employées pour la police de la Bourgeoisie.

On dit qu'on vient d'ouvrir à Amsterdam une négociation de 5 millions de florins de Hollande, à 5 pour 100 pendant dix ans, en faveur des Etats-Unis de l'Amérique.

Selon des lettres de la Haye, le Duc de Brunswich Wolfenbuttel doit partir incessamment pour son Gouvernement de Bois-le-Duc, & on fait les préparatifs nécessaires pour son départ.

Le Stadhouder est parti ces jours derniers pour aller passer en revue la flotte

en rade au Texel , & qui mettra tout de suite à la voile. Elle est composée , dit-on , d'un vaisseau de 74 , de 7 de 64 , de 8 de 50 , de deux de 44 , & de plusieurs autres bâtimens de guerre ; à la fin de ce mois elle pourra être augmentée de 6 autres vaisseaux de ligne.

Le discours prononcé par M. le Baron de Capelle de Marsch à l'Assemblée des Etats de Nimègue , pour délibérer sur l'offre d'une paix particulière avec l'Angleterre , est digne de cet illustre citoyen , & conçu ainsi.

» Le tems est donc arrivé où nous rendons hommage à la liberté , aux privilèges & à la dignité de la nation Batave , en prêtant l'oreille à sa voix , qui a demandé avec tant d'énergie & qui demande encore que cette République reconnoisse l'indépendance de nos frères les Américains , devenus libres à la Pointe de l'épée , & que nous prenions avec eux des mesures pour favoriser notre prospérité réciproque & pour assurer une liberté affermie des deux côtés par le courage & l'intrépidité , à l'effroi de tous les tyrans qui veulent aux pieds les droits les plus sacrés des nations. Je me réjouis , N. & P. S. , de cet heureux évènement , avec tous les Belges bien intentionnés ; & j'admire en même-tems dans le cours de ces évènements , comment le Dieu de nos pères , à qui la tyrannie est en horreur , a daigné jeter un œil favorable sur les Pays-Bas-Unis , sur toute l'humanité , lorsque nous & tous les peuples de l'univers étoient naguères menacés d'être obligés de plier par-tout sous le despotisme universel des mers de la part des insolens Bretons ; despotisme plus à redouter qu'aucun autre , qui jamais ait eu lieu ; dans ce moment , nous voyons avec étonne-

ment, les orgueilleux Bretons qui s'imaginoient pouvoir impunément, dans toutes les occasions, par la bouche même d'un Ambassadeur qu'ils nous avoient envoyé pour notre perte, nous outrager par le langage le plus amer & le plus insultant, qui est encore dans le souvenir de nous tous, après nous avoir attaqués & pillés de la manière la plus perfide, être actuellement les premiers à offrir la paix à cette République, dans la crainte d'une juste vengeance qu'ils nous voyent, contre leur attente, en état de leur faire éprouver de la manière la plus sensible dès que nous aurons pris sérieusement les armes que la Providence nous offre. — Il nous faut, N. & P. S., il nous faut rendre un nouvel hommage à la voix du peuple. Elle nous crie : *Point de paix particulière, point de suspension d'armes ! point de rétablissement d'anciens traités avec un ennemi qui ne les a jamais respectés, & qui les a toujours attaqués & violés de la manière la plus arbitraire !* Tel est le langage de nos Concitoyens bien intentionnés. La proposition faite depuis peu à cet Etat par les Ministres de S. M. I. de Russie, conformément à la Déclaration du Ministère actuel d'Angleterre, pour nous engager dans une réconciliation particulière avec notre ennemi, ou pour nous porter à une cessation d'hostilités avec lui, n'est pas recevable : l'un & l'autre doivent être rejetés d'une manière convenable à la dignité de la République. Le nouveau Cabinet du Roi d'Angleterre est trop éclairé pour s'être imaginé que cette nation auroit la sottise de se laisser prendre à ce piège ; je serois plutôt incliné à penser qu'elle n'a fait ces avances que pour se ménager une route à la paix générale. C'est cependant une chose intolérable que notre ennemi, au milieu de sa détresse, ait osé nous présenter la paix en nous offrant la jouissance d'une navigation libre ; comme s'il dépendoit de lui de donner ou d'ôter un avantage dont la possession

nous appartient, aussi bien qu'à tous les peuples du monde. La République est en état de faire éprouver à cet infracteur des traités qu'elle peut maintenir ses droits par la force de ses armes : ce ne seroit pas la première fois que le Breton auroit tremblé devant le pavillon de cet Etat. Les intérêts de la patrie, de toute l'Europe, exigent donc que nous tâchions de nous venger, au moins durant la campagne prochaine, & faire éprouver à notre ennemi héréditaire qu'on ne nous outrage pas impunément. La nation est donc autorisée à rompre à jamais tout traité avec une telle nation : elle est trop bien instruite pour ne pas sentir que le rétablissement des traités de 1674 & de 1678 étoit inutile & préjudiciable. Le tems est venu, N. & P. S., de tenter, par des mesures & des représailles convenables, d'abolir le joug de ce traité de navigation, si odieux & si fatal au commerce & aux fabriques de cet Etat. — Outre ces motifs, il en est encore d'autres qui nous obligent de rejeter les propositions Angloises, & de ne point faire de paix particulière. V. N. P. sentent déjà que je veux parler des marques éclatantes d'inclination que cette République a éprouvées de la manière la plus noble de S. M. T. C. — A présent que nous avons résolu de nous concerter avec les ennemis de notre ennemi pour l'humilier encore davantage, pouvons-nous consentir à quelque paix que conjointement avec notre allié naturel & non avant qu'il ne paroisse qu'il est hors d'état de se conduire dorénavant d'une manière arbitraire avec nous & les autres peuples. Que nous ayons été sauvés du bord du précipice où nous avoient conduits les artifices employés, soit au dedans, soit au-dehors, par cet ennemi odieux, c'est, après Dieu, non à nous-mêmes, mais au Roi de France que nous en sommes redevables. Que la conduite de cet Etat ait donc pour guides, les principes de la reconnoissance. Grandes sont les obligations de cette République envers ce Monarque, ami

de l'humanité! Que seroient devenues nos Colonies, que seroit devenu cet Etat, sans le secours des François! C'est, N. & P. S., le même voisin puissant, qui, dans le tems que nos peres combattoient pour secouer le joug Espagnol, aida à nous en délivrer; qui, dans ces tems, a affranchi nos têtes de celui des Bretons, que dans les commencemens nous ne paroissions pas redouter. Ainsi pénétrés des sentimens de la plus vive reconnaissance, nos Concitoyens attendent que cette République se lie actuellement des nœuds les plus étroits avec une nation généreuse qui prend à cœur nos intérêts & notre propriété; avec une Puissance qui a plus de soin de nous, que nous n'en avons nous-mêmes, avec un allié naturel qui, dans ces jours, n'a exigé de nous que ce qui devoit servir à notre conservation & à notre avantage. — C'est la voix de la Nation entière, c'est le cri, c'est le vœu d'une Commune bien instruite, qui, graces à Dieu, a des idées saines de sa position; qui desire ardemment de voir que, sans délai ultérieur, la combinaison promise des mesures avec le Roi de France pour la campagne prochaine, soit, de notre côté, vigoureusement exécutée. — Elle se flatte, elle est enchantée d'avoir vu dans ce moment une preuve de bonne intention, d'appercevoir enfin, & comme il faut, que des biens & du sang qu'elle a prodigué si continuellement, avec tant d'empressement pour la conservation de la chère patrie & qu'elle offre encore avec tant de patience, il soit enfin fait un emploi expéditif, bon & utile: par-là seul cette République doit subsister ou tomber. Sans commerce, sans navigation, sans pêches, sans colonies, bientôt c'en est fait de nous. Des vaisseaux de guerre, des flottes bien équipées peuvent nous conserver; voilà l'unique moyen de faire revivre la prospérité Belgique & la gloire presque éteinte. Dès qu'une activité bien dirigée, bien intentionnée dans la prise des mesures offen-

sives & défensives contre notre ennemi se développera, on verra renaître le doux contentement, la joie & la prospérité parmi nous. Ainsi, les griefs fondés, les plaintes justes d'un peuple si fortement injurié pourront être redressés. — Des hommes libres défavouent une administration arbitraire. Un joug onéreux est toujours insupportable aux têtes devenues libres à la pointe de l'épée; la conservation de la patrie ne peut ni ne doit leur être indifférente. Jamais le cri, non pas d'une populace furieuse & séduite, mais d'une nation libre, ou la voix de la meilleure partie de la nation n'a jamais demandé quelque chose qui ne fût pas raisonnable. Là, N. & P. S., portons notre attention; tâchons par ce moyen de satisfaire nos habitans qui ont confié leur cause à nos soins. Pour y satisfaire, je suis d'opinion que les Comités de V. N. P. à la Généralité soient autorisés pour, au nom de cette Province, déclarer à la Table de L. H. P., qu'en vertu des raisons alléguées ci-dessus, cette République ne peut accepter aucune suspension d'armes, aucune paix séparée, offerte par l'Angleterre; cependant avec une Déclaration polie pour S. M. I. de Russie, que la République est prête de coopérer au rétablissement de la tranquillité en Europe, dès qu'elle sera convaincue de la possibilité de pouvoir obtenir de son ennemi la réparation de tant d'outrages & l'indemnité de tant de pertes. Qu'elle ne peut accepter d'autre paix, que celle qui se concilie avec ses intérêts véritables, &, en même-temps, avec ceux de ses alliés avec lesquels elle a contracté des engagements solennels pour réduire d'une manière glorieuse l'ennemi commun à la raison. — Ensuite, N. & P. S., il faudroit que dès à présent la République se précautionnât contre tout ce qui, dans le cas d'une pacification, pourroit servir au rétablissement d'alliances antérieures avec le Royaume de la G. B., Royaume qui ne fit jamais

de traités avec nous que pour se ménager des prétextes pour nous outrager. — Tandis qu'il est d'une nécessité indiscutable que cette République doit tâcher de profiter de toutes manières des bonnes dispositions du Roi de France, pour affermir, sur les principes les mieux intentionnés, une amitié toujours permanente, une correspondance sincère avec cet Empire, comme le moyen unique d'assurer notre constitution, notre liberté, notre considération & notre bien-être contre tous les desseins cachés de nos ennemis, & pour en détourner l'influence ultérieure. — De cette manière, ainsi que par l'union avec une République qui s'intéressera à la continuation de notre liberté, les Pays-Bas-Unis se releveront glorieusement de l'humiliation où ils se trouvoient réduits par l'influence traîtreuse des Anglois. Unis avec un Empire puissant, qui, dès le commencement de la République, s'est toujours comporté comme notre allié naturel, & qui n'a été notre ennemi que par les artifices des Anglois, toujours occupés à notre ruine; alliés avec une Puissance qui avance de toutes manières notre vénérable Grandeur, qui se trouve en état de nous préserver sur le Continent (à quoi, N. & P. S., cette Province est si fortement intéressée) contre toutes les attaques pernicieuses; ce que notre armée ne sauroit jamais effectuer: or, comme l'augmentation de nos forces de terre, dont la direction principale se trouve confiée plutôt à des étrangers qu'à des nationaux, n'est qu'onéreuse, que dangereuse pour cette République; c'est un motif pour agir sincèrement de concert avec la France, avec un Empire qui, aussi-tôt qu'il verra des preuves de notre bonne-foi, de notre sincère reconnoissance, ira indubitablement au-devant de cet Etat, & le traitera de la manière la plus généreuse. Tout ce que je viens de dire à V. N. P. s'accorde avec la voix du Peuple; mais avant de terminer mon dis-

cours, je ne puis m'abstenir d'y ajouter que nos habitans s'attendent toujours qu'enfin il soit constaté à quoi & à qui doivent être attribués la nonchalance, l'inaction permanentes, lesquelles, malgré toutes les apparences d'activité qu'on a voulu développer, ont, à la honte éternelle de cette République, eu lieu dans la délibération & l'exécution des mesures nécessaires pour s'opposer à tems & vigoureusement à un ennemi furieux, & détourner son entreprise, déjà trop bien exécutée. — La Nation est en droit d'exiger qu'à l'avenir ses biens & son sang ne soient plus inutilement prodigués. C'est à bon droit, N. & P. S., que la Nation demande que les perquisitions les plus rigoureuses soient faites avec sévérité sur la cause du malheur de la patrie, afin de découvrir par-là les conseils de perversité, de trahison & mauvaise foi donnés, ainsi que les malversations exercées par nos ennemis au-dedans; afin que leurs influence & progrès soient empêchés, rendus inutiles; que même ceux qui ont cherché à ruiner ce pays, & qui, pour cette cause, étant accablés du poids de la juste haine nationale, n'ont pu se purger devant le Tribunal de la Nation, puissent être punis sans égard des personnes, ou du moins expulsés du milieu de cet Etat. — V. N. P. conviendront volontiers avec moi, qu'il seroit à souhaiter que, pour satisfaire à l'équité, à la juste attente de toutes les Provinces confédérées, des Membres du Gouvernement, honnêtes, bien intentionnés, mais outragés, fussent rétablis pour le service de la patrie. Elles conçoivent, que par-là, j'ai principalement en vue un événement criant, arrivé dans une Province limitrophe; événement sans exemple dans un pays, où le droit & la justice devoient avoir lieu, & auquel, N. & P. S., nous devons nous intéresser par rapport aux suites. C'est la déposition criminelle d'un Membre de l'Ordre Equestre dans la Province d'Oyerissel (qui n'a pu souffrir l'oppression de la

portion la plus utile de la Société) par une pluralité de voix , sans forme de procès & à la face de la Justice , sans être coupable d'aucune prévarication. J'ai l'honneur de soumettre mon avis aux considérations de V. N. P. , avec la réquisition que , vu l'importance des affaires qui y sont exposées , & pour ma justification auprès d'une nation dont je veux toujours soutenir les droits , il puisse être inséré dans le recès de ce quartier «.

L'insertion de ce discours , dans les notes du Quartier , a été différée sous certaines conditions.

« C'est bien aujourd'hui , lit-on dans une lettre de France , que Paris est le pays des merveilles ; chaque jour voit naître une invention nouvelle , ou , pour mieux dire , des prodiges. On ne nous promet rien moins , 1^o. que de naviguer dans l'air ; 2^o. de rendre un avis de Brest , ou de Toulon , ou de Bayonne à Versailles , de quelque étendue qu'il soit , & la réponse de Versailles à l'un de ces ports , en moins de tems qu'il n'en faudroit au Scribe le plus habile pour le copier lisiblement ; 3^o. enfin d'éteindre tout incendie (& sans doute le feu allumé par ce boulet) avec un petite quantité d'un liquide préparé à cet effet. Tous ces objets méritent peut-être quelques détails. — Le premier , de l'invention de M. Blanchard , Mécanicien qui a des talens , est une caisse , ou plutôt un navire de 6 à 7 pieds de long , composé de lattes de bois fort minces , longues de 2 ou 3 pouces , couvertes d'un papier-carton vernissé & peint. Ce navire , dont la hauteur est de 7 à 8 pieds , est entièrement fermé ; du haut sortent 4 leviers de fer où seront attachés 4 aîles ou voiles , dont les deux principales ont 40 à 50 pieds d'envergure : il portera 2 hommes ; & par le jeu des aîles , qui seront mises en mouvement par les pieds & les bras de l'Inventeur , ce

navire doit s'élever dans l'air, y planer, y naviguer enfin comme un vaisseau manœuvrer sur l'eau. Tout Paris a couru, le 5 de ce mois, pour voir la démonstration de cette machine. L'Inventeur a fermé sa porte depuis ce tems pour achever de la perfectionner : il promet de partir dans trois semaines de la Villette, de venir se reposer sur les bords de Notre-Dame, d'en descendre pour aller faire un tour à Passy, d'où il reviendra en suivant le cours de la rivière, qu'il remontera à 10, 20 & 30 toises de sa surface. On n'aura pas de peine à croire que les sarcasmes pleuvent sur cet Artiste. Cependant des gens sensés, des personnes même qui ont des connoissances en mécanique lui savent gré de ses efforts ; & quand même cette machine ne répondroit pas à l'attente de l'Inventeur, ils disent qu'elle est assez ingénieuse pour faire excuser ses prétentions. — Quant au projet de donner des avis avec rapidité, il est encore un secret : on le propose seulement, & on assure qu'il n'y est question ni de pavillon, ni de feu, ni de bruit de canon, ni de pigeons, ni de tout autre moyen connu. — L'épreuve du moyen d'éteindre un violent incendie avec une petite quantité de liquide, a été faite il y a quelques jours sur la rivière, vis-à-vis la place de Louis XV. Elle a réussi parfaitement. On mit le feu à des planches & à des tonneaux remplis de brai & de goudron & d'autres matières combustibles. L'eau ordinaire qu'on puisoit à la rivière, & en grande quantité, ne faisoit qu'alimenter le feu & lui donner plus de force. L'inventeur l'éteignit avec sa liqueur en deux ou trois coups de seringue où il l'avoit refermée. Cette dernière invention sera fort utile à la Marine ; & nous n'aurions peut-être pas perdu les beaux vaisseaux qui ont été consumés tant à Brest qu'aux Antilles & à l'Isle-de-France, si l'on avoit eu à bord quelques bouteilles de cette eau.

PRÉCIS DES GAZETTES ANG. *du 8 Mai.*

Le bruit d'une paix prochaine avec la France se soutient toujours, & plusieurs personnes assurent que le premier de ce mois deux Particuliers de distinction sont partis de Londres pour se rendre à Paris. On ajoute que leur voyage est la suite d'ouvertures qui ont été faites pour une Négociation prochaine. Le 29 au soir, le sieur Potter, Courier du Cabinet, est parti avec des dépêches pour la Cour de Madrid. On les dit relatives à des projets de paix.

M. Laurens a été entièrement déchargé de l'obligation contractée par lui & par ses amis, de paroître toutes les fois qu'il en seroit sommé pour répondre aux accusations qui pourroient être intentées contre lui comme Ambassadeur du Congrès auprès de la République de Hollande. On dit qu'il est revenu à Londres, après avoir eu des Conférences avec M. Adams, & qu'en conséquence il doit proposer au Gouvernement des termes de pacification qui certainement seront acceptés.

S'il est possible de trouver des hommes pour armer les vaisseaux actuellement en commission, ainsi que ceux qui seront lancés à l'eau d'ici à deux mois, nous en aurons assez, non-seulement pour envoyer des renforts considérables à notre Escadre des Isles, mais encore pour en entretenir une de 40 Vaisseaux de ligne pour la protection particulière de la G. B. & de son commerce. — La Gazette de la Cour contient une Proclamation du Roi, qui promet le pardon à tous les Contrebandiers qui sont convaincus ou qui sont entre les mains de la Justice, à condition qu'ils prendront du service à bord des Vaisseaux de S. M., ou qu'ils procureront un ou plusieurs hommes, suivant l'importance de leur délit. Le Roi a également offert le pardon à tous les Déserteurs qui rejoindront avant le 17 Juin prochain.

Le Lord Townshend est nommé Commandant du camp qui doit être formé à Warley. Celui de Coxheath sera sous les ordres du Général Pitt. Plusieurs régimens seront aussi campés près de Newcastle, & formeront un corps de 4000 hommes, en y comprenant un régiment de Dragons. Le camp de Coxheath sera composé de 14,000 hommes, & la circonstance de la guerre avec la Hollande fera porter celui de Warley à 17,000 hommes, indépendamment de l'Artillerie & de la Cavalerie. On a passé des marchés pour le bois & le fourrage des camps qui auront lieu l'Eté prochain. Cette fourniture coûtera 16 pour cent de moins que l'année dernière.

Le Paquebot *le Sandwich* a apporté des Lettres de New-York, par lesquelles il paroît qu'un détachement de 2000 hommes, tiré de la garnison de cette Place, est sur le point de s'embarquer pour les Isles de l'Amérique. — Des Lettres écrites à bord d'un des Vaisseaux de S. M., en date du 22 Mars en mer, à la hauteur des Isles sous le Vent, portent que l'Amiral Rodney a envoyé la frégate *le Convert*, deux sloops de guerre & un schooner, à Tortola, Isle environ à 50 lieues au N. O. de Saint-Christophe, pour en faire sortir Paul Jones avec l'Escadre qu'il commande; mais il avoit appareillé de cette Isle avant leur arrivée. Ils eurent cependant le bonheur de rencontrer & de prendre un cutter François, qui a été vendu, dit-on, 3000 liv. sterl. — Le Général Cuninghame, Gouverneur de la Barbade, est rappelé. — On dit que l'on a retiré à l'Amiral Rodney la pension de 2000 liv. sterl. qui lui avoit été accordée en récompense de son expédition de Saint-Eustache.

Les plus grands Financiers de l'Angleterre sont actuellement occupés à de nouveaux arrangemens, & le Public doit voir avec plaisir, que le Docteur

Price, ainsi que Messieurs David Hartley, Burke, Priestley & Strachey, tout tous employés par la nouvelle Administration. — M. Charles Fox ne s'est point fait effacer de la liste des Clubs, comme on l'avoit annoncé; il continue de se rendre dans ces assemblées, mais il n'y joue plus. — Ce Ministre manquoit il y a quinze jours d'argent pour pousser la négociation avec les Hollandois. Il en demanda à la Trésorerie; on lui dit que le Bureau n'étoit pas assemblé, & que d'ailleurs il n'y avoit pas d'argent. Il en témoigna de la surprise, & afin que les affaires de la Nation ne souffrissent point, il tira sur son Banquier, l'argent dont il avoit besoin: il est le premier Ministre qui ait jamais avancé de sa propre caisse d'argent pour les besoins publics. — Il seroit curieux de savoir de quelle façon l'argent de M. Fox a opéré dans la négociation; mais c'est ce qu'on ne dit pas.

Un des Nobles contre qui portoit les résolutions de la Chambre des Communes, vient de se sauver.

Voici un nouvel exemple du sang-froid & de la gaieté du Lord North. Le jour qu'on lut à la Chambre des Communes le bill portant exclusion des Traîtres, M. Burke, en s'adressant au Lord North, dit qu'il étoit fort aise que le bill *fût assisté de son poids*. Le Lord répondit sur-le-champ qu'il pouvoit donc ajouter dans la balance 317 livres 7 onces, poids de marc, qui étoit le poids précis de son corps.

La Reine est grosse de cinq mois; mais cette nouvelle n'a point encore été déclarée

ERRATA. Journal du 4 Mai, page 22, *M. Cantin; Marchand de dentelles, &c.* eut l'honneur de présenter à *II. MM. la Médaille ou sujet de la naissance de Monseigneur le Dauphin. Lisez, M. Courtier, &c.*

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 25 MAI 1782.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

*A M. BIDAUT, sur sa Nomination à la
Charge de Contrôleur des Bâtimens de
MONSIEUR.*

O vous, jadis mon compagnon,
Et de travaux & d'indigence ;
Le sort entre nous deux, dit-on,
Met aujourd'hui quelque distance :
Et j'applaudis en conséquence
Au Prince qui, dans sa Maison,
Par une Charge d'importance -
Vient de récompenser enfin
La droiture & l'expérience,
Qui vous ont de sa bienfaisance
A pas lents frayé le chemin :

N^o. 21, 25 Mai 1782.

G

Une si juste récompense
Vous venge des coups du destin.
Ami , je vous en félicite ;
Car à peu-près vous voilà quitte
Des injustices, des hauteurs ,
Et de l'abord dur & si triste
De ces faquins calculateurs
Dont je vous épargne la liste.
Oui , sans chercher d'exemple ailleurs ;
Vous prouvez que , sans protecteurs ,
Et sur-tout protecteurs d'élite ,
On va lentement aux honneurs
Quand on y va par le mérite.
Qu'importe ? enfin , vous y voilà.
On vous donne la préférence ;
Mais j'entends ; de ce bienfait-là
Vingt mille francs sont la quittrance.
Que voulez-vous ? Presque toujours
C'est de Plutus ou des Amours
Que notre bonheur est l'ouvrage ;
La Fortune , aveugle & volage ,
Comme eux préside à nos destins ;
Et l'on fait que chez les humains
Si des yeux ils n'ont pas l'usage ,
Ils l'ont doublement de leurs mains.
Combien de fots l'or met en place !
Faut-il donc ici les compter ?
Non , ami , je vous en fais grâce ;

J'en aurois trop à vous citer ;
 Et puis je sens déjà qu'en marge
 Sur ces vers bien longs en effet ,
 Vous n'avez que trop de sujet
 D'user des droits de votre Charge.
 Adieu, Monsieur le Contrôleur ;
 Santé, plaisir, fortune, honneur ,
 Vous avez tout en abondance ;
 Mais moi, loin de croire au bonheur ,
 A peine en suis-je à l'espérance.

(Par M. Damas.)

V E R S

*A Mlle....., en lui envoyant l'Ouvrage
 de Madame DE GENLIS, intitulé :
 Adèle & Théodore.*

O V O U S, dont l'éducation
 Offre, à seize ans, tout ce que la culture
 Peut ajouter à la perfection
 Du plus beau fonds orné par la Nature ;
 Quand vous lirez cet Ouvrage charmant,
 Où les Grâces, à leur manière,
 Ont habillé la morale en Roman,

G

Souvent les pleurs du sentiment
 Viendront mouiller votre paupière ;
 Et, parmi les plaisirs de la jeune saison,
 Quand tout, autour de vous, répète : qu'elle est belle !
 A l'école de la raison
 Vous voudrez encor suivre Adèle,
 Et prendre pour vous la leçon
 Dont vous nous offrez le modèle,

*A M. GUIRAUDET le Fils, Médecin,
 qui m'avoit envoyé des Vers.*

L'ART de guérir & l'art de plaire
 Vivoient comme deux ennemis ;
 Mais vous les avez réunis ;
 Esculape embrasse son père.
 On vous a vu sur l'Hélicon
 Briller dans une cause ingrate,
 Et l'on s'est dit : Anacréon
 A pris la robe d'Hypocrate.

(*Par M. Auguste Caudé.*)

LE ROSSIGNOL ET LE BUTOR, Fable.

UN petit Rossignol, au tendre & doux ramage,
 Disoit à ce stupide oiseau
 Qui mugit tous les soirs au bord d'un marécage :
 Mais... Butor, mon ami, pourquoi dans ce roseau

Enfoncer votre bec, & par un cri sauvage

Effrayer tout le voisinage ?

C'est, répond le souffleur, que sans cela ma voix

Ne fait ouïr qu'un foible & très-rauque murmure..

Je vous plains, cher Butor, d'avoir tout-à-la-fois

Contre vous l'Art & la Nature.

Consolez-vous pourtant; je fais un sûr moyen

Pour vous empêcher de déplaire...

Et quel est-il, beau petit Musicien,

Ce moyen sûr? — C'est de vous taire.

ORATEURS, dont le style est plat ou boursoufflé,
Profitez de l'avis du petit chantre ailé.

(Par feu M. de Marvielles.)

É P I G R A M M E.

BAS à quelqu'un, tout le long d'une allée,

Certain Auteur sa Pièce récitait,

Dont l'autre ayant la cervelle troublée,

Bas contre lui de son côté pestait,

Lorsqu'un Passant, coupant leur promenade,

Au-devant d'eux fit un grand bâillement :

Paix, à l'Auteur souffla son camarade,

Un peu plus bas; cet homme vous entend.

(Par M. Pouteau le jeune.)



*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *la Pensée* ; celui
du Logogryphe est *Livre*, où se trouvent
ive, ire, ver, il, vie, ivre.

É N I G M E.

CINQ voyelles, une consonne
En François composent mon nom,
Et je porte sur ma personne
De quoi t'écrire sans crayon.

L O G O G R Y P H E.

DIV te garde, Lecteur, de jamais approcher
De ma dangereuse personne ;
La mort, qui, toujours m'environne,
Vient assez tôt sans la chercher.
Cependant que, sur cette esquisse,
La crainte, ami, ne te saisisse ;
Loin de toi je fais mon séjour ;
Rarement je suis à la ville,
Et plus rarement à la Cour ;
Non pas qu'un Courtisan habile
Ait mieux que moi l'art de ramper ;

Mais de tout palais magnifique
Je hais le superbe portique ,
Et veux un lieu pour me cacher.
C'est assez me faire connoître ;
Maintenant écoute , Lecteur :
Plus de cinq pieds forment mon être ,
Et six font toute ma valeur.
J'offre , si l'on me met en pièces ,
Un bien sans lequel les richesses
Ne sont d'aucune utilité ;
Ce qui sert comme de barrière
A la fureur d'une rivière ;
Un nom des enfans respecté ,
Qui très-souvent désarme un père
Et le ramène à la bonté ,
Quand il veut suivre la colère ;
L'un des sept tons ; & cet oiseau
Non moins babillard qu'une femme.
Mais pourquoi ce trait d'épigramme ?
Ne gâtons pas notre pinceau.
En me donnant un tour nouveau ,
Ce petit animal , qu'enferme
Le sein ténébreux de la terre ,
Paroît à tes yeux au grand jour ;
Tu vois encor un vaste empire
Où les Grecs ont fait leur séjour ,
Et d'où vient le plus beau porphyre ;
Ce qui , du printemps au retour ,

Dans les champs commence à paroître,
 Annonçant le fruit qui va naître.
 Enfin, aux lois du Tout-puissant
 Cette rébelle créature
 Qui, pour un plaisir d'un moment,
 Dans un gouffre de maux a plongé la Nature.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

L'AMI DES ENFANS, par M. Berquin.
 Nos. 1, 2, 3, 4. A Paris, chez Pissot &
 Théophile Barrois, Libraires, quai des
 Augustins.

LE titre seul de ce Livre prévient en faveur de l'Auteur & de l'Ouvrage. *Celui qui aime beaucoup les enfans ne fera jamais une mauvaise action*, disoit une femme connue; en lisant l'Ouvrage de M. Berquin, on voit, on sent que le titre de son Livre exprime un sentiment habituel de son âme. On n'en a point fait où l'on retrouve mieux les grâces & le charme de l'enfance, ni qui soit plus propre à inspirer toutes les vertus aux enfans. Rien ici ne leur donne l'idée d'un maître & d'une école. *L'Ami des Enfans* n'a point pris avec eux ce ton dogmatique de l'enseignement qui les ennuie & les effraie. Il faut peut-être des travaux & des études

pénibles pour acquérir des lumières; les vertus bien plus nécessaires à notre bonheur sont heureusement bien plus faciles à acquérir; elles naissent sur-tout des affections de la nature, & ces affections sont les plus douces jouissances de l'âme. Les enfans n'ont encore aucune des passions qui produisent nos vices, & ils ont déjà tous les sentimens d'où se forment les vertus les plus nécessaires & les plus aimables. Ils sont très-sensibles à la pitié, très-portés à la bienfaisance & à la générosité. La nature a presque tout fait, & ce seroit déjà une excellente éducation que celle qui conserveroit dans toute leur pureté les heureuses dispositions qu'elle nous donne. *Nous allons toujours, dit Montagne, accusant la nature des vices que nous plantons nous-mêmes dans l'âme de nos enfans.* L'objet de M. Berquin est de développer les sentimens qu'elle leur donne. Les enfans aimeront le Livre de leur ami. A quelque endroit qu'ils l'ouvrent, ils y trouveront des histoires touchantes mises en action dans de petits Drames, ou racontées avec les grâces & la naïveté de leur âge. On fait combien l'imagination neuve des enfans est avide de toutes les histoires qui ont quelque intérêt, & comme, pour les entendre, ils oublient souvent les heures des repas & du sommeil. Ils trouveront ici une nouvelle source d'intérêt & de plaisir. Les Héros des Histoires & les personnages des Drames sont des enfans comme eux; les enfans se retrou-

vent par-tout dans cet Ouvrage. Clémentine & Geneviève , Jacquot & Saint-Firmin sont de jeunes filles & de petits garçons bien nés & bien élevés qu'on leur donne pour camarades & pour amis. Les détails du style rappellent aussi toujours les objets qui amusent le plus l'enfance , comme les instrumens de leurs jeux , & les animaux dont ils font les compagnons de leurs plaisirs. La scène des Histoires & des Drames est le plus souvent à la campagne , où les enfans jouissent des momens les plus heureux de leur âge. Dans les récits de M. Berquin , les jeunes filles sont presque toujours entourées d'oiseaux qu'elles nourrissent , ou de fleurs qu'elles cultivent de leurs mains. Presque toujours M. Berquin place ses enfans au milieu des scènes les plus douces & les plus touchantes de la nature ; & il a le talent de les peindre avec les couleurs vives & fraîches qu'elles présentent à l'imagination de l'enfance ; il fait reproduire l'intérêt qu'y prennent les enfans. Talent bien rare & bien heureux , puisqu'il suppose dans celui qui le possède, l'innocence & la bonté de l'âge aimable auquel il se consacre.

On a déjà vu dans le Mercure quelques-uns des morceaux de cet Ouvrage , comme le *Serin & la Neige* ; ils ont eu beaucoup de succès , & il y en a qui en méritent encore davantage.

L'Auteur recueille quelquefois dans la société les Histoires qu'il raconte aux en-

sans. La vérité les rend alors plus intéressantes comme plus instructives. Telle est celle-ci que l'Auteur propose à M. Greuze, comme le sujet d'un tableau charmant.

« Madame P., jeune femme aussi distinguée par les grâces & la tournure piquante de son esprit, que par la délicatesse de ses sentimens & la force de son caractère, reprenoit un jour Pauline, sa fille aînée, d'une légèreté bien pardonnable à son âge. Pauline, touchée de la douceur que sa mère mettoit dans ses reproches, versoit des larmes de repentir & d'attendrissement. Caroline, âgée alors de trois ans, voyant pleurer sa sœur, grimpe sur les barreaux d'une chaise pour atteindre jusqu'à elle; d'une main prend son mouchoir dont elle lui essuie les yeux, & de l'autre lui glisse dans la bouche un bonbon qu'elle rouloit dans la sienne. Il me semble que M. Greuze pourroit faire un tableau charmant de ce sujet. »

Cette petite Caroline, si tendre & si aimable avec sa sœur, fournit encore le sujet d'un autre morceau dans le quatrième Volume. Nous croyons que M. Berquin feroit bien de faire reparoître ainsi quelquefois sur la scène les enfans qu'il y a déjà mis. On a fait connoissance avec eux, on s'y est attaché, on y prend bien plus d'intérêt qu'à ceux qu'on voit pour la première fois.

Le sujet de *Philippine & Maximin* est à-peu-près le même que celui de *la mau-*

vaise Mère dans les Contes Moraux de M. Marmontel. On se rappelle ce Conte, on se rappelle sans doute tous ceux de M. Marmontel; ils forment un des meilleurs Ouvrages du siècle, & , ce qui n'arrive pas toujours, c'est un de ceux qu'on lit & qu'on relit le plus. Dans le Conte de M. Marmontel, lorsque la mère est malade, un de ses enfans s'approche de son lit dans les ténèbres; elle ne songe qu'au fils aîné qu'elle idolâtre, auquel elle sacrifie le cadet; elle ne doute point que ce ne soit son fils aîné: est-ce vous, mon fils, lui dit-elle, *non, ma mère, c'est Jacquot*, répond l'enfant. Il est impossible d'entendre cette réponse sans en être ému jusqu'aux larmes.

La fin de l'histoire de Maximin & Philippine produit peut être une impression aussi forte & aussi touchante.

Mme de Cerni leur mère, adore Maximin son fils, *qui est beau comme l'Amour*; & Philippine sa fille, qui n'a point de beauté, elle l'abandonne à la négligence, aux duretés même des domestiques. La tendresse & la bonté de Philippine ne la touchent point, parce que sa fille n'a point une figure qui flatte son orgueil. Elle tombe dangereusement malade. Maximin ne se montre pas insensible au danger de sa mère; mais Philippine, heureuse au milieu de ses craintes, de pouvoir donner pour la première fois à sa mère des soins qu'elle ne rebate pas, la veille jour & nuit sans que les prières & les

ordres même puissent l'engager à prendre un moment de repos ; elle ne s'éloigne du chevet du lit de sa mère, que lorsque sa mère est absolument hors de danger.

« Un jour que Mme de Cerni s'entrete-
 » noit avec les deux enfans des maux
 » qu'elle avoit soufferts dans sa maladie, &
 » les remercioit des soins tendres & em-
 » pressés qu'elle avoit reçus de leur amour :
 » Mes chers enfans, ajouta-t-elle, vous
 » pouvez l'un & l'autre me demander ce
 » qui vous fera le plus de plaisir ; je m'en-
 » gage à vous l'accorder si vos desirs ne
 » sont pas au-dessus de ma fortune. Que
 » desires tu, Maximin ? — Une montre &
 » une épée, maman. — Tu les auras demain
 » à ton lever. Et vous, Philippine ? — Moi,
 » maman, moi, répondit-elle toute trem-
 » blante, je n'ai rien à desirer si vous m'ai-
 » mez. — Ce n'est pas me répondre. Je
 » veux aussi vous récompenser ; Mlle, que
 » desirez vous ? Parlez. Quoique Philip-
 » pine fût accoutumée à ce ton sévère, elle
 » en fut plus abattue encore qu'elle ne
 » l'avoit jamais été. Elle se jeta aux pieds de
 » sa mère, la regarda avec des yeux tout
 » mouillés de larmes, & cachant tout-à-
 » coup son visage dans ses mains, elle bal-
 » butia ces mots : Donnez moi seulement
 » deux baisers, de ceux que vous donnez à
 » mon frère.

» Mme de Cerni attendrie jusqu'au fond
 » de son cœur, y sentit naître pour sa fille

» tous les sentimens d'une mère; elle la prit
 » dans ses bras, la serra avec transport con-
 » tre son sein, & l'accabla de baisers. Phi-
 » lippine, qui recevoit pour la première
 » fois les caresses de sa mère, se livra à
 » toutes les effusions de sa joie & de son
 » amour; elle baisoit les yeux, les joues, les
 » cheveux, les mains, les habits de sa
 » mère. Maximin, qui ne pouvoit s'empê-
 » cher d'aimer sa sœur, confondit ses em-
 » brassemens avec ceux de Philippine. »

L'Histoire de Jacquot est, pour le moins, aussi attendrissante; mais le grand intérêt est au commencement, & c'est un grand défaut dans une Histoire. Il est d'autant plus inexcusable ici, que M. Berquin pouvoit & devoit même disposer autrement l'ordre de sa narration. Il a commencé par ce qui devoit terminer le récit de l'Histoire.

Madeleine, mère de Jacquot, qui avoit travaillé tout l'été dans les champs, tombe malade de fatigue. Julien son père, qui étoit un honnête Cordonnier, perd peu-à-peu toutes ses pratiques, parce qu'elles craignent d'être mal servies dans une maison où il y a une femme malade. Ils empruntent pour s'acquitter envers le Médecin & l'Apothicaire, & sont hors d'état de payer le loyer de leur maison. On les menace de saisir leurs meubles, & ils n'ont pas de pain à donner à leurs enfans. Julien, jeune encore, s'engage; il se fait Soldat pour sortir d'embaras, comme il le dit lui-même, pour payer

ses dettes avec le prix de son engagement. Madeleine, de son côté, confia ses enfans à Suzon, sa voisine, dont elle a reçu plusieurs fois des secours, & veut aller dans le village voisin demander du chanvre à filer à un Tisserand. Quelques momens après on entend du bruit dans sa maison; son amie y entre, & trouve Madeleine étendue roide morte aux pieds d'une échelle. Il étoit naturel de penser qu'elle avoit voulu monter au grenier pour y prendre un sac où elle pourroit mettre la filasse; qu'ayant encore les yeux troubles de larmes, elle n'avoit pas bien posé le pied sur le plus haut bâton de l'échelle, & qu'elle étoit tombée la tête la première sur le carreau. Son sac, qui étoit à ses côtés, le disoit assez. Mais elle étoit si malheureuse, qu'on aime mieux croire qu'elle avoit voulu finir sa vie elle-même. Le Bailli sur-tout publia ce soupçon pour se faire honneur d'une grande pénétration d'esprit. Il fit enterrer Madeleine avant le jour, sans aucune cérémonie, sans Prêtre, sans cierges, & à l'extrémité du cimetière. Suzon, quoiqu'une pauvre veuve elle-même, devint la mère des deux enfans de Madeleine. Un Curé, chez lequel Madeleine avoit servi, voulut se charger des deux enfans, mais Jacques ne voulut jamais s'éloigner de l'endroit où l'on avoit mis sa mère.

« M. de Cursol revenoit un jour à cheval
 » d'une promenade dans ses terres; comme
 » il passoit le long des murs de ce cimetière,

» il entendit des gémiffemens qui partoient
 » de fon enceinte. Ce digne Gentilhomme
 » avoit le cœur trop compatiffant pour hé-
 » fiter de voler au fecours du malheureux
 » qu'il entendoit ainfi gémit. Il mit pied à
 » terre, donna fon cheval à garder au Do-
 » mestique qui le fuivoit, & franchit d'un
 » faut les marches du cimetièrre. Il s'éleva fur
 » le bout de fes pieds, tourna fes yeux de
 » toutes parts ; enfin il apperçut à l'extrê-
 » mité, dans un coin , une fosse recouverte
 » de terre encore toute fraiche. Sur cette
 » fosse étoit étendu un enfant d'environ cinq
 » ans qui pleuroit. M. de Cursol s'approcha
 » de lui d'un air d'amitié, & lui dit : que
 » fais-tu là , mon petit ami ?

L' E N F A N T.

» J'appelle ma mère. Hier on l'a couchée
 » ici , & elle ne se lève pas.

M. D E C U R S O L.

» C'est apparemment qu'elle est morte ,
 » mon pauvre enfant.

L' E N F A N T.

» Oui , on dit qu'elle est morte ; mais je
 » ne puis pas le croire. Elle se portoit si
 » bien l'autre jour quand elle me laiffa chez
 » notre voisine Suzon ! elle me dit qu'elle
 » alloit revenir, & elle ne revient pas. Mon
 » père s'en est allé , mon petit frère aussi ,
 » & les autres enfans du village ne veulent
 » plus de moi.

M. DE CURSOL.

» Ils ne veulent plus de toi, & pourquoi
» donc ?

L'ENFANT.

» Je n'en fais rien ; mais lorsque je veux
» aller avec eux, ils me chassent & me lais-
» sent tout seul. Ils me disent aussi de vi-
» laines choses sur mon père & sur ma
» mère. C'est-ce qui me fait le plus de peine.
» O ma mère, lève-toi, lève-toi !

» Les larmes rouloient dans les yeux de
» M. de Coursol.

» Tu dis que ton père s'en est allé & ton
» frère aussi ? où sont-ils donc ?

L'ENFANT.

» Je ne fais pas où est mon père, & mon
» petit frère est parti hier pour un autre
» village ; il vint un Monsieur, tout noir
» comme notre Curé, qui l'emmena avec
» lui.

M. DE CURSOL.

» Et où demeure-tu à présent ?

L'ENFANT.

» Chez la voisine Suzon. J'y serai jusqu'à
» ce que ma mère revienne comme elle me
» l'a promis. Je l'aime bien, mon autre
» mère Suzon ; mais (*en montrant la fosse*)
» j'aime encore plus ma mère qui est là. Ma
» mère ! ma mère ! pourquoi es-tu si long-

» temps couchée? quand est-ce que tu te
» leveras?

M. DE CURSOL.

» Mon pauvre enfant, tu as beau l'ap-
» peler, tu ne la réveilleras jamais.

L' E N F A N T.

» Eh bien, je veux coucher ici, & dormir
» auprès d'elle. Ah! je l'ai vue lorsqu'on l'a
» portée dans un grand coffre. Comme elle
» étoit pâle! comme elle étoit froide! je
» veux coucher ici, & dormir auprès d'elle.

» M. de Cursol ne put plus retenir ses
» larmes; il se pencha vers l'enfant, le prit
» dans ses bras, l'embrassa avec tendresse,
» & lui dit: comment t'appelle-tu, mon
» cher ami?

L' E N F A N T.

» On m'appelle Jacquot quand je suis bien
» sage, & Jacques quand je suis méchant.

» M. de Cursol sourit au milieu de ses
» larmes. Veux-tu me conduire chez Suzon?

L' E N F A N T.

» Oh! oui, oui, mon beau Monsieur.

» Jacquot se mit à courir devant M. de
» Cursol aussi vite que ses petits pieds pou-
» voient le lui permettre, & il le conduisit
» à la porte de Suzon. »

Je ne connois point de dialogue qui fasse
venir plus souvent les larmes aux yeux.
Quand on écrit ainsi pour les enfans, on est

sûr de faire encore une impression profonde sur tous les hommes sensibles.

On se doute bien que M. de Cursol se charge du sort de Jacquot & de Suzon ; mais il ne les sépare point l'un de l'autre, & laisse Jacquot auprès du tombeau de sa mère.

L'Histoire d'Amând offre aussi des beautés du même genre. C'est un enfant qui fait semblant d'être malade, & veut se laisser mourir de faim pour augmenter la portion de pain de son père & de ses frères & sœurs. C'est un bel exemple, mais peut-être est il trop beau. Il faut que les vertus qu'on donne pour modèles aux enfans soient naturelles & faciles. Il s'agit de leur en inspirer l'amour, & non pas de les leur faire admirer seulement. Il faut craindre que la morale ne devienne pour eux un objet de spéculation plutôt que de pratique ; c'est ce qu'elle est pour la plupart des hommes. On y cherche & on y juge le talent de l'Auteur comme dans les Beaux-Arts ; on veut y trouver des modèles de bon goût plutôt que de bonnes mœurs, & la vertu profanée par les embellissemens même qu'elle reçoit du talent, ne sert plus qu'à étonner & amuser l'imagination des hommes corrompus.

Nous n'avons trouvé dans tout l'Ouvrage de M. Berquin que ce seul exemple d'une vertu qui peut paroître outrée ; lui-même, dans son *Prospectus*, convient du danger qu'il y auroit à offrir aux enfans des modèles qui seroient au-dessus des forces de leur âme.

Cet article s'étendrait beaucoup trop si nous voulions rendre compte des quatre petits Drames qu'on lit dans cet Ouvrage. Nous en parlerons dans l'annonce des Nos. prochains. S'il est vrai que le Drame soit un genre subordonné, ce seroit peut être une raison d'en faire le spectacle des enfans comme du peuple. Et pourquoi, par exemple, certains jours de la semaine, ne pourroit-on pas représenter les Drames de cette Collection sur nos petits Théâtres ? On se plaint de n'y voir que des Pièces qui blessent le goût, & qui ne peignent que des mœurs basses & grossières : ils deviendroient alors des écoles de mœurs & de vertus.

On a observé que les jeunes filles, dans les Histoires & dans les Drames de M. Berquin, sont toujours bonnes, toujours aimables ; ce n'est qu'aux petits garçons qu'il donne des défauts & de la méchanceté ; c'est peut-être par sentiment plutôt que par réflexion que M. Berquin a établi cette différence entre les enfans des deux sexes ; mais nous croyons que la réflexion ici, confirmeroit le sentiment. Elles connoissent plutôt la pitié, elles ont plutôt le desir de plaire, & ce desir, qu'on reproche si souvent aux femmes, est souvent pour elles une source de vertus comme de grâces.

Ce Livre, fait pour les enfans, est trop bien fait pour ne pas plaire à tous les âges. Lorsqu'on a connu les hommes, on sent croître son goût pour les enfans ; on les aime

davantage à mesure qu'on détache son cœur du monde, où il est belle si souvent & de tant de manières. Le spectacle de leur innocence & de leurs jeux adoucit & calme les passions. On retrouvera dans cet Ouvrage ce charme consolant qu'on éprouve en voyant leur bonheur. Et comment un Livre, fait pour inspirer des vertus aux enfans, pourroit il être sans intérêt pour les hommes ?

Nous pensons enfin que *l'Ami des Enfans* mérite d'être mis à côté des *Conversations d'Émilie*, par Mme. d'Épinai, & du *Theâtre d'Éducation* de Madame la Comtesse de Genlis. C'est un grand éloge, mais nous le croyons mérité.

(*Cet Article est de M. Garat.*)

HISTOIRE d'Alexandre-le-Grand, par Quinte-Curce; traduite par M. Beauzée, de l'Académie Française, 2 Vol. in-12. A Paris, chez Barbou, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

ON convient assez généralement que la plupart de nos Historiens n'ont qu'un mérite médiocre, & que sans le desir naturel de s'instruire, on ne fait comment une personne, qui a le goût des Histoires anciennes, pourroit se résoudre à l'ennui que donnent les nôtres. D'où vient cette différence si remarquable? Ce n'est pas des faits, qui dans les Annales modernes, sont plus exacts & aussi intéressans; elle ne vient donc unique-

ment que de la manière dont ils sont racontés, c'est à-dire, du style, cette partie de l'Art d'écrire qui, dans toutes les langues & dans tous les genres, distingue l'homme de génie de celui qui n'a que de l'instruction. L'Histoire moderne n'a été le plus souvent qu'une compilation plus ou moins judicieuse, rédigée par des Écrivains médiocres. L'Histoire ancienne a toujours été écrite par des plumes éloquentes. C'est à l'Éloquence, dit Cicéron, à écrire l'Histoire. *Historia opus est maximè Oratorium*. Aussi, quoique rien ne soit si connu que les faits contenus dans Salluste, Tite-Live, Tacite & Quinte-Curce, on les relit, on les médite sans cesse avec un nouveau charme, à-peu-près comme on aime à relire Homère & Virgile, quoique dès l'enfance on les sache presque par cœur. Peut-être ne sont-ils guères moins difficiles à bien traduire que ces Poètes. Nous ne prétendons pas nier que parmi les traductions que nous en avons il ne s'en trouve quelques-unes qui ne méritent de l'estime; mais nous osons penser que la meilleure est encore bien éloignée d'être bonne. Telle est celle de Vaugelas. Ce ne sont pas quelques contre-sens, quelques tournures ou quelques expressions surannées que nous lui reprochons. Son grand défaut, c'est qu'il ne traduit point le style. Le sien n'est jamais que correct; celui de Quinte-Curce est toujours élégant & figuré. Pour bien rendre cet Écrivain, il faudroit avoir, comme lui, une

belle imagination, & un Grammairien ne se doute même pas de cette partie du talent si rare & si séduisante. Malgré ce que nous venons de dire, il nous semble que la traduction de Vaugelas mériterait d'être retrouchée par une plume élégante, qui donnerait plus de vivacité à ses phrases, plus de précision & de coloris à son style, & qui corrigerait les locutions qui ont vieilli. On se souviendra toujours que c'est un des premiers bons Ouvrages en prose écrits en François.

M. Beauzéc a mieux aimé retraduire entièrement Quinte-Curce à sa manière; mais nous doutons que sa manière soit meilleure que celle de Vaugelas. Dans son système de traduction, il paroît n'avoir pas senti que la version des mots n'est presque jamais celle de la pensée. Il est rigoureusement littéral; il nivèle exactement ses phrases sur les phrases latines; il ne les ouvre & ne les ferme qu'où elles s'ouvrent & se ferment dans le texte: enfin, il rend scrupuleusement jusqu'aux conjonctions & aux particules, & en tient un fidèle compte, tant pour leur arrangement local que pour leur nombre. Qu'en est-il résulté? C'est que par une fidélité trop servile à la lettre, il est souvent infidèle à la manière de l'Historien latin. Il a substitué sans cesse les circonlocutions d'une prose purement grammaticale, à la diction la plus élégante, la plus figurée & la plus nombreuse. Pour faire sentir la justesse de nos observa-

tions aux personnes même qui ne savent pas le latin, nous opposerons le françois de Vaugelas à la prose de M. Beauzée, en prenant la liberté de rajeunir un peu l'ancien Traducteur, & de changer des locutions qui étoient élégantes quand il écrivoit, mais qu'il ne se fût pas permises aujourd'hui. Nous prenons pour échantillon l'endroit où Darius interroge Charidème sur son armée: ce passage est court & intéressant.

Nec quidquam illi minus quam multitudo hominum defuit: cujus tùm universa aspectu admodum letus, purpuratis solitâ vanitate spem ejus inflantibus, conversus ad Charidemum, Atheniensem belli peritum, & ob exilium infestum Alexandro (quippe Athenis jubente eo fuerat expulsus) percontari cœpit, satisne ei videretur instructus ad obterendum hostem.

Traduction de M. Beauzée.

« Effectivement, ce qui lui manquoit le
 » moins c'étoient les hommes, aussi la vûe
 » de cette multitude le comblant alors de
 » joie, & ses courtisans enflant ses espé-
 » rances par les vains propos que l'adula-
 » tion avoit coutume de leur suggérer, il se
 » tourne vers l'Athénien Charidème, homme
 » expérimenté dans la guerre, & ennemi
 » juré d'Alexandre pour avoir été banni
 » d'Athènes par son commandement, & lui
 » demanda s'il lui paroïssoit assez en force
 » pour écraser son ennemi. »

Traduction

Traduction de Vaugelas.

Ce qui lui manquoit le moins, c'étoit le nombre des soldats. A l'aspect de toute cette multitude, enflé de l'espérance d'un succès que lui promettoit bien plus encore la flatterie ordinaire de ses courtisans, il se tourna vers Charidème, Athénien expérimenté dans l'Art de la guerre, & sur-tout ennemi d'Alexandre, qui l'avoit fait exiler de sa patrie, & lui demanda s'il pensoit qu'avec une telle armée il pût écraser son ennemi.

Il est inutile de remarquer que M. Beauzée, dans sa version, ne procède que par circonlocutions, sans élégance & sans grâce. Il a expliqué le latin. Vaugelas s'est efforcé de le traduire.

At ille & fortis sua & regia superbia oblitus, verum, inquit, & tu forsitan audire nolis; & ego nisi nunc dixero, alias nequidquam confitebor.

Traduction de M. B.

« Charidème, oubliant & sa situation &
 » l'orgueil du trône, lui répondit : Peut-
 » être n'aimerez-vous pas à entendre la vé-
 » rité; & toutefois si je ne la dis aujour-
 » d'hui, vainement la dirai-je dans un au-
 » tre temps. »

Traduction de Vaugelas.

Charidème, oubliant sa dépendance & l'orgueil des Rois, lui répondit : La vérité, Ser-
 N°. 21, 25 Mai 1782. H

gneur, pourra vous déplaire ; mais si je n'ai le courage de la dire ici, en vain voudriez-vous l'entendre dans un autre temps.

Hic tanti apparatus exercitus, hæc tot gentium & totius Orientis excita sedibus suis molles, finitimis potest esse terribilis; nitet purpurâ auroque; fulget armis & opulentiâ, quantam, qui oculis non subjecere, animis concipere non possunt.

Traduction de M. B.

« Cette armée d'un si grand appareil ;
 » cet amas de tant de Nations que vous
 » avez tirées de tous les coins de l'Orient,
 » peut être formidable pour vos voisins ; la
 » pourpre, l'or, l'éclat des armes, tout y
 » annonce une opulence qu'on ne sauroit
 » imaginer si on ne l'avoit vûe. »

Traduction de Vaugelas.

Cet appareil si imposant de votre armée, cet amas tumultueux de tant de Nations assemblées de tous les coins de l'Orient, peut être redoutable à vos voisins. Tout votre camp brille d'or & de pourpre. Si les yeux ne l'ont pas vûe, l'esprit ne peut se figurer une telle magnificence.

Sed Macædonum acies torva sanè & inculta, clypeis hastisque immobiles cuneos & conferta robora virorum tegit: ipsi phalangem vocant peditum stabile agmen; vir viro, armis arma conferta sunt: ad nutum monentis intenti, sequi signa, ordines servare didicerunt.

quod imperatur, omnes exaudiunt; obfistere circum ire, discurrere in cornua, mutare pugnam, non duces magis quam milites calent; & ne auri argentique studio teneri putes, adhuc illa disciplina paupertate magistrâ stetit: fatigatis humus cubile est; cibus quem occupant satiat; tempora somnâ actiora quam noctis sunt. Jam Thessali equites, & Acarnanes Ætholique, inviêta bello manus, fundis, credo, & hastis igne duratis repellentur. Pari robore opus est: in illâ terrâ que hos genuit auxilia querenda sunt: argentum istud atque aurum ad conducendum militam mitte.

Traduction de M. B.

« Mais l'armée des Macédoniens, véritablement affreuse à voir, & sans aucune parure, ne fait que couvrir de boucliers & de piques les bataillons inébranlables & ses forces réunies; ils donnent le nom de phalange à un corps d'infanterie qui combat de pied-ferme; les hommes y sont ferrés, les armes dont ils sont hérissés les rendent impénétrables. »

Traduction de Vaugelas.

L'armée des Macédoniens n'offre qu'un aspect farouche & affreux: couverte de boucliers & hérissée de piques, elle présente un rempart impénétrable; leur phalange est un corps d'infanterie qui combat de pied-ferme, & dont les rangs sont si ferrés que les hommes

H ij

Et les armes, pressés ensemble, ne forment qu'une masse terrible & inébranlable.

On ne sent que trop combien la prose traînante & embarrassée du moderne Grammairien, défigure les images frappantes & énergiques de Quinte Curçe; mais on retrouvera toutes les beautés que le nouveau Traducteur fait regretter, dans des vers que l'Auteur de la Henriade semble avoir imités de l'Historien d'Alexandre,

Les Courtisans en foule attachés à son sort,
 Du sein des voluptés s'avançoient à la mort.
 Des chiffres amoureux, gages de leurs tendresses,
 Traçoient sur leurs habits les noms de leurs maîtresses;
 Leurs armes éclatoient du feu des diamans,
 De leurs bras énervés frivoles ornemens.
 Ardens, tumultueux, privés d'expérience,
 Ils portoient aux combats leur superbe imprudence,
 Orgueilleux de leur pompe, & fiers d'un camp nom-
 breux,

Sans ordre ils s'avançoient d'un pas impétueux.
 D'un éclat différent mon camp frappoit leur vûe.
 Mon armée en silence, à leurs yeux étendue,
 N'offroit de tous côtés que farouches Soldats
 Endurcis aux travaux, vieilliss dans les combats,
 Accoutumés au sang & couverts de blessures;
 Leur fer & leurs mousquets composoient leurs parures.

Le Poëte a embelli les idées de l'Historien: en l'imitant il l'a surpassé. M. Beauzée reste souvent au-dessous,

Traduction de M. B.

« Attentifs au moindre signe de leur Chef,
 » ils ont appris à suivre leurs enseignes, à
 » garder leurs rangs, tous obéissent au com-
 » mandement: faire face à l'ennemi, l'en-
 » velopper, se porter sur les aîles, changer
 » l'ordre de bataille, Capitaines & Soldats
 » l'entendent tous également; & ne croyez
 » pas que l'amour de l'or ou de l'argent les
 » fasse agir, *puisque* c'est aux leçons de la
 » pauvreté qu'ils doivent jusqu'à ce jour le
 » maintien de cette discipline. *Leur lit de*
 » *repos est la terre.* Ils se contentent de ce
 » qu'ils trouvent pour nourriture. Leur
 » sommeil ne dure jamais toute la nuit.
 » *Eh bien!* la cavalerie invincible des
 » Thessaliens, des Acarnaniens, des Éto-
 » liens, *la repoussera-t-on avec des frondes*
 » *& de simples bâtons durcis au feu?* Je
 » *n'en crois rien.* »

Traduction de Vaugelas.

Attentifs au moindre signe de leurs Chefs,
vous les voyez suivre leurs enseignes, gar-
der leurs rangs, faire tous les mouvemens de
l'exercice militaire. Tous à-la-fois, obéissent à
l'ordre. Faut-il faire face à l'ennemi, tour-
ner à droite, à gauche, & changer la forme
d'un bataillon, les Capitaines ne l'entendent
pas mieux que les soldats. N' imaginez pas
que l'or & l'argent les conduisent; c'est à
l'école de la pauvreté qu'ils ont appris cette

discipline ; c'est sous les loix de la pauvreté qu'elle s'est maintenue jusqu'à ce jour. Ont-ils faim ? Toute nourriture leur est bonne. Sont-ils fatigués ? Ils couchent sur la dure, & se lèvent toujours avant le soleil. Pensez-vous que la cavalerie Thessalienne, les Acarnaniens & les Étoliens, peuples invincibles à la guerre, puissent être repoussés avec des frondes & de simples escopions que la flamme a durcis ?

Le style de M. Beauzée est-il assez élégant, convient-il à la vivacité du discours de Charidème, convient-il au ton noble de l'histoire ?

Traduction de M. B.

« C'est à forces égales qu'il faut les combattre ; c'est dans leur pays qu'il faut chercher des secours : envoyez-y cet or & cet argent pour y enrôler des soldats. »

Traduction de Vaugelas.

Non, non : il faut leur opposer des forces pareilles aux leurs, c'est dans leur pays qu'il faut chercher du secours contre eux : envoyez-y cet amas d'or & d'argent, & échangez le contre des soldats.

Erat Dario mite ac tractabile ingenium, nisi suam naturam plerumque fortuna corrumpere. Itaque veritatis impatiens, hospitem ac supplicem, tunc maxime utilia suadentem, abstrahi jussit ad capitale supplicium ille, ne tum quidem libertatis oblitus, habeo in-

*quit paratum mortis meæ ultorem ; expetet
pœnas mei consilii spreti is ipse contra quem
tibi suasi. Tu quidem licentiâ regni subito mu-
tatus, documentum eris posteris homines,
cum se permisere fortuna etiam naturam dedis-
cere. Hæc voceiferantem, quibus erat impera-
tum, jugulinat, sera deinde pœnitentia subiit
Regem, ac vera dixisse confessus eum sepeliri
jussit.*

Traduction de M. B.

« Darius étoit né avec un caractère doux
» & flexible, si la fortune, *comme c'est l'or-*
» *dinaire*, n'avoit pas chez lui perverti la
» nature. Ne pouvant donc souffrir la vé-
» rité, il condamna à la mort un homme à
» qui il avoit accordé l'hospitalité, qui la
» lui avoit demandée, & qui lui donnoit
» alors des avis utiles. Celui-ci conservant
» encore dans ce moment toute sa liberté :
» j'ai, dit-il, un vengeur tout prêt ; vous
» ferez puni d'avoir méprisé mon conseil,
» par celui même contre qui je vous l'ai
» donné. Et vous, que l'abus du pouvoir
» suprême a si subitement changé, vous
» montrerez par votre exemple à la posté-
» rité, que quand une fois les hommes se
» sont laissés aller au gré de la fortune, ils
» perdent de vûe les sentimens même de la
» nature. Tandis qu'il parloit ainsi à haute
» voix, ceux qui en avoient reçu l'ordre le
» tuèrent. Le Roi s'en repentit dans la suite
» lorsqu'il n'étoit plus temps ; & ayant

H IV.

« connu la vérité de ses avis , il lui fit
 « rendre les honneurs de la sépulture. »

Traduction de Vaugelas.

Darius étoit d'un caractère doux & modéré ; mais souvent l'ivresse de la grandeur dépravoit son heureux naturel. La vérité l'offensa ; il fut traîné inhumainement au supplice un étranger qu'il avoit reçu dans ses États , qui s'étoit mis sous sa protection , & qui même alors lui donnoit le conseil le plus salutaire. Charidème continuant de lui parler avec la même liberté : le Ciel , dit-il , me garde un vengeur ; bientôt celui contre qui j'ai donné des avis si sages , vous punira de les avoir méprisés. Et vous , Prince , que l'abus du pouvoir souvent a changé tout-à-coup en tyran , vous apprendrez par votre exemple à la postérité que quand une fois la fortune égare les Rois , ils oublient jusqu'aux sentimens même de la nature. Comme il proféroit ces paroles à haute voix , il fut étranglé par ceux qui en avoient reçu l'ordre. Un repentir tardif vint saisir le Roi ; il reconnut qu'il ne lui avoit dit que trop vrai , & lui fit rendre les honneurs de la sépulture.

Ce passage suffit pour faire juger la version entière de M. Beauzée. Cette version est précédée d'une préface qui est à-la-fois une introduction , & dans laquelle on trouve une longue dissertation sur un passage de Quinte-Curce. Il paroît que cet endroit a beaucoup embarrassé le Secrétaire

perpétuel de l'Académie des Inscriptions, quoique néanmoins l'explication en soit très-simple & très-naturelle. Le voicy-
 Quinte-Curce, après avoir décrit la con-
 ternation que répandit dans l'armée d'Ale-
 xandre une éclipse de lune, observe que les
 Devins Égyptiens que ce Prince fit consulter,
 savoient très-bien la raison de ce phéno-
 mène, mais qu'ils la tenoient cachée au
 vulgaire. *At illi qui satis scirent temporum
 orbes implere destinatas vices, lunamque defi-
 cere, cum aut terram subiret aut sole preme-
 tur, rationem quidem ipsis perceptam non
 edocent vulgus.* " L'Historien, dit M. Dupuy,
 " a-t-il eu une idée bien nette de la cause
 " des éclipses lunaires? Il semble, à l'en-
 " tendre que la lune peut s'éclipser en deux
 " cas, ou lorsque *terram subit*, ou lorsque
 " *premitur à sole*. On peut donner un bon
 " sens à la première expression, parce
 " qu'effectivement la lune s'éclipse lors-
 " qu'elle passe sous la terre (*terram subit*)
 " qui est entre elle & le soleil; mais qu'a-t-
 " il prétendu lorsqu'il a dit que la lune
 " souffre éclipse, *quum sole premitur*, lors-
 " qu'elle est pressée par le soleil? " *His-
 toire de l'Académie des Inscriptions & Belles-
 Lettres, Tome XXIX, page 24.*

Il nous semble que le sens de l'Hist-
 rien est très-raisonnable. *Lunam deficere* ne
 signifie pas que la lune souffre éclipse, *quum
 sole premitur*. Quinte - Curce veut dire
 sans doute que lorsque la lune passe entre

le soleil & la terre, celle-ci est privée de sa lumière : en effet, la partie lumineuse de la lune se trouve alors opposée au soleil, & l'autre partie qu'elle présente à la terre est absolument dans l'ombre; ç'est alors que les Astronomes disent qu'elle est en conjonction. Cette explication est plus simple & plus satisfaisante que celle de M. Beauzée; il voit, comme M. Dupuy, une erreur où il n'y en a point; mais il rejette cette faute sur les copistes, & prétend que l'on doit lire : *Quum itâ terram subiret ut sole privaretur.*

Au surplus, l'introduction est un précis de la vie d'Alexandre pour suppléer aux deux premiers Livres de Quinte-Curce qui nous manquent, & que Freinshémus a restitués. M. Beauzée a enrichi ce précis de plusieurs traits que les Historiens d'Alexandre-le-Grand n'ont pu lui fournir. En voici un très-remarquable.

« Sa naissance, dit-il, fut annoncée par
 » des prodiges, que la flatterie avoit imagi-
 » nés, que les préjugés du paganisme ou les
 » prestiges de l'admiration répandirent, &
 » qui furent crus par l'imbécillité; mais il
 » en est un ignoré de tous les Historiens
 » d'Alexandre, & qui a droit d'être cru de
 » tout l'Univers; c'est que Daniel, quelques
 » deux cent ans avant la naissance de ce
 » Prince, a prédit très-clairement la rapidité
 » & la nature de ses conquêtes, la vaste
 » étendue & la courte durée de son Em-

« pire, & le partage qui s'en fit aussi-tôt
 » après sa mort entre ses Capitaines. »
 Voyez Daniel, chap. 2, 6 & 7. M. Beauzée
 joint à ce passage une réflexion qui y vient
 très-bien.

« Rien ne prouve mieux que ces Con-
 » quérans fameux, dont les exploits épou-
 » vantent notre foiblesse, & nous jettent
 » dans une stupide admiration, ne sont en
 » effet que les instrumens aveugles de la
 » Providence divine, qui, en condamnant
 » leurs crimes, les fait servir souvent contre
 » leur gré à l'exécution de ses vûes adora-
 » bles. »

*HERBIER de la France, ou Collection
 complète des Plantes indigènes de ce
 Royaume, par M. Bulliard. A Paris,
 chez l'Auteur, rue des Postes, au coin
 de la rue du Cheval Verd.*

CETTE Collection des Plantes du
 Royaume, coloriées à l'aide de l'impres-
 sion, fut commencée en Juin 1780; le
 vingt-quatrième Numéro qui vient de
 paroître, complètera les deux premières
 années.

On prie MM. les Souscripteurs de re-
 nouveler leur abonnement avant la fin de
 Juin, en envoyant à l'Auteur la somme
 de 36 liv. franche de port pour la troi-
 sième année.

Par le Prospectus de cet Ouvrage, on an-
 H vj

nonça qu'on diviserait cette Collection en plusieurs parties, afin que chacun pût se procurer celle qui lui deviendroit nécessaire; on prévint le Public qu'on commenceroit par l'*Histoire des Plantes vénéneuses*, par celle des *Champignons*, & que les *Plantes usuelles*, tant *médicinales* qu'*alimentaires*, &c. viendroient ensuite. La première partie (l'*Histoire des Plantes vénéneuses, avec un Discours sur les poisons végétaux*) se trouvera finie vers la fin de cette année.

M. Bulliard vient de mettre sous presse des *Éléments de Botanique*, suivis d'un *Abrégé des Systèmes & des Méthodes des Auteurs modernes les plus généralement suivis*. Pour faciliter l'intelligence des termes de cette Science, & répandre plus de clarté sur les exemples pris dans la Nature, sans lesquels on étudieroit toujours infructueusement, il a mis à la suite de ses *Éléments* un grand nombre de Planches aussi bien coloriées que celles de son *Herbier*; elles servent à l'explication d'un Dictionnaire raisonné de tous les termes, tant françois que latins, consacrés à la physique des végétaux, ce qui rend ses principes si faciles que tout le monde pourra faire sa récréation de l'étude de la Botanique. Aujourd'hui qu'on se fait de presque toutes les Sciences une sorte d'amusement, M. Bulliard a bien senti que pour rendre familière l'étude des Plantes, il falloit simplifier les moyens, & en rendre les leçons agréables & instructives tout-à-la-

fois. Il y a déjà plusieurs Jardins de Botanique où l'on fait les leçons sur les figures élémentaires de cet Ouvrage, & où l'on remplace dans les démonstrations les individus qui manquent en nature, par les Planches coloriées qui se trouvent dans son Herbar. Ces Éléments de Botanique sont in-4^o, même format que l'Herbar de la France; ils se vendront séparément 12 livres. Il faut s'adresser à l'Auteur, rue des Postes, au coin de celle du Cheval-Vert, à Paris; & à Didot jeune & Belin, Libraires, à Paris. Les Personnes qui désireroient s'abonner pour tout ce qui compose l'Herbar de la France jusqu'à ce jour, sont priées d'envoyer 111 liv. pour les trois premières années; elles recevront les deux premières sur-le-champ.

S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LE Dimanche 12 Mar, on a remis l'*Inconnue Persécutée* *, Comédie-Opéra en trois

* On vient de nous adresser une autre Comédie sous le même titre. Elle est de M. Moline, & imitée de l'Italien, comme celle dont nous allons parler. En tête de l'Ouvrage est une Lettre adressée aux Auteurs du Journal de Littérature. M. Moline s'y plaint de l'adoption qu'on a faite dans le Drame qu'on joue.

Actes, parodiée sur la musique d'Anfossi.

Nous avons déjà rendu compte de cet Ouvrage dans le Mercure du 6 Octobre de l'année dernière; mais comme il reparoît aujourd'hui avec des changemens & des additions considérables, nous sommes obligés d'entrer dans de nouveaux détails. Les corrections faites au Poëme, en rendent la marche plus vraisemblable, & donnent à quelques situations un intérêt mieux gradué, par conséquent plus susceptible des effets que le Théâtre exige. Florival, qui ne paroissoit qu'au troisième Acte, ouvre maintenant le second par un monologue, dans lequel il expose son amour, sa jalousie & ses inquiétudes. Il entre dans le château du Baron son père, sous un prétexte plausible; se retire sans avoir été apperçu par d'autre personne que par un Domestique qui ne le connoît pas; & cette Scène, qui jette dans son cœur toutes les fureurs de l'amour jaloux, prépare assez bien aux éclats,

aujourd'hui, de quelques-unes de ses idées & de plusieurs de ses vers. Sa Pièce, représentée à la Cour en 1776, & destinée à l'être ensuite à la Comédie Italienne, ne l'a point été sur ce Théâtre, par des raisons particulières; mais elle a été imprimée, & M. Moline croit, qu'en profitant de son travail, on devoit au moins, par des guillemets, indiquer ceux de ses vers dont on a fait usage. Nous nous contenterons de déférer à nos Lecteurs les plaintes de M. Moline, & nous nous garderons bien de nous permettre aucune observation.

au désespoir qui le portent à quitter, au troisième Acte, son pays, sa femme & ses enfans. Le dénouement est toujours aussi brusqué, & ne produit, par cette raison, qu'une partie de l'intérêt qui pourroit en résulter. Un reproche que l'on doit encore faire à l'Auteur, c'est d'avoir négligé de corriger des fautes de style assez graves, de n'avoir pas écarté quelques vers boursoufflés qu'il a placés dans la bouche de personnages subalternes, & qui annoncent une prétention à laquelle nous ne voulons pas donner d'épithète.

Quant à la musique, elle a eu, à cette reprise, un succès beaucoup plus décidé que celui qu'elle obtint lors des représentations qui furent données à la *Salle des Menus*. On a remarqué que les accompagnemens, quoique fort travaillés, présentoient des motifs clairs & brillans, que jamais les effets de l'harmonie n'en bannissoient les grâces & les charmes de la mélodie. Ce qu'on y a sur tout admiré, c'est la variété des idées & des expressions; mérite qui seroit plus palpable si les paroles mises sous quelques morceaux, ne s'écartoient pas un peu trop des intentions du Musicien. Les rôles de Laurette & de Germon sont joués par Mlle Saint-Huberti & par M. Laïs. Autant de goût que d'intelligence, quelquefois seulement un peu d'exagération, voilà ce que nous avons cru appercevoir dans l'Actrice. Pour l'Acteur, il est impossible, quant à la partie du chant, de mériter de plus

grands éloges. Méthode , goût , adresse , expression , rien n'y manque ; son jeu se forme de jour en jour , & nous sommes portés à croire qu'en continuant d'exercer son talent par la réflexion & par l'étude , M. Laïs peut acquérir un jour une grande réputation.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Vendredi 10 Mai , on a représenté , pour la première fois , le *Satyrique* , ou *l'Homme Dangereux* , Comédie en trois Actes & en vers , par M. Palissot.

Valère , devenu l'ami d'Oronte , se propose d'épouser la Pupille du vieillard , dont il a tout-à fait subjugué l'esprit. Il a pour rival un certain Dorante , homme raisonnable , qui a su se faire aimer de la jeune personne , mais que , par des manœuvres aussi adroites que perfides , il vient à bout de rendre odieux à Oronte. Il pousse l'atrocité jusqu'à composer des couplets satyriques contre son bienfaiteur , jusqu'à accuser Dorante d'en être l'Auteur. Mais comme les méchans se trahissent toujours par quelque endroit , Valère a la bêtise de se laisser surprendre par les fausses confidences d'une Soubrette intelligente , & de lui confier son secret. L'arrivée de M. Pamphlet , l'Imprimeur de Valère , dévoile son caractère horrible , le monstre se retire avec l'audace d'un scélérat qui a levé le mas-

que, & Dorante épouse sa maîtresse.

Telle est la marche de cette Comédie, à laquelle on a reproché de manquer d'action, & qui nous paroît avoir celle qui lui convient. Dans une Comédie de caractère, c'est par les développemens que l'Auteur fait tirer de son principal personnage, que l'action prend son essor & tout son mouvement. Une intrigue y est nécessaire, sans doute, mais nous croyons qu'elle doit être simple; car si les ressorts en étoient trop multipliés, le Spectateur fatigué perdrait de vûe l'objet principal, & l'Auteur auroit manqué son but. Assez d'incidens pour exciter la curiosité & pour fixer l'attention, voilà peut être tout ce qu'il faut dans une Comédie de caractère. Si l'on nous demandoit sur quelle autorité nous nous fondons pour parler ainsi, nous citerions le *Misanthrope*. Nous n'ignorons pas qu'on a reproché à cette Comédie d'être dénuée d'action, & de n'être pas assez attachante. Nous ne répondrons point à ce reproche; cette discussion nous entraîneroit trop loin; d'ailleurs, tout Lecteur instruit y pourra répondre, après avoir relu cet Ouvrage admirable. M. Palissot, en mettant le Satyrique sur la Scène, a vraisemblablement senti qu'un tel personnage ne pouvoit s'y présenter que pendant un espace de temps assez mesuré pour qu'il ne devint pas insupportable. Il a distribué son action en trois Actes: par-tout c'est son principal caractère qui fait marcher

l'action; son intrigue est établie en conséquence de l'étendue de cette action. Voilà, du moins à notre avis, tout ce qu'il pouvoit faire. Nous désirerions pourtant que Valère fût démasqué par un moyen plus délié que celui que l'Auteur emploie, en lui faisant confier très-légèrement à une Soubrette un secret très important, & dont dépend le succès de son dessein. Nous désirerions encore que M. Pamphlet n'eût pas l'air de tomber des nues tout exprès pour former le dénouement. Nos grands Maîtres ont quelquefois usé de ressources semblables; mais ce n'est pas sur de tels objets qu'on les a pris & qu'on peut les prendre pour modèles. Au reste, le style est élégant, facile, brillant & pur. Le dialogue est d'une grande vérité. La bonhomie d'Oronte, & la probité éclairée de Dorante, contrastent parfaitement avec la perfidie de Valère. On a déjà dit souvent que M. Palissot étoit l'Aristophane du siècle; cet Ouvrage doit confirmer dans une telle opinion. On pourra lui reprocher d'avoir pris de temps en temps dans cette Comédie le ton âcre & mordant de la satyre; mais on peut aussi, en conséquence de la nature du sujet qu'il avoit à traiter & du personnage qu'il devoit faire parler, lui appliquer ce vers d'Horace:

Reddere persona scit convenientia cuique.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Vendredi 3 Mai, on a donné la première représentation du *Vaporeux*, Comédie nouvelle en deux Actes & en prose.

Saint-Far, à force d'avoir multiplié ses jouissances, a pris pour la vie un dégoût presque invincible. Retiré dans un asyle solitaire, son âme ne se livre qu'aux idées les plus tristes & les plus sombres. La mort, voilà tout ce qu'il desire, & le suicide est le moyen qui doit la lui faire trouver. Celui qu'on emploie pour l'arracher à ces cruelles idées est aussi simple qu'ingénieux. On vient à bout de lui persuader que sa femme est attequée de la consommation, & qu'elle a formé le projet de quitter la vie. Saint-Far, qui aime encore sa femme, se propose de la détourner de son dessein. Tout ce que la raison & la sensibilité peuvent imaginer pour ramener une tête égarée, il s'en sert avec chaleur; on croit bien qu'il réussit; mais à l'instant même, la femme use contre son mari des mêmes raisons qu'il a opposées à sa prétendue résolution: elle le rend à lui-même & au bonheur.

Gresset a traité ce sujet, il y a 35 ans, dans sa Comédie de Sidney. L'égarément d'un homme qui envisage la mort comme son unique ressource, y est peint d'une manière très-énergique, mais seulement dans les détails. L'Auteur du *Vaporeux*

a donné plus de jeu à son caractère; il en a su faire ressortir un intérêt plus pressant, & les traits de comique & de gaieté qu'il en a su tirer par les Personnages avec lesquels il le met en opposition, annoncent du talent pour la Comédie. Le Personnage de Gros-René est très-heureusement dessiné; il est beaucoup plus plaisant & plus utile que le Payfan de Sidney. Le style a de la vérité, de la grâce; le Dialogue ne mérite pas moins d'éloges. On ne peut qu'engager l'Auteur anonyme de cette Comédie, à continuer de travailler dans un genre qui lui promet des succès, en s'observant toutefois sur la pente qu'il paroît avoir à imiter la métaphysique de Marivaux.

G R A V U R E S.

GRANDE Chasse aux Cerfs, Estampe gravée par M. Aliamet, Graveur du Roi, d'après un Tableau peint par Berghem, elle est de 18 pouces & demi de largeur, sur 24 pouces de hauteur. Prix, 12 liv. Nicolas Berghem est un des Peintres qui ont le plus contribué à la gloire de l'École des Pays-Bas. Il dessinoit d'après nature les animaux, & les peignoit d'une touche très-spirituelle. Le Tableau de cet Artiste, gravé par M. Aliamet, étoit un des principaux ornemens de la Collection de M. Blondel de Gagny. Les Connoisseurs le regardent même comme un Tableau capital de Berghem, par l'immensité du lieu qu'il représente, la variété des objets qu'on y découvre, le choix des figures qu'il y a placées; le brillant, l'accord & la vivacité du colo-

ris. L'Estampe de M. Aliamet peut en être considérée comme une traduction fidelle. On y retrouve l'harmonie, la vérité du paysage & la distribution sage de la lumière, qui rendent si précieux l'original, dont le coloris est remplacé très-habilement par l'intelligence & la pureté des travaux de la Gravure.

Troisième & quatrième Vues près de Dresde, gravées par le même, d'après Wagner. Prix, 1 liv. 4 sols chacune. A Paris, chez Aliamet, rue des Mathurins. Ces deux petites Estampes, de 9 pouces & demi de largeur, sur 7 & demi de hauteur, sont pendant.

Minerve écarte le Dieu de la Guerre & protège la Fécondité, dédiée à S. M. la Reine de France. Cette Estampe, de 25 pouces de large, sur 20 de haut, est gravée d'après P. P. Rubens, par B. L. Henriquez, Graveur du Roi, &c. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Vieille-Bouclerie, la Porte-cochère au coin de la rue Mâcon. Prix, 16 liv.

Carte du Déroit de Gibraltar, avec la Vue & Plan particulier de la Ville de Gibraltar, & du Terrain depuis la grande Pointe d'Europe jusqu'au Pont de Majorgas, levée sur un grand point, ainsi que les Plans de Cadix & Ceuta qu'on trouve gravés sur cette Carte. Prix, 3 livres. A Paris, chez M. de Beaurain, rue Gist-le-Cœur.

ANNONCES LITTÉRAIRES

TRAITÉ de l'Amélioration & Conservation des Bois, où l'on trouve, 1°. toutes les connoissances acquises jusqu'à présent sur l'économie végétale; 2°. les différentes Méthodes employées pour élever un grand nombre d'arbres en pépinières; 3°. les

différentes manières d'exploiter les forêts & d'estimer la valeur d'un taillis ; 4°. les moyens les plus convenables pour transporter , conserver & dessécher les Bois, 2 Vol. in-12. Prix, 7 liv. 4 sols reliés. A Paris, chez Lamy, Libraire, quai des Augustins. — On trouve à la même adresse : *Pièces intéressantes sur la Médecine & la Physique* ; savoir, 1°. le Régime Pythagoricien pour vivre en santé jusqu'à une extrême vieillesse ; 2°. Discours sur l'Histoire Naturelle ; 3°. Description du corps humain ; 4°. Dissertation sur les forces de l'imagination ; 5°. Différens Systèmes sur la Génération ; 6°. Mesure & Calcul des Douleurs & des Plaisirs ; 7°. Discours sur la Sympathie, traduit de Cocchi & autres célèbres Médecins, Volume in-12. Prix, 3 liv. relié.

Lettre Historique & Critique sur l'Installation des Comédiens François à la nouvelle Salle, suivie d'un Projet d'École Dramatique, in-8°. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques.

La Médecine-Pratique de Londres, Ouvrage dans lequel on a exposé la définition & les symptômes des maladies, avec la Méthode actuelle de les guérir, traduit sur la deuxième Édition, revu, publié & enrichi de Notes, par M. J. F. de Villiers, ancien Médecin des Armées du Roi, & Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Volume in-8°. Prix, 5 liv. relié. A Paris, chez Méquignon, Libraire, rue des Cordeliers.

Le Géographe Manuel, par M. l'Abbé d'Expilly, nouvelle Édition, avec des Cartes Géographiques, Volume in-12. Prix, 2 liv. 10 sols relié. A Paris, chez Couturier fils, Libraire, quai des Augustins ; & Onfroy, Libraire, rue du Hurepoix. — Les Sages du siècle, ou la Raison en délire, 3 Vol. in-12. Prix, 4 liv. 10 sols brochés. — On trouve

à la même adresse un *Dictionnaire portatif de Peinture, Sculpture & Gravure, avec un Traité Pratique des différentes manières de peindre*, par D. Perretty, deuxième Édition, augmentée de la partie de l'Architecture, 2 Vol. in 12. Prix, 8 liv. reliés. Le Traité-Pratique des différentes manières de peindre, se vend séparément 1 liv. 4 sols.

L'École du Bonheur, ou Tableau des Vertus sociales, dans lequel le précepte mis à côté de l'exemple, présente la route la plus sûre pour parvenir à la félicité, Volume in-12. Prix, 2 liv. broché. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Traité de la Ponctuation, extrait de divers Auteurs, avec un-Essai sur l'usage des lettres capitales, & un Modèle de Ponctuation, suivi de la Géographie en vers, Volume in-12, nouvelle Édition. Prix, 1 livre 10 sols. A Paris, chez Bastien, Libraire, rue du Petit-Lion.

Nouvelle Grammaire, contenant en abrégé tous les Principes de la Langue Françoisse, par M. B. A. Bertera, Interprète du Roi, in-12. Prix, 1 livre 10 sols broché. A Paris, chez Lamy, Libraire, quai des Augustins.

Expression des Nivellemens, ou Méthode nouvelle pour marquer rigoureusement sur les Cartes terrestres & marines les hauteurs & les configurations du terrain, par M. du Carla, Volume in-8°. accompagné d'une Carte publiée par M. Dupain-Triel père, Géographe. A Paris, chez Dupain-Triel, Cloître Notre-Dame; & Cellot, Imprimeur-Libraire, rue des grands Augustins.

AVIS de l'Auteur de l'Atlas nouveau, dédié à M. le Comte de Vergennes.

UN grand nombre de Personnes m'ayant demandé, en souscrivant pour mon Atlas, que je le leur fisse parvenir plus promptement que par les voies ordinaires du

commerce, j'ai l'honneur de les prévenir que je me chargerai volontiers de cette dépense, si de leur côté elles veulent m'accorder la légère indemnité de dix sols par chaque Livraison. Dans ce cas, elles recevront les Cartes bien roulées & enveloppées de toile cirée de manière à n'éprouver aucune altération. La première Livraison paroît. On souscrita jusqu'au mois de Juillet chez les principaux Libraires du Royaume, & chez l'Auteur, M. Mentelle, Historiographe de Mgr. le Comte d'Artois, de l'Académie d'Histoire de Madrid, rue de Seine, Fauxbourg S. Germain, hôtel de Mayence, près le Notaire. La Souscription est de 24 liv. pour les Cartes, de 9 liv. pour les Plans des Villes, dont en recevant la première Livraison 24 livres, & rien aux deuxième & troisième.

M. MOREAU, Auteur des *Discours sur l'Histoire de France*, le propose de donner une nouvelle Edition de l'Ouvrage intitulé: *Les Devoirs du Prince réduits à un seul principe, ou Discours sur la Justice*. Il prévient ceux qui voudront se le procurer de lui envoyer leurs noms en sa demeure, Place Vendôme, ou chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins. Il se fera un devoir de leur faire parvenir cet Ouvrage.

T A B L E.

<i>Vers</i> à M. Bidaut,	145	<i>Histoire d'Alexandre-le-Grand</i>	
à Mlle.....,	147		165
à M. Guiraudet le fils,	148	<i>Herbier de la France,</i>	179
<i>Le Rossignol & le Busor,</i> Fa-		<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	181
ble,	ib.	<i>Comédie Française,</i>	184
<i>Epigramme,</i>	149	<i>Comédie Italienne,</i>	187
<i>Enigme & Logogryphe,</i>	150	<i>Gravures,</i>	188
<i>L'Ami des Enfans,</i>	152	<i>Annonces Littéraires,</i>	189

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 25 Mai. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 24 Mai 1782. DE SANCY.



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

R U S S I E .

De PÉTERSBOURG , le 12 Avril.

LE Collège des affaires étrangères vient d'arrêter qu'à l'avenir il n'expédiera plus de passe-ports pour sortir de cet Empire qu'aux Ministres des Cours étrangères , aux personnes de leur suite ou aux Couriers qu'ils expédieront. Toute autre personne fera obligée de s'adresser à la Régence des Gouvernemens pour obtenir de pareils passe-ports. Ce règlement commencera à avoir lieu le premier Mai prochain. Le Vice-Chancelier en a fait part aux Ministres étrangers par une note écrite qui leur a été remise ces jours derniers.

Il n'est plus douteux que le Prince Frédéric de Wurtemberg ne soit entré au service de l'Impératrice. Elle lui a accordé en même-tems le Gouvernement de Finlande; & on cherche à acheter ici un Hôtel pour ce Prince.

25 Mai 1782.

g

Le Marquis de Verac, Ministre Plénipotentiaire de S. M. T. C. en cette Cour, donnera, le 14 de ce mois, une Fête à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin. L'Impératrice lui a accordé le Palais Woronzow pour cette Fête qu'elle honoiera de sa présence, après quoi, elle partira pour Czarsko-Zélo.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 27 Avril.

L'ÉPIDÉMIE qui attaqua les habitans de Pétersbourg, il y a environ un mois, s'est manifestée ici où elle fait de grands progrès; on comptoit avant-hier 5000 malades dans cette Capitale. Le Roi a eu hier une grosse fièvre & se trouve encore incommodé. La Famille Royale est un peu mieux. Tous les Ministres étrangers, à l'exception de ceux d'Espagne & de Saxe, gardent leur appartement. Le vent du sud-est continue, & il gèle fortement. Cette maladie n'est pas meurtrière. Le Conseil Suprême a été obligé de suspendre ses fonctions, parce que la plupart des Membres en sont attaqués.

La permission accordée aux sujets Danois en 1777 de commercer sur les côtes de la Guinée, vient de leur être retirée par un placard en date du 10 de ce mois; cette permission est uniquement réservée aux Compagnies de la mer Baltique & du commerce de la Guinée.

Le 21 de ce mois il arriva ici un événement bien malheureux; le Baron de Cederstrom, jeune Officier aux Gardes, cousin du Maréchal de la Cour de ce nom, se trouvant un peu échauffé, au retour d'une promenade, & voulant prendre une dose de crème de tartre, prit par mégarde de l'arsenic qu'il avoit fait acheter deux jours auparavant pour tuer des rats. Malgré les prompts secours qui lui furent administrés, il mourut quelques heures après.

« Il y a actuellement à Hull, écrit-on d'Helsingneur, une flotte marchande Angloise prête à mettre à la voile sous l'escorte d'un seul cutter de 24 canons. Le convoi marchand de la même Nation qui a relâché en Norwège, n'est point encore arrivé ici. — Les vaisseaux de guerre & frégates qui doivent protéger notre commerce, seront bientôt prêts à mettre en mer. Les vaisseaux resteront en station pendant les mois de Mai, Juin, Juillet, Août & Septembre. — Il règne à bord du navire de guerre Suédois le *Vasa*, commandé par le Capitaine Sturm, une maladie qui a déjà enlevé la plus grande partie de l'équipage. Ce navire est entré depuis quelque-temps à Fahr-Sand en Norwège; ceux qui en sont attequés tombent en léthargie; leurs jambes s'enflent, & ils meurent en deux ou trois jours ».

Il se forme, en cette Ville, une nouvelle Compagnie de commerce qui fera construire 4 navires destinés pour les Indes Occidentales. Pour trouver les fonds nécessaires, on aura recours à une négociation consistant en 300 actions, chacune de 1200 florins.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 27 Avril.

Le discours que le Pape prononça le 19 lorsqu'il donna la barette aux Cardinaux Firmian & Bathiany , a été imprimé & distribué par ordre de l'Empereur.

Il vient de paroître une lettre circulaire qui renouvelle l'ordre donné il y a quelque tems aux A catholiques , de présenter une déclaration signée de la religion qu'ils professent. Le but de S. M. I. en le renouvelant , a été de faciliter à ceux qui par crainte ou par erreur se seroient déclarés pour une religion que leur conscience désavoue , les moyens de retourner à leur véritable bercail. Tous ceux qui ne donneront point cette déclaration seront réputés Catholiques.

On a des copies d'une lettre de l'Empereur au Cardinal Bathiany , Primat de Hongrie , par laquelle il lui témoigne sa satisfaction de sa conduite & de celle de ses Evêques pendant le séjour du Pape dans cette ville ; les uns & les autres se sont conformés , dit S. M. I. , à ce que leur prescrivait leurs devoirs envers la religion & envers l'Etat. Elle a fait remettre en même tems au Cardinal Primat , un magnifique présent , consistant en une étole enrichie de diamans , la croix de St-Etienne placée au milieu.

L'Empereur vient de nommer le Comte

de Hatzfeld, Ministre d'Etat pour les affaires intérieures ; le Comte de Degelman, Président au Gouvernement de Trieste ; le Baron de Gebler, Président de celui d'Innsbruck ; le Baron de Lohr, Président de celui de Prague ; le Comte de Collovrat, Burgrave de la même ville, & le Prince de Furstemberg, Ministre plénipotentiaire dans les Etats Autrichiens.

De HAMBOURG, le 30 Avril.

LE Pape est arrivé à Munich le 26, où il a été reçu par l'Electeur avec toute la pompe & les honneurs convenables au Chef de l'Eglise. On avoit formé le long de la salle de la Diète un balcon d'où le S. Père s'est empressé de donner la bénédiction aux Bavarois empressés de la recevoir. Il a dû repartir hier de Munich d'où il a continué sa route sur Innsbruck.

» Le voyage du Pape, écrit-on de Vienne, ne paroît avoir apporté aucun changement dans les arrangemens de l'Empereur. On fait les marques de satisfaction qu'il a données au Cardinal Primat & à ses Evêques. Il paroît que ceux de Gortz & de Stein-An-Anger ont encouru sa disgrâce : ils ont ordre de ne pas se montrer dans cette Capitale, ni à Presbourg, ni dans aucun lieu où l'Empereur fait sa résidence. — Chaque jour présente de nouvelles difficultés relatives à l'Edit sur la tolérance religieuse ; l'Empereur a résolu d'en donner bientôt un plus ample sur le même objet. La Commission chargée de l'exécution de cet Edit, ayant demandé s'il falloit regarder comme Protestant un homme qui sans être instruit des principes du Pro-

testantisme , se déclareroit tel , & qui visiblement ne prendroit pas ce titre , si on lui exposoit les vrais dogmes du Christianisme ? Il lui a, dit-on, été répondu , qu'elle ne devoit pas s'informer si cet homme étoit ou n'étoit pas instruit ; mais uniquement pour quel parti il se déclaroit , laissant à Dieu le soin de lui fournir l'occasion & de lui inspirer le dessein de s'instruire «.

Suivant les dernières lettres de Brême , on avoit signalé à la hauteur de Helgoland 38 voiles. On présume que ce sont des navires de transport Anglois , qui sous l'escorte de quelques frégates , vont prendre à bord les 2000 hommes de troupes Allemandes qui se trouvent dans les environs de Stade.

» Vingt navires , écrit-on d'Altona , parmi lesquels il y en a quatre Dantzickois , chargés de bois de charpente & de construction pour l'Angleterre , sont arrivés de la Baltique à Helsingor ; il y est venu aussi de la mer du Nord , pour la Baltique , 49 bâtimens , parmi lesquels se trouvent neuf vaisseaux Anglois ou Ecoissois , dont un nommé le *Leviathan* , capitaine Nicholsen , avec un chargement de charbon de pierre pour Copenhague , a été pris & rançonné par le corsaire Hollandois la *Mevrouw-Magdalena* , de 26 canons.

La même maladie épidémique qui s'est manifestée successivement à Pétersbourg & à Copenhague , exerce plus de ravages à Dantzick où elle enlève par semaine 96 à 99 personnes qui font le double ordinaire de morts. La plupart des malades sont privés des secours des Médecins que l'épidémie a attaqués. Il n'y a aucune maison qui en soit exempte.

De LIVOURNE, le 28 Avril.

L'ESCADRE Russe sous les ordres du Vice-Amiral Suchotin, qui mouilloit dans ce port depuis plusieurs mois, en a mis à la voile Lundi dernier pour escorter quelques navires marchands aux lieux de leur destination.

« Le Consul Hollandois résidant à Maroc, écrit-on de Tanjaour, annonça il y a quelques jours à l'Empereur, que le présent que lui destinoit la République consistoit entr'autres en fusils, & seroit transporté au lieu de sa destination par un bâtiment neutre. Le Prince a déclaré qu'il ne vouloit point de ce présent ; & il a fait dire au Consul ce qu'il attendoit de leur H. P. à la place. Ce sont 40 canons de bronze de 24 & de 18 liv. avec le funin & la voilure nécessaires pour quatre frégates. Le Consul a eu beau représenter que la même demande formée antérieurement avoit été rejetée, l'Empereur a persisté dans sa résolution de ne point recevoir d'autres présens ».

Suivant divers avis, la Régence d'Alger est convenue d'une trêve de 6 mois avec l'Autriche & la Toscane ; & l'on ajoute qu'elle s'est engagée à conclure une paix solide à la fin de ce terme.

On se propose d'entreprendre ici la traduction Italienne de la nouvelle Encyclopédie par ordre des matières qui a été annoncée à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins ; & on assure que les Traducteurs ayant fait des démarches pour se procurer ici les fonds nécessaires à cette grande entreprise, S. A. R. le Grand-Duc

de Toscane a bien voulu leur faire avancer une somme de 60,000 ducats.

E S P A G N E.

De MADRID, le 28 Avril.

UN Courier extraordinaire de Cadix nous a apporté la nouvelle de l'arrivée de M. de Guichen dans ce port où il est rentré le 25 de ce mois. Cette escadre a essuyé de mauvais tems, dont les vaisseaux Espagnols paroissent avoir plus souffert que les François. Elle a fait 5 prises, dont la plus considérable est restée en arrière avec un vaisseau Espagnol & une frégate. Nous attendons à chaque instant de nouveaux détails.

Il est arrivé au port du Passage 12 bâtimens marchands avec la flûte la *Ménagère* : ils viennent des Cayes St-Louis, Isle St-Domingue :

« On ne croit pas, écrit-on d'Algésiras, que le Gouverneur de Gibraltar garde les troupes qui étoient sur les bâtimens de transport, dont le coup de vent du 23 Mars a facilité l'entrée dans la rade de ce Fort. Il ne les juge d'aucune utilité, attendu qu'elles sont composées d'invalides & d'individus dont le service ne lui seroit pas plus avantageux. Il a reçu avec beaucoup plus de plaisir quatre ou cinq bombardières & dix canonnières, portant chacune deux canons de 48, & deux mortiers de fabrique Angloise. Il y a apparence que le Général Elliot renverra les troupes qu'il a dédaignées, en même-temps que les 200 malades dont il veut se débarrasser, & qui n'attendent pour partir qu'un vent favorable. — D'après les nouvelles du camp de Saint-Roch, il se fait des deux côtés un feu très-soutenu. 9000 hom-

mes doivent, dit-on, arriver de Minorque. A l'égard de notre convoi dispersé par la tempête du 23, il est entré à Algésiras & à Malaga, où il attend une escorte «.

D. Santiago Thevin, Libraire, vient de publier la traduction en Espagnol du grand Prospectus de l'Encyclopédie, par ordre des matières, qui s'imprime à Paris; cette traduction faite par D. Joseph de Covarrubias expose de la manière la plus détaillée, les efforts des Auteurs, pour donner à cette vaste & magnifique entreprise toute la perfection dont elle étoit susceptible. M. Thevin a ouvert en conséquence ici une souscription qui ne sera fermée que le premier Juillet prochain. A la tête des souscripteurs qui se sont déjà présentés pour cet ouvrage est S. E. D. Philippe Beltran, Evêque de Salamanque, Inquisiteur-Général.

A N G L E T E R R E.

De LONDRES, le 11 Mai.

Nous n'avons point de nouvelles des Indes occidentales; nous ignorons également ce qui se passe sur le continent & dans les isles; pour remplir ce vuide on revient aux anciens détails qui ont long-tems bercé l'ancienne Administration de l'espoir de ramener les Américains ou de les diviser. On parle de propositions faites par l'Etat de Vermont, qui annoncent qu'il n'est pas éloigné d'une réconciliation; &

sans s'arrêter à examiner sur quel fondement on appuye ces propositions , si elles ont été réellement faites , ce qui est au moins douteux , puisque le Gouvernement qui auroit dû naturellement en être le premier instruit & en faire part lui-même à la Nation , n'en a pas dit encore un mot , on s'empresse de regarder déjà les Vermontois comme nos amis décidés , & par conséquent comme les ennemis de la France & du Congrès ; on se rassure même sur le sort du Canada , parce qu'en ouvrant une communication avec Québec , ils feront non-seulement un renfort considérable dans cette province , mais ils augmenteront encore la consommation des articles que la Grande-Bretagne y envoie continuellement. C'est ainsi que nous volons au secours de la seule province qui nous appartienne à présent en Amérique , & que nous cherchons à nous flatter de la conserver. Mais le Ministère ne paroît pas compter beaucoup sur ces ressources qui peuvent amuser la Nation , & l'empêcher de sentir tout l'embarras de sa situation actuelle.

Quant aux isles , malgré la prétendue supériorité de Rodney , nous ne laissons pas d'être fort inquiets sur la Jamaïque. L'escadre du Comte de Grasse qu'on disoit bloquée à la Martinique , étoit de 31 vaisseaux ; le renfort que lui a conduit M. de Mithon , & que le blocus dont on nous berçoit n'a pas empêché de la joindre , l'a

portée à 35 ; ce qui à supposer que nous avons réellement 40 vaisseaux , diminue assez notre supériorité pour la rendre à peu près nulle. Les forces Françoises & Espagnoles réunies à St-Domingue ont pu pendant que Rodney s'amusoit auprès de la Martinique à épier les mouvemens de M. de Grasse , faire une descente à la Jamaïque ; & si Rodney a volé à son secours , rien n'aura pu empêcher M. de Grasse d'aller joindre l'escadre de St-Domingue , & alors , c'est lui qui aura une supériorité réelle & considérable. Cet état des choses nous fait attendre avec anxiété le paquebot de la Jamaïque qui n'est point encore arrivé.

On assure que l'Amiral Howe a mis hier à la voile avec 11 vaisseaux de ligne , 5 frégates & 2 brûlots ; s'il joint , comme on a lieu de l'espérer , l'Amiral Kempenfeld , nous avons en mer une escadre de 18 vaisseaux de ligne ; avec ces forces , assurément respectables dans des mers où nos ennemis ne sont pas encore réunis , nous devrions être fort tranquilles ; cependant sur le bruit de la sortie d'une escadre Hollandoise qu'on suppose chargée de troupes & méditer un débarquement , l'alarme s'est répandue généralement ici ; les citoyens s'assemblent dans les endroits qu'on juge menacés , & s'exercent pour défendre leurs possessions. Nous avons donné dans le Supplément du dernier Journal , la lettre adressée par le Lord Shelburne à tous les Corps de

ville du Royaume, pour les inviter à armer les habitans; le plan que le Ministère a, dit-on, arrêté pour cet objet, contient 19 articles.

1°. Les principales villes de la Grande-Bretagne fourniront chacune, un ou plusieurs bataillons, ou un certain nombre de compagnies, en proportion de la grandeur de la ville & du nombre de ses habitans. 2°. Les Officiers seront pris parmi les propriétaires du voisinage ou les habitans desdites villes, soit par commission de S. M. ou du Lord-Lieutenant du Comté, d'après la recommandation du principal Magistrat de la ville, dans laquelle les Corps sont levés. 3°. Ils doivent posséder quelques biens en terres ou en argent, en proportion de leur rang. 4°. Un Adjudant ou Major de ville sera nommé dans chaque ville par S. M. 5°. Il sera désigné un nombre convenable de Sergens & de Caporaux, tirés de l'armée pour le corps de chaque ville, en proportion du nombre d'hommes dont il sera composé. 6°. Lesdits Sergens & Caporaux, ainsi que l'Adjudant ou le Major de ville, seront à la paye du gouvernement. 7°. Les troupes feront souvent l'exercice, soit par bataillons ou par Compagnies, les Dimanches & Fêtes, & aussi tous les soirs après leur ouvrage. 8°. Les armes, l'habillement & les munitions, seront fournies aux frais du gouvernement, si cela est nécessaire. 9°. Il sera construit des magasins ou arcenaux dans chaque ville, pour y déposer lesdites armes. 10°. Les armes & habillemens ne seront livrés qu'aux heures de l'exercice, & seront reportés dans les arcenaux aussitôt après l'exercice. 11°. L'adjudant ou Major de ville sera toujours présent à l'exercice, & il aura soin que les troupes marchent en ordre après l'exercice, & qu'elles aillent déposer leurs armes dans les Arcenaux. 12°. Il sera infligé des peines con-

venables à ceux qui se dispenseront d'assister à l'exercice, ainsi que pour désobéissance aux ordres, insolence envers les Officiers & autres délits. 13°. Les Corps susdits ne seront point obligés pour aucune raison ni par aucune autorité quelconque, de sortir de leurs villes respectives, excepté dans le cas d'invasion ou de rébellion actuelles. 14°. S. M. aura alors le droit de faire marcher lesdits Corps dans telle partie de la G. B. où le service le requerra. 15°. Dans ces occasions, ils agiront séparément des troupes réglées du Roi, ou conjointement avec elles, & ils seront sous les ordres des Officiers Généraux que S. M. jugera à propos de nommer. 16°. Les Officiers ainsi que les Soldats recevront la paye entière des autres Régimens d'Infanterie de S. M., depuis le jour de leur marche jusqu'à celui où ils rentreront dans leurs villes respectives. 17°. Ils seront soumis à la discipline militaire, comme les troupes de S. M., pendant le tems qu'ils passeront ainsi hors de leurs villes, & qu'ils recevront la paye du Gouvernement. 18°. Tous les Officiers qui étant ainsi en activité recevront des blessures qui les mettront hors d'état de servir, auront droit à la réforme; & tous les Officiers non brevetés, ainsi que les Soldats aussi hors d'état de servir, seront reçus dans l'Hopital de Chelsea. 19°. Les veuves des Officiers tués au service auront une pension. *N. B.* On fera mention de la durée du service «.

Cette lettre & ce plan ont donné lieu hier à des débats très-vifs dans la Chambre des Communes; nous intervertirons la suite des séances du Parlement, pour présenter d'abord le précis de celle ci qui se place naturellement ici; rien ne prouve peut-être plus l'envie que nos nouveaux Ministres ont de faire la paix.

« Je trouve, dit M. Daniel Parker Corke, dans la Gazette que je tiens à la main, une lettre du Comte de Shelburne par laquelle il paroît qu'on a le projet d'armer la Nation. C'est une résolution si alarmante que, selon moi, les Ministres auroient dû préalablement rendre compte au Parlement des raisons qui donnent lieu à une mesure aussi extraordinaire. La conduite des volontaires d'Irlande armés pour défendre le pays en cas d'invasion, & les conséquences qui y ont résulté ne peuvent être effacés de l'esprit des Ministres. Cette opération peut être dangereuse pour la liberté de la G. B. & voilà pourquoi je demande que la lettre du Comte de Shelburne soit mise sur le Bureau. On assure que l'escadre Hollandoise n'a point de troupes à bord. En conséquence j'espère que les Ministres actuels qui ne sont redevables de leurs places qu'à la voix de la Nation, ne feront aucunes démarches qui puissent mettre en danger ses prérogatives. Ils doivent penser aux suites qu'auroit eues l'émeute de 1780, si les séditieux eussent été armés. Je me flatte qu'ils rendront à la Chambre un compte exact des raisons pour lesquelles ils ont agi dans cette affaire avant d'avoir pris l'avis du Parlement. — Cette motion, répondit M. Fox, ne me fait aucune peine, & je ne m'oppose point à la production des papiers demandés. La lettre du Comte de Shelburne a été long-tems l'objet des plus mûres délibérations, & est fondée sur les plus justes sujets d'inquiétudes. Armer le peuple d'après un plan convenable & régulier, au moyen duquel on puisse ajouter des forces considérables aux troupes actuelles de ce Royaume, & ne faire cette opération que du consentement & avec le concours de la Nation elle-même, tel est l'objet des Ministres, & selon moi, cette mesure est de la plus grande importance dans la situation critique & urgente, où se trouvent actuellement nos affaires. Il y a quelque tems que j'ai parlé de l'impuissance où

nous sommes de résister à nos ennemis ; cette impuissance est telle qu'il faut de toute nécessité faire une enquête pour découvrir par quelle négligence criminelle les derniers Ministres de S. M. ont souffert la décadence & la destruction sensible de tous nos moyens de défense. Cette enquête justifiera aussi les mesures que leurs successeurs ne peuvent se dispenser de prendre pour prévenir la ruine de la Grande-Bretagne. Je conviens que celles adoptées à cet effet par les nouveaux Ministres sont extraordinaires , qu'elles ont même quelque chose de dur , & qu'il ne seroit pas impossible qu'elles causassent quelqu'inquiétude. Mais peut-on les soupçonner de vouloir détruire les privilèges de la Nation ? peut-on croire qu'ils ont eu d'autre objet que de lui donner de nouvelles forces contre ses ennemis ? Si d'après une enquête sur l'état de nos forces comparées à celles des Puissances réunies contre nous , il se trouve que la supériorité de celles-ci soit portée au degré le plus alarmant ; que dans la Marine , par exemple , elles aient quatre vaisseaux contre nous un , & que la disproportion pour le nombre des troupes de terre soit telle qu'il n'y ait peut-être pas sur toute l'étendue du globe un seul endroit où nous soyons en état de nous mesurer avec elles , il faudra bien convenir que les alarmes sont fondées , qu'il est indispensable de prendre cette mesure ou quelque autre de nature à assurer la défense du Royaume , & que la G. B. doit faire tous les préparatifs qui sont en son pouvoir pour obvier aux événemens de la guerre. Les Ministres ont cru que le plus convenable de ces moyens étoit d'armer les citoyens d'après un plan constitutionnel pour les mettre à portée de défendre leurs propriétés , & de les instruire que la situation des affaires étant réellement critique , le Gouvernement ne peut mettre trop d'activité , de courage & d'énergie dans ses mesures. Il y a trop long-temps que le voile est baissé

sur les yeux d'une Nation que l'on avoit intérêt de tromper. Les anciens Ministres étoient trop épouvantés eux-mêmes du danger pour en instruire les peuples. Mais cette politique n'en est pas moins inexorable, car je suis persuadé qu'il y a dans la Nation une énergie qui, lorsqu'elle est exaltée, produit ce courage mâle & intrépide, présage infail-
 lible de la victoire. Il n'y a certainement pas de moyens de défense plus convenable & plus constitutionnel, que d'armer les peuples sur un plan d'association qu'ils approuveront eux-mêmes : tel a été l'objet des Ministres dans la circonstance actuelle. La lettre du Comte de Shelburne n'est qu'une invitation, un projet de moyens de défense. On y prie les différentes Villes & Comtés d'aider de leurs conseils les Ministres du Roi & de les informer du plan qu'elles jugent le meilleur pour se former en associations à l'effet de défendre leurs privilèges & leurs propriétés. On parle des associations Irlandoises & des conséquences qui ont résulté de leur avoir donné des armes. Je répondrai que l'exemple de ces associations est, pour la nation Britannique, un exemple de vertu publique, d'activité & de persévérance. Les volontaires d'Irlande avoient, sur plusieurs points relativement auxquels les hommes peuvent être d'un avis différent, des opinions spéculatives ou des griefs que tous n'appercevoient pas, en supposant même qu'ils fussent réellement bien connus d'aucun d'eux; si, malgré le peu de certitude de ces griefs, ils ont montré tant de constance, d'activité & d'union, s'ils n'ont point épargné la dépense, s'ils ont persévéré pendant si long-tems, que ne doit-on pas attendre de la nation Britannique, dans une cause si différente, & où il est impossible que les sentimens soient partagés? Certainement si elle ne déploie pas autant de courage & de vigueur, j'avoue que j'ai tort, & que toutes mes idées sur l'énergie & le caractère de cette

grande nation ne font que de vaines chimères. Mais je suis bien convaincu que nos compatriotes qui ont à combattre pour leurs foyers, pour leurs libertés, pour leurs amis, leurs parens, leurs femmes, leurs enfans, pour l'indépendance de leur patrie enfin, ne montreront pas moins de résolution & de fermeté que les Irlandois, pour des intérêts moins sensibles. Le principal objet des Ministres, en donnant ainsi de nouveaux défenseurs à la Patrie, est d'employer les troupes réglées au dehors, soit pour porter à l'ennemi quelque grand coup, soit pour défendre le peu de possessions qui nous restent dans les différentes parties du monde. Mais la lettre du Comte de Shelburne a répandu l'alarme. Ces armes que l'on veut donner aux citoyens, peuvent mettre en danger la liberté de la Nation. En mon particulier, il est certain que je n'aurois jamais consenti à cette mesure, si j'eusse eu la moindre idée d'un tel danger. Mais comment cela peut-il arriver ? A Dieu ne plaise que nous craignons jamais de mettre les armes entre les mains de la nation Angloise ! C'est une brave nation, mais elle n'est pas moins distinguée par sa loyauté que par son courage. Il n'y a point dans tout l'univers de peuple aussi fidèle à son Gouvernement. Non, je n'hésiterai point à donner des armes à nos braves Citoyens, pour repousser les attaques de leurs ennemis. Je m'estimerai heureux de les voir tous les jours, passer une heure & un plus long-tems, les Dimanches & Fêtes, à apprendre l'exercice & à se rendre capables de servir utilement toutes les fois que la circonstance le requerra. M. Parker Corke pense que si le Peuple eût été armé lors de l'émeute de Londres, cette émeute auroit eu des suites infiniment plus dangereuses. Nous sommes d'un avis si opposé à ce sujet que, selon moi, c'est au contraire l'impossibilité absolue de se défendre où étoient les Citoyens de Londres, qui a donné lieu & servi d'encouragement à ces émeutes. Au

Surplus, les Ministres du Roi ne manqueront certainement jamais de demander l'avis & le secours du Parlement, pour toutes les mesures qui le requerront; mais jusqu'à présent celle-ci n'est qu'une invitation, & le projet n'en est point encore assez mûr pour être mis sous les yeux de la Chambre. — La lettre du Lord Shelburne, ajouta le Général Conway, me paroît être une mesure sage & prudente dans un moment de crise. Son objet est de recommander à chaque Comté de se préparer à faire tête à l'ennemi, si l'occasion s'en présente. On leur indique un plan, mais ils ne sont point dans l'obligation de le suivre. Ce qui doit fixer leur attention, est de s'armer & d'apprendre l'exercice des armes, ce qu'ils peuvent faire dans tous les momens de loisir. Si les Ministres eussent pris ce parti sans une nécessité réelle, personne n'eût été plus empressé de le désapprouver. Mais si la Chambre veut se donner la peine de considérer la position où le dernier Ministère a réduit ce pays, elle verra qu'on est très-fondé à s'armer de pied en cap. La Milice du Royaume est dans le fait la seule armée que nous ayons actuellement dans notre Isle. Elle forme sans contredit un beau Corps : mais en la levant, on a fait tort à l'armée; on a anéanti les recrues, & les régimens de Troupes réglées ne sauroient être complétés. Ce seroit une tyrannie contre laquelle je m'éleverai toujours que de forcer aucun homme à joindre des corps qu'il n'auroit point choisis. Cependant, le Gouvernement doit espérer qu'ils s'offriront à servir en qualité de Volontaires dans l'occasion. Je connois trop bien les égards que méritent les Officiers & les Troupes pour suggérer rien de désagréable. La constitution de ce pays exige que tout homme porte les armes pour la défense de sa propriété, & tant que le Gouvernement se conduira avec sagesse, je ne craindrai point que le Peuple fasse un mauvais usage de ses armes. — J'ai le

plus grand respect pour la Milice du Royaume, dit le Secrétaire de la guerre : je la regarde comme la principale défense de nos foyers. Comment pourrois-je mépriser la Milice, puisque je sais, à n'en pouvoir douter, que la Milice de l'Amérique qu'on nous a fait envisager comme un amas de lâches & de poltrons, a contrebalancé nos forces ? — Le Colonel Barré fit le plus grand éloge du plan proposé, & M. Fox reprit : Je ne puis voir aucun danger dans le plan qu'on vient d'adopter. Il montre clairement que notre constitution est bonne, & qu'elle est si bien ordonnée que nous pouvons hardiment, au milieu de la guerre, confier des armes à la Nation pour sa propre défense. Quelle prodigieuse différence de notre conduite à celle des Gouvernemens despotiques, où l'on est obligé de tenir une armée sur pied pour en imposer à la multitude ? Il n'en est pas de même en Angleterre où tout homme doit porter les armes, en se conformant simplement aux Règlemens prescrits par le principal Magistrat du lieu qu'il habite. Je regarderai toujours le Peuple comme la meilleure Milice qu'on puisse choisir pour la défense intérieure de ce Royaume. Je connois parfaitement les dispositions du Peuple Anglois, & je ne craindrai jamais en lui confiant des armes, qu'il se porte à des excès, tant que le Gouvernement agira, ainsi qu'il le doit, pour le bien de la Nation. — M. Mansfield, après avoir donné beaucoup d'éloges aux talens brillans de M. Fox & à sa capacité, dit : Avant que M. Fox entrât dans le Ministère, il assura la Chambre que l'on pouvoit faire la paix avec l'Amérique, & qu'il y avoit à Londres des Plénipotentiaires pour cet objet : je suis fâché d'apprendre de lui en ce moment que la paix est plus éloignée que jamais. Je ne déciderai point si ces Plénipotentiaires étoient alors réellement à Londres, ou si ce sont de purs fantômes ; mais quels qu'ils soient, ils ont disparu.

Il exprima ensuite ses doutes à l'égard de la démarche imprudente & timide du Gouvernement qui confioit des armes au Peuple. L'exemple des Volontaires de l'Irlande, loin de justifier la conduite de l'Administration, la combat. Ces Volontaires ayant été sur le point de bouleverser la constitution de leur pays..... Ici, toutes les voix s'élevèrent, & crièrent : à l'ordre ! M. Fox voulut cependant répondre. C'est à tort, dit-il, que l'honorable Membre m'attaque. Il est certain que j'ai avancé il y a quelques mois qu'il y avoit près de nous des gens disposés à traiter de la paix, & il y en avoit réellement. Plusieurs personnes les connoissent très-bien, & savent où ils étoient. Mais ce temps est passé. Oui, je le répète, il y avoit, il y a quelques mois, des personnes autorisées par les Etats-Unis à traiter de la paix. Je n'ai point parlé des conditions qu'ils avoient à offrir. Je ne le pouvois pas, ne les ayant jamais scûes. Quant à la paix, dans les circonstances actuelles, je prie la Chambre & les personnes qui sont dans la galerie, d'observer que je ne m'explique en aucune manière sur cet objet. Tout ce que je puis dire, c'est que les Ministres de S. M. n'y mettront aucun obstacle. Ils pencheront pour la paix, dès qu'on pourra l'obtenir à des conditions honorables. Je soutiens de nouveau que le plan adopté est juste, parce qu'au cas où une invasion auroit lieu, les forces actuelles suffiroient seulement pour protéger la Capitale, & que le seul moyen d'obtenir une paix honorable est de nous mettre en état de défense. J'ai entendu suggérer, il est vrai, que si l'ennemi faisoit une descente suivie de succès, nous serions dans la nécessité de demander la paix en supplians ; j'admets cela, mais l'ennemi commenceroit par lever de fortes contributions sur nous, & après avoir épuisé nos richesses, il nous accorderoit probablement la paix à des conditions honteuses ; il faut donc lui ôter le pouvoir de nous nuire.

On voit par ces détails combien les nouveaux Ministres désirent la paix, combien la Nation en a besoin, & qu'on n'est pas sans inquiétude sur la manière dont on la fera; l'Administration actuelle sur laquelle tombe ce fardeau, & qui prévoit qu'on lui en fera un crime, ne néglige rien pour diriger tous les reproches sur celle à laquelle elle succède.

Nous parcourrons à présent les séances qui ont précédé celle dont nous venons de rendre compte.

La Chambre s'étant formée en comité, pour prendre en considération la propriété des sujets Anglois, dans les Isles de St-Christophe, de Nevis & de Montserrat, présenta un bill, tendant à permettre l'importation de toutes espèces de marchandises venant de ces Isles, à la charge toutefois de payer les droits d'usage. M. Burke admit le principe du bill; mais il désira qu'on agrandît la sphère des objets y énoncés, en veillant également aux intérêts des autres Isles. Le meilleur moyen de pourvoir à ce but, seroit, dit-il, de suspendre l'acte de navigation pendant la guerre actuelle, à raison de ce que ses effets gênent en ce moment le commerce, & parce qu'ils mettent de grands obstacles à la paix.

La motion ayant été agréée, on présenta un Message du Roi qui exposoit à la Chambre que la liste civile étoit encore endettée, & qui annonçoit un plan pour satisfaire à ses dettes par l'économie. Ce plan fut présenté le 6. Il offre d'abord le tableau des réformes suivantes:

Celle de la place de troisième Secrétaire d'Etat, dont

les affaires seront faites par
les deux autres Secrétaires
d'Etat, fera une économie
de

7500 l. 1. d.

Du Bureau du Commerce,
dont les affaires seront réglées
par le Conseil privé,

12,600

Du Bureau de Commerce
& de Police d'Ecosse, qui
n'avoit aucunes fonctions,

6600

Du Bureau des Ouvrages
qui sera mis sur un nouveau
pied, & dont les différentes
branches, pour les bâtimens
& pour les jardins, ne pour-
ront être désormais gérées
que par des gens du métier,

7460

De la Charge de Grand-
Maître de la Garde-Robe,
dont les fonctions seront rem-
plies par le Lord Chambellan,

3500

De la Charge de Bijoutier,
dont les fonctions seront pa-
reillement remplies par le
Lord Chambellan,

2000

De la Charge de Trésorier
de la Chambre, comme inu-
tile,

3000

De Caissier de la Maison
de S. M., comme inutile,

3000

Des six Commis du Bureau
du Tapis verd,

8000

De la place de payeur des
Pensions, qui seront payées
à l'Echiquier,

1200

Honoraires des Employés,

1500

Du Commandant des Lé-
vriers & Chiens courans,

3000

Du Bureau de la Monnoie,
qui sont sous l'administration
du Gouverneur & de la Com-
pagnie de la Banque. . . . 3000

Des gages & émolumens
attachés à ce Bureau, au
moins. . . . 10,000

Montant général des éparg-
nes annuelles, . . . 72,360

La totalité de la dette civile
monte à 433,823 1 5

Pour le paiement de laquelle
il reste dans l'Echiquier, . 138,075 2 0 $\frac{2}{3}$

Partant, la dette non payée,
à laquelle il faut pourvoir,
est de 295,747 12 4 $\frac{1}{3}$

M. M. Hussey & Stanhope témoignèrent leur sur-
prise, de voir que les épargnes faites dans la Maison
du Roi, épargnes qu'ils croyoient destinées au sou-
lagement des taxes, devoient être appliquées au paie-
ment d'une dette sur la liste civile. Il est inconceva-
ble, selon eux, que cette liste, après avoir été aug-
mentée de 100,000 l. st. par an, soit encore grevée
d'une dette aussi énorme; & il est de toute nécessité
d'établir une enquête pour savoir pour quelle cause
cette liste se trouve arriérée d'environ 300,000 liv.

— Le Lord John Cavendish fit la motion d'un bill,
pour mettre le Roi en état de payer la dette de la
liste civile, pour pourvoir à ce que pareille chose
n'arrive par la suite, & pour porter en loi les ré-
formes que S. M. a bien voulu faire dans sa Maison.

— M. Aubrey fit le plus grand éloge du nouveau
Ministère, mais il n'approuva point ces enquêtes,
qui paroissent avoir pour objet la conduite de l'an-
cienne Administration, parce qu'il craignoit qu'elles
ne détruisissent cette unanimité, sans laquelle la ruine
de la Grande-Bretagne est infaillible. — M. Fox ré-
pondit qu'il croyoit ces enquêtes d'une nécessité in-

dispensable , & que le foible avantage de conserver l'unanimité dans la Chambre , ne le détermineroit jamais à soustraire à la justice publique aucun homme ou aucune association d'hommes. L'unanimité dans la Chambre , ajouta-t-il , peut produire la désunion & les troubles dans le Royaume. L'Irlande , dont je mettrai les affaires incessamment sous les yeux de la Chambre , voyoit l'unanimité la plus brillante régner dans son Parlement ; mais cette unanimité étoit directement opposée au vœu déclaré de la Nation , qui a enfin appris à ses Représentans à mieux apprécier les instructions de leurs Constituans , & les a forcés de voter pour les mesures mêmes qu'ils étoient dans l'usage de rejeter presque unanimement. Cet exemple est une bonne leçon pour les Ministres ; aussi suis-je bien résolu de procurer l'unanimité dans la Nation , au risque de créer une Opposition dans le Parlement. Quoique je ne sois pas fort timide de mon naturel , j'avoue que je me sentirois quelque répugnance à proposer des mesures qui , par leur nature , ne peuvent être populaires , si je ne faisois voir à la Nation que ces mesures sont devenues nécessaires par la mauvaise conduite de mes prédécesseurs. On a déjà entamé , comme la plus importante , l'enquête sur les finances de ce Royaume. Je desire fort qu'il en soit fait une sur l'état de la marine que j'ai trouvé dans un désordre dont il est impossible de se former l'idée. Quant aux alliances avec les Puissances étrangères , cet objet ne demande point d'enquête. Si on chargeoit un Comité de savoir quelles sont nos alliances , il répondroit en deux mots , *nous n'en avons aucunes*. M. Fox parla ensuite d'autres économies & suppressions qui doivent suivre dans la maison du Roi. — La motion du Lord Cavendish , pour proposer le bill dont il avoit annoncé l'objet , passa sans aller aux voix. La Chambre s'étant ensuite formée en comité de subsides , le Secrétaire de la guerre proposa d'octroyer une somme de 5850 liv. sterl. pour la

La réparation, &c. des chaussées & ponts en Ecosse. Cette motion passa à la pluralité de 82 voix contre 10 cc.

L'Irlande s'occupe toujours de son indépendance. Les Associations ont arrêté les propositions à faire à la Grande Bretagne; les Corps qui les ont signées font 88,918 hommes, & ils ont 128 pièces d'artillerie.

Quelques populaires, dit un de nos papiers, que puissent être les prétentions actuelles de l'Irlande contre la G. B. il n'y a point de doute que l'indépendance qu'elle réclame ne soit dans le fait aussi contraire à la saine politique qu'elle l'est dans le droit à la constitution. Une telle demande, qui établirait ce qu'on appelle *imperium & imperio*, n'est qu'un délire de l'imagination. Il faut bien que l'autorité suprême existe quelque part. Or, si c'est le Parlement d'Irlande qui en est investi, que signifie cette politesse passagère de la part des Irlandois, de reconnoître encore le Roi pour leur Souverain? Qu'ils jouissent de tous les privilèges d'un peuple libre, que leur pays soit à tous égards l'égal de la G. B. c'est ce que personne ne prétend plus leur disputer; mais il n'y a point parmi nous d'homme raisonnable qui ne condamne & ne rejette avec horreur les prétentions *ultérieures* qu'ils ont mis en avant par la déclaration formelle de leurs droits & de leur indépendance. La constitution de la G. B. ne peut admettre un tel démembrement de son Empire. Ce sont des droits si étrangers, que l'Electorat d'Hanovre lui-même ne s'est jamais cru fondé à les réclamer.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 22 Mai.

LE 5 de ce mois, le Roi a nommé à
25 Mai 1782. h

l'Abbaye de St-Gilbert , Ordre de Prémontré , Diocèse de Clermont , l'Abbé de Sorans , Vicaire-Général de Mâcon ; à l'Abbaye de St-Savin de Lavedan , Ordre de St-Benoît , Diocèse de Tarbes , l'Abbé Junot , Aumônier des Gardes-Françoises ; à l'Abbaye de Pleine-Selve , Ordre de Prémontré , Diocèse de Bordeaux , l'Abbé de Caulet , Vicaire-Général d'Agen ; à l'Abbaye régulière de l'Esclache , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Clermont , la Dame de Bressole , Abbesse de Reconfort , même Ordre.

Le 9 de ce mois , le Prince de Beauveau , Capitaine des Gardes-du-Corps du Roi , prêta serment entre les mains de S. M. en qualité de Gouverneur de Provence.

Un Courier, venant de la Cour de Naples , a apporté la nouvelle que la Reine de Deux-Sicules étoit heureusement accouchée , le 26 Avril dernier , d'une Princesse nommée Marie-Amélie.

Le 14 de ce mois , le Chevalier de Virieu , Colonel du régiment des Gardes de l'Infant , Duc de Parme , & son premier Ecuyer , eut une audience particulière du Roi , dans laquelle il remit à S. M. une lettre de félicitation de la part de l'Infant , sur la naissance de Monseigneur le Dauphin. Il fut conduit à cette audience , ainsi qu'à celle de la Reine & de la Famille Royale , par M. la Live de la Briche , Introduceur des Ambassadeurs , & précédé par M. de Sequeville , Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs.

De PARIS, le 22 Mai.

ON lit-les détails suivans dans une lettre de Falso-Bay , Cap de Bonne-Espérance , en date du 10 Février.

» L'Escadre partie de l'Isle de France , est la plus formidable que depuis long-temps la France ait eu dans l'Inde : elle est parfaitement armée & supérieure en nombre & en qualité de vaisseaux à l'Escadre Angloise. Si nous avons quelqu'inquiétude sur les suites d'un combat qui peut-être la forceroit de revenir à l'Isle de France pour se réparer , nous avons de plus grandes espérances , & nous sommes fondés à attendre les succès les plus marqués. — Hyder-Ali avoit été repoussé trois fois ; mais dans ces trois combats , il n'avoit perdu qu'une pièce de canon , & dans le dernier , il a tué beaucoup de monde ; à l'ennemi. Il étoit campé près d'Arcatte , dont l'armée avoit été renforcée des troupes du Bengale. Celles aux ordres du Général Meadows n'étoient pas encore arrivées , & vers la fin du mois d'Octobre dernier , les Anglois n'avoient guère plus de 1300 Européens sur la côte de Coromandel. Hyder-Ali étoit toujours maître de Porto-Nuovo , où nos troupes peuvent débarquer sans cheliques. Le Général Monro faisoit le siège de Negapatnam par terre ; l'Amiral Hugues bloquoit cette place par mer. Il se plaignoit que le Colonel Maithwait n'avoit pas marché assez tôt avec les troupes de Tanjaour , ce qui exposoit cet Amiral à rester devant Negapatnam dans une saison dangereuse , où son escadre pouvoit être détruite , ou du moins dispersée par un coup de vent. Il avoit envoyé une frégate à la rencontre de Johnstone. Il ne comptoit pas sur Kempenfeld , qu'on disoit être parti d'Europe dans le mois de Juin. Il mandoit au Colonel Coppi , qui est actuellement ici , qu'il s'attendoit à une visite

très-prochaine de M. de Suffren, qu'il croit être le Commandant de notre flotte, & qu'il se préparoit à le recevoir. — Le projet de l'Amiral Hugues étoit, après le siège de Negapatnan, d'entrer dans la baie de Trinquemalle, de s'y rafraîchir & d'en sortir pour aller combattre notre escadre dès qu'elle paroîtroit. On estime que les deux escadres combattront vers la fin de ce mois; & vous en serez informé par l'Angleterre, peut-être plutôt que nous ne le serons ici, à moins qu'il ne nous arrive quelque vaisseau Danois de Tranquebar. — Le Cap de Bonne-Espérance commence à être en très-bon état par les travaux que l'on y a faits; 80 hommes travaillent tous les jours aux fortifications, aux batteries & autres ouvrages nécessaires à la défense de la place. Nous avons déjà fermé la gauche, & nous nous occupons à construire ici quelques redoutes. — Les Recrues que l'on doit amener, & celles qui sont arrivées de Paris, sont bien dressées & ne craindront pas le feu.

L'Officier, auteur de cette lettre, ajoute, dit-on, que si M. d'Orves à quelqu'avantage, comme on a lieu de l'espérer, & s'il parvient à mettre son monde à terre, l'Inde peut espérer une grande révolution. M. de Bussy y arrive avec un manifeste par lequel on invite les peuples à secouer toute domination étrangère, on leur offre des secours & de l'assistance; on veut qu'ils vivent selon leurs loix, & sous l'autorité de leurs Princes légitimes; on ne leur demande que des comptoirs où les François puissent commercer avec les naturels du pays; on ne souffrira pas qu'aucune Nation de l'Europe s'érige des souverainetés dans ces contrées, & s'y établissent avec plus d'avantages.

Il est certain qu'un pareil manifeste appuyé d'une forte escadre , d'excellentes troupes , de la réputation de M. de Bussy , & de la haine qu'une partie de l'Inde a vouée aux Anglois , peut causer un soulèvement général qui en détruisant la puissance de nos ennemis sera favorable à toutes les Nations commerçantes.

M. de la Mothe-Piquet & le convoi des Antilles sont toujours à Brest. Des lettres de ce port confirme qu'il y a , vers Ouessant , une escadre ennemie de 10 à 12 vaisseaux ; on croyoit à Nantes qu'elle étoit Hollandoise , mais un de nos lougres chassé par une frégate de cette escadre , à laquelle il n'a échappé que par un miracle , puisque dans la chasse le grand mât de la frégate a consenti , a bien reconnu que ces vaisseaux n'étoient pas amis. Il paroît que tant qu'il resteront dans ces parages rien ne sortira de Brest , & peut-être la partie du convoi de Bordeaux destiné pour les Antilles en partira sans venir dans ce port.

» La seconde division des bâtimens marchands de Bordeaux , du convoi de St.-Domingue , qui avoit relâché à l'Isle d'Aix , écrit-on de Nantes , en date du 11 de ce mois , est arrivée à Bordeaux ; ces deux divisions forment entr'elles 71 navires marchands. Six autres bâtimens du même convoi , destinés pour le même port , ont resté à la Rochelle & à Rochefort , où ils déchargent. Les navires pour notre port , de relâche à l'Isle d'Aix , seroient partis pour se rendre ici , Jeudi dernier , si le vent le leur avoit permis. Comme il leur a été favorable hier & aujourd'hui , ils pourront entrer dès ce soir dans cette

rivière ; peut-être y sont-ils déjà : ce seroit une grande satisfaction pour cette place. — Le convoi destiné pour nos Colonies, & qui est très-nombreux, sera parti le 6 ou le 7 de ce mois de Brest, si cela a été possible ; ce dont nous doutons ici. La frégate *l'Attalante* est venue chercher les bâtimens frétés pour le compte du Roi, qui sont au bas de cette rivière, pour les incorporer à ce convoi ; sans doute que quelque autre frégate ou vaisseau du Roi sera allé à Bordeaux prendre les navires qui doivent aussi en faire partie «.

Des lettres postérieures nous apprennent l'arrivée des bâtimens de Nantes dans cette rivière, & celle des cinq vaisseaux de ligne de l'escorte du convoi à Brest, où ils sont entrés heureusement. Les vents qui sont devenus très-violens, n'ont pas permis à l'escadre Angloise de rester sur nos côtes ; & elle a gagné le large.

» Quelques petits corsaires de Guernesay, écrit-on de l'Orient, en date du 8, ont fait ces jours passés des incursions sur nos côtes. L'un d'eux prit, il y a 8 jours, à la vue du port Louis, un chasse-marée, venant de Nantes. Enhardis par ce succès, ils revinrent deux jours après dans un canot bien armé, & prirent à l'abordage, également sous le port Louis, 2 chasses-marées que les frégates du Roi avoient seulement escortés jusqu'à Groix. Dans cette dernière affaire, le maître de prise Angloise fut noyé, & entraîna avec lui le maître d'un des chasses-marées. — Il est arrivé aujourd'hui le corsaire la *Résolution*, de Salem, capitaine Webbs, avec une prise de 130 tonneaux, chargée de bray & de goudron. — Il y a actuellement ici deux grands lougres neutres, en chargement pour l'Inde. — Le vaisseau le *Puissant*, de 74 canons, a ses bas mâts en place ; on l'a un peu négligé depuis 15 jours, pour travailler à la frégate la *Danaë*, qui sera lancée à l'eau dans deux mois «.

On lit dans plusieurs lettres de Marseille ;
aussi en date du 8 , les détails suivans :

» Il y a un armement à Toulon. Les 2 vaisseaux de 74 canons le *Dicrateur* & le *Suffisant*, commandés par M. de la Clue & M. de Vialis, sortiront avec 2 frégates. Il n'y a aucun vaisseau en construction; mais on prétend qu'il en sera mis 3 de 74 incessamment. — Le convoi pour les Isles étoit composé de 75 voiles. Il commença à sortir du port le 4 Mars. Il ne mit à la voile qu'au commencement d'Avril, & il a essuyé mille contre-tems. Une partie relâcha aux Isles d'Hyères; l'autre partie est à Alicante. — Le Roi prend tous les bâtimens du port, gros ou petits, pour porter des munitions de guerre & de bouche à nos vaisseaux de Cadix & en Amérique. — Nous attendons un convoi de 54 bâtimens, parti de Smyrne le 21 Mars. Ils s'y étoient rassemblés des autres échelles de l'Archipel «.

Les troubles continuent toujours à Genève ; on se flatte cependant qu'ils se dissiperont ; ceux qui les ont allumés ne sont pas sans inquiétudes sur les suites de leur insurrection. Les réponses qu'ils ont reçues de Versailles & de Berne leur ont appris combien leur conduite étoit désapprouvée, & on a lieu de croire qu'ils s'empresseront de chercher un accommodement. En attendant on a publié la protestation suivante envoyée à Genève & aux Puissances protectrices de la République.

Il est de notoriété publique, que dans la nuit du 8 au 9 Avril de cette année, une faction composée de Représentans, Citoyens, Bourgeois, Natis & Habitans, ont exécuté le plus criminel des complots, contre la Patrie, les Loix divines & humai-

mes, l'autorité légitime, leurs Magistrats & leurs Citoyens. — Que sans aucune provocation, ces factieux profitant de la profonde sécurité où étoient les Magistrats & les Citoyens attachés à la constitution de l'Etat, se sont emparés à main armée des Portes de la Ville, de l'Artillerie, des principaux postes, places & rues, ont occupé l'Hôtel-de-Ville, commettant par tout des violences inouïes, répandant le sang même de ceux qui ne leur résistoient pas, & celui d'un des Syndics, massacrant des Hommes sans défense, & faisant de la Ville entière un théâtre d'horreurs, telles que notre malheureuse Patrie, si souvent agitée par des dissensions n'avoit jamais vu encore souiller ses annales d'opprobres pareils. — Que le but secret de tous ces attentats n'avoit pas tardé à se manifester : 1°. Par la détention violente & accompagnée des plus cruels outrages, que les Factieux avoient opérée, & qu'ils continuent encore sur les personnes de plusieurs de leurs Magistrats, & des principaux Citoyens constitutionnaires, & par celle des autres personnes qu'ils tiennent encore enfermées dans la Ville. 2°. Par la destitution audacieuse des Petit & Grand Conseil, qui forment essentiellement la constitution de l'Etat, suivant les termes exprès de l'Edit de 1738. 3°. Par une formation aussi illégale de ces deux Conseils, dans lesquels, à la place de quarante-trois Membres exclus par eux au gré de leur caprice, de leurs vûes ambitieuses, & de leurs haines personnelles, ces mêmes Factieux ont fait entrer leurs principaux Chefs & adhérens. — Que pour assurer par la force cet ouvrage odieux, le résultat de tant de violences & de crimes, ils ont ensuite érigé sous le nom de *Commission de Sûreté*, un Tribunal tyranique, composé de onze d'entr'eux, revêtus des pouvoirs les plus effrayans pour la sûreté publique & particulière, & les plus opposés à l'esprit des Gouvernemens Républicains. — Que cette inquisition

militaire détient encore aujourd'hui, contre les loix les plus sacrés, douze Membres des Petit & Grand Conseils, & leur refusent la jouissance du droit inséparable de la qualité d'Homme & de Citoyen, d'être entendus sur les motifs du traitement inouï qu'on leur fait essayer. — Que cette inquisition s'étend avec la même injustice sur tous les Citoyens constitutionnaires, qu'elle détient dans la Ville avec leurs familles; qu'elle continue d'occuper les Portes, l'Hôtel-de-Ville, & tous les Postes extérieurs par des gens armés, qu'elle tient à ses ordres, qui sont commandés par des Factieux, composés de Citoyens & de Natifs, ou mal-intentionnés, ou séduits, ou intimidés; de Paysans du territoire, entraînés par des promesses, des menaces, ou des insinuations calomnieuses contre les légitimes Magistrats, & enfin d'Etrangers soudoyés & ramassés de toute part. — Que de cet état violent de notre Ville, des excès qui s'y sont commis impunément, & s'y commettent encore, des attentats multipliés & continués des Chefs de la Faction, de leurs adhérens, & de leurs Magistrats intrus, résultent la réunion de tous les caractères de l'oppression & de la tyrannie la plus manifeste, & par conséquent la nullité de tout ce qui s'est fait, & peut se faire encore, au préjudice de nos Droits, des Loix, de la constitution de l'Etat, des privilèges généraux & particuliers & personnes dont la République est composée jusqu'à l'entier rétablissement de la liberté & de l'ordre légal. — Ainsi, quoique des faits si notoires constatent avec la plus grande évidence la tyrannie à laquelle notre Patrie est en proie, & pussent nous dispenser de toute protestation plus expresse: cependant pour ne laisser aucun doute sur l'horreur que nous inspire tant d'atrocités, pour laver, autant qu'il peut être en nous, la tache qu'elles impriment à notre Nation; enfin, pour mettre nos droits à l'abri de toute atteinte quelconque: Nous, les Membres

des Petit & Grand-Conseils, Citoyens & Bourgeois de la Ville & République de Genève qui, par notre absence de cette Ville, avons été soustraits à la tyrannie qui s'exerce au-dedans contre nos malheureux Concitoyens, aussi-tôt qu'il nous a été possible de nous communiquer, nous avons pris la résolution de protester à la face de l'Europe, comme nous le faisons par la présente, contre tous les Actes passés, présens & futurs des soi-disans Conseils actuels de la République, les déclarant, comme il est notoire, violens & tyranniques, & conséquemment absolument nuls. — Nous osons adresser spécialement cette protestation aux Augustes Alliés & Protecteurs de notre Etat, avec une confiance d'autant plus grande dans leur généreuse affection tant de fois éprouvée, que ces Puissances viennent elles-mêmes de manifester qu'elles ne pourroient reconnoître un Gouvernement qui, au mépris des Loix, a été créé par une faction séditieuse les armes à la main, à la place de celui qui se trouvoit légitimement établi. — Puissent-elles prendre pitié de l'état déplorable dans lequel notre Patrie est tombée ! Puissent-elles lui rendre cette paix qu'elles lui avoient donnée par le Traité de 1738, qui l'avoit élevée au plus haut point de prospérité & de bonheur, & à laquelle le désir insensé de détruire cet Edit salutaire a fait succéder toutes les calamités que les factions, la violence & l'anarchie traînent à leur suite ! Puissent-elles enfin, comblées de nos bénédictions trouver dans une prospérité sans bornes la récompense du plus grand & du plus signalé des bienfaits !

On lit dans un papier public le fait suivant qui intéresse également les Physiciens & les Savans qui s'occupent de recherches d'antiquité.

» Vers deux heures après minuit du 22 au 23 Avril, l'air étant tranquille & serein, & le ciel n'étant couvert d'aucun nuage, toute la ville de Barjols en Provence fut reveillée par un bruit semblable à celui d'un épouvantable coup de tonnerre, qui fut prolongé pendant quelques secondes. Intimidés par ce vacarme, presque tous les Habitans se levèrent pour en connoître la cause; ils parcoururent inutilement la ville, craignant que quelque édifice ne se fût écroulé; on ne découvrit rien. Enfin le jour impatientement attendu parut, & l'on n'étoit pas mieux éclairci sur la terreur subite de la nuit, lorsque vers neuf heures du matin, des Bergers arrivèrent & annoncèrent aux Habitans qu'une pointe considérable d'un rocher situé au bas d'une colline appelée le *Castelas*, & à la distance d'environ trois cents pas de la ville, s'étoit entr'ouverte avec fracas, & qu'on voyoit à 30 ou 40 toises de profondeur des cadavres qui paroissent avoir été mis en terre récemment. On se rendit sur les lieux, & on trouva en effet, à la profondeur désignée, 35 cadavres bien conservés, dont 8 de femmes, & tous d'une très-grande taille. On trouva aussi des bijoux, plusieurs chaînes d'or, une grande quantité d'ustensiles de cuisine d'un goût antique, 3 chiens, un renard & un caïman, ou crocodile de 2 toises de long. — Les Carmes, dont le Couvent adossé à cette colline a été ébranlé par la secousse, ont emporté les chiens, le renard & le caïman, dont ils enrichiront leur Cabinet d'Histoire Naturelle. Les principaux Habitans ont pris les autres effets, & ils se proposent, avec les permissions requises, de faire une fouille plus considérable, dans l'espérance de trouver des choses plus curieuses.

Il n'y avoit qu'un seul Professeur de Mathématiques dans la ville de Bordeaux;

il ne donnoit ses leçons qu'au Collège de Guyenne, & elles n'étoient guères suivies que par un petit nombre d'écoliers du Collège. M. l'Abbé Dufour de Jumeaux a sollicité le Droit d'y établir un cours public & gratuit de Mathématiques, de Mécanique, d'Astronomie, d'Optique & d'Hydrodynamique, comme on pourroit solliciter une Chaire qui feroit la fortune du Professeur. Des sentimens aussi distingués feroient présumer bien avantageusement de ses lumières, si elles n'étoient pas attestées par les Académies des Sciences de Paris & de Bordeaux. Le *Prospectus* qu'il a publié de son Cours, est très-bien fait; il est destiné à la seule ville de Bordeaux; mais l'exemple qu'il donne aux Savans, mérite d'être connu de toute la nation, & c'est à ce titre que nous nous sommes empressés de l'annoncer.

Les succès de l'Ecole de Mathématiques, de Dessin, de Géographie & d'Histoire, sous la direction de M. de Longpré, Professeur de Mathématiques, se soutiennent & se confirment tous les jours par le mérite des sujets qui en sortent, & les progrès des Elèves qui y continuent leurs études. Quoique la langue latine ne fasse pas la base de cette institution, aucun Elève n'en sort sans être en état de traduire les meilleurs Auteurs Latins. Elle est établie rue de Reuilly, Fauxbourg Saint-Antoine, vis-à-vis la Manufacture des glaces. Les Enfans y sont reçus dès l'âge le plus tendre. Le prix de la pension est de 1000 livres, payables par quartier.

& toujours d'avance. Dans ce prix sont compris les maîtres de Mathématiques, de Dessin, de Géographie, d'Histoire, de langues Françoisse & Latine; toutes les fournitures, comme papier, plumes, crayons, poudre, pommade, blanchissage & per-ruquier. On donne 50 livres en entrant, une fois payées, pour le lit & autres meubles nécessaires. 24, aussi une fois payées, pour les domestiques; & 12 par an pour leurs étrennes. Chaque Elève doit avoir un couvert, un gobelet d'argent, trois paires de draps, deux douzaines de serviettes & le trousseau qui convient à leur âge. L'uniforme de la maison est un habit de drap verd, veste & culotte chamois clair, boutons dorés unis, épaulette en or, chapeau uni avec un plumet. Les jeunes gens qui n'auront pas été élevés dans cette Maison, peuvent encore y être admis à l'âge de 14 ans, mais le prix de la pension sera pour eux de 1200 liv. Ceux qui sont d'un âge à avoir une chambre à part, payeront 1400 liv.

» Le Roi ayant ordonné à l'Académie des Sciences & à la Société Royale de Médecine de Paris, de faire procéder à l'examen des moyens proposés par M. Janin pour désinfecter les fosses d'aisance & en détruire le méphitisme, si funeste aux ouvriers occupés à les vider; la première de ces Compagnies a nommé pour Commissaires à cet effet, MM. le Duc de la Rochefoucault, Macquer, le Roy, Fougereux & Lavoisier; & la seconde, MM. le Duc de la Rochefoucault, Macquer, l'Abbé Tessier, Hallé & de Fourcroy. Les expériences ont été faites en y employant les journaliers employés par la Police au balaiement des rues; M. Janin avoit refusé ceux de la Compagnie du Ventilateur. Elle fut vidée après les préparations de M. Janin, sans aucun inconvénient. — Le 23 Mars, on fit une nouvelle expérience sur une

fosse reconnue mauvaise, pour s'assurer si le secret de M. Janin remplissoit en effet la promesse qu'il faisoit de détruire le méphitisme dont tant d'ouvriers sont si souvent les victimes. On présuinoit que cette fosse contenoit des matières animales, parce que plusieurs chambres avoient été occupées par des Elèves en Chirurgie. M. Janin déclara qu'il se chargeoit de la faire vuider sans danger à l'aide de ses moyens; on employa toute la circonspection imaginable, cependant cette fosse fut meurtrière; le méphitisme se manifesta malgré les moyens qui devoient le détruire. Il faut lire dans le procès-verbal tous les détails relatifs à cete expérience; ils ont été imprimés & répandus par ordre du Roi. Ce détail n'est que provisoire & seulement en attendant que l'une & l'autre Compagnie communiquent à Sa Majesté, & si elle l'ordonne, au public, un rapport plus circonstancié, & les réflexions & observations auxquelles ces expériences ont donné lieu.

Les numéros sortis au tirage de la Loterie Royale de France du 16 de ce mois, sont : 87, 88, 5, 84 & 52.

» Déclaration du Roi du 6 Décembre dernier, enregistrée à la Chambre des Comptes le 26 Mars suivant, concernant la comptabilité des intérêts payés en vertu des Arrêts des 25 Février 1770, 28 Février 1771, & 13 Février 1772, tant par le Trésorier de la Caisse des Amortissemens, établie par l'Edit du mois de Décembre 1764, aux propriétaires de contrats & portions d'effets qui restèrent à rembourser en 1770, sur les exercices de 1766, 1767, 1768 & 1769, de ladite Caisse, que par le sieur Darras, chargé de la suite dudit Edit, par la Déclaration du 10 Août 1781 «.

» Edit du Roi & Lettres de Jussion sur icelui, des

(183)

mois de Septembre 1781 & 22 Février 1782, concernant la réunion de la Principauté de Dombes, au pays de Bresse. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui règle les impositions dans la Principauté de Dombes, réunie au pays de Bresse. — Autre du 9 Mars, concernant les droits de lods & ventes dûs sur les coques de navire qui se vendent au port de Bresse. — Autre du 2 Mai, qui ordonne la vente & adjudication au plus offrant & dernier enchérisseur, des terrains & matériaux de la prison du Fort-l'Evêque «.

Arrêt du conseil d'état du Roi, du 16 Fevrier rendu en faveur des Officiers Municipaux de Lagni. — Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que l'Edit du mois de Décembre 1706. ensemble celui du mois de Novembre 1771 seront exécutés selon leur forme & teneur; en conséquence que le Maire de ladite Ville de Lagni, suivi des autres Officiers Municipaux; précédera les Officiers de la Justice Seigneuriale de ladite Ville en toutes occasions, aux Eglises, Processions, *Te deum*, & autres Cérémonies publiques & particulières; qu'il occupera la droite & les hauts sièges dans le Chœur de l'Eglise de l'Abbaye & autres; qu'il ira à l'Offrande, aura le Pain béni, l'Eau bénite & autres honneurs de l'Eglise, avant lesdits Officiers de Justice, leur faisant S. M. défenses de troubler lesdits Maire & Officiers Municipaux dans la Jouissance desdites prérogatives, sous telles peines qu'il appartiendra &c.

De BRUXELLES, le 21 Mai.

Le nombre des Couvens qui sont supprimés dans les Pays-Bas Autrichiens est enfin arrêté; on les porte à 160, parmi lesquels on compte toutes les Chartreuses,

les maisons de Carmélites , de Brigitines , des Annonciades , des Claristes , des Capucines , &c. On parle aussi de supprimer les Abbayes de Corremberg & de Verghem , les Couvens de Jéricho , de St-Pierre & des Madelonnettes ; dès le 25 Avril on avoit supprimé à Ruremonde , les Claristes , les Carmélites , les Augustins & les Franciscains.

Après la première lettre adressée par M. Fox au Ministre de Russie , sur les propositions de paix faites par l'Angleterre aux Etats-Généraux , il en a adressé une seconde le 4 de ce mois à M. de Simolin ; elle est conçue ainsi.

» M. , je n'ai pas tardé à mettre sous les yeux du Roi , la communication que vous me fîtes l'honneur de me faire le premier de ce mois. S. M. , l'a reçue comme une nouvelle marque d'amitié de la part de S. M. I. , & comme une preuve de l'intérêt vif , & sincère qu'elle prend au rétablissement de la paix de la G. B. , & son ancien Allié. Je crois qu'il seroit inutile de vous marquer , M. , que S. M. a entendu les sentimens de S. M. I. , avec d'autant plus de satisfaction , qu'ils renferment des conseils en tous points , conformes aux démarches que S. M. a déjà faites pour seconder les bons offices de la Cour de St-Petersbourg. Le Roi se promet d'avance que S. M. entendra avec plaisir qu'il a , dès long-temps , prévenu ses sages conseils , en offrant aux Hollandois une liberté de navigation entière , selon le Traité de 1674 , entre la G. B. & la République ; Traité par lequel les principes de la neutralité armée sont établis , quant aux parties contractantes , dans leur plus grande étendue. S. M. n'a donc fait aucune

difficulté de dire qu'elle accepte pour base de la paix particulière entre elle & les Etats-Généraux, la navigation libre, selon les principes réclamés par S. M. I., dans la Déclaration du 28 Février 1780. — Au reste, vous me permettrez de remarquer, qu'en vous communiquant, M., les sentimens du Roi, je ne crois répéter que ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire par son ordre, le 29 Mars dernier. Si cette lettre n'a pas produit les effets que S. M. I. semble s'être promis de cette démarche, faite pour tendre à la conciliation, & dont, suivant le rapport des Ministres de S. M. I., à la Haye, la République faisoit uniquement dépendre la négociation de la paix avec la G. B., & si, malgré la modération qu'il a plu à S. M. de témoigner à ce sujet, dans les termes les moins équivoques, la République persiste à rejeter toute idée de paix séparée; le Roi aura toujours la satisfaction d'avoir agi de manière à prouver le prix qu'il met à l'amitié de S. M. I.; & la déférence qu'il a pour ses conseils «.

Le ton de cette lettre de M. Fox & celui de la précédente, sont bien différens des dépêches de l'ancienne Administration Angloise qui parloit avec tant de hauteur; il prouve qu'elle avoit alors peu de moyens de la soutenir, & que le besoin de la paix lui devoit dicter un autre langage.

On a reçu en Hollande des lettres du Cap de Bonne-Espérance en date du 6 Février. Elles assurent que cette colonie est en bon état; on a aussi des lettres de Batavia en date du 24 Septembre.

» On y a équipé & mis sous les ordres du chef d'escadre Schryver, les vaisseaux de guerre suivans : le *Hofoter Lenden*, le *Compagnier Welvaren*, le

Patriote, le *Dolphin*, le *Diamant*, le *Slotter Hooge*, tous de 64 canons, & la frigate le *Herfeldter*. Selon d'autres lettres, il y a à l'Isle Maurice 11 vaisseaux de guerre François de 60 à 70 pièces de canons, 3 frégates & 14 navires de transport, ayant à bord 3000 hommes de troupes réglées.

Une lettre d'Amsterdam porte-que le 29 Avril, il y a eu une Assemblée des principaux Négocians de cette ville pour délibérer si l'on ne suppleroit pas le Magistrat de demander à l'Assemblée des Etats de Hollande que M. le Pensionnaire Van-Berkel, si connu par le traité éventuel de commerce avec les Américains, rentât dans ladite Assemblée des Etats, & y fût nommé l'un des Commissaires pour le traité que la République va conclure avec les treize Etats. Cette délibération fut interrompue par l'observation suivante, faite par l'un des Membres & qui frappa toute l'Assemblée; c'est que vu le mérite de M. Van-Berkel, solliciter la réintégration qu'il ne doit obtenir que de la justice de sa cause, seroit lui faire une injustice, dont personne n'a envie de se rendre coupable.

Selon diverses Lettres, l'Escadre Angloise que les vents ont forcé de s'éloigner des côtes de France, a paru devant celles de Hollande. Heureusement, le Contre-Amiral Bylandt étoit rentré au Texel. — Le bruit se répand dans le moment, lit-on dans une Lettre de Paris, qu'il y a eu trois combats entre M. de Grasse & l'Amiral Rodney: on n'en a point encore de détails, sinon que la supériorité de Rodney ne lui a donné aucun

avantage, & que le convoi que M. de Grasse conduisoit à Saint-Domingue, a filé sans être entamé ».

» On parle beaucoup, écrit-on de Paris, du projet pour donner des avis avec la plus grande rapidité. On ne connoît encore que le mémoire qui l'annonce. Il est sagement écrit, clair & précis. Il n'est pas question ici de juger de son objet. Parmi les personnes qui l'ont lu, il y en a une qui en a fait l'extrait suivant. Comme je ne l'ai pas lu moi-même, je ne puis en garantir l'exactitude; tel qu'il est, il peut piquer la curiosité. — Dans les trois premières pages qui sont une espèce d'introduction, on annonce tous les moyens connus pour donner sûrement des avis avec promptitude. On rappelle ceux employés par les anciens, & adoptés dans quelques Royaumes de l'Europe, où l'on fait usage de grands amas de bois & de paille enflammés, qui deviennent visibles au loin, par la fumée pendant le jour, & par le feu pendant la nuit. On rejette les signaux, ou l'eau & le feu sont combinés, & dont parle Polybe; on fait mention des pigeons employés dans quelques pays de l'Asie & de l'Afrique, & on pouvoit ajouter que plus près de nous à Valence en Espagne, on se sert de cette poste pour envoyer & recevoir des lettres de 10 ou 15 lieues. On examine encore les pavillons & les canons; tous ces moyens ne paroissent propres qu'à donner l'alarme dans l'occasion, ou à annoncer un seul fait, connu d'avance, sans aucun détail, sans aucune circonstance. Il faut donc, ajoute-t-on, borner l'artillerie à la fonction qu'elle ne remplit que trop bien, à celle de fournir une arme terrible, elle est faite pour détruire & non pas pour instruire. Les signaux par les pavillons prouvent, continue l'Auteur, qu'il n'est pas impossible d'établir un idiome constant & réglé.

dont la vue sera le seul interprète, & un interprète aussi rapide que docile. Il prétend l'avoir trouvé; il propose en conséquence un moyen qui réunit l'unique avantage du canon en ce genre, l'extrême rapidité, à tous ceux qu'on peut désirer dans cette poste oculaire. Facilité, sûreté, simplicité, économie. 1°. *Facilité*, il transmettra les avis les plus étendus avec tous leurs détails, les ordres les plus essentiels avec toutes leurs circonstances, sans qu'il soit jamais besoin de rien changer aux signaux, ni de faire des conventions nouvelles. L'établissement une fois fait, ne sera susceptible ni de dérangement ni de retard, ni sur-tout de boites. Son emploi ne seroit pas sans doute de le charger des instructions volumineuses, qui continueront d'aller par les voies ordinaires. Mais dans un cas pressant, il les rendroit avec la plus grande précision, sans prendre beaucoup plus de tems que pour les renseignements sommaires, sans exposer jamais à aucun risque le secret qui lui sera confié. — 2°. *Sûreté*. D'une part, ce secret sera impénétrable; les agens intermédiaires ne sauront pas plus ce qui se palie par leurs mains, que les couriers ne sont instruits de ce que leurs paquets renferment. Le mot de cette énigme volante ne sera connu qu'aux deux extrémités; c'est-à-dire, des personnes spécialement chargées d'expédier les avis ou les ordres & de les recevoir. D'un autre côté, il y aura un moyen de donner à cette correspondance aérienne, la même authenticité qu'aux dépêches ordinaires. Enfin il n'y aura jamais d'erreur à craindre; car on pourra sur-le-champ, à chaque opération, faire ce qu'on appelle en arithmétique *la preuve*; c'est-à-dire, faire retourner l'avis ou l'ordre d'où ils seront partis, afin de vérifier s'ils ont été bien conçus, au lieu où ils doivent rester, ou s'ils n'ont pas été alté-

rés sur la route. — 3°. *Simplicité*, elle ne peut être ici comparée qu'à l'importance du sujet; il ne faudra qu'un seul instrument, ou plutôt un outil assez solide, assez grossier même, pour pouvoir être sans danger, manié par toutes sortes de mains, & d'ailleurs assez peu compliqué, assez naturel pour qu'il n'y ait pas de village où l'on ne trouve des ouvriers en état de le construire, & à plus forte raison de le raccommoder. On voit par-là qu'il n'est pas question de lunette d'approche, ni de télescope, ni de rien de ce qui suppose une main-d'œuvre délicate, ni des yeux exercés. 4°. Quant à la rapidité, voilà ce que peut dire l'Inventeur, pour qu'on puisse s'en former une idée juste. Il s'engage à rendre un avis de Brest ou de Toulon, ou de Bayonne à Versailles, de quelque étendue qu'il soit, & la réponse de Versailles à l'un de ces ports en moins de tems qu'il n'en faudroit au scribe le plus habile, pour le copier lisiblement six fois. Il sait à merveille tout ce que cette assertion présente d'absurde au premier coup d'œil, & il n'en insiste que plus fortement sur l'exécution littérale de sa promesse. Il se contentera d'observer que c'est-là le caractère des plus belles inventions. Plus elles sont efficaces & plus les effets doivent en paroître ridicules, tant qu'ils ne sont qu'annoncés, jusqu'à ce que l'expérience les ait démontrés, & que le procédé en soit devenu commun. Il parle à cette occasion de ce que l'on auroit pensé avant l'invention de la poudre & des lunettes d'approche, de celui qui en auroit annoncé les effets. En matière de découverte, il semble qu'il faut tout écouter & tout éprouver. C'est à l'expérience que l'on distingue la confiance due à l'Inventeur sage, des écarts du délire & de la témérité du charlatanisme; & c'est à ce moyen de conviction que l'Auteur en appelle. Il a dit qu'il rendroit indifféremment & dans le même tems à Versailles, le

même avis de la même étendue de Brest ou de Toulon ou de Bayonne, quoique ces deux derniers ports soient de beaucoup plus éloignés que le premier; il ne s'est pas trompé dans cette expression, ni en laissant cette alternative. Il auroit pu au lieu de Bayonne ou de Toulon, dire ou Constantinople ou Pétersbourg, si les stations particulières pouvoient se distribuer aussi facilement de Versailles à ces deux villes qu'aux deux autres. C'est même là ce qui distingue l'invention dans ce qu'il propose. Le reste n'est que l'application heureuse d'un procédé usé journellement dans deux métiers des plus connus & des plus vulgaires. Mais l'art de faire correspondre ensemble des lieux les plus éloignés, sans que le plus ou le moins d'éloignement produise dans les vitesses une différence sensible, est de lui. C'est de cela seulement qu'il croit pouvoir s'applaudir, quoique cette partie de la découverte soit aussi simple que le reste pour les autres. — 5°. Enfin *l'Economie*. L'établissement complet pour la communication du point le plus éloigné du Royaume avec Versailles, ne coûteroit pas 1000 écus; de Brest il coûteroit à peine 100 louis, & des autres à proportion. La correspondance entière, d'aller & de retour, & d'heure en heure, si on le vouloit, pour une année, coûteroit à peine 15000 liv. entre Brest & Versailles; elle ne pourroit jamais passer 20,000 l. pour tout autre endroit. L'Auteur propose de faire toutes les épreuves à ses frais; de former aux prix ci-dessus, tous les établissemens, & de les entretenir en se rendant garant de tout. La preuve du projet proposé peut se faire de Paris à Saint-Germain en 4 minutes, & peut être secrète. Quant à la récompense que peut mériter son invention, elle peut lui être payée à peu de frais & par une grâce qui lui sera aussi précieuse que peu à charge à l'État.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGLOISES , du 11 Mai.

» On a reçu avis de Torbay qu'un sloop François envoyé à la découverte des vaisseaux de guerre mouillés dans cette rade, ayant été apperçu, l'une de nos frégates lui a donné chasse, & l'ayant joint au bout de quelques heures, l'a amené à Torbay.

Le Congrès est convenu de lever huit millions de piaftres pour le service de la présente année; & voici la proportion dans laquelle chaque Province contribuera.

New-Hampshire,	373,398
Massachusetts,	1,307,596
Rhode-Island,	216,684
Connecticut,	747,196
New-Yorck,	373,598
New-Jersey,	481,679
Pensylvanie,	1,120,794
Delaware,	112,085
Maryland,	933,996
Virginie,	1,307,594
Caroline Septentrionale, . . .	612,677
Caroline Méridionale, . . .	373,598
Georgie,	24,905

8,000,000 piaftres.

Ce qui fait près de deux millions cinquante mille livres tournois.

Les Marchands Hollandois qui sont à Londres s'assemblent toutes les semaines, afin de déterminer, autant qu'ils le peuvent, le Gouvernement à une prompte réconciliation entre la Grande-Bretagne & leur patrie.

On nous a long-temps annoncé une paix séparée avec la Hollande & l'Amérique. Nos Politiques paroissent avoir entièrement abandonné cette idée, & ils ne parlent plus que d'une pacification générale. Selon eux, elle doit commencer entre les deux Puissances belligérantes la Grande-Bretagne

& la France, qui comprendront dans leur Traité les Puissances secondaires & auxiliaires. On ne peut disconvenir que cet événement ne soit plus probable que toutes les autres nouvelles dont on berçoit la crédulité publique. Cependant, nous ne craignons point de dire, qu'il faut préalablement démontrer aux François que nous savons nous faire justice nous-mêmes. Il faut enfin frapper en Europe quelques grands coups avant que les Ministres François se déterminent à nous accorder une paix que nous puissions accepter sans compromettre notre honneur ni même notre sûreté. Il faut que nous soyons redevables d'un bienfait aussi précieux à la Providence divine & à nous-mêmes; mais nous ne devons point en avoir l'obligation à aucune autre Puissance quelconque.

S. A. R. le Prince Alfred, le plus jeune des fils du Roi, & un de ses frères, doivent partir sous peu de jours pour Dealcastle, où ils prendront les eaux de la mer que les Médecins ont jugé nécessaires au rétablissement de leur santé.

» Dans la séance du Parlement du 3 de ce mois, M. Wilkes, a saisi l'occasion qui ne s'étoit pas encore présentée si favorablement depuis treize ans; il a reproduit la motion qu'il n'a cessé de faire sans fruit chaque année, & qui tend à faire biffer sur le journal de la Chambre une résolution qui y fut insérée contre lui, le 17 Février 1769, au sujet de son élection pour le Comté de Middlesex. L'honorable Charles Fox, qui avoit toujours secondé cette motion tant qu'il fut simple Membre du Parlement, y trouva, comme Secrétaire d'Etat, des objections qu'il déduisit; le Lord Avocat d'Ecosse en fit d'une autre espèce; mais comme il parut que le Ministre ne seroit pas fâché qu'on lui forçât la main, la motion passa avec une majorité considérable, ainsi il ne sera plus question de cette affaire périodique. Il y eut 115 voix pour & 47 contre.





